

NOTRE-DAME, Rue

l est



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

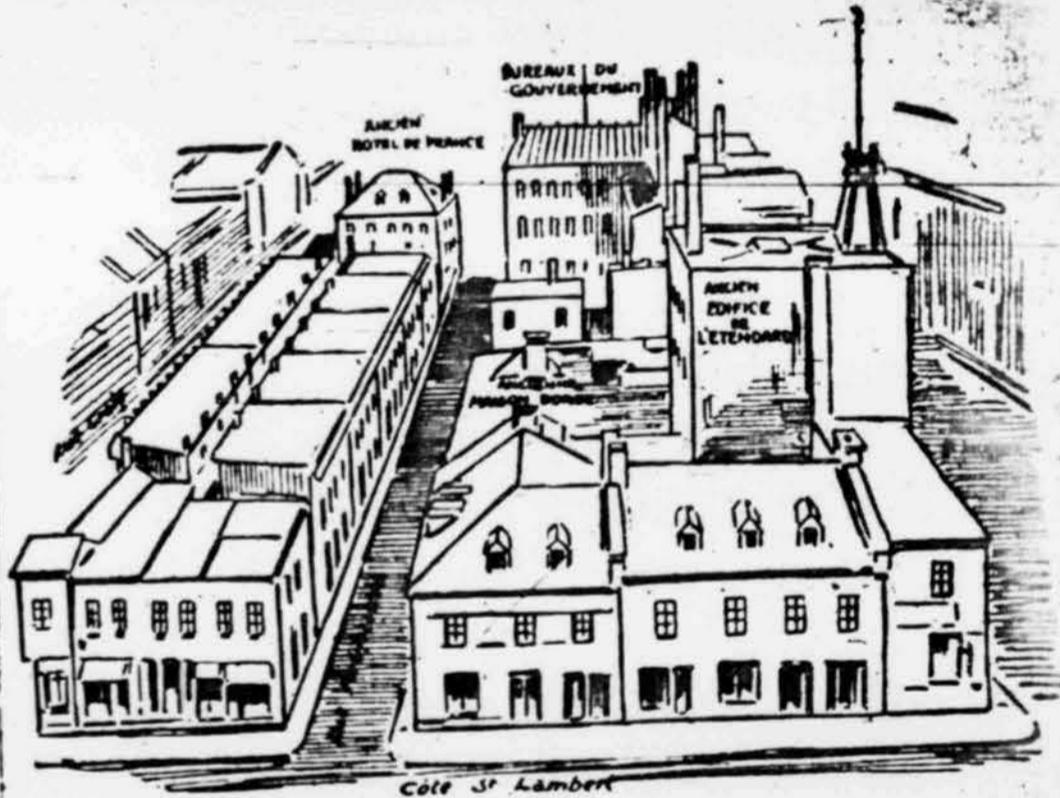
LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

UNE QUESTION IMPORTANTE

L'Hôtel des Postes de Montréal sera-t-il placé au centre de la ville, à proximité des autres grands établissements ? — La Presse 12-4-1904

UN AVIS DE MOTION DE L'ÉOHEVIN HÉBERT



LE PATE DE MAISONS COMPRES ENTRE LES RUES CRAIG, SAINT-JACQUES, SAINT-GABRIEL ET LA COTE SAINT-LAMBERT, QU'IL FAUDRAIT EXPROPRIER SI LE PROJET, SOUS MIEUX A L'HOTEL DE VILLE, SOUS FORME D'UN AVIS DE MOTION, ÉTAIT ADOPTÉ.

L'échevin Hébert, représentant du quartier Duvernay, a soumis hier, au conseil, sous forme d'un avis de motion, un projet dont l'importance n'échappera à personne. Il s'agit de démolir, pour y construire un nouvel hôtel des postes dignes de Montréal, toutes les vieilles constructions comprises dans le rectangle formé par les rues Craig, St-Jacques, St-Gabriel et la Côte Saint-Lambert. Voici, d'ailleurs, la proposition de M. Hébert :

"Attendu que le développement pris par Montréal depuis un quart de siècle requiert la construction d'un nouveau Bureau de Poste plus en harmonie avec les besoins toujours croissants de la cité :

"Attendu que ce nouveau bureau de poste devrait être placé à l'endroit le plus convenable pour servir de la manière la plus désirable les fins de sa destination :

"Attendu que la rue Saint-Laurent, divisée en deux parties à peu près égales, la Côte de Montréal, au point de vue topographique et national et constituée

par elle-même, l'une de ses plus grandes artères commerciales :

"Attendu que l'intersection de la dite rue St-Laurent avec la rue Saint-Jacques, à l'endroit de la "Côte Saint-Lambert", constitue le centre du mouvement des populations, grâce au tramway qui passe en cet endroit ou dans son voisinage immédiat :

"Attendu que le pâté de maisons situé à l'intersection des dites rues et borné par les rues Saint-Jacques, Côte Saint-Lambert, Saint-Gabriel et Craig, en tant que sa position topographique à l'égard des grandes artères commerciales que par son voisinage immédiat du Palais de Justice, de l'Hôtel de Ville, autant que des banques, l'idéal d'une institution de ce genre :

"Qu'il soit résolu que le Conseil de Ville de Montréal fasse des instances auprès du gouvernement fédéral, pour que la préférence du dit gouvernement, dans la construction du nouveau Bureau de Poste en cette Cité, soit donnée à l'intersection des rues Saint-Lau-

rent et Saint-Jacques, c'est-à-dire à l'emplacement compris entre les rues Saint-Jacques, Côte Saint-Lambert, St-Gabriel et Craig."

Comme on le voit, il s'agit ici d'un superbe projet et il a été accueilli avec enthousiasme par presque tous les membres (canadiens français du Conseil).

Ces derniers constatent que les expropriations à faire coûteraient relativement peu, et chacun convient que serait M. un site incomparable pour y placer un hôtel des postes qui contribuerait à Montréal et qui ferait l'honneur de la métropole. Ce plan est recommandé à la considération des autorités, reçoit une approbation particulière, particulièrement dans les quartiers nord et est de la cité. Sa réalisation serait des plus faciles, car outre que le gouvernement a l'option, sur le terrain depuis 1888, tous les intérêts s'ont renouvelés leur pour un an. L'a véritable moment peut être écrié M. dans des conditions infiniment plus avantageuses qu'actuellement.

12-4-1904

New Courthouse Space Needed Without Delay

By RUSSELL GILLIECE

Chief Justice W. B. Scott of the Superior Court said yesterday that a new courthouse is necessary and there is immediate need for provisional or temporary additions to the 100-year-old Old Courthouse to allow judges room to do their work.

The chief justice made his remarks at the swearing in of Mr. Justice Gaetan Sylvestre who, he said, is being quartered across Notre Dame St. in the New Courthouse because there's no room in the Old Courthouse.

Relatives and friends as well as many members of the judiciary attended the swearing in of the new judge, a resident of St. Hyacinthe.

Highlighting his remarks on the lack of sufficient space, Chief Justice Scott said: "Money is found to build new highways and, as every new highway results in more automobile accident cases before our courts, it is not unreasonable to suggest that a percentage of the funds voted for such new roads be set aside to provide space for handling the increased litigation which follows from more motor cars on these new highways."

His lordship noted that additional accommodation has been provided during the last five years as the result of moving the Provincial Police and the sheriff's offices to the New Courthouse.

He said there were five additional court rooms in the old building but two court rooms in the annex were handed over to the Magistrate's Court, which was badly in need of them.

"In summary, more improvements to provide accommodation in this old building were made than had been carried out in the last 50 years," he declared.

"Nevertheless the growth of Montreal, with an increasing volume of business, and the appointment of two additional judges to assist in coping with the work in this appellate division of the Superior Court, have brought home the fact that in 1953 something should be done — and done without delay — to provide still more space.

"We now have some 250 Superior court employees working under the roof of this ancient building and there is not sufficient space for them to do their work, or room to place additional staff."

He cited the case of Bankruptcy Court where, he said, 50 per cent of all the bankruptcy proceedings in Canada are handled.

"There is not even a place to have up to date records for the cases in this court and we have to use the antiquated method of rolled dossiers, wasting the time of the judges, lawyers and court officials.

"Moreover, with two additional judges, we have not sufficient chambers for our judicial team. Thanks to the personal intervention of the attorney general, temporary chambers have been found for Judge Sylvestre in the new courthouse. We are also short of three court rooms."

The Old Courthouse began operating in May, 1856, and it wasn't too long before lawyers started complaining about its inadequacy.

La Justice à l'étroit sous la coupole

(par Horvé LEPINE)

En 1933, il y a exactement 25 ans, on écrivait déjà que ce vieil immeuble du Palais de Justice ne suffisait plus depuis 50 ans aux affaires judiciaires et que de plus la bibliothèque du Barreau et les précieuses archives étaient en danger dans cette bâtisse non protégée contre le feu.

La bibliothèque du Barreau contient 35,000 volumes mais ne peut plus s'enrichir d'un livre, faute d'espace. Et les archives donc. Les archives de la Cour Supérieure de Montréal sont parmi les plus complètes au monde. Elles continuent américain ne possède la fondation de Montréal par M. de Maisonneuve. Aucune ville du continent américain ne possède ainsi intactes depuis sa fondation, ses archives notariales et ses archives d'état civil. Et toute cette richesse est là exposée à la destruction, pour une cigarette mal éteinte ou une allumette perdue.

Cependant le problème aigu de l'heure au vieux Palais de Justice, c'est le manque d'espace pour l'administration de la justice. Les deux derniers juges assermentés à la Cour Supérieure n'auront pas de bureaux dans l'édifice même de cette cour, mais ils devront s'installer dans le nouveau Palais de Justice, de l'autre côté de la rue Notre-Dame. Ces deux juges devront faire le trajet de leur chambre à la Cour en empruntant le tunnel sous la rue Notre-Dame. Ce tunnel relie les deux palais. C'est par là que la police provinciale amenait ses prisonniers en Cour criminelle lorsqu'elle avait son quartier général dans le vieux Palais. Il y a 5 ans, la Sûreté provinciale s'installait dans le nouveau Palais.

Il est même question de priver la galerie de la presse de son local au nouveau Palais en faveur de ces deux juges.

UN PREMIER PROJET

En 1933, le gouvernement de l'hon. Alexandre Taschereau avait approuvé un premier projet de construction d'un Palais de Justice pour loger la Cour d'Appel, la Cour Supérieure et la Cour de Magistrat, au coût de \$10,000,000. Un immeuble de six étages orné d'une tour centrale devait s'élever sur le quadrilatère formé par les rues St-Laurent, St-Gabriel, Notre-Dame et St-Jacques. Puis le triangle d'à côté, à la jonction des rues Notre-Dame et St-Jacques devenait un parc de verdure et dégagait la vue sur le nouveau

Palais qui avait été inauguré en février 1927. Mais la crise économique arriva et aiguilla l'attention ailleurs. Le beau projet s'envola en discours et n'atteignit même pas le tiroir des plans.

Le nouveau Palais dont la construction dura quatre ans fut le siège des Cours criminelles et dégagna momentanément le vieux Palais qui fut entièrement réservé aux Cours civiles. Mais tel que le pensent un grand nombre de personnes, ce nouveau Palais de Justice n'est pas bâti de manière à recevoir au besoin une dizaine d'étages pour y loger les Cours du vieux Palais. Il n'y a jamais eu de plans à cet effet et il n'est pas question d'en faire non plus. Ce qui a fait naître cette idée, c'est sans doute l'apparence de solidité de la bâtisse dont les bases sont énormes et les piliers colossaux.

Les juges et les avocats, lorsque l'occasion se présente, réclament la construction d'un Palais de Justice selon l'importance de la Cour d'Appel et de la Cour Supérieure de Montréal. L'administration de la justice est lente; les juges le disent eux-mêmes. La Justice est lente parce qu'il n'y a pas assez de juges et il n'y a pas plus de juges parce qu'il n'y a pas de place pour d'autres.

Un magistrat de la Cour Supérieure nous déclarait qu'un nouvel édifice s'imposait mais qu'il devrait être construit rue Craig. Il nous affirmait aussi que la rue de l'avenir pour les affaires, c'est la rue Craig, à cause de sa largeur et de sa facilité d'accès. Selon lui, ce palais de justice devrait s'édifier dans le quadrilatère entre le manège militaire et le boulevard St-Laurent avec terrain de stationnement à

l'arrière. Puis, continuant dans le même ordre d'idées, il érige un nouvel hôtel de ville sur la rue Craig aussi, de l'autre côté du manège. Ce secteur du vieux Montréal est l'un des îlots de taudis de la métropole et l'expropriation coûterait peu.

La ville de Montréal y gagnerait à centraliser tous ses services qui sont dispersés actuellement dans tous les coins de la cité. Puis la justice serait administrée plus rapidement si les juges et les avocats travaillaient dans des conditions plus modernes. Au nouveau palais, que l'on nomme aussi Cour de police, les avocats n'ont pas de vestiaire. Ils doivent se dissimuler dans les recoins du palais pour changer de faux-cols et revêtir la toge. Ils doivent user de diplomatie pour quêter un tout petit espace dans les armoires des employés. En

plus de cela, les cours sont mal disposées, l'acoustique est affreuse et il n'y a pas de système d'intercommunication de haut-parleurs. La salle des pas perdus et les quatre longs couloirs se renvoient les cris rauques des policiers appelant avocats et accusés, quand ce ne sont pas les crieurs attitrés qui veulent leur damer le pion en criant encore plus fort.

A quand le Palais de justice moderne et central de la rue Craig? Il faut se hâter de réserver l'espace, car les institutions d'affaires s'arrachent les plus beaux endroits de cette artère de l'avenir. Les Artisans se sont installés dans un bel édifice près de St-Denis. Puis "La Presse" se construit près de St-Laurent. Le "Star" en fait autant un peu plus loin. Et la Banque du Canada établit ses bureaux, toujours rue Craig.

Deux projets mis de l'avant

Palais de justice moderne à Montréal et district judiciaire sur la rive sud

par Maurice MORIN

La construction d'un nouveau palais de justice dans notre ville est de nouveau à l'ordre du jour et on en parle plus que jamais, comme si la question n'avait pas encore été amorcée.

On sait que la construction d'un tel palais existe bien un autre palais,

d'un nouveau palais de justice est réclamée depuis de nombreuses années. L'ancien palais abritant la Cour d'Appel et la Cour Supérieure et, dans son annexe, la Cour de magistrat, ne répondant plus aux besoins de l'heure.

le nouveau où siège la Cour du banc de la reine et la Cour des sessions de la paix, mais là encore, l'espace est très restreint.

La construction d'un autre palais voudra-t-elle dire la démolition de l'ancien sis du côté nord de la rue Notre-Dame?

Rien de défini n'a cependant été arrêté à ce sujet, nous a confié un informateur digne de foi, hier après-midi.

Toutefois, cet informateur nous a confié qu'avant très peu de temps, un palais de justice moderne fera l'orgueil non seulement des juges et des avocats mais aussi de la population métropolitaine.

Il est de plus question d'établir un nouveau district judiciaire sur la rive sud, à Jacques-Cartier ou tout près, car la population de l'autre côté du fleuve ne cesse d'augmenter et les municipalités s'y ferment en grand nombre.

Voilà autant de problèmes qui retiennent présentement l'attention de l'hon. Antoine Rivard, c.r., procureur général de la province.

Incidemment pendant son séjour à Montréal, l'hon. M. Rivard a visité les deux palais de justice de Montréal.

Il a rendu visite à l'hon. juge W.B. Scott, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, à Me Ulric-G. Laurencelle, c.r., un des shérifs du district judiciaire de Montréal, au vieux palais, cependant qu'au nouveau palais (sa construction date de 20 ans), à 100 est, rue Notre-Dame, côté sud, le procureur général a eu des entretiens avec Me John Bumbray, c.r., procureur chef de la Couronne à Montréal; le directeur Hilaire Beauregard, de la police provinciale; Me Maurice Fauteux, c.r., procureur de la Couronne et Me Jean-Marie Bériault, c.r., conseiller municipal de Montréal.

Rien n'a transpiré de ces entretiens.

OCT 15 1959
LA PRESSE

Palais de justice

Où construire le nouveau palais?

Le projet de construction d'un nouveau palais de justice à Montréal est dans l'air depuis longtemps, depuis au moins trente ans, date de l'édification du palais construit sur le côté sud de la rue Notre-Dame, presque face à l'ancien et réservé plutôt aux procès criminels. Le vieux palais, comme on dit couramment, situé du côté nord de la rue Notre-Dame et adossé au Champ-de-Mars, bien qu'il constitue un immeuble de dimensions imposantes, est devenu trop exigu pour répondre à tous les besoins. Non seulement il abrite la Cour d'appel et la Cour Supérieure, mais aussi la Cour de Magistrat, les Archives et divers autres services, y compris la Censure cinématographique.

Mais où construire de nouveaux tribunaux judiciaires? Les avis sur ce point sont partagés. Les uns proposent la démolition du vieux palais et la construction du nouveau sur le même emplacement avec plus d'étages et moins de perte d'espace. D'autres considèrent que le vieux palais pourrait demeurer debout, être transformé largement de façon à renfermer certains services judiciaires auxiliaires, mais qu'un nouveau palais devrait être construit dans un voisinage immédiat.

L'emplacement même soulève des discussions. Certains estiment que le triangle formé par les rues Notre-Dame, St-Laurent et St-Jacques, à l'est du vieux palais, formerait un endroit idéal pour l'érection du fu-

tur édifice. Il faudrait dans ce cas exproprier plusieurs immeubles, aménager un petit parc et construire le palais dans le rectangle des rues Notre-Dame, St-Laurent, St-Jacques et St-Gabriel. De cette façon, les trois palais de justice seraient à quelques pas seulement l'un de l'autre. Cette proximité pourrait présenter de nombreux avantages pour les gens de robe.

D'autre part, à très peu de distance des deux palais de justice actuels, le troisième pourrait s'élever de l'autre côté du Champ-de-Mars, rue Craig. Cette rue est destinée à changer d'aspect. Un jour ou l'autre il faudra la réhabiliter. La Société des Artisans a hardiment commencé en y construisant un édifice de fière allure. Le Manège militaire y occupe de son côté quelques centaines de pieds de front. Mais il reste nombre de magasins de regrattiers appelés à disparaître. A l'arrière de ce nouveau palais, on pourrait réserver de l'espace pour le stationnement des voitures des juges, des avocats, mais aussi des plaideurs, des témoins, des sténographes officiels, des employés de toute catégorie. Cet avantage on ne le trouverait pas sur le plateau des rues St-Jacques et Notre-Dame.

Outre que les salles d'audition des procès dans le vieux palais de justice sont trop peu nombreuses et souvent trop petites, outre que plusieurs juges doivent s'accommo-

der de bureaux de fortune où il leur est difficile de travailler à leur aise, divers services sont nettement à l'étroit. Par exemple, la bibliothèque du Barreau ne peut plus s'étendre et accroître ses collections. Le service des Archives, de son côté, est débordé depuis des dizaines d'années. Le départ de la police provinciale du rez-de-chaussée lui a fourni plus d'espace, mais il demeure encore trop encombré pour que le travail s'accomplisse de façon efficace et pour que le public ait un accès facile et rapide à la source des actes civils. Tous les autres services souffrent du même mal: le manque d'espace.

Que l'hon. Antoine Rivard, C. B., ait visité récemment les deux palais de justice de Montréal, qu'il ait eu des entretiens avec des juges, des shérifs et des procureurs, cela donne du poids à la rumeur que le gouvernement provincial songe à faire construire dans la métropole un nouveau palais de justice. Juges, avocats, plaideurs et autres se plaignent des lenteurs de la justice. Pour remédier à ce mal, il ne suffit évidemment pas de multiplier les magistrats; il faut aussi fournir les moyens matériels d'expédier les affaires judiciaires dans des délais raisonnables. Qu'un nouveau palais surgisse dans le vieux Montréal, et ces lenteurs si vivement déplorées seront grandement réduites.

Alfred AYOTTE

LA PRESSE

OCT 17 1959

Palais Justice

THURSDAY, FEBRUARY 25, 1960

A New Court House And A New Code

THE General Council of the Bar of Quebec has asked the provincial government to build a new court house in Montreal and amend immediately the Code of Civil Procedure. Both matters are urgent. A court house cannot of course be built in a day, but the Code amendments sought could be made at this session of the Legislature. To do this would be to speed the hearing of cases and prevent injustices that now result from the application of antiquated laws.

The Old Court House conditions described in the Bar's memorandum are not new. They have been brought to both public and government attention many times. But as the years go on, judges, lawyers, litigants and court employees work in quarters that deteriorate rapidly. Some employees work in cubbyholes under stairways, some judges in chambers ten feet square. The law library, one of the most valuable in the country, is housed in highly inflammable quarters. The invaluable city archives are housed in a damp and crowded basement.

It is a wonder, in these circumstances, that justice is administered as well as it is.

One of the hampering causes in the civil courts is the Code of Civil Procedure. It is, as one judge has put it, a ball and chain around the judge's feet. It hampers him and may work injustice on the litigant. By filing exceptions to the form and taking advantage of various other procedures in the Code, like appeals from procedural judgments, lawyers can delay the hearing of cases. As so many judges have said, justice delayed is justice denied.

For the Bar the remedy is clear: immediate amendment of the rules to make them simple, flexible and as few as possible in order that they may never be a cause of delay, nor, above all, the loss of a right.

Civil Code revision is in the hands of a commission but its work is delayed by the illness of its president. The Bar suggests the appointment of a new commission. This should be done, but work on the Civil Code is not as urgent as work on the Code of Procedure. The ancient provisions of this code have served their purpose and should be replaced to help the cause of justice.

STAR
FEB 25 1960

Palais Justice

MONTREAL, SEMAINE DU 23 FEVRIER 1960

La Justice mal logée

Il ne faudrait pas que Montréal ait la réputation de traiter Dame Justice en parente pauvre. Depuis longtemps, elle est fort mal logée, et le nombre des serviteurs qu'on lui donne, c'est-à-dire nos honorables juges, sont trop peu nombreux pour suffire à la tâche créée par une grande métropole comme la nôtre.

On considère que la situation actuelle est une disgrâce. C'est pourquoi un comité spécial du Barreau de la province de Québec a fait parvenir au procureur général du gouvernement de Québec et au ministre fédéral de la Justice à Ottawa, une requête dans laquelle on demande deux réformes urgentes : un nouveau palais de Justice et la nomination d'au moins 10 juges.

Le comité fait observer que le vieil immeuble de la rue Notre-Dame date de 104 ans. Dans ces ruines poussiéreuses, les membres du personnel s'entassent les uns sur les autres. Il a fallu occuper même les dessous d'escaliers. Les chambres des juges sont beaucoup trop exigües. Les conditions de travail y sont tellement pénibles qu'il faut une dose extraordinaire de patience pour y persévérer. Ajoutons que c'est un affreux nid à feu, et que, le jour où un incendie y éclaterait, il faudrait dire adieu à la plus précieuse des bibliothèques et à des archives dont la valeur se chiffre par plusieurs millions de dollars.

On demande en outre dix juges de plus. C'est au moins 20 qu'il faudrait exiger. Le nombre des causes en retard est de 12,600 et datent, en une forte proportion, de plusieurs années. Un juge ne peut régler, en moyenne, que 100 causes annuellement, et c'est déjà exorbitant. C'est dire que des milliers de citoyens attendent en vain que justice leur soit rendue. On peut, par exemple, citer le cas de tel créancier qui pouvait obtenir un remboursement, il y a trois ans, alors que sa poursuite était intentée, mais qui, depuis, a perdu tout recours, par suite de la faillite de la défenderesse.

Maintenir un tel état de choses serait éterniser l'injustice au sein même de notre appareil de justice.

PETIT JOURNAL
FEB 28 1960

Palais de justice

"Il faut construire sans délai"

- Le Barreau

"Il faut de toute nécessité qu'un nouveau palais de justice soit construit à Montréal sans plus de délai. Celui qui existe ne mérite aucunement son nom et ceux qui y entrent, plaideurs et témoins, doivent conclure en voyant sa malpropreté, sa décrepitude et son exigüité, que les autorités gouvernementales provinciales ont bien peu souci de l'administration de la justice dans la ville de Montréal. Quant à ceux qui doivent y travailler, les juges, les secrétaires, les greffiers et les autres employés, ils doivent le faire dans des conditions si déplorables qu'il est étonnant qu'ils continuent à le faire.

"Il n'y a pas un pouce carré de libre dans cet édifice, même les dessous d'escaliers sont occupés et on y loge des secrétaires de juges ou des huissiers. Les cabinets de certains juges, tant de la Cour supérieure que de la Cour des magistrats, ont à peine cent (100) pieds carrés de superficie.

"De plus, cet édifice n'est pas à l'abri du feu et s'il s'y déclarait le moindre incendie, il brûlerait de fond en comble avec la perte de la magnifique bibliothèque du Barreau de Montréal et surtout avec celle de toutes les archives du district.

"Il y a donc une urgence extrême à ce qu'il soit procédé sans délai à la construction d'un nouveau palais de justice et le Barreau de la province tout entier le réclame.

LA PRESSE

MAR 22 1960

The Latter Day Miracle Of Notre Dame Street

By FRANCIS ALLEN

Built in 1851

Each day in a grimy grey stone building on Notre Dame street, a miracle takes place.

Justice is carried out fairly and efficiently in conditions that have been described as deplorable. If a reason can be found for this miracle, it must be in the devoted energy of Associate Chief Justice W. B. Scott his judges, and the 350 employes of the Superior Court.

Recently a committee of the Quebec Bar Association, in a brief sent to the provincial government calling for a new courthouse, described the Superior Court building as dirty and dilapidated. It added, "The courthouse now existing is far from deserving its French name 'palais'."

The lawyers noted that every single square inch of space in the building "is occupied, even under stairways. The chambers of certain judges do not exceed 100 square feet." In point of fact, very junior executives indeed in any private corporation would shudder at the prospect of occupying the accommodation provided for the most distinguished judges working in the province.

The building which also houses the eight judges of the Quebec Court of Appeal and 23 employes of that court, was built in 1851.

Within a few months of its construction it was described as totally inadequate for the needs of the day. At that time there were barely 100,000 people in the judicial district.

Now the population of the same area is approaching the 2,000,000 mark, and it is the busiest judicial district in the country.

The building is far from fire proof, yet the archives in the basement contain many priceless and irreplaceable documents of which there are no copies. Some of these documents go back to the days of the French regime.

The Bar Library also contains books and documents of tremendous value, and the lawyers' brief states: "Should the slightest fire occur, the building will burn to the ground with the loss of the irreplaceable Montreal Bar Library, and also the archives of the district."

Standing Room

The majority of the courtrooms are far too small to provide seating capacity for the numbers of people involved in many cases. Witnesses, spectators, or others involved are often obliged to stand for many weary hours in hot, crowded rooms, while litigation proceeds.

Many of the ceilings are cracked and peeling. Although members of the cleaning staff do their best, they are fighting a hopeless battle against the dust and grime tramped into the bursting building by the hundreds, sometimes thousands, who seek justice and find it, each day.

Within the entrance to the courthouse a notice board points upward to "The Court of Revision," abolished 40 years ago, and the office of the sheriff which moved to the Criminal Court building four years ago.

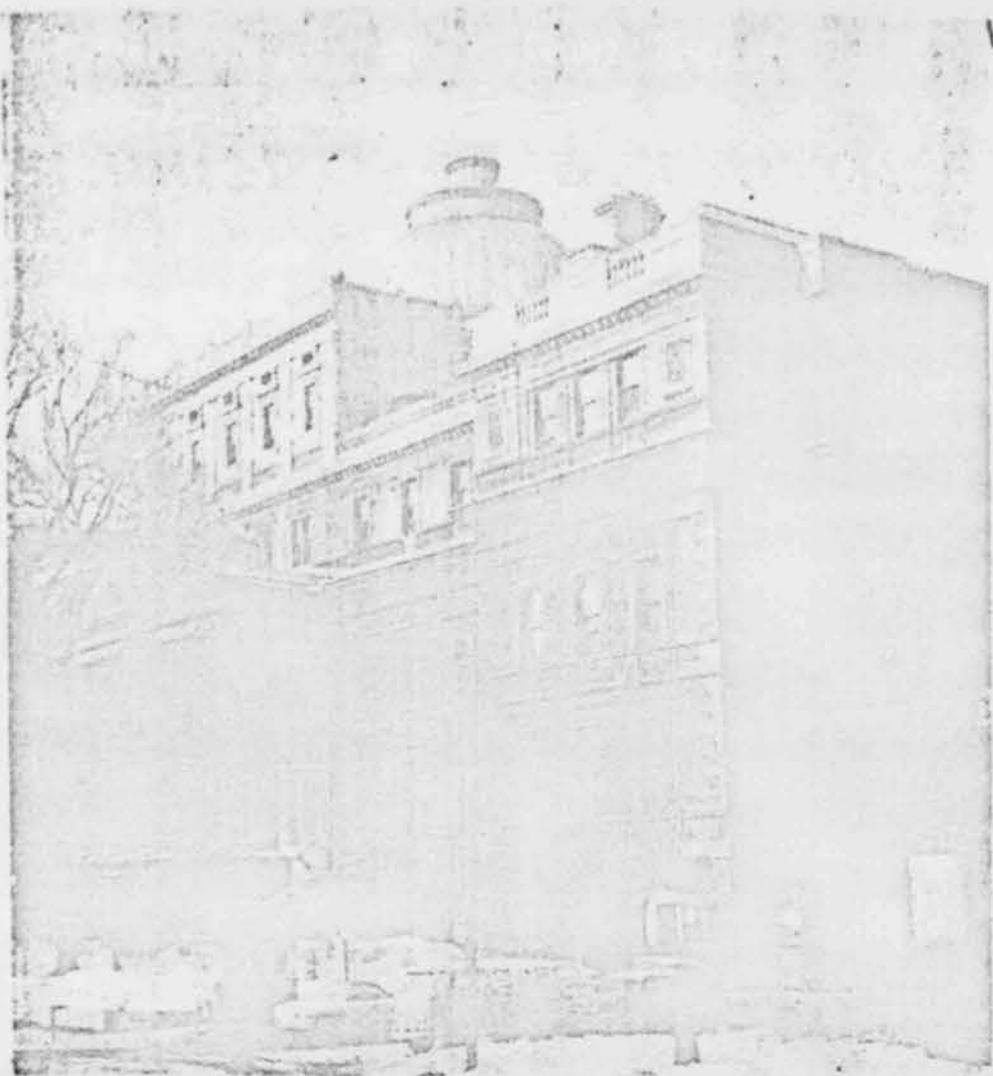
As Chief Justice Scott has stated repeatedly in recent years, the work goes on, but under conditions which are deplorable.

"There is not sufficient space for them to do their work, nor room to place additional staff."

Meanwhile, Quebec Attorney General Antoine Rivard has stated that methods of solving the problem would be considered with the shortest possible delay.

And so, as a senior Bar member has stated, the miracle continues in the Superior Court building, but many people are wondering for how long.

STAR
APR 6 1960



Staff photo by Lloyd Bierstein

This is the grey stone building located on Notre Dame street which was built in 1851. Every square inch of space is occupied -- "even under the stairways."

STAR

APR 6 1960

Palais
Justice

Construction d'un Palais de justice réclamée à nouveau par le Barreau

Il faut de toute nécessité qu'un nouveau palais de justice soit construit sans délai dans la métropole.

Le Barreau de Montréal l'a réclamé à nouveau ce matin, au cours de l'assemblée annuelle de ses membres.

Une résolution a été adoptée à cet effet à l'unanimité. Présentée par Mes A. J. Campbell, C.R., la proposition avait été appuyée par Mes Jean Martineau, C.R., Alfred Tourigny, C.R., et Hazen Hansard, C.R.

Cette résolution rappelle en substance les conclusions auxquelles en est venu le comité désigné par le Barreau de la

province pour enquêter sur l'administration de la justice dans le district de Montréal.

À la suite de son exiguité le vieux Palais est devenu tout à fait inadéquat et l'administration de la justice en subit un grand préjudice.

De plus, le vieil édifice n'est pas à l'abri du feu et s'il s'y déclarait le moindre incendie, il brûlerait de fond en comble avec la perte de la magnifique bibliothèque du Barreau de Montréal et surtout avec celle de toutes les archives du district.

La résolution s'oppose à la
Voir PALAIS en page 22



L'hon. A. K. HUGESSEN, C.R. Me PIERRE BOURQUE

L'hon. sénateur A. K. HUGESSEN, C.R., et Me PIERRE BOURQUE, dont l'élection par acclamation aux postes respectifs de bâtonnier et secrétaire du Barreau de Montréal, a été proclamée ce matin, au cours de la réunion annuelle des avocats de la métropole tenue au vieux Palais de justice. Plusieurs candidats se font la lutte aux autres charges et les membres du Barreau doivent élire leur conseil aujourd'hui.

construction d'une annexe ou à la redistribution des locaux du présent palais de justice comme ne pouvant obvier aux difficultés causées par l'exiguité du vieil immeuble.

Elle suggère que le Barreau de Montréal s'assure les services d'un architecte qui préparerait les plans et établirait le coût de la nouvelle construction, indiquant les facilités et services que procurerait le nouveau palais.

La formation d'un comité dont le but serait de prendre les moyens de réaliser le projet mentionné dans la résolution a été adoptée. Ce comité sera constitué de Mes Jean Martineau, C.R., Paul Hutchison, C.R., et l'hon. Philippe Brais, C.I.

Me Bernard Bourdon, C.I., bâtonnier sortant de charge, a fait un résumé de l'activité de l'année. Il a présenté à l'assistance l'hon. sénateur A. K. Hugessen, C.R., et Me Pierre Bourque qui ont été respectivement élus par acclamation bâtonnier et secrétaire du Barreau.

Faisant l'éloge de son prédécesseur, l'hon. M. Hugessen a promis de surveiller les intérêts de ses confrères et de l'organisme, dont on lui confie la direction. Des élections ont lieu pour les autres postes.

Mes Roger Lacoste, C.R., et Gontran Saint-Onge, C.R., se présentent au poste de trésorier. Les candidatures en vue d'occuper la fonction de conseillers sont celles de: Mes Roger Beaulieu, C.R., J.-H. Blumenstein, Roger Craig, G.-M. Desaulniers, C.R., Charles-D. Gonthier, Paul Masse, C.R., Jean Mercier, Thomas H. Montgomery, C.R., Charles-M. Piuze, C.R.

L'APRESSE

MAY 2 1960

Public Justice

Montreal Bar Takes Action To Ensure New Court House

Montreal's Bar membership voted yesterday to employ an architect to interpret for them to the Quebec Government the specific needs of this judicial district for a new courthouse.

At their annual meeting yesterday, they warmly approved a resolution which reflected the view that the Bar itself must take positive action to ensure that the replacement of the 104-year-old Notre Dame St. building be proceeded with as quickly as possible.

A committee of five was set up to maintain continuing action until the project is in the construction stage.

The members are: Hon. Edouard Asselin, QC, Hon. F. Philippe Brais, QC, Francis Fautoux, QC, Jean Martineau, QC, and Paul P. Hutchinson, QC.

The resolution presented by A. J. Campbell, QC, and seconded by Jean Martineau, QC, deplored the "inadequate and obsolete" facilities of the Old Court House, the fire hazards and the serious prejudice to the proper administration of justice involved.

Expedients which have been suggested to alleviate the difficulties were rejected by the terms of the resolution which put the general meeting on record as "being unalterably opposed" to the construction of an annex or the relocation of some of the courts.

"Such expedients, while temporarily overcoming the problems of space, would not overcome the difficulties arising out of the obsolescence of the present court house and its lack of proper facilities and services," said the resolution.

It was also resolved that "the services of a competent architect be retained for the purpose

By LEON LEVINSON

of preparing presentation plans and an estimate of the cost of construction of a new courthouse, such presentation plans to indicate what facilities and services would be available in such a new courthouse."

The Bar membership individu-



NEW BATONNIER: Sen. A. K. Hugessen, QC, yesterday was elected by acclamation as head of the Montreal Bar. He succeeds Bernard Bourdon, QC, in the office. Sen. Hugessen became a member of the Bar in 1914.

ally was asked to offer suggestions for the new facilities.

Prompt action by the Quebec Government on the new courthouse project was requested and the resolution proposed that "the Bar of Montreal, comprised of 1,500 members, make known to the government of the Province of Quebec its recommendations with respect to a new courthouse, the whole in order that the administration of justice be seated in a manner appropriate to its needs and to Montreal's

position as the metropolis of Canada."

In backing the resolution, Mr. Martineau emphasized the importance of employing an architect to provide a preliminary plan at the Bar's expense.

"We should make known our ideas as to what a modern courthouse ought to be," said Mr. Martineau. "We won't get what we should if we don't look after our interests properly."

He said he had little confidence in the capacity of the Department of Public Works to properly interpret the needs of a courthouse appropriate to the size of the fast-growing judicial district.

"When we talk statistics to them—for example the volume of work in the Practice Court—they think we're talking Chinese," he said, explaining that they were unable to relate the figures to space requirements.

Mr. Campbell thought it "would be just a calamity to have somebody at Quebec start putting the plans on the drawing-board before the Bar has made clear to them what is needed to satisfy our requirements for the present and the foreseeable future."

GAZETTE

MAY 3 1960

Justice Should Not Face Such Difficulties

The citizens are insistent that justice should be done, but they may be less insistent that the means be provided by which it can best be done.

This has become remarkably true with regard to the Superior Court of the Judicial District of Montreal. It has become very difficult for prompt justice to be meted out in this court with the conditions under which it must at present function.

The Superior Court opened yesterday. But it opened in an ancient building, over a century old, under conditions crowded and congested, and under the risk of a disastrous fire. It has to operate under a Code of Civil Procedure so outdated that Associate Chief Justice W. B. Scott described it as "medieval shackles." It has administrative officials so inadequately paid that good persons are hard to find and harder to keep. And it has an insufficient number of judges to handle the number of cases on the rolls.

It is not always realized what an immense area lies within the Superior Court's Montreal District. It is not just the city and island of Montreal. It embraces the Eastern Townships, and extends from Sorel to Joliette, through Hull to Pontiac and Mont Laurier. About two-thirds of the population of the province lies within its boundaries.

It is not only the size of the district that explains the multitude of cases;

there is also the immense development of business within this area in recent years. Many of these business cases require lengthy hearings. And then there are the high number of automobile cases.

Under Chief Justice Scott a determined effort has been made to get the backlog of cases under more reasonable control. But with 500 to 600 new inscriptions being filed each month, the cases now set down for trial have reached a greater total than in all the court's history — a total double that inscribed for hearing only five years ago.

Under these circumstances, the appointment of the three new judges, provided for several months ago by legislation, is imperative. And it may be hoped that these appointments will be made among those with the highest qualifications, and after due consultation with the Batonnier and the members of the Council of the Montreal Bar.

Those who are called to the Bench should be summoned, as to a public service, and they should be those who, as lawyers, already command the respect and confidence of their colleagues.

If the law's delay is not, in itself, to become a form of injustice, these three additional judges should be appointed as promptly as possible. The pressure of cases awaiting a hearing is urgent evidence of the necessity.

GAZETTE
SEP 13 1960

L'ancien sera démoli

Le nouveau palais de justice s'élèvera sur le Champ-de-Mars

Tout indique que le superbe immeuble qui remplacera l'ancien et désuet Palais de justice de Montréal s'élèvera en plein Champ-de-Mars, c'est-à-dire tout à côté de la bâtisse séculaire actuelle qui sera démolie.

C'est du moins l'espoir qu'entretient actuellement le Barreau de Montréal qui s'est donné pour mission de hâter la réalisation de cette entreprise qui relève conjointement du département du procureur général et du ministère des Travaux publics de Québec.

Qu'il y ait un nouveau palais pour abriter les cours de juridiction civile dans la métropole, la chose est décidée officiellement. M. Georges Lapalme, procureur général, l'a déjà fait savoir catégoriquement. Le seul point à décider, c'est l'emplacement et le genre de construction qu'on érigera.

Cette question de l'emplacement est actuellement à l'étude au ministère des Travaux pu-

blics. Ce qui laisse entrevoir comme à peu près certain le choix du Champ-de-Mars, c'est que :

1. le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre fédéral de la Justice, M. Davie Fulton, a fait savoir à une délégation du Barreau de Montréal que le gouvernement fédéral, propriétaire du Champ-de-Mars, serait disposé à céder le terrain pour cette construction, apparemment à titre gracieux, si la ville de Montréal, jouissant d'un statut assez vague de locataire sur cet emplacement, n'y a pas d'objection.

2. la ville de Montréal, par la bouche de son directeur du service d'urbanisme, a laissé entendre qu'elle pourrait accepter la chose. Le Barreau croit que si la question devait être référée au conseil municipal, celui-ci donnerait également son approbation.

Il ne s'agirait, en somme, que d'un échange de terrain. Le nouveau palais de justice, en premier lieu, n'occuperait pas tout le Champ-de-Mars, de sorte que ce terrain pourrait encore servir pour le stationnement. De plus, la démolition du palais actuel, à l'arrière, récupérerait une surface appréciable qui pourra servir aux mêmes fins.

On ferait également ressortir un autre avantage du projet. Il permettrait d'éliminer un obstacle à la circulation à l'intersection des rues St-Jacques et Notre-Dame.

La question d'un palais de justice plus adéquat pour l'audition des causes civiles est d'une brûlante actualité depuis des années. Le Barreau n'a cessé d'en réclamer la construction. Les juges lui ont donné entièrement raison. Encore ces jours derniers, le juge en chef Scott déplorait la situation actuelle. La législation permettrait de nommer des juges additionnels, mais il n'y a pas de locaux pour les loger. Divers corps publics ont aussi fortement appuyé le Barreau, soulignant que le remplacement du palais actuel s'impose dans l'intérêt même des justiciables.

Comité fort actif

Le Barreau a particulièrement profité de sa dernière assemblée annuelle, en mai dernier, pour créer un comité spécial chargé de s'occuper de ce problème. Ce comité constitué de Mes Jean Martineau, A. J. Campbell, Philippe Brais, Edouard Asselin, Francis Fauteux, Paul Hutchison et Alfred Tourigny, s'est montré fort actif.

En plus de rencontrer M. Fulton, le comité a également eu des entrevues avec MM. Georges Lapalme, Romeo Monjele et le ministre provincial des Travaux publics, M. René Lévesque. La tenue des élections provinciales a pu entraver momentanément son action, mais celle-ci n'a pas tardé à reprendre.

Un représentant de ce comité, Me A. J. Campbell déclarait, hier, au représentant de LA PRESSE: "Ce projet urgent est sûrement en bonne voie de réalisation maintenant. Nous avons bon espoir qu'il se concrétisera bientôt et que le nouveau palais de la justice sera digne de la grande métropole canadienne."

LA PRESSE

SEP 16 1960

Palais de justice

New Court House Need Recognized

By FRANCIS ALLEN

The Provincial government recognizes the acute need for a new building for the Montreal Superior Court, Premier Jean Lesage said here last night.

The Quebec premier was guest of honor at a dinner for judges and lawyers in the Queen Elizabeth Hotel, under the auspices of the Montreal Bar Council.

He told the applauding jurists that he and his colleagues in the government would be only too happy to receive advice from the Bar as to the details of the project. He said he had studied recommendations of A. J. Campbell, QC, who had drawn up a report on the situation on behalf of the Bar, and he had found it accurate, and most useful.

"Let me assure you," he said "that this work will be done before too many moons have passed. We are looking for ways of helping the ends of justice."

Mayor Jean Drapeau said he also realized the urgency for a new court house, and assured the assembly of judges and lawyers that he was happy to assume the "utmost co-operation for this worthy project."

Sen. A. K. Hugessen, batonnier, who introduced the speakers, reiterated the concern felt by all the judges at the lack of proper court facilities, and said he was grateful for the sympathetic reception given by the Provincial Government to the problem.

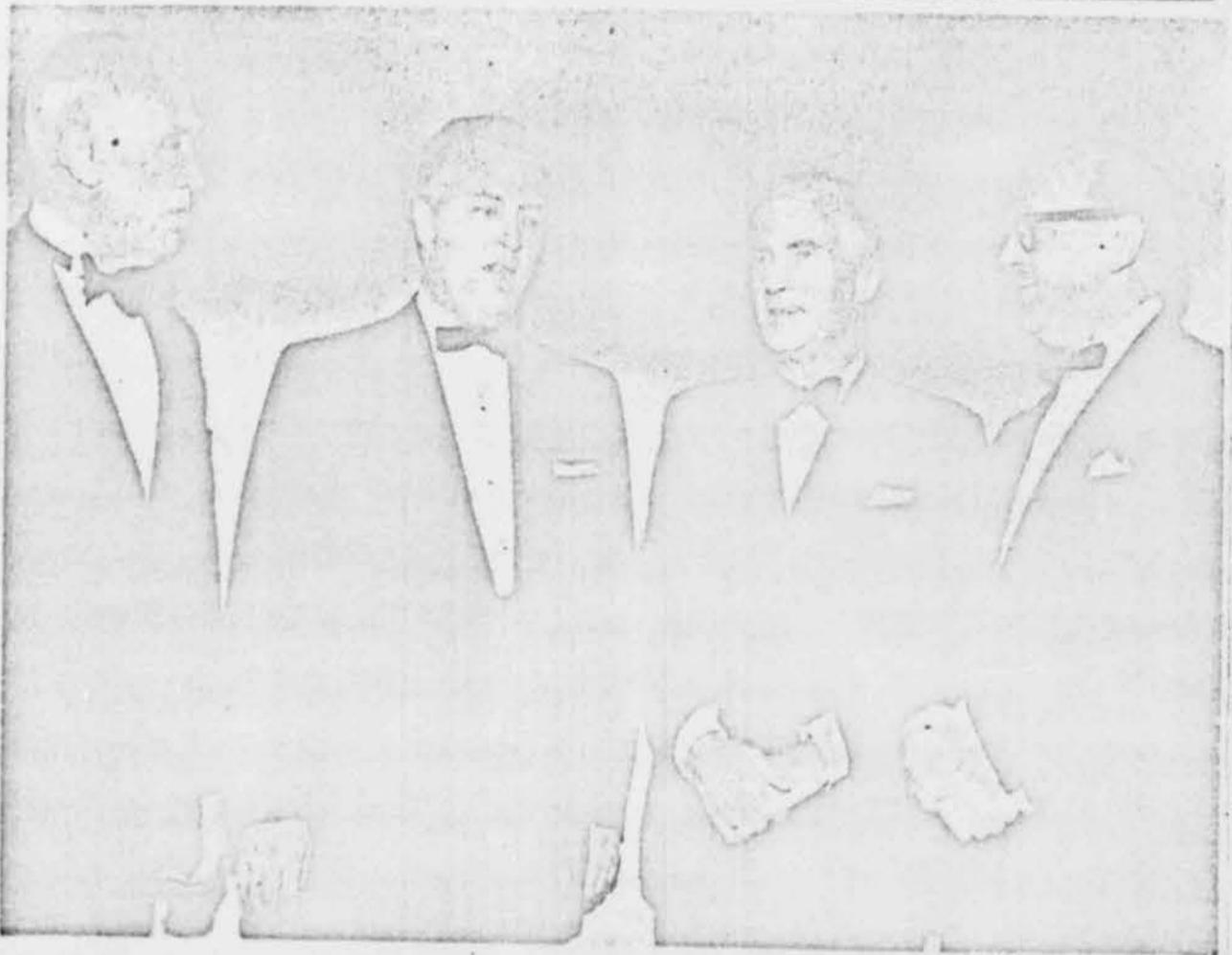
He recalled that more than 100 years ago an act on the statute books had referred to "the provision of court houses and jails in Montreal."

The senator spoke of the work carried out by the Bar council during the year, which had been directed toward helping members of the legal profession.

"The council," he said, "has your interests at heart, and has honestly devoted itself to helping you in as many ways as possible."

STAR
NOV 8 1960

MONTREAL, TUESDAY, NOVEMBER 8, 1960



Premier Lesage poses with guests at a dinner under the auspices of the Montreal Bar Council. From left: Associate Chief Justice W. B. Scott, the Premier, Ba-

tonnier Sen. A. K. Hugessen and Mayor Jean Drapeau. Premier Lesage said something would soon be done about construction of a new court house.

Staff Photo by Max Juster

STAR
NOV 8 1960

Palais de justice

Les travaux au vieil hôpital Ste-Justine sont arrêtés

Rénovation du vieux palais de justice ou construction d'un nouveau ?

Québec, 18 (DNC) — Au cours d'une conférence de presse, ce midi, l'hon. René Lévesque a annoncé des décisions qui intéressent la cité de Montréal d'une façon toute particulière.

C'est ainsi que le ministre des Travaux Publics a déclaré aux journalistes que les plans de rénovation du Palais de Justice de la métropole sont prêts et que les travaux seront exécutés le plus vite possible. Le ministre n'a pas spécifié si le projet envisagé comporte la construction d'un autre palais de justice.

A Montréal

D'autre part, M. Lévesque a informé la presse que les travaux effectués au vieil hôpital Ste-Justine ont été suspendus, pour le moment, parce que le nouveau gouvernement croit que le projet de loger à cet endroit les malades

mentaux n'est pas acceptable. Les malades seront logés ailleurs et on installera dans cet ancien hôpital les bureaux de la censure des films. M. Lévesque est d'opinion que les travaux qu'on a exécutés à cet édifice ont coûté \$1,200,000 au lieu de \$600,000.

A St-Hyacinthe

Le ministre a également annoncé que son ministère a arrêté les travaux de construction du vieux Palais de Justice de St-Hyacinthe. Il a ordonné la démolition de l'immeuble et prend actuellement des mesures pour reconstruire à neuf. M. Lévesque a dit que la province a déjà dépensé \$345,000

pour les fondations de cet édifice, seulement. Un édifice moderne y sera érigé dont les plans ont été confiés au même architecte, M. Jean-A. Gelinus.

A Québec

Enfin, M. Lévesque a appris aux journalistes que le gouvernement a acquis l'ancien immeuble de l'Académie commerciale à Québec, pour y loger l'un des plus gros ministères de l'administration. Il n'a pas dit lequel. Les conditions de l'achat prévoient que le gouvernement paie \$2,300,000 pour cet immeuble, dont \$25,000 à la signature du contrat, \$1,200,000 avant mars 1961 et le reste, \$1,025,000, au moment de la livraison. Le gouvernement dépensera, en outre, \$1,000,000 pour l'aménagement de l'édifice.

MTL-MATIN

NOV 19 1960

Palais de justice

À MONTRÉAL: un NOUVEAU "nouveau palais de justice"

QUEBEC. (J.M.) — M. René Lévesque, ministre des Travaux publics, a annoncé hier au presse qu'une décision sera prise prochainement par les autorités provinciales au sujet d'un nouveau palais de justice à Montréal pour remplacer ce qu'on appelle encore paradoxalement le "nouveau palais de justice" de la métropole; et le député de Laurier a donné des précisions sur les intentions du gouvernement au sujet de l'édifice connu sous le nom d'ancien hôpital Sainte-Justine.

Ce dernier immeuble devait servir à loger des aliénés, "so-disant criminels", de la pri-

son de Bordeaux, mais les travaux de restauration ont été arrêtés; et les malades iront ailleurs.

"Il était fou de vouloir loger des aliénés, dont certains dangereux, à quelques pieds seulement de la rue Saint-Denis, commente M. Lévesque. Sous l'Union nationale, on n'avait pas osé dire que le corps médical était opposé au projet..."

Il n'y a même pas un terrain assez vaste pour une cour de récréation convenable à l'intention des patients.

Le ministre déclare que les aliénés de Bordeaux seront dirigés vers différents hôpitaux

psychiatriques disséminés à travers la province, par exemple à Joliette ou à Sherbrooke.

L'ancien hôpital Sainte-Justine sera donc entièrement réaménagé et transformé en un immeuble administratif où pourront être centralisés les bureaux de divers départements, ainsi que la "censura provinciale".

Le député de Laurier note qu'on est en train de déterminer ce que les travaux de démolition et de réfection, exécutés par ordre de l'Union nationale, ont coûté jusqu'ici. Il s'agirait d'une somme de \$1,200,000 alors que cela ne valait pas plus de \$500,000.

M. Lévesque a souligné que les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte évidemment de ceux qui concernent le pavillon Saint-Vallier, aujourd'hui terminé, car, dit-il, "nous n'avons pas de contrôle sur ce qui a été payé".

LA PRESSE
NOV 19 1960

Palais de justice

A New Look For Craig Street

A NEW court house on the north side of Craig Street opposite the Champ de Mars could begin the rehabilitation of an area badly in need of it. If, as Quebec intimates, additional government buildings appear in the area, we can look forward to a planned development that will not only embellish what is now a slum area but serve the useful purpose of bringing scattered government offices and the law courts into a harmonious and convenient pattern.

The new court house is of course the first consideration. It is badly needed. The old building on Notre Dame Street, in use for a hundred years, is crowded. Judges newly appointed have had to be put in makeshift chambers or in quarters temporarily vacated by judges who are ill. Courtroom space is at a premium. The priceless law library and the archives are in dilapidated quarters they have long outgrown.

Not everyone will be interested in the erection of a new court house. Everyone should be interested in the rehabilitation of Craig Street. At one time it had charm, and in the early 1800's when Governor Craig for whom it was named was here, it was a residential area. For years now it has been a "mean street" throughout the greater part of its length. Behind it, in the stretch from St. Lawrence Boulevard to St. Elizabeth Street, has grown up an area of flats and warehouses that, if it does not qualify as a slum area by definition, gives that appearance.

Rehabilitation of Craig Street has of course already started. The new building of La Presse and THE STAR's new building are the beginning of a new look for Craig Street west of St. Lawrence Boulevard. A new court house and government office centre would carry this new look eastward.

STAR

DEC 9 1960

Palais de Justice

Plan quinquennal d'édifices publics: \$50,000,000

A Montréal, nouveau palais de justice de \$15 à \$18 millions

par Jacques MONNIER

QUEBEC—M. René Lévesque, ministre des Travaux publics, a fait préparer, par les architectes de son département, un "plan quinquennal" pour la construction d'édifices gouvernementaux et administratifs à travers la province. Une cinquantaine de millions de dollars seront, au moins, consacrés à la réalisation du programme. La première trapche annuelle de dépenses apparaît dans la brochure des estimations budgétaires 1961-1962 au poste — "Acquisition, transformation, construction d'immeubles" —; elle atteint neuf millions de dollars.

Le "plan quinquennal" dont

l'existence a été révélée hier, fait suite à la décision du député de Laurier de mettre en oeuvre une pratique nouvelle: comprimer autant que possible le paiement de loyers par l'administration provinciale et, au contraire, multiplier les bâtiments gouvernementaux; car selon les paroles de M. René Lévesque, le regroupement des bureaux, la centralisation des services sont indispensables pour arrêter un "gaspillage incalculable", une perte continue de temps et d'efforts.

Lors d'une conférence de presse en novembre, le ministre avait ajouté.

— "Sans vouloir faire de politique avec la question, il faut

bien constater que la situation actuelle est le fruit d'une négligence de seize années pendant lesquelles on a loué de plus en plus de locaux à l'extérieur, notamment à Québec et à Montréal... un vrai cancer..."

Nous apprenons que l'édification d'un nouveau Palais de Justice de \$15,000,000 à \$18,000,000 à Montréal entre dans le "plan quinquennal" dont l'exécution débutera après le premier avril prochain. Toutefois, pour ce qui regarde cette par-

tie du programme, tout comme en ce qui concerne l'érection d'un Palais de Justice moderne à Québec, on n'assistera qu'à des préparatifs au cours de l'exercice financier 1961-1962.

Par contraste, en cette année 1961-1962, on verra s'ouvrir une série de chantiers pour la construction de Palais de Justice, valant \$1,000,000 chacun: à Sept-Îles, à Gaspé, à New-Carlisle, à Baie-Comeau où, dans chacune de ces localités, l'immeuble abritera aussi la prison; et à Drummondville.

Dans la ville fondée par Champlain, mentionnons le début prochain des travaux d'agrandissement du Musée provincial auquel on doit adjoindre une aile nouvelle.

Notons encore que, dans la métropole, l'édification du quartier général de la police provinciale, à l'emplacement de la prison des femmes de la rue Fullum, fait partie du "plan quinquennal".

7 FEV 1961

LA PRESSE

Palais de justice

Au lieu des taudis, un centre administratif

Le voisinage du Champ-de-Mars sera complètement transformé

par Clément DuMaine

Le voisinage du Champ-de-Mars subira de profondes transformations. S'il n'en tient qu'à l'administration municipale, le quadrilatère St-Denis-Craig-Dorchester-St-Laurent sera libéré de ses taudis et transformé en centre administratif.

Par ailleurs, nombre d'immeubles seraient appelés à disparaître du quadrilatère Craig-St-Gabriel - Fortifications-St-Laurent

Selon un haut fonctionnaire, un vaste terrain de stationnement à trois paliers doit être aménagé à cet endroit. Les plans sont déjà tracés par un architecte de renom, et il n'existe qu'un seul obstacle à leur exécution: le propriétaire de l'immeuble qui abrite la taverne à l'intersection sud-est des rues Craig et Saint-Laurent trouve trop bas le prix offert par le syndicat d'hommes d'affaires qui a déjà acquis les immeubles anciens à trois et quatre étages chacun. L'une des bâtisses appelées à disparaître est l'ancien hôtel de France, rue St-Gabriel, face au Champ-de-Mars. Le premier musée géologique de Montréal, qui se trouvait à côté de cet hôtel, fit place à un poste d'essence vers la fin des années trente.

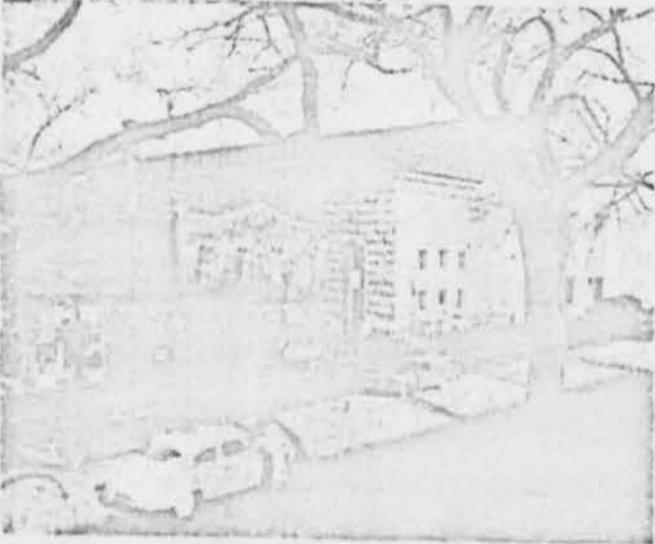
Un architecte et un urbaniste

de Québec, tous deux à l'emploi du ministère provincial des Travaux publics, se rendent récemment au service de l'urbanisme de Montréal pour étudier les plans de transformation du secteur compris entre le boulevard St-Laurent et la rue de Bullion, entre les rues Craig et Vitre.

Le gouvernement de Québec, nous dit-on, songe à bâtir le nouveau palais de justice du côté nord de la rue Craig. On lui prête aussi l'intention de construire un ou deux gratte-ciel qui abrite-

raient une foule de services de différents ministères. Le gouvernement, toutefois, s'assurerait auparavant qu'il est possible de réaliser son vaste projet à un coût raisonnable, car le sous-sol de ce secteur a la réputation d'être glaiseux et le coulage des fondations devient très coûteux.

Le manège militaire, à l'angle des rues Craig et Hôtel-de-Ville, est aussi appelé à disparaître. L'armée y possède des bureaux et y loge des unités régimentaires, dont les Fusiliers Mont-Royal.



Le manège militaire de la rue Craig serait démoli dès que Québec et Montréal auront décidé à quelle date seront construits le nouveau palais de justice et des gratte-ciel qui logeraient une foule de services relevant de ministères de Québec.

PETIT JOURNAL

19 FEV 1961

Palais de justice

Bar Report Urges New Court Building

A report stressing the urgent need for a new courthouse building will be presented to the annual meeting of the Montreal Bar at 10 a.m. Monday in room 24 of the Old Court House.

The report will be presented by A. J. Campbell QC on behalf of a committee which has been working on the project for many months. Also at the meeting a new batonnier and other officers of the Bar will be elected.

Mr. Campbell's report will also outline his negotiations with the Provincial government on the subject.

It has been stressed in the past that the grimy building on Notre Dame street is now 104 years old, and was constructed at a time when there were barely 100,000 people in the judicial district.

Now, the population of the same area is approaching the 2,000,000 mark, and it is the busiest judicial district in the country.

Not Fireproof

The building is far from fireproof, yet the archives in the basement contain many priceless and irreplaceable documents.

Members of the Bar have stressed in the past that should the slightest fire occur the building will burn to the ground with the loss of the irreplaceable Bar library, and also the archives of the district.

Every single square inch of space in the buildings is occupied, the lawyers have noted, even under the stairways. The chambers of certain judges do not exceed 100 square feet. In addition to the judges of the Superior court and the staff of that court, the building also houses the Quebec Court of Appeal, its judges and staff.

Premier Jean Lesage told the Bar at a meeting last August that the provincial government recognized the acute need for

a new building for the Montreal Superior Court.

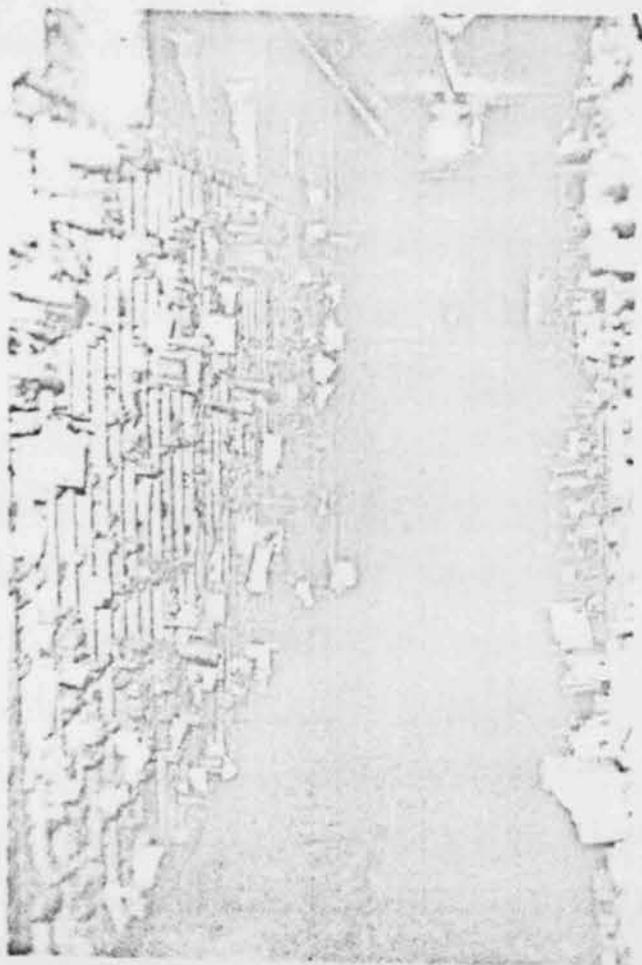
He told the group that he and his colleagues in the government would be only too happy to receive advice from the Bar as to the details of the project. He said he had studied the recommendations of Mr. Campbell and his committee, and that they had been accurate and most useful.

"Let me assure you," he said, "that this work will be done before too many moons have passed. We are looking for ways to help the ends of justice."

Mayor Jean Drapeau said he also realized the urgency for the new courthouse, and told the meeting that he was happy to assure the utmost co-operation "for this worthy project."

STAR

27 AVR 1961



A section of the cramped archives department in the old Court House which contains valuable records.

STAD
27 AVR 1961



Staff Photos by David Lencet

Paul Lambert, chief of the city's vaults and records department, displays the proclamation ordering the construction of the present Court House.

STAR

27 AVR 1961

Palais de justice

A quand le nouveau Palais de justice?

Verrons-nous bientôt la construction d'un nouveau Palais de justice, à Montréal?

Tout le monde en parle depuis des années! Le vieil édifice de la rue Notre-Dame est maintenant plus que centenaire, sa construction ayant débuté en 1851. Il ne satisfait plus, inutile de le dire, aux besoins de l'administration de la justice du plus important district judiciaire du Canada.

Depuis longtemps déjà, il est devenu tout à fait insuffisant; l'importance et le volume des affaires judiciaires ont triplé et quadruplé avec l'augmentation de la population. Cet état de choses rend de plus en plus difficile, chaque année, la direction du rouage dans ce district vital pour la province.

"Pourtant, déclarait hier après-midi, à notre représentant Me A. J. Campbell, C.R., secrétaire du comité du Barreau constitué en vue de la construction d'un nouveau Palais de justice, rien ne se fait! Et cela, en dépit de tant de promesses que nous avons reçues. Tout porte à croire que rien ne se fera bientôt."

Ce comité du Barreau placé sous la présidence de Me Jean Martineau, est composé des hon. Philippe Brais, C.L., et Édouard Asselin, C.L., et de Mes Paul Hutchison, ancien président de l'Association du Barreau canadien, Francis Fauteux, ancien bâtonnier, et Alfred Tourigny, nouveau bâtonnier. Me A. J. Campbell, comme nous l'avons mentionné, en est secrétaire.

Nombreuses démarches

Au cours de la présente année de nombreuses démarches ont été faites par les membres de ce comité, tant auprès des autorités fédérales, provinciales que municipales. Le comité a siégé à de nombreuses re-

prises et on a préparé un rapport qui sera présenté pour adoption à l'assemblée générale des avocats de Montréal, lundi, le 1er mai.

Me Campbell rappelait hier que depuis dix ans on a dépensé six millions dans les autres districts judiciaires de la province pour la construction et l'amélioration des Palais de justice, alors qu'on n'a dépensé que \$40.000 dans le même but pour le district de Montréal.

En dépit de certaines dépenses d'aménagements nouveaux, les tribunaux civils en sont à peu près au point où ils en étaient quelques années après la construction du vieux Palais, alors qu'on déplorait déjà l'exiguïté de l'édifice.

On a augmenté de cinq le nombre des juges de la Cour supérieure, mais les autorités ne peuvent les nommer étant incapables de les loger dans le Palais actuel. En présence d'une situation aussi difficile, le Barreau s'est ému et n'a cessé de réclamer la construction d'un nouveau Palais, digne de la métropole du Canada.

Dans un premier rapport, le comité du Barreau mentionné ci-haut réclamait fortement la construction d'un nouveau Palais de justice, à Montréal, sans plus de délai. L'urgence de cette construction provient également du fait que nos archives sont exposées au risque d'un incendie.

Leur destruction serait irréparable car elles constituent une chose rare dans les annales judiciaires.

"Il faut construire sans délai"

Voici quelques extraits du mémoire du comité du Barreau présenté, l'an dernier, à l'assemblée générale des avocats:

"Il faut de toute nécessité qu'un nouveau palais de justi-

ce soit construit à Montréal sans plus de délai. Celui qui existe ne mérite aucunement son nom et ceux qui y entrent, plaideurs et témoins, doivent conclure en voyant sa malpropreté, sa décrépidité et son exigüité, que les autorités gouvernementales provinciales ont bien peu souci de l'administration de la justice dans la ville de Montréal. Quant à ceux qui doivent y travailler, les juges, les secrétaires, les greffiers et autres employés, ils doivent le faire dans des conditions si déplorables qu'il est étonnant qu'ils continuent à le faire.

"Il n'y a pas un pouce carré de libre dans cet édifice, même les dessous d'escaliers sont occupés et on y loge des secrétaires de juges ou des huissiers. Les cabinets de certains juges, tant de la Cour supérieure que de la Cour de magistrat, ont à peine cent pieds carrés de superficie.

"De plus, cet édifice n'est pas à l'abri du feu et s'il s'y déclarait le moindre incendie, il brûlerait de fond en comble avec la perte de la magnifique bibliothèque du Barreau de Montréal et surtout avec celle de toutes les archives du district.

"Il y a donc une urgence extrême à ce qu'il soit procédé sans délai à la construction d'un nouveau palais de justice et le Barreau de la province tout entier le réclame."

LA PRESSE

29 AVR 1961

Palais de Justice

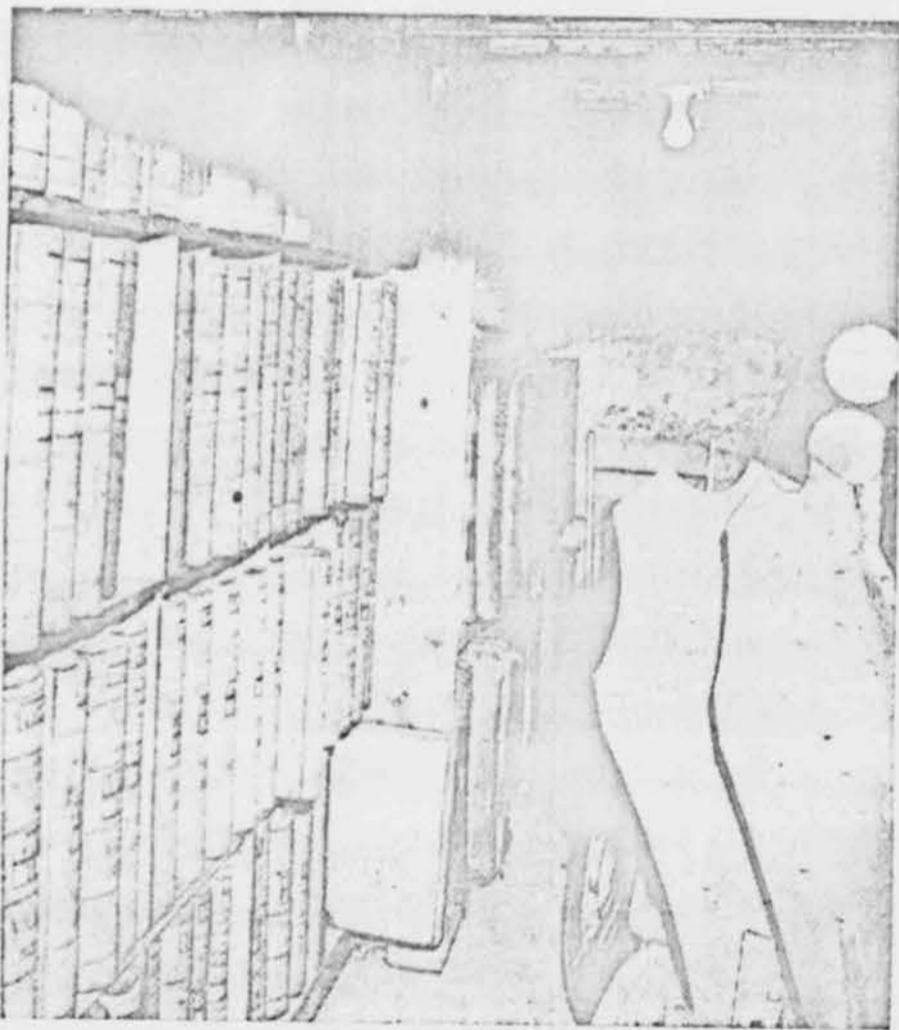


TROP DE BANQUEROUTES POUR L'ESPACE — On est économe d'espace au vieux Palais. Ci-haut, la pièce très exiguë (greffe des faillites), où s'enrê

gistrent plus de la moitié des banqueroutes qui se produisent dans tout le pays.

L'APRESSE

29 AVR 1961



CE QU'ON APPELLE LES "CATACOMBES" — Voici un coin des archives du Palais de justice du plus important district judiciaire du Canada. Sa décrépidude et son exiguité donnent une idée de l'état déplorable de l'endroit qui loge de précieux volumes remontant au premiers temps du régime anglais.

LA PRESSE

29 AVR 1961

Le Barreau de Montréal juge urgente la construction d'un nouveau palais de justice

Un rapport réclamant la construction d'un nouveau palais de justice dans le district a été présenté aujourd'hui, à l'assemblée générale du Barreau de Montréal.

Me A. J. Campbell, C.R., secrétaire du comité constitué par le Barreau dans ce but, a présenté le rapport qui déclare urgente cette réalisation.

Au cours de l'assemblée, Me Alfred Fourigny, C.R., élu bâtonnier par acclamation, est entré en fonction. Il a été présenté par l'hon. sénateur A. K. Hugessen, bâtonnier sortant, qui donna un aperçu des activités du conseil durant l'année.

Dans son rapport sur la construction d'un nouveau palais de justice, Me A. J. Campbell a rappelé qu'à l'assemblée générale de l'an dernier, un comité a été formé pour obtenir l'érection de ce nouvel édifice.

Rien de fait

Le rapport note avec regret que rien de substantiel n'a été fait pour réaliser cette construction.

"Il est opportun de rappeler aux membres du Barreau de Montréal, mentionne le document, que l'édifice actuel fut érigé en 1856 alors que la population de Montréal métropolitain n'était que de 74,514 âmes. L'annexe fut construite en 1905 quand la population était de 385,000 habitants. Le Grand Montréal aujourd'hui compte plus de 1,850,000 âmes. En d'autres termes, l'édifice actuel sert aux nécessités judiciaires d'une population cinq fois plus grande qu'il était originairement prévu. Si l'on ajoute à ces chiffres le fait que l'édifice par lui-même est vétuste et démodé, il devient encore plus évident qu'un nouvel édifice est nécessaire pour administrer convenablement la justice dans le district de Montréal.

Le rapport mentionne également que, durant les dix dernières années, le gouvernement de la province a dépensé \$5,836,199 pour la construction ou la réfection des palais de justice de notre province. De ce montant, seulement \$40,000 ont été dépensés à Montréal.

Le comité demande que son mandat soit continué pour une deuxième période d'un an, avec mêmes pouvoirs et autorités.

Le rapport mentionne que le Barreau désire faire savoir à qui de droit qu'il est nécessaire, pour réaliser cette construction, que le gouvernement de la province de Québec prenne les mesures suivantes: a) choix immédiat d'un emplacement; b) nomination d'architectes; c) constitution d'un comité permanent pour hâter les procédures et coordonner les initiatives dans tous les domaines connexes; d) préparation des plans et devis et construction de l'édifice.

Mémoire préliminaire

Un mémoire préliminaire annexé au présent rapport a été présenté le 7 novembre 1960, à l'occasion du banquet annuel du Barreau de Montréal. Ce rapport fut lu à ceux qui assistaient à cette réunion et, par suite, l'hon. Jean Lesage, premier ministre de la province, au cours de son allocution, déclara qu'il était nécessaire de construire un nouveau palais de justice à Montréal.

"Permettez-moi de vous assurer, avait-il affirmé, que ce travail sera entrepris avant qu'il ne s'écoule encore un trop grand laps de temps. Nous recherchons tous les moyens d'aider à ce que la justice obtienne ses fins."

Le maire Jean Drapeau avait également reconnu l'urgence de l'entreprise et avait assuré le Barreau de sa plus entière collaboration.

À l'issue de l'assemblée générale, des élections auront lieu aujourd'hui pour les postes de membres du conseil du Barreau de Montréal. Ont été mis en nomination: Mes Jean de Grandpré, Guy Desjardins, Roland Langlois, Jean-Paul Lavallée, Henri-Paul Lemay et John N. Turner.

LA PRESSE

1 MAI 1961

Delay In Building New Court House 'Frustrates' Committee

By LEON LEVINSON

A Montreal Bar committee yesterday expressed "a sense of frustration" in its long efforts to get effective action from the Provincial Government in the initiation of steps to replace the overcrowded, obsolete 105-year-old Court House.

Mayor Jean Drapeau, attending the annual meeting of the Bar as a member of the group, sprang to the defence of Quebec. He said he was convinced that action was only temporarily delayed in order to fit the Court House project into an overall planning development for "the heart of Montreal" submitted by the city.

A. J. Campbell, QC, secretary of the Court House Committee, obtained support of the close to 200 members present for his resolution that the Bar seek an interview with Premier Lesage to "urge upon him the necessity of immediate action."

Appointment Urged With Premier

The resolution, after declaring "great dissatisfaction at the lack of progress" made during the last year, called for newly-elected Batonnier Alfred Tourigny, QC, to make the appointment with the Premier so that members could express "their just complaints and urge upon him the necessity for immediate action."

Prompt action will be requested to appoint architects by the Department of Public Works, to choose a site, and to appoint a standing committee to expedite and co-ordinate efforts to get the building underway as soon as possible.

Mr. Campbell's report recalled that the present Court House was built at a time when Montreal's judicial district had a population of 74,515. When the last additions were made in 1905 the figure was 385,000, by comparison with the present population of 1,850,000.

"In other words the present Court House is serving the needs of five times more people than it was intended to serve," he said.

He referred the membership to correspondence with the Department of Public Works and the Attorney-General's Department on the subject and saw the letters as reflecting what appeared to be "a lack of co-ordination between the two departments principally involved."

It was his opinion that the correspondence indicated that "no one seems to have been charged with getting ahead with the matter."

He contrasted this situation with a public statement made by Premier Lesage last October when he said the urgency of the project was recognized and that

a new Court House would be built "before many moons had passed."

"Many moons have indeed passed," he said, "but the committee regrets to note that notwithstanding the public declarations of the Prime Minister, the Attorney-General, and the Minister of Public Works, no substantial progress towards the construction of new Court House has been made."

He added that it was "only fair to say that today we are far ahead of a year ago" and he felt

that "if we keep at it we will have new Court House, at least if it is not next year we may have it started next year."

In closing, Mr. Campbell observed that the Government had spent \$5,836,199 on court house construction and renovation in the province during the past 10 years, of which only \$40,000 was spent in the Montreal judicial district.

The Court House Committee, of which Mr. Campbell is secretary, is made up of the following members: Francis Fauteux, QC,

Hon. F. Philippe Brais, QC, Hon. Edouard Asselin, QC, Jean Martineau, QC, Paul P. Hutchison, QC, and Alfred Tourigny, QC.

In his farewell speech as Batonnier, Hon. Sen. A. K. Hugessen paid tribute to the members of the council and he particularly praised the devotion of Jean Paul Gagne, QC, who retired after serving five years as Syndic of the Bar. He also referred to the fact that former Batonnier Bernard Bourdon, QC, was retiring after eight years on the council.

2
MAY 1961

GAZETTE

Handwritten note:
L'Annuaire de la Cour

Le futur palais, où l'ériger?

Le Vieux Montréal est-il à la veille de compter un nouveau palais de justice? Voilà des années et des années qu'on le réclame, mais le temps passe et il ne se construit toujours pas.

Voici qu'officiellement le Barreau de Montréal en souligne la nécessité et qu'il fait des instances pour que le projet se réalise le plus tôt possible. Le comité qu'il avait formé pour étudier la question à fond a présenté son rapport et il prie le gouvernement de la province de Québec de prendre les mesures suivantes: choix d'un emplacement, nomination d'architectes, constitution d'un comité permanent pour coordonner les initiatives, enfin préparation des plans et devis.

Ce comité spécial du Barreau rappelle que Montréal ne comptait que 75,000 habitants environ quand fut construit, en 1856, le palais de justice de la rue Notre-Dame, désigné le Vieux Palais, par opposition à l'édifice où se plaident, de l'autre côté de la rue, les affaires criminelles. Le Vieux Palais est réservé, lui, aux affaires civiles.

En 1905, une annexe fut ajou-

tée au Vieux Palais. A ce moment-là la population atteignait quelque 385,000 habitants. Aujourd'hui, la population de l'agglomération montréalaise frise les deux millions d'habitants et les facilités judiciaires en sont restées à ce qu'elles étaient au tournant du siècle. Des reportages ont illustré ces jours derniers le manque d'espace criant pour l'attribution des cours et des cabinets des juges, pour la conservation des dossiers, pour la préservation de pièces d'archives précieuses, enfin pour le légitime confort du personnel.

Mais où édifier le nouveau palais? Voilà un point épineux. Dans le passé d'aucuns ont préconisé le triangle formé par les rues Notre-Dame, St-Jacques et St-Laurent. D'autres le voient sur une portion du Champ-de-Mars. D'autres favorisent l'emplacement délimité par les rues St-Laurent, Craig, St-Gabriel et ruelle des Fortifications. Certains n'hésiteraient pas à le placer un peu plus loin: rue Craig, entre la rue St-Laurent et le Manège militaire. L'imposant immeuble nouveau ferait ainsi disparaître une série de

maisons et magasins d'aspect lépreux. Un jour ou l'autre il faudra réhabiliter la rue Craig. L'oeuvre est déjà commencée avec les édifices suivants: les Artisans, LA PRESSE, le STAR, etc. Si l'on décide d'utiliser un emplacement vaste, on pourra construire en étendue; si, au contraire, on choisit un emplacement restreint, il faudra plutôt construire en hauteur.

De toute façon, le futur palais de justice ne peut que surgir dans le Vieux Montréal, à proximité des palais déjà existants, soit entre la rue St-Laurent et la rue Gosford, et entre la rue St-Paul et la rue Craig. On l'imagine difficilement en dehors de ce secteur.

Au mois de novembre dernier, M. Lesage, premier ministre de la province, et précédemment, M. Lapalme, procureur général, avaient publiquement reconnu la nécessité d'un nouveau palais de justice à Montréal. Conséquemment, la démonstration est faite et les hommes clés sont gagnés à l'idée. C'est la réalisation du projet qui maintenant presse.

Alfred AYOTTE

LA PRESSE

2 MAI 1961

Palais de justice

New Court House A Pressing Need

A NOTE of anger and frustration runs through the report of the Bar committee on its efforts to secure a new court house for Montreal. It is justifiable, for while everyone agrees in principle that the district needs a new court house, no one in government seems prepared to take the first steps toward one.

Quebec has many problems on its hands. It hasn't been able to give the administration of justice the attention it deserves. But surely the proper administration of justice should have a high priority on any government list. Acceptance of principle, declarations of intent are all very well, but unless someone at Quebec is instructed to take this court house business in hand, the administration of justice will go from bad to worse. The whole community will suffer.

The Bar report contains some striking figures. The Old Court House was built in 1856 when the population of Greater Montreal was 74,500. An addition was made in 1905 when the population was 385,000. Today, when the population is 1,850,000, court house accommodation remains what it was when the population reached 385,000. Litigation has increased proportionately, more judges have been added to handle it; but there aren't enough court rooms to hear cases in or chambers to deliberate in. The Law Library, a priceless collection, is housed in a fire-trap, as are the district archives, the records of life and death, documents indispensable to the administration of justice.

The new Batonnier, Mr. Alfred Tourgny, Q.C., has been handed an unenviable task. He is asked to urge immediate action on the provincial government. It is an unenviable task but surely with the unanimous opinion of the Bar behind him he can get the government's ear and persuade it to action.

STAR

2 MAI 1961

Where Justice Needs Justice

The Court House Committee of the Montreal Bar is deeply concerned, as well it might be, with the condition of the Old Court House, and the apparent absence of any definite plans to erect a new one.

How serious the situation has become may be seen in the fact that when the present Court House was built in 1856 the population of Greater Montreal was less than 75,000. When the last addition was made to the building in 1905 the population of Greater Montreal was 385,000. Today the population of Greater Montreal is over 1,850,000.

This means that the present building is serving the needs of five times more people than it was intended to serve. There are not enough court rooms for the hearing of cases. The court rooms are musty and creaking. The staff of the Court House is compelled to work under conditions that would never be tolerated in any private industry.

Further still, the old building is a fire-trap. It not only imposes inconvenience; it is exposed to tragedy. A fire in such a building might well result in serious loss of life.

There is also the danger to the superb law library under the dome—a library with a precious collection of rare legal books, quite beyond replacement.

In the cellars are the archives. But they are not kept as archives deserve to be kept. They are packed and crowded, so that it seems almost a miracle that anything can be found. And more documents are continuously arriving. Every year, for example, the archives of deceased notaries are deposited here. They alone amount annually to well over 100,000 documents.

Were this court house a hospital,

or some other public service, and had to operate under such congested, dangerous, and even unsanitary conditions, it would be thought incredible. But here is the building where the legal records affecting hundreds of thousands of citizens are stored without protection from fire, where the legal library that provides a vast resource of reference stands precariously upon its shelves, and where the rights of citizens, awaiting court decisions, have to await upon needless but inevitable delays.

The congestion of cases waiting for a hearing comes not only from the increase of population since 1856 or 1905; it comes quite as much from the great increase of commerce and industry in the area. Still another example is the great number of cases concerning automobile accidents. Even if the population of Montreal had remained stationary, the conditions of modern life would have required far more space for the processes of law, than in the simple days of horse-drawn sleigh or wagon, or the few warehouses by the waterfront, concerned with the come and go of sailing ships.

Promises for the constructing of a new Court House in Montreal have never been wanting. Yet the years have passed, and nothing has been done.

The Court House Committee of the Montreal Bar is anxious that at least the planning should begin at once. The question of the most suitable site could be decided while plans were already in preparation.

This is not a question that concerns only the Bar of Montreal. It concerns the due process of law. At the present time, that process is being asked to take place under impossible impediments. It is justice itself that is suffering most.

GAZETTE

2

MAI 1961

Palais de justice

Le Barreau de Montréal se plaint

Un nouveau palais de justice à Montréal: Québec n'a rien fait

Le comité du palais de justice, dans son rapport à l'assemblée générale du Barreau de Montréal, "note avec regrets que, nonobstant les déclarations publiques du premier ministre, du procureur général et du ministre des travaux publics, rien de substantiel n'a été fait pour réaliser la construction d'un nouveau palais de justice" dans la métropole.

Le rapport précise: "Le comité regrette également de constater que le gouvernement de la province de Québec ne semble pas comprendre toute l'étendue et l'urgence de la situation et que, par ailleurs, il ne semble exister aucune coordination entre le département du procureur général et le ministère des travaux publics; personne ne semble avoir pour fonctions de faire progresser les démarches".

A l'appui de ces "commentaires", le rapport réfère les membres du Barreau de Montréal aux lettres, — ajoutées en annexe au rapport, — échangées entre le bâtonnier Martineau et l'adjoint du procureur général, Me C. E. Cantin, ainsi qu'à la lettre du comité à M. René Lévesque, alors ministre des travaux publics.

Plus loin, le rapport insiste en affirmant: "Le comité est frustré dans ses efforts du fait que, malgré les déclarations officielles, dont la sincérité n'est pas mise en doute, rien n'a effectivement été entrepris pour corriger une situation très urgente".

C'est Me A. J. Campbell qui est secrétaire du comité du palais de justice. Les autres membres sont: Mes Francis Fautoux, F. Philippe Brais, Edouard Asselin, Jean Martineau, Paul P. Hutchison et Alfred Tourigny.

Le rapport déclare encore: "Depuis sa constitution, le comité a pressé le gouvernement de désigner des architectes pour étudier les nécessités de l'administration de la justice

dans le district de Montréal et préparer des plans et devis pour la construction d'un nouveau palais. Il nous fut répondu que les architectes seront désignés seulement quand le site aura été choisi.

"Il est évident, ajoute-t-il, que le style de l'édifice est en très grande partie conditionné par le site. Cependant, il est aussi évident qu'un architecte doit accomplir beaucoup de travail avant de préparer des plans et devis. Plus précisément, il est essentiel d'étudier les fonctions, les besoins et les présentes difficultés administratives dans l'édifice actuel, les nécessités de l'administration de la justice dans notre district pour les prochaines 50 années et les dispositifs d'un édifice moderne en vue d'atteindre une plus grande efficacité et d'éviter les problèmes qui existent actuellement. Le comité se croit justifié d'affirmer que cette phase du travail doit être commencée immédiatement, même avant de prendre une décision sur le site."

Puis, soulignant que "si les besoins de notre métropole grandissante ne sont pas pris en considération, un nouvel édifice sera désuet avant que d'être occupé", le rapport continue:

"Il y aurait donc avantage à former dans la cité de Montréal un comité de coordination composé d'architectes locaux, d'un représentant du ministère des travaux publics, domicilié à Montréal, d'un représentant du procureur général, également domicilié à Montréal, et de re-

présentants du comité du palais de justice." Ce comité permanent, précise le rapport, viserait à "hâter les procédures et à coordonner les initiatives dans tous les domaines connexes".

Le comité du palais de justice recommande encore au Barreau de Montréal de solliciter du premier ministre une entrevue pour lui "exprimer sa grande désillusion" et le "convaincre qu'il est absolument nécessaire d'agir immédiatement".

En terminant, le comité rappelle qu'au cours des dix dernières années, le gouvernement provincial a dépensé quelque \$5,836,000 pour la construction ou la refecton des palais de justice à travers la province; de cette somme, cependant, seulement \$40,000 ont été dépensés à Montréal.

LE DEVOIR

3 MAI 1961

Au nouveau Palais, à l'automne

Des cours à chaque étage, mais en nombre encore insuffisant

Le public, qui a déjà beaucoup de difficulté à se retrouver dans le véritable dédale de nos diverses cours de justice. Cour supérieure, Cour de magistrat, Cour des sessions de la paix et Cour municipale, sera encore plus "embêté" à l'automne, s'il peut l'être davantage, lorsqu'il y aura vraisemblablement des salles d'audience aux quatre différents étages du nouveau Palais de justice. Et, notamment, au sous-sol, où est actuellement logé le quartier général de la Sûreté provinciale.

Le départ de la PP, de la rue Saint-Gabriel ne corrigera cependant que légèrement la situation presque intenable des juges de la Correctionnelle qui, à certains jours, doivent littéralement "faire la queue" pour obtenir une salle d'audience où siéger.

Et c'est d'autant plus déplorable que, présentement, il y a

quelque 1.500 causes en retard sur les rôles de notre cour criminelle. Et ce, alors que, il faut remarquer, nous venons seulement de dépasser le tiers de l'année judiciaire en cours.

La cause de ces retards réside à la fois dans la nature de certaines causes fort importantes, qui nécessitent parfois des semaines entières d'instruction, et dans la pénurie de locaux disponibles pour procéder.

Mercredi de cette semaine, par exemple, on en a été réduit à entendre un procès où il y avait quelque quarante-quatre témoins d'assignés dans le bureau privé du juge-en-chef Edouard Archambault parce qu'il n'y avait absolument pas de cours disponibles, à ce moment-là.

Le départ de la PP, dans un avenir rapproché, avait permis d'espérer que les locaux que celle-ci occupe seraient tous "donnés" à la cour. Encore

qu'on voit assez mal des salles d'audience dans des locaux à hauteur réduite, situés au surplus, en-dessous du niveau de la rue.

Il arrive toutefois que l'espace qui sera bientôt libéré est déjà ardemment convoité. Et même chaudement disputé.

Le bureau d'enregistrement du district de Montréal et le service des archives, qui sont déjà fort étroitement logés ailleurs, voudraient pour leur part obtenir l'espace devenu libre pour que les employés puissent travailler le plus efficacement possible.

Dans ces conditions, il est fort possible qu'une seule nouvelle cour soit aménagée à ce palier, et que l'autre soit logée au deuxième ou au troisième étage, dans les chambres désaffectées.

Et c'est ainsi que l'on aurait, au 100 est, rue Notre-Dame, des cours à chaque étage, sans qu'un certain ordre dans la disposition de ces locaux permette au public de se retrouver facilement.

Les juges, de leur côté, seront de plus en plus "mêlés" aux justiciables, dans des corridors qui étaient originalement destinés à toute autre fin que de loger leurs cabinets particuliers.

Tir aux relieurs

Et c'est ainsi que plusieurs sont présentement logés dans des bureaux qui, à l'origine, avaient été aménagés pour servir de pied-à-terre aux différents ministres provinciaux, lors de leur passage dans la métropole.

Ces pied-à-terre ont été progressivement éliminés, et seuls, sous l'ancienne administration, les bureaux du premier ministre et ceux du procureur général n'avaient pas été "touchés".

Il n'en reste pas moins qu'il y a, aux différents étages du Palais, de très nombreux locaux qui sont occupés par des fonctionnaires qui n'ont rien à voir (du moins directement) avec le fonctionnement des cours ou tout simplement l'ad-

ministration de la justice.

C'est particulièrement le cas des bureaux réservés aux fonctionnaires de l'auditeur de la province, à la Chambre des

notaires, etc. Jusqu'à tout récemment, le surintendant des assurances y avait ses quartiers, et les recrues de la PP y pratiquaient le tir... dans le dos de relieurs installés dans un corridor sous-terrain.

Il faut bien, évidemment, que ces gens puissent accomplir leur travail quelque part, mais on se demande si le commencement (tout au moins) d'une solution ordonnée n'exigerait pas que le Palais de justice ne soit désormais consacré qu'à l'administration de celle-ci.

C'est évidemment la théorie de ceux qui, chaque jour, font face aux problèmes graves suscités par ce manque aigu d'espace qui ralentit considérablement la marche des tribunaux, et ce depuis plusieurs années, et qui, chaque matin, provoquent des courses erratiques dans des corridors surembourrés et des pieds-de-grue interminables à l'entrée d'ascenseurs qui n'ont rien de l'âge atomique.

Dans une métropole qui grandit à vue d'oeil, il arrive que rien n'a été fait, depuis trente ans, pour élargir les cadres toujours plus insuffisants des deux édifices, l'un vieillot, l'autre pourtant imposant, qui abritent notre système judiciaire.

12 MAI 1961

LA PRESSE

Le futur palais de justice sera érigé sur un nouvel emplacement

M. René Saint-Pierre, ministre des Travaux publics, a déclaré hier soir, lors d'une émission de CKAC, qu'"avant longtemps", il sera en mesure d'annoncer du nouveau au sujet du Palais de justice de la métropole. C'est un des problèmes qu'il importe de résoudre dans le plus bref délai possible. On procède maintenant au choix d'un emplacement.

A Montréal également, l'école de la police provinciale ouvrira ses portes dans deux mois environ.

L'architecte a préparé la maquette de la future prison des femmes de Bordeaux et il met au point les plans. Le projet sera mis en chantier le plus tôt possible.

Le pont Mercier ne sera pas terminé au cours de 1961. Un contrat sera signé prochainement avec l'entreprise chargée de monter la superstructure d'acier. L'ouvrage d'art coûtera au total \$4,500,000.

Le ministre de la voirie annoncera bientôt officiellement l'ouverture de chantiers pour les nouveaux ponts de la route transcanadienne. La liste est longue des ouvrages à édifier : pont Vaudreuil-Senneville; pont Beloeil-St-Hilaire (Richelieu); pont de Saint-Hyacinthe (Yamaska); et 27 ponts entre Drummondville, Québec et Lauzon.

Des ingénieurs-conseils ont été chargés par le département des travaux publics, de tout préparer en vue du doublage des ponts Galipeault et Taschereau.

Pour ce qui regarde le pont interprovincial Hull-Ottawa, les techniciens choisis par Ottawa, Québec et Toronto collaborent à la confection de plans dans la capitale fédérale du Canada. Il s'agira de devis préliminaires concernant deux projets. Quand l'un de ces derniers sera approuvé, on précisera et on complètera le plan. Des soumissions publiques seraient demandées l'hiver prochain ou plus tôt, si c'est possible.

Le pont reliant l'île Melville à Shawinigan devrait être terminé en décembre 1962, à moins que ne surviennent des circonstances imprévues.

Le pont de Chateauguay sera vraisemblablement fini vers le 1er octobre 1961.

Une série de ponts sont édiés actuellement sur la côte nord entre Baie-Comeau et Sept-Îles, plus exactement à Franklin, Godbout, Baie-Trinité, Petit Calumet, Grand Calumet.

Un pont devrait être jeté sur la Mistassini en 1962.

Le pont de l'Île-verte sera complété vers le 1er août 1961.

Le pont de Wakefield l'est ce printemps.

M. René Saint-Pierre a déclaré que son ministère devra faire exécuter quelques travaux au pont interprovincial qui reliera Cross Point et Campbellton ; ils seront pour le remblai permettant d'accéder à l'ouvrage d'art.

On est en train de bâtir les Palais de justice de Drummondville, St-Hyacinthe, Sept-Îles, Gaspé et Baie-Comeau.

Les travaux avancent rapidement au pavillon Saint-Georges de Sherbrooke ; tout sera prêt en 1962.

On songe toujours à fonder un centre d'accueil du ministère du Bien-Etre social à Louisville.

A Québec, l'agrandissement du musée provincial commen-

cera dans une trentaine de jours.

Bref, le programme de cette année est chargé. En plus du pont Mercier, du pont Ottawa-Hull, des ponts Sainte-Anne-Île-Perrot-Dorion, on érigera trente-cinq ponts permanents, trois cent vingt-deux ponts ; on réparera environ six cents autres ponts ; on procédera à la construction de six palais de justice dans diverses localités, d'un édifice administratif à Drummondville, d'une prison de femmes et d'une école de police à Montréal, d'une annexe au musée provincial ; et l'on transformera l'hôtel Normandie à Québec.

Economies de \$4,500,000

Les soumissions publiques vont permettre d'économiser environ quatre millions et demi de dollars sur le budget annuel du département des travaux publics.

Le député de Saint-Hyacinthe estime que, s'il voulait faire exécuter immédiatement tous les travaux de construction relevant de cette branche de l'administration, il en coûterait \$200,000,000 au moins au trésor de la province ; car, dit-il, depuis seize ans, il ne s'est bâti aucun édifice important.

Palais de justice

Aucune réponse précise au sujet de l'emplacement du futur Palais de justice

QUEBEC, (J. M.) — Est-ce que l'emplacement du futur palais de justice de Montréal est choisi ?

Répondant à cette question de M. Jean-Jacques Bertrand, député U.N. de Missisquoi, M. René Saint-Pierre, ministre des Travaux publics, a déclaré à l'Assemblée législative que la "Commission d'embellissement

de la cité de Montréal" a étudié des projets et qu'elle en discute avec les autorités de la métropole.

"Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, veut nous rencontrer, dit M. Saint-Pierre; nous croyons pouvoir nous rendre à son désir bientôt, après la session du Parlement..."

M. Bertrand veut savoir s'il y a lieu d'espérer que le chantier s'ouvrira d'ici six mois.

Le ministre note que "c'est difficile à dire maintenant".

A ce moment, M. Jean Lesage, chef du gouvernement, intervient et souligne que l'administration municipale montrealaise a demandé qu'on lui donne, par arrêté ministériel, la permission de conclure une entente avec la Commission fédérale de l'habitation. L'autorisation a été accordée. Les dirigeants de la métropole pourront exposer leurs plans à Ottawa et signer un accord en tenant compte des projets que la Commission d'embellissement examine maintenant en collaboration avec l'hôtel de ville de Montréal.

M. Paul Dozois, député U.N. de Saint-Jacques, interroge M. Saint-Pierre: Les bureaux de l'administration provinciale, au no 89 est, rue Notre-Dame dans la métropole, pourraient-ils être déménagés de façon qu'on puisse démolir l'édifice les abritant et faciliter ainsi la circulation ?

Le ministre prend note de la remarque.

M. Lucien Tremblay, député U.N. de Maisonneuve, saisit l'occasion pour s'élever contre l'achat des immeubles montrealais du C.N.R. pour le gouvernement de Québec.

— "C'est un mauvais système d'acquérir du vieux. Dans le cas présent, cela a coûté cher... On devrait plutôt installer un "centre civique" dont l'agglomération, la deuxième ville française du monde, pourrait être fière..."

M. Tremblay dit encore:

— "Il n'est pas nécessaire que ce soit dans Saint-Jacques. Si le gouvernement provincial a besoin d'un terrain, il y en a dans Maisonneuve..."

LA PRESSE

7 JUN 1961

Projet

"Palais de justice"

Avant de nommer des juges à Montréal, Ottawa attendra qu'on ait des locaux

OTTAWA. — Avant de nommer de nouveaux juges à la Cour supérieure de Québec, — district de Montréal, — Ottawa attendra que le gouvernement provincial offre des locaux pour les loger.

Voilà ce qui ressort d'une brève discussion entre le ministre de la Justice, M. Davie Fulton et deux députés montréalais, M. Adrien Meunier, de Papineau et M. Léon Crestohl, de Cartier.

Cette discussion s'est déroulée au moment où M. Fulton soumettait aux Communes un projet de résolution relatif à la nomination de nouveaux juges pour diverses Cours du Canada, dont deux juges puînés appelés à siéger à la Cour supérieure de Québec, district de Montréal.

La nécessité de nommer de nouveaux juges à Montréal ne

fait aucun doute, ont admis les deux députés montréalais, mais où va-t-on les loger? ont-ils demandé.

Personnellement au fait de ce problème de logement, le ministre de la Justice l'avait lui-même invoqué, l'an dernier, pour justifier un retard à nommer deux des cinq juges que la province de Québec réclamait pour le district de Montréal.

"La situation ne s'est pas améliorée, a déclaré hier M. Meunier. Il y a encore moins d'espace que l'an dernier. On ne peut demander aux juges de tenir audience dans un corridor."

Le député de Papineau a rappelé en outre que M. Fulton lui-même, l'an dernier, s'était vu forcé de retarder la nomination de nouveaux juges parce qu'on ne pouvait pas même

leur offrir de bureaux à Montréal, ni bureaux, dit-il, ni salles d'audience.

Le manque de logement ne signifie toutefois pas que la nomination de nouveaux juges ne s'impose pas. Bien au contraire, ont dit MM. Meunier et Crestohl et, après eux, M. Louis Fortin, de Montmagny - l'Islet.

Retard de trois ans

"Il y a nombre de causes qui sont en retard dans le district de Montréal, et la nomination de juges assurerait la disposition de ces causes", dit pour sa part M. Meunier.

"Les retards s'étendent sur une période de 12 à 18 mois", précise M. Crestohl. "Vous êtes favorisés qu'il en soit ainsi à Montréal, ajoute M. Fortin, car dans les districts ruraux, il faut attendre ordi-

nairement de deux à trois ans".

Cela dit, M. Fortin mentionne une cause précise instruite en 1955 et entendue en 1960. De plus, poursuit-il, les juges étant débordés de travail, le jugement a lui-même été retardé de plusieurs mois.

"Devant de tels retards, les personnes qui ont recours aux tribunaux se voient souvent lésées dans leurs droits. Lorsqu'elles doivent attendre des années avant le règlement de leur affaire, les témoins importants sont décédés ou ont oublié des points très importants. A cause de ces délais, un droit certain est perdu".

Ayant entendu ces exposés, M. Fulton a répondu que s'il n'existe véritablement pas de locaux pour de nouveaux juges

à Montréal, Ottawa n'aura pas à en nommer immédiatement.

Je connais bien le problème des locaux dans la métropole, avait-il dit précédemment. Toutefois, je me dois de signaler qu'il appartient au gouvernement de la province de construire les édifices nécessaires à l'administration de la justice. Si je suis bien informé, un nouveau palais de justice sera construit sous peu à Montréal.

Dès que les locaux existent, poursuit le ministre, il nous faudra nommer deux nouveaux juges et c'est tout simplement cette autorisation que je sollicite aujourd'hui.

Peu après, la résolution était adoptée et le bill qu'elle précédait subissait ses deux premières lectures. Seule l'absence d'un nombre suffisant d'exemplaires du bill en a em-

pêché l'étude en comité plénier.

A toutes fins pratiques, la discussion peut ainsi se résumer: Ottawa nommera de nouveaux juges à Montréal lorsque la métropole pourra leur offrir cabinets de travail et salles d'audience.

Palais de justice

UN NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE

<p>Ottawa, 6 (UPI) — M. E. Davie Fulton, ministre de la Justice, a déclaré, ce soir, qu'un nouveau Palais de Justice serait construit à Montréal.</p> <p>Le ministre a annoncé la nouvelle à la Chambre des Communes alors que l'on discutait un projet</p>	<p>de loi visant à nommer deux nouveaux juges à la Cour supérieure du Québec et que deux membres de l'opposition lui dirent qu'il n'y aurait pas de place pour eux dans le Palais de justice actuel.</p> <p>M. Fulton a dit qu'il voulait qu'on</p>	<p>donne maintenant l'autorisation de les nommer, en sorte que les nouveaux juges puissent être nommés dès qu'il y aura de la place pour eux. M. Fulton n'a pas donné de détails sur les plans du nouveau palais de justice.</p>
---	---	--

MONTREAL-MATIN, MERCREDI, 7 JUIN 1961

Palais de justice

Quebec Studies Plans For Courthouse

(By Gazette Staff Reporter)

QUEBEC — Public Works Minister Rene St. Pierre said here last night the Provincial Government is presently studying plans for a new courthouse in Montreal.

He was replying to a question by Jean-Jacques Bertrand (NU—Missisquoi) during discussion of the public works department budget for 1961-62.

St. Pierre said the Montreal Beautification Commission had also studied a number of projects and was co-operating with Montreal authorities in making a choice.

He added that Executive Committee Chairman Lucien Saulnier had requested a meeting with provincial authorities and that this would probably take place

after the end of the present session.

The site of the new building could be revealed at that time, he indicated.

Pressed by Bertrand to say if construction might be under way within six months, the Public Works Minister replied: "It is difficult to say for the moment."

Premier Jean Lesage said that Montreal City Council had been authorized by the Provincial Government to come to an agree-

ment with Central Mortgage and Housing Corporation with a view to the plans outlined by the Beautification Commission.

Paul Dozois (Montreal-St. James) asked that the Provincial Government offices at 29 Notre Dame St. East be evacuated so that the building could be demolished and traffic improved in the area.

The Public Works Minister said he welcomed the suggestion.

Lucien Tremblay (Montreal-Maisonneuve) criticized the Government for buying "rotten" buildings from the Canadian National Railways in Montreal.

"We buy the CNR's scrap while they're building Queen Elizabeth hotels with our money," Tremblay remarked.

Palais de
justice

Il faut un nouveau Palais

Qu'il soit urgent de construire un nouveau palais de justice à Montréal, on ne peut moins que jamais en douter après ce qui s'est dit à la Chambre des communes sur l'insuffisance des locaux à la disposition de la magistrature. Le gouvernement fédéral s'est fait autoriser à accroître le nombre des juges à la Cour supérieure de Montréal; mais il se voit contraint de suspendre tout projet de nomination tant que persistera la situation présente.

Il a été reconnu depuis plusieurs années qu'à la source des retards souvent considérables que subit l'instruction des causes se trouve le nombre manifestement insuffisant de magistrats assignés à un travail écrasant. Les plaintes répétées formulées à ce sujet ont porté l'Assemblée législative à créer l'an dernier cinq nouveaux postes de juges à Montréal.

Trois nominations ont été faites.

Il en reste deux autres à faire, et le ministre fédéral de la Justice est tout disposé à combler ces vacances. Mais la pénurie des locaux est telle actuellement, et deux députés montréalais ont été d'accord là-dessus, qu'il lui paraît inutile de nommer de nouveaux juges s'il est impossible de leur assurer les locaux nécessaires.

Ce qui s'ensuit, c'est que bien des gens doivent se résigner à attendre impatiemment qu'on ait trouvé le temps de s'occuper de leurs causes. Les retards d'une douzaine de mois ne sont pas rares; et il y en a de plus longs encore. Durant ces attentes les plaideurs risquent d'être placés dans des situations embarrassantes, il n'est pas sûr que l'un ou l'autre des témoins sur lesquels ils comptent ne disparaîtront pas. Ce n'est pas là, de toute façon, la manière dont devrait s'exercer l'administration de la justice pour

que plaignants et défenseurs se sentent pleinement protégés par les lois.

L'affaire a été évoquée à l'Assemblée législative. La construction d'un nouveau palais de justice paraît bien décidée en principe. Reste à déterminer à quel endroit il pourrait être construit. Et ici le gouvernement provincial désire s'entendre avec les autorités municipales, de façon à opter pour un emplacement qui recevra l'agrément de la ville comme du gouvernement.

Il ne devrait pas être tellement difficile d'en arriver promptement à un accord, surtout si l'on tient compte de l'urgence de mettre à la disposition de la magistrature les locaux dont elle a grand besoin, comme l'a souligné le débat engagé à la Chambre des communes cette semaine.

Marius GIRARD

Palais de justice

Ce n'est pas pour tout de suite

UN NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE À MONTRÉAL

Québec, 16 (DNC) — Le premier ministre de la province a annoncé à une délégation de l'Association du Barreau rural, ce matin, qu'il discutera avec le bâtonnier du district judiciaire de Montréal, Me Alfred Tourigny, C.R., mardi, le problème de la construction d'un nouveau palais de justice dans la métropole.

M. Jean Lesage a formulé cette déclaration en réponse aux délégués qui ont attiré son attention sur l'état de certains palais de justice qui ne répondent plus, ont-ils représenté, aux besoins des justiciables.

Incidentement, il a été alors question de la construction du palais de justice à Montréal. M. Lesage a fait observer à ce sujet qu'il faut d'abord choisir un site approprié. C'est ce qu'il discutera mardi avec le bâtonnier du barreau de Montréal. Il faut d'abord qu'une entente soit conclue sur le choix de l'endroit le plus approprié à un tel immeuble.

Ordre de priorité

Pour ce qui est des autres palais de justice dans la province, le premier ministre a donné à entendre que le gouvernement veut s'occu-

per de les agrandir ou de les rénover. Mais il faudra, a-t-il ajouté, procéder selon un ordre de priorité en s'occupant d'abord des cas les plus urgents. Il a parlé de la construction d'un autre palais de justice dans la Gaspésie, projet dont il est question depuis l'avènement du nouveau régime, en juillet dernier.

M. Lesage a dit avoir reçu des requêtes en faveur de l'établissement de Cours du Bien-Etre social à Rivière-du-Loup, à Chicoutimi et au Lac St-Jean. La question est à l'étude.

Le président de l'Association, Me Fernand Legault, de Lachute, a invité le premier ministre au prochain congrès annuel du Barreau rural, les 6 et 7 octobre. M. Lesage a remercié M. Legault mais a informé les délégués qu'à cette épo-

que, il serait probablement à Paris pour l'inauguration de la Maison du Québec, aménagée dans le vieil immeuble de l'ancien hôtel des princes Murat.

Demandes de juges

Dans leur mémoire, les délégués du Barreau rural ont demandé, entre autres choses, un accroissement du nombre des juges de la Cour supérieure, ainsi que des amendements appropriés au code de procédure civile et à la loi des tribunaux judiciaires pour remédier aux retards de l'administration de la justice dans les districts ruraux. Ils suggèrent que la province soit morcelée en plusieurs zones groupant deux, trois ou quatre districts judiciaires, avec un juge résidant de la Cour supérieure dans chaque zone.

Palais de justice

Le futur Palais de justice

M. Lesage en discutera l'emplacement, mardi

QUEBEC. (par Jacques Monnier) — M. Jean Lesage, premier ministre de la province, a déclaré qu'il rencontrera mardi prochain le bâtonnier du Barreau de Montréal, Me Alfred Tourigny, pour discuter avec lui du problème du futur Palais de justice de la Métropole et de l'emplacement qu'il occupera.

Le chef du gouvernement a laissé entendre que la question qui retarde actuellement l'ouverture du chantier, c'est la nécessité de fixer son choix sur l'endroit le plus propice à l'édification de l'immeuble.

M. Lesage s'adressait à une délégation du Barreau rural, venue lui présenter un mémoire.

Les visiteurs avaient attiré l'attention du premier ministre sur la nécessité de moderniser, d'agrandir ou de reconstruire nombre de palais de Justice, qui sont maintenant trop petits à cause de l'accroissement démographique et du nombre plus élevé de justiciables.

Le chef du gouvernement a

souligné qu'il faut tenir compte des projets les plus urgents à exécuter. Dans le budget de cette année, il y a des crédits pour des palais de justice sur la côte nord et en Gaspésie. Montréal et Québec sont également sur la liste de priorité.

Le député de Québec-Ouest reconnaît l'importance d'avoir des palais de justice convenables et suffisamment spacieux. C'est "absolument essentiel", dit-il.

La Cour de bien-être social

Les porte-parole du Barreau rural ont aussi décrit les besoins de la province en Cour du bien-être social.

Le premier ministre a répondu que des demandes dans ce sens lui ont été adressées, notamment du district du Lac-St-Jean et de Chicoutimi, ainsi que de rivière-du-Loup.

L'entrevue a mis en relief la situation particulièrement grave qui existe à Chicoutimi où une trentaine de jeunes délinquants — (parmi lesquels des

enfants de 13 et 14 ans) — comparaissent chaque semaine devant le tribunal, ce qui retarde son travail. Dans de telles circonstances, il faudrait une Cour du bien-être social.

A l'occasion de la rencontre, on a aussi parlé du code municipal. Il est question de refaire le texte qui avait déjà été révisé. On s'efforcera d'obtenir la plus grande similitude possible avec la loi des cités et villes.

A propos du code de procédure civile, le chef du gouvernement a révélé que les travaux de refonte avancent d'une manière très satisfaisante.

On a fait allusion aux statuts de la province, qui comprennent une accumulation de lois disparates, les unes modifiant les autres.

Le député de Québec-Ouest a reconnu que cela rend très difficile la tâche des avocats appelés à les consulter. Il faudra procéder à une compilation et à une nouvelle rédaction.

Enfin, les délégués se sont enquis de la procédure à suivre devant la Régie des alcools; et M. Jean Lesage a proclamé qu'il ne doit plus y avoir d'intervention politique dans ce domaine. Les permis de vendre des boissons alcooliques seront accordés selon les besoins après une enquête sérieuse de la Régie et l'examen impartial des témoignages des intéressés.

Représentaient le Barreau rural : MM. Fernand Legault, de Lachute, président; Joseph Marineau, de Montmagny, président sortant; Maurice Archambault, de Farnham, vice-président; Edmond Savard, de Chicoutimi, secrétaire-trésorier; Joseph Marchildon, de Trois-Rivières; Stanislas Déry, de Saint-Jean; Max Perrault, de Joliette, et Louis Dugal, de Rivière-du-Loup.

Palais de justice



CHEZ LE PREMIER MINISTRE — Une délégation nombreuse et représentative conduite par Me ALFRED TOURIGNY, C.R., bâtonnier du Barreau de Montréal, a eu hier après-midi avec le premier ministre, l'hon. JEAN LESAGE, un long entretien au sujet de la construction d'un nouveau Palais de justice, à Montréal. On remarquait dans la délégation : le maire JEAN DRAPEAU, les juges en chef des divers tribunaux, les officiers du Barreau de Montréal et les membres du comité formé au sein du Barreau pour la construction du nouvel édifice. A l'issue de l'entretien, le premier ministre s'est déclaré entièrement d'accord avec la délégation, affirmant qu'il s'agit d'une question de

principe, celle de la satisfaction des besoins des justiciables. Les autorités provinciales étudient actuellement l'établissement du site du nouveau Palais. Sur la photo, prise avant la réunion : de gauche à droite : l'hon. juge en chef adjoint W. B. SCOTT, de la Cour supérieure ; le juge en chef EDOUARD ARCHAMBAULT, de la Cour des Sessions de la paix ; Me JEAN MARTINEAU, C.R., président du comité de construction du nouvel édifice ; le maire Drapeau ; le premier ministre ; Me Tourigny ; le juge en chef de la province, l'hon. LUCIEN TREMBLAY ; et le juge en chef adjoint AUGUSTE BOYER, de la Cour de magistrat.

LA PRESSE
21 JUN 1951

Montreal Star

Court House Building Plan Speedup Promised

The provincial government is going ahead as fast as possible with plans to replace Montreal's obsolete Old Court House, Premier Jean Lesage said yesterday.

He spoke briefly to newspapermen after a meeting of some 45 minutes with judges and senior members of the Bar to discuss exploratory views on a site for the new building. Mayor Jean Drapeau was also present.

The Premier reiterated to newsmen that his government had already taken the decision in principle to construct the building and was well aware of the acute need for a new building.

Premier Lesage said yesterday's talks were very useful. The meeting had also given him an opportunity to discuss with the mayor the problems of the city regarding the project.

Among those who attended

the meeting were: Chief Justice W. B. Scott of the Superior Court; Chief Justice Lucien Tremblay of the Quebec Court of Appeal; Chief Sessions Judge Edouard Archambault; Chief Judge Auguste Boyer of the Magistrate's Court; Alfred Tourigny, QC, batonnier of the Montreal Bar; and Jean Martineau, QC, chairman of the Courthouse committee of the Bar.

The annual meeting of the Bar last May unanimously approved a motion expressing "great disappointment" at the lack of progress made in providing a new court house for the Montreal area.

Mayor Drapeau, himself a member of the Bar, said at that meeting that action had been delayed temporarily in order to fit the court house project into the city's overall development plan for the downtown area.

The motion of the Bar fol-

lowed a report by A. J. Campbell, QC, a member of the courthouse committee. His report recalled that the present building had been erected in 1856 when the population of Greater Montreal had been 74,514 and the last addition to the courthouse had been made in 1905, when the population was 385,000.

The population of Greater Montreal, the report continued, was 1,850,000. In other words the court house was serving the needs of five times more people than was intended.

Mr. Lesage last week told a delegation of the Rural Bar Association that court houses in the various areas of the prov-

ince should be enlarged and renovated. He added that work in this connection was proceeding according to a priority list.

Palais de justice

Entrevue du premier ministre avec MM. Drapeau et Saulnier

2

LE METRO: ça progresse, dit M. Lesage PALAIS DE JUSTICE: entrefiens sous peu

QUEBEC (J.M.) — M. Jean Lesage, chef du gouvernement provincial, qui venait de s'entretenir avec M. Jean Drapeau, maire de Montréal, et avec M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a déclaré aux journalistes qu'il ne pouvait leur "montrer les plans" pour la réalisation du projet de métro de Montréal; mais le premier ministre a ajouté: "Je puis dire que ça progresse!"

MM. Lesage, Drapeau et Saulnier avaient déjeuné au club de la garnison dans la vieille capitale et passé en revue quantité de problèmes.

— "Nous avons discuté plusieurs questions d'intérêt commun à la province et à la cité de Montréal, problèmes dont les solutions sont le plus souvent à longue portée. Il y a eu un échange de vues, qui nous

permettra d'envisager une action parallèle, et même conjointe dans certains cas", a dit M. Lesage.

"Le maire et le président du comité exécutif m'ont mis au courant des progrès réalisés au sujet du projet du métro de la métropole... ça progresse..."

"Je suis prêt à recommander au gouvernement et au Parlement — (puisqu'il faudra une loi) — de garantir le remboursement de l'argent emprunté si les conditions, au point de vue de l'emprunt et du coût des travaux, sont acceptables, autrement dit si l'entreprise est rentable..."

A la suite de cette réflexion du premier ministre, M. Drapeau s'est exclamé:

"Nous ne songerions pas à contracter un emprunt à des conditions inacceptables..."

Nouveau palais de justice

M. Lesage a dit qu'au cours de l'entrevue on avait également mis sur le tapis la question du futur palais de justice de Montréal.

"Nous avons pris les dispositions nécessaires pour que les représentants du gouvernement, de la cité et du Barreau de la métropole se rencontrent à ce sujet cette semaine ou au début de la semaine prochaine et nous fassent des recommandations assez rapidement..."

Le premier ministre et M. Drapeau notent que l'emplacement du nouveau palais de justice n'a pas encore été choisi.

M. Lesage et le premier magistrat de la ville fondée par Chomedey de Maisonneuve ont également discuté d'urbanisme

avec le corollaire des voies de circulation rapide dans l'agglomération montréalaise.

Le but recherché par les deux parties est de coordonner leurs plans.

A propos de l'édification des immeubles de l'administration provinciale dans la métropole, le chef du gouvernement souligne:

"Nous voulons les intégrer au programme d'urbanisme de la cité..."

Enfin, durant la conversation à huis clos, on a fait allusion à la nouvelle loi créant une "régie pour l'épuration des eaux", ainsi qu'à son application possible dans le district montréalais.

MM. Drapeau et Saulnier se sont montrés enchantés de leur discussion avec le premier ministre.

Palais de justice

Métro et Palais de justice

MM. Drapeau et Saulnier à Québec

Québec, 28 (DNC) — Des problèmes importants pour la cité de Montréal ont fait l'objet, ce midi, d'un entretien à huis clos entre le premier ministre de la province, le maire de la cité de Montréal et le président du comité exécutif de la métropole.

MM. Jean Drapeau et Lucien Saulnier sont d'abord venus rencontrer le chef du gouvernement provincial, M. Jean Lesage au parlement. Ils ont eu une conversation de quelques minutes.

Puis, tous les trois s'en sont allés prendre le déjeuner au club de la Garnison de Québec. Ils ont pu, alors, causer tout à leur aise.

Métro

A l'issue de ces pourparlers, le premier ministre a déclaré aux journalistes que les deux représentants de la cité de Montréal et lui-même s'étaient entretenus, notamment, de l'aménagement d'un métro à Montréal. M. Lesage a ajouté qu'il ne pouvait révéler de secret, mais qu'il pouvait dire que les pourparlers ont progressé et sont engagés dans la bonne voie.

Palais de justice

En ce qui concerne la construction d'un nouveau palais de justice, le premier ministre a déclaré que l'importante question sera discutée à fond au cours d'une réunion qui groupera, en fin de semaine ou au début de la semaine prochaine, des représentants du gouvernement de la province, du barreau de Montréal et des autorités municipales de la métropole.

Un nouveau palais de justice est devenu urgent à Montréal, et il

barreau montréalais, pour sa part, est en instance depuis un certain temps auprès du gouvernement pour

que le projet se réalise dans le plus bref délai possible.

MM. Drapeau et Saulnier ont profité de leur rencontre avec le chef du gouvernement pour aborder d'autres problèmes concernant l'administration municipale de Montréal.

MONTREAL-MATIN, JEUDI, 29 JUIN 1961

Plans de justice

Premier's Report

(2)

Subway, Court House Plans Progress

QUEBEC — Premier Lesage said yesterday that progress is being made towards the start of construction of a subway in Montreal.

The Premier said he could not disclose the nature of plans for the proposed multi-million dollar project. However, the project was "making headway," he said.

He was speaking to report-

ers after a closed meeting with Montreal Mayor Jean Drapeau and his executive committee chairman, Lucien Saulnier.

The Premier said that under certain conditions the Quebec Government was willing to guarantee the loans Montreal would contract to finance the subway. The loans, he said,

would have to be acceptable to the Government.

Progress also has been made for selection of a site to construct a new court house in Montreal, Premier Lesage said.

Representatives of the City of Montreal, the Montreal Bar Association and the Provincial Government will meet in Montreal this week to continue talks

he had with Mr. Drapeau and Mr. Saulnier regarding the court house.

Premier Lesage said another matter discussed with the Montreal city executives concerned the application in Montreal of the Government's newly-created water purification board.

Hotel de France

City Takes Action Against Slums

Civic Administration Proposed Centre Is Extended

By BILL BANTEY

The area of the mooted civic administration centre was extended yesterday by the Executive Committee with a decision to homologate the area bounded by St. Lawrence Blvd., Craig and St. Gabriel Sts. and Fortification Lane.

The earlier plan involved the area between the present City Hall and the Viger annex, between Gosford and Berri Sts.

The buildings in the new zone were homologated for a five-year period, thereby eliminating an application for the erection of a three-level parking garage. The proposed garage would have cost \$220,000.

Executive Chairman Lucien

Saulnier, announcing the homologation, reported "progress" in the city's talks with the Provincial Government regarding possible provincial participation in the civic administration centre project. There is a possibility the New Court House will be established there, Saulnier said.

The newly-homologated zone comprises some 18 buildings, all of which are empty except for the Carillon Cafe, a small restaurant and a jewelry store.

Most of the buildings are 90 years old or more and one, dating back to 1813 is considered an historic site.

The future of the Benjamin Beaubien building, St. Gabriel St. and Fortification Lane, is to be investigated by the city's historic sites sub-committee, headed by Executive Committeeman Paul Masse, QC.

The 148-year-old stone building

was once the "Hotel de France" but has been vacant for many years.

Permits Director Romeo Mondello said it is one of 18 similar buildings which should be preserved. He added that it could be moved, stone by stone, for an "Old Montreal" section which is envisaged closer to the port.

Total assessed value of land and buildings in the new zone is \$213,700.

Hôtel de ville

L'administration Drapreau-Saulnier a de grands projets

Un hôtel de ville tout NEUF?

L'administration municipale a décidé d'étendre le secteur réservé à son futur centre ad-

ministratif. Le Comité exécutif a, pour ce faire, homologué, hier, le secteur borné par le boulevard St-Laurent, les rues Craig et St-Gabriel et la ruelle des Fortifications.

Le plan original ne comprenait que le secteur allant de l'hôtel de ville actuel à l'édifice Viger, entre les rues Gosford et Berri.

Pour cinq ans

Les bâtisses et terrains du quadrilatère sont homologués pour une période de cinq ans, ce qui élimine une demande de permis pour la construction d'un garage de trois étages dans ce secteur au coût de \$280,000.

M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif, a déclaré, en annonçant cette nouvelle, que les pourparlers entre la cité et le gou-

vernement provincial concernant la participation possible de Québec au projet de centre administratif progressent. Il est possible que le nouveau Palais de Justice soit construit dans ce quadrilatère.

En tout, on compte 18 bâtisses dans la zone et toutes sont inoccupées à l'exception de celles du Café Carillon, d'un petit restaurant et d'une bijouterie.

Bâtisse historique

La plupart des bâtisses remontent à 90 ans et plus et l'une d'elles date même de 1813. Il s'agit de la bâtisse Benjamin Beaubien, coin St-Gabriel et ruelle des Fortifications, et le sous-comité des sites historiques de la ville présidé par le commissaire Paul Massé étudiera l'usage à faire de l'immeuble.

Il y a quelques années, la bâtisse abritait l'Hôtel de France.

Vieux Montréal

Le directeur du service des Permis, M. Roméo Mondello, a déclaré que la maison était l'une des 18 bâtisses similaires qui doivent être préservées et peut-être démenagées, pierre par pierre, dans un secteur appelé "Vieux Montréal" et que des historiens tentent de promouvoir près du port.

La valeur globale des bâtisses et des terrains du secteur homologué est de \$213,700.

Hotel de ville

City Homologates Downtown Area For Civic Centre

By PAUL LEDUC

The Executive Committee yesterday decided to extend the area of its proposed civic administration centre by homologating an important quadrilateral area bordered by St. Lawrence boulevard, Craig and St. Gabriel streets, and Fortification lane.

Committee chairman Lucien Saulnier said the sector was homologated for a five-year period in order to incorporate it with the plans for a centre which will extend to Viger square.

This puts an end to a request for a permit to erect a three-level parking garage on the site submitted some time ago and which would have cost an estimated \$200,000.

Mr. Saulnier also stated that there was "progress" in discussions with the provincial government whereby it would participate in the civic centre, possibly by adding the proposed new Court House there also.

Most Buildings Empty

The 16 buildings in the homologated district are empty of occupants except for the Carillon night club on St. Lawrence, a small restaurant and a jewelry store.

Most of the buildings are more than 90 years old, and one is considered a historical site, dating back to 1813.

Mr. Saulnier said the fate of the Benjamin Beaubien building at the corner of St. Gabriel and the lane has been assigned to the city's Historic Sites subcommittee headed by committeeman Paul Masse, QC.

The 148-year-old stone building was more recently used as the "Hotel de France" but has been vacant for many years.

Permits director Romeo Mandello said that it was one of 18 similar buildings which should be preserved and possibly moved, stone by stone, to a possible "Old Montreal" which historians are trying to promote closer to the port.

Total assessed value of land and buildings in the homologated sector is set at \$213,700.

Palais de justice

Le futur Palais à la place de l' Arsenal?

AU Parlement de Québec, à l'hôtel de ville de Montréal et au Conseil du Barreau local, on étudie le projet de construction d'un nouveau palais de justice à Montréal. Voilà longtemps que la question est débattue; voilà plusieurs fois que le Barreau souligne la nécessité de la construction de nouveaux tribunaux. Le printemps dernier, les journaux ont publié des reportages illustrés pour démontrer qu'il y a urgence d'améliorer la situation. On allait en effet jusqu'à dire que les archives — y compris les pièces historiques les plus précieuses comme les documents signés par des rois de France, par Samuel de Champlain, par Paul de Chomedey de Maisonneuve et par combien d'autres — sont exposées à divers dangers faute d'espace et de voûtes pour les conserver comme il conviendrait de le faire.

Il y a sans conteste unanimité sur le besoin pressant d'édifier un palais de justice moderne et répondant aux besoins d'une population sans cesse grandissante dans le district judiciaire de Montréal. Le Vieux Palais (côté civil), rue Notre-Dame, date de plus de cent ans. Pendant ce siècle, la population métropolitaine a plus que décuplée. Le Nouveau Palais (côté criminel), également rue Notre-Dame, date pour sa part de plus de trente ans. C'est surtout l'administration de la justice civile, comme on voit, qui est à l'étroit.

C'est précisément celle-ci qu'il s'agit de faciliter. Il y a douze cents avocats dans le district judiciaire de Montréal et des milliers de causes inscrites chaque année au greffe du palais. Les retards sont devenus ennuyeux et coûteux. Pour accélérer le cours de la justice, pour accroître le nombre des magistrats, pour assurer un personnel plus nombreux et plus efficace, il faut un nouvel édifice.

Mais où sera-t-il construit?

Les uns le placent sur le Champ-de-Mars, à l'arrière du Vieux Palais actuel. Un tel emplacement ferait presque entièrement disparaître ce quadrilatère historique; il compliquerait davantage le problème du stationnement des

automobiles; il contribuerait à intensifier la circulation dans les rues St-Jacques et Notre-Dame.

D'autres croient que le futur palais est destiné à s'élever sur le rectangle formé par les rues St-Laurent, Craig, St-Gabriel et la ruelle des Fortifications. Comme la Ville a déjà exproprié des maisons ou fermé des taudis en cet endroit, ils en concluent que là surgira sous forme de demi-gratte-ciel le palais nouveau.

Ne serait-il pas plus logique de situer le prochain temple de la justice rue Craig, face au Champ-de-Mars, à peu de distance du Vieux Palais? La rue Craig, entre la rue Gosford et la rue Bleury, a besoin d'être réhabilitée. Elle est d'ailleurs destinée à l'être. La Société des Artisans a commencé cette oeuvre louable par l'érection de son bel immeuble de granit. LA PRESSE et le STAR y ont contribué récemment par la construction de deux importants établissements modernes.

Il y a, rue Craig, un massif et vaste arsenal, que le gouvernement fédéral serait prêt à céder pour une chanson, si nos renseignements sont fondés. Ce serait l'endroit tout désigné pour l'érection du futur palais. Peut-être les lourdes pierres des longs murs pourraient-elles être utilisées de nouveau? De toute façon, il serait possible d'assurer le dégagement nécessaire autour de l'immeuble pour la commodité des justiciables comme pour celle des magistrats, des praticiens et des administrateurs de la justice. Le seul fait d'éviter aux gens de traverser la rue Craig et de se rendre à la rue St-Jacques constituerait déjà un gros avantage. Enfin, on trouverait là tout l'espace voulu pour les dimensions à donner à l'édifice et pour la circulation à ses abords.

Nous croyons que les autorités de Québec et de Montréal devront, avant de prendre une décision, examiner les avantages de l'emplacement de la rue Craig, avantages qui semblent l'emporter sur ceux des autres lieux envisagés jusqu'ici. Un édifice de ce caractère et de cette ampleur contribuerait à activer la réhabilitation de la rue Craig et de ses environs.

Alfred AYOTTF

Ralston's justice

Court House 'Plight' Retold by Justice

By FRANCIS ALLEN

The drastic plight of the Old Court House, with regard to accommodation, was stressed again yesterday by Chief Justice W. B. Scott at the official opening of the Superior Court term.

He said: "To put our present unhappy situation in simple language, we lack five court rooms for the larger terms of September, December, January and June."

He added that the court house would be short two more court rooms and two judges' chambers if two additional judges were appointed at the present time.

Chief Justice Scott said this shortage existed for these months after supplying judges to sit in six adjacent rural districts.

These facts, he commented, speak for themselves. "and no wonder our present backlog has reached an all-time high."

He said the problem could not be solved by further piecemeal subdivision of existing, overcrowded quarters in the building.

The Chief Justice said he was well aware of the untiring efforts of the Court House Com-

mittee headed by Jean Martineau, QC, to obtain a new court house.

Voice In Wilderness

Chief Justice Scott said in discussing the lack of accommodation he felt like "a voice crying in the wilderness because it is six years since we had our last real amelioration in 1955 when the Provincial Police and the Sheriff's office were moved to the other side of the street."

He added that due to the growth of Montreal the number of cases inscribed for trial had more than tripled during the last six years.

Chief Justice Scott said Mr. Justice Wilfrid Lazure should from time to time have a second judge to help in disposing of cases heard by judge and jury in the Criminal Assizes, since their number had more than doubled in the last few years.

His lordship commented that commissioners had been steadily at work on a major reform to the Code of Civil Procedure "to relieve us from medieval procedure shackles."

"We are confident," he added, "they will succeed in their efforts and give use a new and simplified code of procedure. If our expectations are realized, not only the present generation, but future generations would rise up and call them blessed."

He commented that justice could not be handled efficiently unless adequate salaries were paid to the court employees, especially to the chiefs of departments in a way that they should receive compensation, on a par with similar work elsewhere in Montreal.

With reference to insufficient salaries in Montreal in the bankruptcy office (Where at least 40 per cent of all the bankruptcies in Canada are filed) it is impossible to find qualified people in sufficient numbers to do the necessary work.

Chief Justice Scott paid tribute to Hon. Albert Sevigny, for so many years Chief Justice of the Superior Court of the province, who died early in the year.

"Our bench," he said, "has lost a very human and distin-

guished chief whose judicial services will be remembered and whose ever prevailing human qualities endeared him to all."

Chief Justice Scott also referred to the premature death, at the age of 54, recently, of Hon. Stuart Ralston who retired during the year on account of ill health.

The Chief Justice welcomed Mr. Justice Raymond Hannon as a member of the court who was appointed to succeed Mr. Justice Ralston.

An Anguished Cry For A Court House

THE Superior Court reopened officially yesterday. Judges took up their work again in the atmosphere of decay, of grime and over-crowding in which they have worked now for years. The burden of the Chief Justice's complaint this year was the same as last, and the year before that: Court House space is at a premium; there aren't enough court-rooms and judges' chambers are disgracefully inadequate.

Commenting on the need for new Juvenile Court quarters here the other day we described the court's existing quarters as a sort of judicial slum. The description can be applied with even greater force to the Old Court House. Built in 1856 to serve the needs of a population of 74,500, enlarged in 1905 when the population stood at 385,000, it is asked today to serve the needs of 2,000,000 people. A slum clearance program is badly needed.

The old building has an undeniable charm, but charm is not enough. We can't forever go on being charming by improvisation. That is what has happened in the Old Court House: the needs of justice have been inadequately met by improvisation after improvisation—the alteration of a court room here, of chambers there, division and sub-division, the use of cubby-holes.

Proposals have been made for further improvisation, by building an annex to the criminal court building, for example. The provincial government acknowledges the need for a new court house but seems to want to do on the cheap something that should be done lavishly. Apart from the difficulty of administering justice in these circumstances, surely Canada's leading city deserves something that would at once be an adornment and a monument to the proper administration of justice.

QPP to Evacuate Space In the New Court House

Space now occupied by the Provincial Police in the New Court House will be made available to the censors' office and the office of the Chamber of Notaries, Alfred Tourigny, QC, batonnier of the Montreal Bar, said today at the official opening of the Superior Court.

He added that in the months ahead there would be enough space in the two courthouses "to house our judges and our administration offices in a temporary fashion while waiting for the New Courthouse."

He said that in the near future, according to plans already approved, the library and archives would be protected against the risk of fire.

"This will," he said "involve some sacrifice on the part of lawyers, but I believe it is in the interest of everyone to make some sacrifices to save our library, and above all our archives."

He said it was well known that the administration of justice in Montreal was becoming more and more difficult because of the cramped space and absolutely abnormal condition which existed as much for the judges and officers of administration.

Mr. Tourigny said that repre-

sentations had been made on this subject by the Chamber of Commerce and other public bodies who were complaining of the state of the Montreal Court House.

Guests of honor were Rt. Hon. J. L. Hsley, Chief Justice of Nova Scotia, and Maitre Bernard Lasserre of the Bar of Paris.

Chief Justice Hsley said he brought the greetings of the Supreme Court of Nova Scotia, and told the newly admitted members of the Bar that he hoped they would find happiness and satisfaction in their profession.

Mr. Justice F. R. Hannen, who was recently appointed to the bench, also addressed the young lawyers. He urged them always to remain temperate toward debtors and toward their confreeres.

Maitre Lasserre presented the Medal of the Bar of Paris for a young lawyer to Mr. Tourigny on behalf of Bernard Lacombe, who could not be present to accept it.

Un nouveau Palais de justice

Les pourparlers s'accélèrent

Le directeur du Service d'urbanisme de Montréal M. Claude Robillard, a reçu hier à son bureau de la Place d'Armes les représentants du gouvernement provincial intéres-

sés dans la construction d'un nouveau palais de justice à Montréal.

"Plusieurs solutions" ont été avancées qui feront l'objet d'études plus détaillées au cours des mois à venir.

Les représentants provinciaux à la réunion d'hier étaient le procureur général adjoint, Me Yves Leduc, C.R., MM. Anatole Gagnon, sous-ministre adjoint aux Travaux publics, en charge de la région de Montréal, l'architecte en chef des Travaux publics, M. Raymond Martineau.

C'est la deuxième réunion du genre que tient M. Robillard pour l'étude des plans d'un éventuel Palais de justice; la

première, le directeur de l'urbanisme l'avait tenue avec le Barreau.

Plusieurs emplacements peuvent être envisagés pour la construction du nouveau palais à Montréal. Une des dernières suggestions concernait l'intersection du boul. St-Laurent et de la rue Craig; on a aussi suggéré le côté nord de la rue Craig, près de l'arsenal du régiment de Maisonneuve.

M. Guy Legault, conseiller technique au service d'urbanisme, sera à Québec aujourd'hui pour y conférer avec M. Georges Lapalme, procureur général de la province, et M. René St-Pierre, ministre des Travaux publics.

Palais de justice

Pourparlers concernant le nouveau palais de justice

Les pourparlers avec les autorités provinciales concernant la construction d'un nouveau palais de justice se poursuivent.

Hier, le directeur du service d'urbanisme, M. Claude Robillard a rencontré, à son bureau de la Place d'Armes, l'assistant du procureur général, Me Yves Leduc, c.r.; l'assistant du ministre des travaux publics responsable pour la région de Montréal, M. Anatole Gagnon et l'architecte en chef du même ministère, M. Raymond Martineau.

C'est la deuxième rencontre de M. Robillard avec les intéressés à la construction du nouveau palais de justice. La première avait eu lieu avec les représentants du Barreau.

Une autre réunion aura bientôt lieu avec le ministre des travaux publics, M. René St-Pierre.

M. Claude Robillard a dit que plusieurs suggestions ont été proposées et que les études se précisent.

On sait que Montréal a plusieurs sites à offrir près de l'hôtel de ville pour l'érection du nouveau palais de justice. L'un des derniers dont il fut fait mention est le terrain sis à l'angle sud-est de l'intersection du boulevard St-Laurent et de la rue Craig et qui fait face au côté ouest du Champ-de-Mars. Il fut aussi question d'un terrain situé du côté nord

de la rue Craig, près du manège du régiment de Maisonneuve.

L'administration municipale est fort intéressée à la construction de ce nouveau palais de justice car elle projette d'élever un nouvel édifice administratif sur l'emplacement du vieux palais de justice actuel.

Belinodi justice

Court House Location Still Major Problem

By FERNAND RENAULT

Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Sept. 14 — No decision has yet been reached concerning the location of Montreal's new court house attorney General Georges Lapalme said last night.

Mr. Lapalme made the statement after conferring most of the afternoon with officials of the City of Montreal, the attorney general's department and the Provincial Department of Public Works.

"Determining the location of the new court house is the main problem we are up against," the attorney general said, and this problem is responsible for the delay in getting the project started he added.

Mr. Lapalme said four different locations all in the Craig street St. Lawrence boulevard area had been investigated.

Big Cost Spread

A one block difference in the locations of the building can mean a difference of several million dollars in expropriation costs he stated.

Asked if another meeting of the various authorities con-

cerned would take place soon Mr. Lapalme said the Provincial Public Works Department first will prepare new sketches and submit them to the Montreal Town Planning Bureau.

Present at yesterday's meeting were Public Works Minister Rene St. Pierre, Deputy Minister Herve Gauvin, chief architect Leopold Fontaine and Huy Legault of the Montreal Town Planning Services.

Asked if other provincial government services will be moved to other quarters in the City of Montreal Mr. Lapalme said the Censorship Bureau will soon move from the basement of the Old Court House to the CNR building on McGill street.

The attorney general said the future Provincial Police headquarters to be built on Fullum street will be the most perfectly integrated building of the type in North America.

The building, he said, will house a police school, a preventive detention jail, a gymnasium, medico legal laboratories, the coroner's court etc.

But it will take a year before the plans for this building are finalized, he added.

P. Desjardins

Le nouveau palais de justice à Montréal

Lapalme: Reste à en déterminer l'emplacement

QUEBEC (DNC) — "Il y aura un nouveau palais de justice, c'est une chose assurée; mais il reste à régler le problème de l'emplacement et certains détails d'urbanisme", a déclaré hier M. Georges-Émile Lapalme.

Le procureur général s'est entretenu durant plus de deux heures, hier après-midi, avec le ministre des travaux publics, M. René Saint-Pierre, le sous-ministre, M. Hervé Gauvin, l'architecte du ministère, M. Léopold Fontaine, et M. Guy Legault, du service de l'urbanisme de Montréal. M. Yves Leduc, assistant du procureur général dans la métropole, assistait également à l'entretien.

M. Lapalme a déclaré qu'aucune décision n'avait été prise. "Comme procureur général, a-t-il dit, je demande un palais de justice. C'est au ministère des travaux publics qu'il appartient de le construire. Actuellement, c'est une question d'emplacement, une question d'urbanisme et une question qui relève des ingénieurs. Le nouveau palais de justice coûtera très cher. Il s'agit de trouver un emplacement convenable."

"Jusqu'ici, a ajouté M. Lapalme, nous avons considéré quatre emplacements possibles". Le procureur général n'a pas fourni d'autres précisions.

Le ministère des travaux publics pour sa part, a préparé des esquisses, le service d'urbanisme de Montréal a fait des suggestions, mais rien ne sera définitif tant que l'emplacement n'aura pas été choisi.

M. Lapalme a déclaré également que le bureau provincial de la santé quittera bientôt le sous-sol du vieux palais de justice pour s'établir dans l'édifice des Chemins de fer nationaux, rue McGill.

Parlant du futur édifice de la Police provinciale, rue Fulum, M. Lapalme a dit qu'il sera le plus parfaitement intégré de tous ceux du genre en Amérique: école de police, gymnase, prison préventive pour quelque 300 détenus, laboratoire médico-légal, pour du coroner, etc...

"Il faudra un an, a dit M. Lapalme, avant que les plans de cet édifice soient complètement terminés."

LE DEVOIR, MONTREAL, JEUDI, 14 SEPTEMBRE 1961

Site Plan Delays New Court

By BOB MCKENZIE

QUEBEC — Attorney General Georges - Emile Lapalme said yesterday the choice of a site is holding up action on Montreal's new courthouse.

"The difference of one block can mean millions of dollars in expropriation and building costs," Lapalme told reporters after meeting with representatives of the Public Works Department and the City of Montreal.

The Attorney-General said the Public Works Department has considered four possible sites in the Craig-St. Lawrence Blvd. area.

He said a sketch for one site had been studied and another was under preparation.

Soil Conditions Affect Cost

He recalled that building experience in Montreal's financial district had shown how soil conditions could affect the final cost of a building by "millions of dollars."

He also underlined that any project for a courthouse would have to meet City of Montreal planning requirements.

Lapalme would not reveal which sites were under consideration "because there has been enough speculation already."

Among sites mentioned have been the Craig-St. Lawrence Blvd. intersection and a point on the north side of Craig St. near the Maisonneuve Regiment's armory.

Present plans call for a completely new courthouse which would centralize the administration of justice in Montreal in one building.

THE GAZETTE, THURSDAY, SEPTEMBER 14, 1961

Pas de nouveau palais de justice avant DEUX ANS

Québec, 13 (DNC) — Il s'écoulera bien deux ans au moins avant que la cité de Montréal soit dotée d'un nouveau palais de justice. C'est l'opinion qui prévaut au Parlement, aujourd'hui, à la suite d'entrevues que viennent d'avoir des représentants de la métropole et du Barreau montréalais avec le procureur général, M. Georges-Émile Lapalme, et le ministre des Travaux publics, M. René St-Pierre.

Aujourd'hui même, les représentants montréalais ont conféré à ce sujet avec M. Lapalme. Ils s'étaient fait accompagner du ministre des travaux publics, avec lequel ils avaient eu une longue entrevue, hier, ainsi que du sous-ministre des travaux publics, M. Hervé Gauvin, et de l'architecte conseil de ce ministère, M. Léopold Fontaine.

Aucune décision

En réponse aux journalistes qui

l'interrogeaient, au départ des visiteurs, M. Lapalme a déclaré qu'aucune décision n'a été prise quant au site du futur palais de justice.

"Nous avons eu une réunion, nous a-t-il dit, au cours de laquelle nous avons étudié les plans déjà soumis, tant par le ministère des travaux publics que par la cité de Montréal. Cette dernière a soumis ce qu'elle croit être une solution au problème, et il a été convenu que le ministère des travaux pu-

blics préparerait de nouvelles esquisses pour satisfaire à certaines objections du service municipal d'urbanisme de Montréal."

Il ne le sait pas

C'est M. Guy Legault qui a parlé au nom du service d'urbanisme de la métropole.

— "Quand une décision sera-t-elle prise, maintenant? A-t-on demandé à M. Lapalme.

— "Je ne le sais pas.

— "Qu'est-ce qui retarde, en somme, cette décision?"

— "C'est une question d'emplacement. Il y a des raisons pour ou contre tel ou tel emplacement. A date, trois emplacements ont été considérés. Le gouvernement de la province désire construire un édifice qui coûtera le moins cher possible mais rencontrera toutes les exigences de l'administration de la justice."

M. Lapalme a admis que le problème est très compliqué et qu'il y aura de nombreuses difficultés à résoudre. Il faut tenir compte, dans le choix d'un site, des perspectives qu'il peut offrir pour le stationnement des véhicules. Il a dit aux journalistes que d'autres rencontres réuniront à ce sujet les autorités du ministère des Travaux publics et celles de Montréal. Il s'écoulera donc bien du temps, encore, avant que les plans et devis soient à point.

Le ministre a ajouté que le mi-

nistère des Travaux publics étudie, aussi, un projet d'agrandissement du palais de justice à Québec. Là aussi, il y a des difficultés à résoudre, notamment celle de trouver un emplacement approprié.

Déménagement

En réponse à une question qu'on lui posait, le premier ministre intermédiaire a confirmé le déménagement prochain du service provincial de censure, qui est logé actuellement dans le sous-sol de l'ancien palais de justice de Montréal, à l'édifice du Canadien National que la province a acheté.

Quant à la construction du futur édifice de la police, rue Fullum, M. Lapalme a dit qu'il s'écoulera bien un an avant que les plans définitifs soient prêts. Il faudra démolir l'actuelle prison des femmes avant d'entreprendre la construction du futur immeuble, qui abritera tous les services de la police et une prison préventive.

Palais de justice

Rien n'est encore décidé au sujet du Palais de justice

-- M. Lapalme

QUEBEC. (PCF) — Le procureur général de la province, M. Georges-Emile Lapalme, a déclaré hier soir que rien n'est encore décidé en rapport avec l'emplacement d'un nouveau Palais de justice à Montréal, mais que l'on envisage actuellement trois endroits.

M. Lapalme, qui a fait cette déclaration à l'issue d'une réunion avec des représentants de la métropole, a cependant annoncé que le Bureau de censure de la province quittera le vieux Palais de justice pour être installé dans l'édifice que le gouvernement a acheté des Chemins de fer nationaux, rue McGill, afin d'obtenir plus d'espace pour les services essentiels.

Les entretiens se sont déroulés au bureau de M. Lapalme

en présence du ministre des Travaux publics, M. René St-Pierre, de l'architecte-conseil du ministère, M. L. Fontaine, de l'assistant procureur général, M. Yves Leduc, de Montréal, et de M. Guy Legault, du service d'urbanisme de la métropole.

Selon M. Lapalme, les expropriations entraîneront des dépenses très élevées à l'endroit où sera construit l'édifice et c'est cet aspect du problème que les experts étudient en ce moment.

Le procureur général, qui représente le premier ministre Jean Lesage, présentement en voyage en Europe, a ajouté que le même problème existe à Québec où il y a peu d'espace utilisable autour de la bâtisse pour procéder aux travaux d'agrandissement.

LA PRESSE, MONTREAL, JEUDI 14 SEPTEMBRE 1961

On connaîtra incessamment le site du Nouveau Palais de justice

par ALBERT TREMBLAY

Le nouveau Palais de justice de Montréal ne sera pas le prolongement de l'ancien.

Il risque fort de devenir plutôt partie intégrante d'un impressionnant complexe architectural, constitué autour de l'actuel Manège militaire Maisonneuve, rue Craig.

C'est ce qu'on peut prévoir à la suite d'un caucus qui a groupé, hier matin, MM. René St-Pierre, ministre des Travaux publics; René Lévesque, "le député de Montréal"; Emile Lapalme, procureur général; Jean Drapeau, maire de Montréal; Lucien Saulnier, président du comité exécutif, et des représentants du service de l'urbanisme, dont probablement M. Claude Robillard.

Malgré le silence qui a entouré cette "rencontre", il nous a été possible de savoir que le projet de construire une annexe à l'actuel Palais de justice, avait été définitivement mis de côté.

Les discussions auraient porté sur deux nouveaux projets, dont l'un amènerait la démolition de tous les édifices compris dans le quadrilatère formé par les rues St-Laurent, Dorchester, St-Denis et Craig, moins l'hôpital St-Luc et l'édifice des Artisans, à l'angle Craig et St-Denis.

Le Palais de justice servirait peut-être là de prétexte à "faire quelque chose de beau" et on aurait insisté sur ce point.

On entourerait le Palais de justice d'un centre civique, d'autres édifices administratifs et d'une gare de métro d'architecture très à l'avant-garde pour faire de ce secteur, "l'un des plus beaux coins de Montréal".

L'édifice du palais de justice grouperait également plusieurs autres services administratifs provinciaux.

Ce vaste projet semble être particulièrement bien vu de certains dirigeants provinciaux. A l'hôtel de ville, on préférerait quelque chose d'un peu moins compliqué...

Le second projet qui a été mis à l'étude, hier, vise le terrain compris entre le Champ de Mars, à l'arrière de l'hôtel de ville, la rue Craig et la rue

St-Laurent. Disparaîtraient ainsi les petites rues St-Gabriel et des Fortifications. On pourrait également approfondir ce terrain jusqu'à la rue St-Jacques, en expropriant la maison Fides.

Ceci est toutefois moins assuré.

La ville de Montréal verrait d'un meilleur oeil ce deuxième projet.

Le nouveau palais de justice ferait contre-poids à "l'annexe de la rue Gosford", dans l'ensemble des édifices administratifs municipaux, tout en soulageant les administrateurs du problème que posent certaines vieilles constructions des parties des rues Craig-St-Laurent, touchées par ce projet.

Aucun des deux sites n'a été définitivement retenu par les dirigeants provinciaux et municipaux, mais une entente ne saurait trop tarder, selon ce qu'il nous a été possible de savoir hier, à l'hôtel de ville.

100 construire le nouveau Palais de justice ?

L'endroit importe peu à la majorité des avocats : la centralisation des services les préoccupe davantage

par Léopold LIZOTTE

La question du nouveau Palais de Justice ayant été soudainement remise d'actualité par une réunion tenue dans la métropole, il y a quelques heures, de ceux qui décideront éventuellement de son site et

de sa construction, il va sans dire que c'est un sujet de conversation général parmi les avocats de Montréal.

La plupart ont évidemment l'impression très nette que même si le Barreau, par ses dirigeants actuels, est constam-

ment consulté sur les diverses données du problème, il sera éventuellement impossible de rencontrer les désirs et préférences des quelque 1.300 avocats qui pratiquent leur profession, quotidiennement, dans les deux édifices radicalement insuffisants en espace et en services de la rue Notre-Dame.

C'est pourquoi la plupart des disciples locaux de Thémis n'ont que des idées très vagues quant à l'endroit précis à choisir pour le nouvel immeuble, qu'il soit un gratte-ciel ou qu'il couvre à lui seul tout un quadrilatère du centre de la ville.

Ce que la plupart réclament, cependant, c'est un Palais de justice qui centralisera définitivement, et pour au moins quelques dizaines d'années, le fonctionnement de la justice pénale et des tribunaux civils dans la métropole.

Bien que nombre de procureurs aient une clientèle assez "spécialisée", il arrive quotidiennement à des dizaines d'avocats d'avoir à aller du Nouveau Palais à l'ancien, ou inversement.

Pendant la saison d'été, personne ne se plaint d'avoir à traverser la rue Notre-Dame, pour ce faire.

Entre l'air vicié du 100 Notre-Dame est et l'odeur de vermoulu du 151, cela fait un chan-

gement bienvenu que de renifler quelques secondes les vapeurs d'octane... au grand air.

Mais, en hiver, cela devient évidemment moins amusant.

Il y a bien un tunnel qui relie les deux immeubles, dira-t-on.

C'est exact.

Mais ce tunnel, en hiver plus spécialement, a toutes les caractéristiques d'un bain turc.

Et ce, en raison de la multiple tuyauterie qui va d'un Palais à l'autre, et qui, de toute évidence, contient quantité de vapeur brillante.

Comme il est en pente assez prononcée, par ailleurs, on a plutôt l'impression de suivre une cure d'amaigrissement que de traverser "souterrainement" une rue, lorsqu'on remonte la pente.

Ce n'est là, évidemment, qu'un des multiples inconvénients "physiques" que nos savants plaideurs rencontrent chaque jour.

Palais de justice

Immeuble de 15 à 20 étages: Craig, St-Laurent, St-Gabriel, Notre-Dame
Choix d'un emplacement pour le nouveau Palais de Justice de Montréal

par J.-Claude PAQUET

Une fois... deux fois... trois fois... Vendu! C'est décidé, c'est définitif, c'est irrévocable, le nouveau Palais de Justice de Montréal sera érigé dans le quadrilatère que forment les rues Craig, St-Laurent, Notre-Dame et St-Gabriel, soit juste en face des édifices de LA PRESSE.

La nouvelle, tant attendue du public montréalais et plus particulièrement du monde judiciaire, a été annoncée officiellement hier soir par le procureur général de la province, Me Georges-Émile Lapalme, au banquet annuel du Barreau de Montréal, tenu à l'hôtel Reine-Elizabeth. Cette déclaration du procureur général a été accueillie avec un enthousiasme non dissimulé par les quelque 500 avocats présents au banquet.

Autre nouvelle fort réjouissante: le maire Jean Drapeau a remis au Procureur général, à cette même occasion, le plan d'expropriation tel que préparé par le service d'urbanisme de Montréal. Ainsi, toute spéculation devient impossible.

M. Lapalme a affirmé que ce plan d'expropriation sera déposé au greffe de la Cour supérieure aujourd'hui ou demain.

Et qu'arrive-t-il au bout de rue St-Jacques situé entre les rues St-Gabriel et St-Laurent? Fini, il saute! La rue St-Gabriel connaît le même sort, et aussi la ruelle des Fortifications. La rue St-Jacques venant du côté ouest, commente M. Lapalme, débouchera sur le nouveau Palais de Justice complètement intégré, comme la rue Royale à Paris débouche sur l'édifice de la Madeleine.

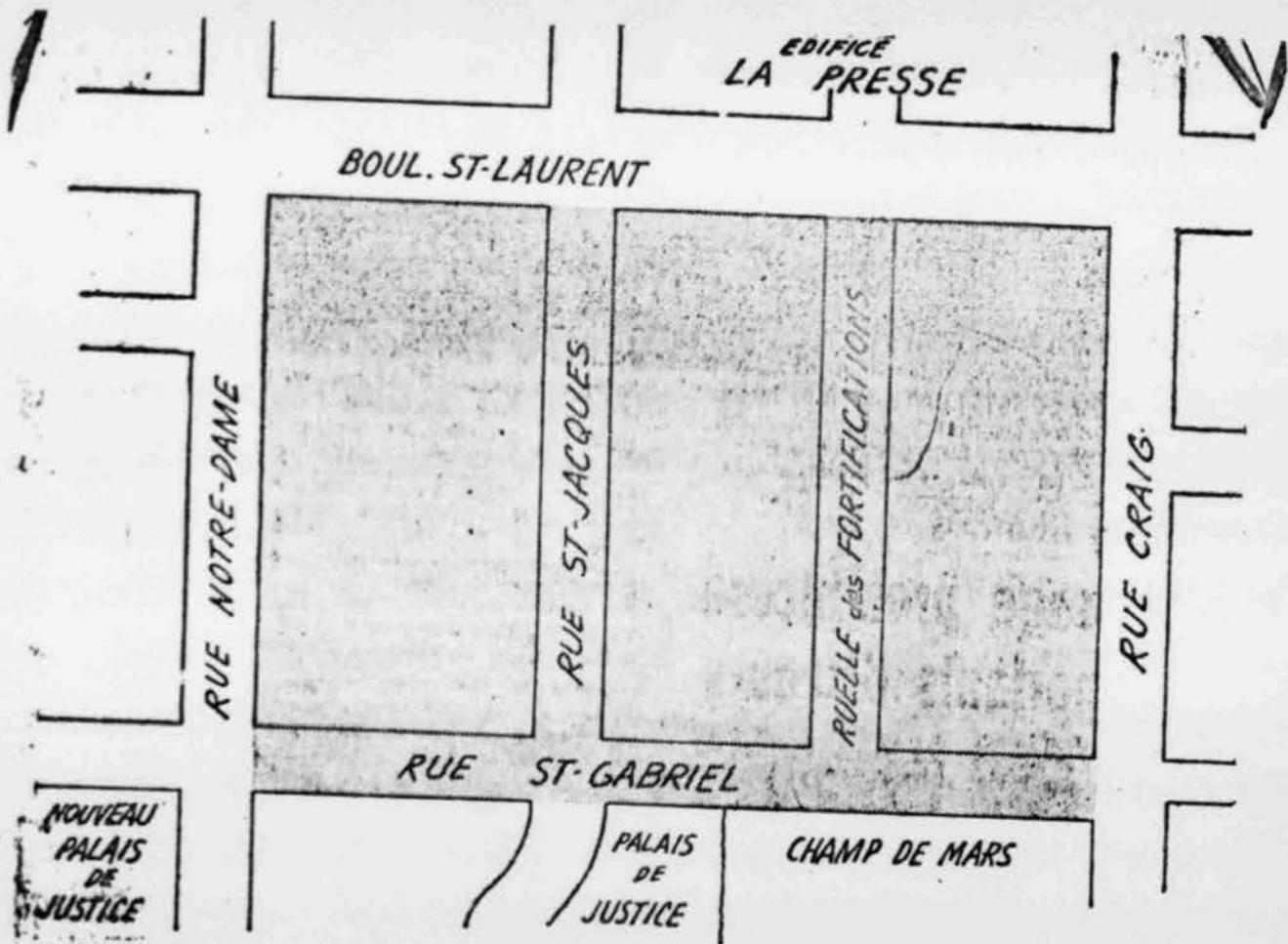
Le maire Drapeau a dit pour sa part que le lieu choisi pour le Palais de Justice était d'autant plus heureux qu'il éliminerait un coin de la Métropole atteint d'un cancer déjà assez avancé.

Il reste maintenant à consulter les architectes, à mettre le pic dans le "coin cancéreux", à transporter les pierres, etc. Tout cela, il va sans dire, mettra encore un certain temps. Mais en attendant, le ministère que dirige M. Lapalme a songé à aménager le Palais de Justice existant, afin de parer temporairement à une situation assez critique.

Le nouveau Palais de justice devra être terminé en 1965.

LA PRESSE, MONTREAL, JEUDI 9 NOVEMBRE 1961

Palais de justice



Le secteur gris indique l'emplacement du nouveau Palais de Justice, au coeur de la métropole. Photo LA PRESSE

LA PRESSE, MONTREAL, JEUDI 9 NOVEMBRE 1961

Palais de justice

Montréal aura son Palais de justice La construction: de 1963 à 1965

Montréal aura son nouveau Palais de justice. Il sera construit dans le quadrilatère formé par les coins des rues Notre-Dame, St-Laurent, Craig et Saint-Gabriel.

Après plus d'un an de pourparlers entre les autorités provinciales, la ville de Montréal et les représentants du Barreau de Montréal, M. Georges-Emile Lapalme, procureur général de la province, a annoncé la nouvelle, hier soir, au banquet annuel du Barreau de Montréal.

M. Lapalme s'est gardé de parler du coût de la construction; mais dans les milieux avertis on l'évalue à environ \$20,000,000. Les plans de cet édifice qui aura 15 ou 20 étages, n'ont pas encore été dessinés.

Le maire Jean Drapeau a présenté à M. Lapalme les plans d'expropriation préparés par les services d'urbanisme et des travaux publics de Montréal.

Le coût de l'expropriation du quadrilatère s'évaluerait à près de \$5,000,000. Le gouvernement provincial prendra incessamment les mesures juridiques nécessaires en vue de cette expropriation. Les premières démolitions sont prévues pour le printemps prochain. La construction de l'édifice commencera vraisemblablement en 1963 et sera terminée en 1965. C'est du moins ce qu'on prévoit dans les milieux officiels.

Le futur Palais abritera tous les services juridiques. Le nouveau Palais actuel et le Vieux Palais serviront à d'autres services du gouvernement provincial. La démolition de l'annexe du Vieux Palais est prévue dans les plans.

En attendant les nouveaux locaux, il faut décongestionner ceux qui se divisent à l'heure actuelle Le Vieux et le "premier" nouveau Palais. Au sujet, M. Lapalme a annoncé une série de changements:

- les locaux laissés vacants par la Sûreté, au deuxième étage du nouveau Palais, seront transformés en salles d'audience et en bureaux pour les juges;
- le Bureau de censure du cinéma sera remplacé dans ses locaux par le Département de la loi Lacombe;
- à la place actuelle de ce département, on aménagera une salle d'audience pour la Division de pratique de la Cour du Magistrat.
- d'ici janvier 1962, la Sûreté provinciale quittera le nouveau Palais pour se loger au 350, rue McGill, suivie, environ un mois après, par le Bureau de censure du cinéma;
- la partie du sous-sol occupée au nouveau Palais par la Sûreté servira à agrandir le Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à loger la bibliothèque et les bureaux du Barreau de Montréal, ainsi que le Service des Archives.

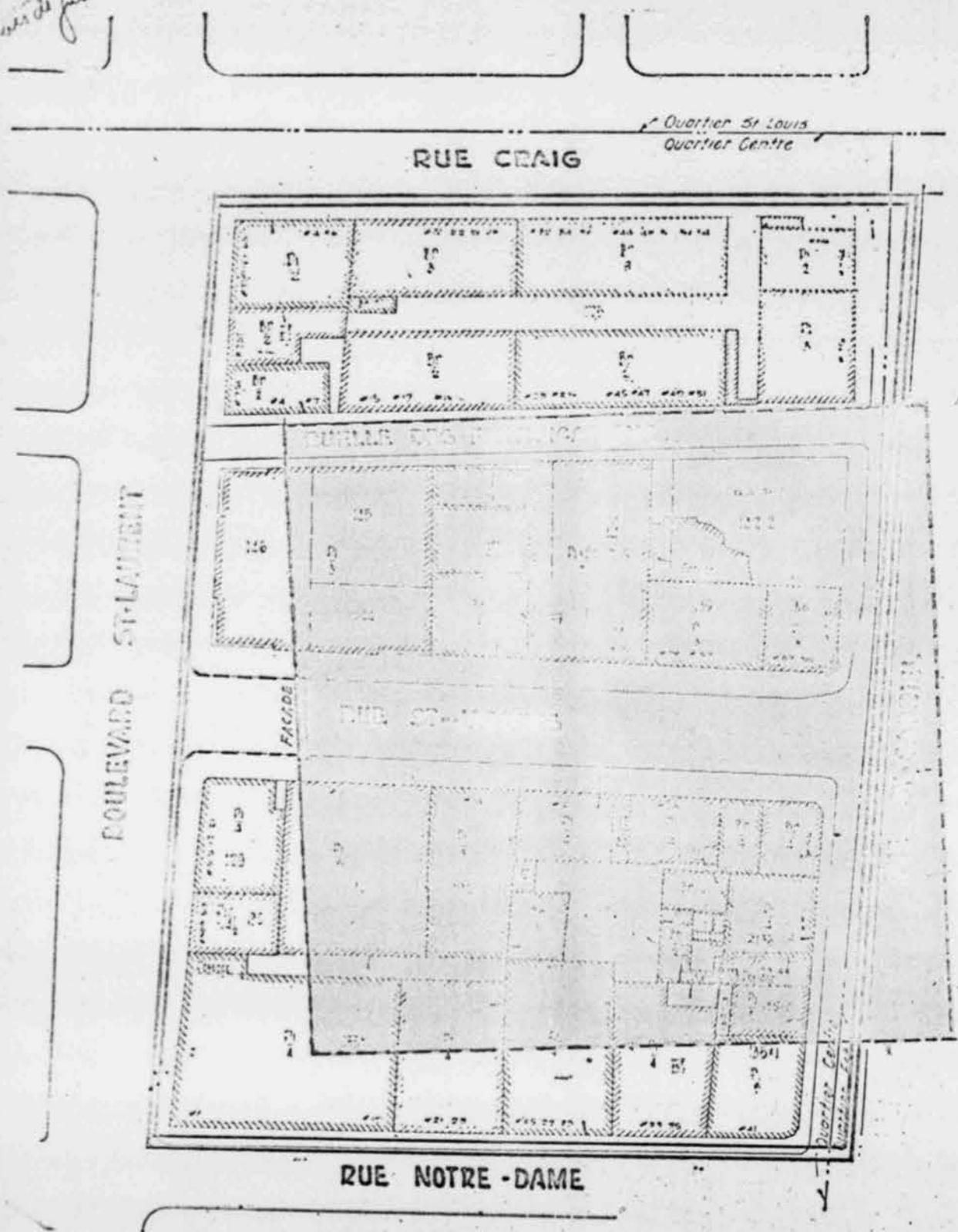
La surface de plancher du futur Palais, dont la façade donnera sur le boulevard St-Laurent, prendra environ la moitié du terrain exproprié, ou quelque 600,000 pieds carrés. L'autre moitié sera transformée en terrasses, voies d'accès pour les automobiles, et les embellissements que pourront imaginer les architectes.

Le procureur général pense aussi à faire construire plusieurs bureaux pour les juges dans les locaux actuels de la bibliothèque du Barreau et à joindre le Bureau des archives au Greffe des faillites.

M. Lapalme espère que l'espace ainsi évacué satisfera en partie M. Alfred Tourigny, C.R., bâtonnier du Barreau de Montréal, qui demandait, en présentant le ministre, "plus de place pour plus de secrétaires, plus de rédacteurs et plus de personnel."

le nouveau journal / Montréal, le 9 novembre 1961

Palais de justice



Une double ligne entoure le quadrilatère comprenant les édifices qui seront expropriés en vue de la construction du Palais de justice. La ligne pointillée indique approximativement la surface qu'occupera le nouveau Palais.

le nouveau journal / Montréal, le 9 novembre 1961

Lapalme justice

Plan 20-storey Building

City Finally To Get New Court Facilities

By WALTER TURNER

Montreal will finally have a badly-needed new court house, a 15 to 20-storey building at the east end of St. James street, to house all courts in the city, Attorney-General Lapalme announced last night.

A year will be needed to complete the expropriations necessary to secure the site of the structure and actual construction will take three years, the Montreal Bar Association was told at its annual dinner last night. The building should be in use by 1965.

The news was greeted by a standing ovation by the members of the bar and judiciary who were at the dinner. They have suffered for years from dingy, inadequate facilities.

The attorney general, at the end of his announcement, said he hoped that Montreal would expedite the necessary expropriations. Mayor Jean Drapeau arose, drew some papers from an envelope, and announced that they were the expropriation plans, already completed. He, too, drew a standing ovation.

Mr. Lapalme explained that the court house will be built on the land that is bordered by St. Lawrence boulevard and Craig, Notre Dame and St. Gabriel streets. It will cut off St. James street at its eastern end where it now becomes a tiny, twisting street and the attorney general commented that it will present a vista from farther up St. James street comparing with the view of the Madeleine Church in Paris, looking up Rue Royale from Place de la Concorde.

Dual Building

The new building will house not only the civil courts now crisscrossed into the "Old Court House" on Notre Dame street, but also the criminal courts which now occupy the "New Court House." Various provincial commissions located in the city also will be housed in the new building. The old Court House Annex will be torn down but the main building and the present criminal courts building will be used for other purposes by the province.

The Social Welfare Court will not be located in the new building since by law it must not be in the same location as other courts.

In announcing the project, the attorney general and the mayor both commented on the present amicable relations between province and city and Mr. Drapeau added that "it is possible to envisage the solution of other important problems leading to a more beautiful city."

Property owned by the province on St. Gabriel, Notre Dame and St. James streets will not, of course, need to be expropriated. Properties on the east side of St. Lawrence boulevard, the

south side of Craig street and the north side of Notre Dame street will be expropriated by the City of Montreal and then purchased by the province.

The city itself will contribute the land which now forms St. Gabriel street and that occupied by the eastern tip of St. James street.

A suitable court house has been a project of long-standing to members of the bar and judiciary here, and the over-crowded quarters of the civil courts have long been a source of complaint. Among those who turned out last night was the oldest living member of the bar here, Hon. Paul St. Germain, a former judge of the Quebec Court of Appeals and a former batonnier of the Bar of Montreal. He is 89 and his career spanned 60 years in the law. He did not stay for the dinner, but paid his respects.

No Architect

Although no architect has been assigned yet, the various committees which have worked on the project indicated that it will provide some 1,200,000 square feet of space against the 365,000 square feet provided by the present civil court building. It is estimated that 600,000 square feet are needed now and that another 600,000 square feet will be needed in 10 years time.

The building will house civil and criminal courts, bankruptcy and magistrates' court, judges' chambers, lawyer's accommodation and various provincial commissions.

Some changes will be made very soon. The priceless law library, now a source of constant worry because of the fire hazard to which it is exposed in the old building, will be moved to the criminal court building as soon as provincial police move from it to the old Canadian National Railways building on McGill street. This move will be carried out early in the new year.

The space freed by transfer



HON. PAUL ST. GERMAIN
66 years in law

of the law library will be used for judges' chambers.

The archives will also be moved and the space used to house the bankruptcy court. The administrators of the Lacombe Law will be moved into the offices now used by the Provincial Board of Censors and the censors will move to the McGill street building.

No estimate of the cost of the building itself was offered last night and this probably will not be available until architects have drawn up plans for it. It was suggested, however, that the necessary expropriations may run to about \$5,000,000.

Mayor Drapeau told the guests at the Bar dinner that the facilities of the city's Planning Department had been placed at the disposal of the provincial government in connection with the project.

Mr. Lapalme said that "all of the groups involved recently came to complete agreement on this plan.

"We will proceed as soon as possible with expropriations and demolitions," he added.

Alfred Tourigny, QC, batonnier of the Bar, said enthusiastically that Mr. Lapalme's speech was "undoubtedly the finest speech of his career."

Palais de justice

Le "Palais" sera-t-il mis au concours ?

A en juger par le quadrilatère qu'il occupera, le futur Palais de justice de la métropole canadienne sera monumental. Non seulement la ruelle des Fortifications (une section) disparaîtra, de même en sera-t-il de la rue Saint-Jacques. A la hauteur du boulevard Saint-Laurent et de Saint-Gabriel, entre Craig et Notre-Dame.

L'emplacement est excellent. Est-ce le moins coûteux ? D'aucuns ont pensé que l'occasion serait saisie de faire disparaître un secteur de laudis où le seul immeuble valable (et encore !) est l'Arsenal fédéral. Sans

doute, la ville a-t-elle ses propres projets de "réhabilitation" qui deviendront d'autant plus impérieux que la construction du Second Nouveau Palais est en soi une magistrale entreprise de rénovation de la partie est du quartier des affaires. Certes, il eût été moins onéreux d'exproprier deux cents bicoques en bordure de la rue Craig et ce n'est pas sans une certaine tristesse qu'on verra tomber sous le pic du démolisseur, l'immeuble du Crédit-Foncier, l'un des rares du secteur, ayant grande allure architecturale. Mais les jeux sont faits, rien à redire.

Désormais une seule préoccupation demeure : qui dessinera les plans du monumental immeuble ?

Le projet sera-t-il mis au concours comme la chose se pratique à peu près partout ? Le plus récent exemple n'est-il pas le palais municipal de Toronto ?

Ici, le mot palais doit avoir un sens précis. Evidemment, nous ne sommes plus à l'époque du néo-classicisme ; sûrement nous aurons un gratte-ciel à la place d'une colonnade mais un étage-ment de cubes peut aboutir à une gigantesque horreur, ce qu'il convient

d'éviter à tout prix.

La solution ? Un concours ouvert aux architectes du Québec. Nous possédons une merveilleuse équipe d'architectes alliant goût, science et imagination. Ils ont été formés par des maîtres compétents et en des écoles de qualité.

Faire appel à leur talent par voie d'un concours — un jury rigoureusement impartial décidant du choix final — devrait nous valoir un "palais" qui ne sera pas un banal gratte-ciel mais une noble et puissante illustration de l'architecture contemporaine.

Roger CHAMPOUX

Un nouveau palais de justice pour Montréal.

Le nouveau palais de justice de Montréal sera construit dans le centre de la métropole, plus exactement dans le quadrilatère formé par les rues Notre-Dame, St-Laurent, Craig et St-Gabriel.

Cette nouvelle a été annoncée, tard mercredi soir, par le procureur général de la province, M. Georges-Émile Lapalme, au banquet annuel du Barreau de Montréal.

Les plans de cet immeuble, qui aura entre 15 et 20 éta-

ges, ne sont pas encore dessinés, mais, dans certains milieux, on pense que la construction de ce nouveau palais de justice coûtera dans les \$20,000,000.

Le maire de Montréal a remis à M. Lapalme le plan des expropriations, expropriations qui s'élèveraient à environ \$5,000,000.

Selon ce plan, la rue St-Jacques déboucherait sur la façade du nouveau palais de justice et serait donc ainsi tronquée

de presque toute sa longueur dans le secteur est de Montréal. Disparaîtraient également la ruelle des Fortifications et la rue St-Gabriel.

La construction de cet immeuble commencera en 1963 et se terminera deux ans plus tard environ. Le plan des expropriations est déposé ces jours-ci au greffe de la cité et les premières procédures pourront donc être prises prochainement. Le maire Drapeau a souligné que le choix de ce

quadrilatère était excellent parce qu'il permettra de nettoyer un coin de Montréal encombré de taudis. Les démolitions commenceraient dès le printemps prochain.

Réaménagements

M. Lapalme a également annoncé certains réaménagements visant les deux palais de justice actuels.

• les locaux laissés vacants par la Sûreté, au deuxième étage du nouveau Palais, se-

ront transformés en salles d'audience et en bureaux pour les juges;

• le Bureau de censure du cinéma sera remplacé dans ses locaux par le Département de la loi Lacombe;

• à la place actuelle de ce département, on aménagera une salle d'audience pour la Division de pratique de la Cour du magistrat;

• d'ici janvier 1962, la Sûreté provinciale quittera le nouveau Palais pour se loger au

360, rue McGill, suivie, environ un mois après, par le Bureau de censure du cinéma;

• la partie du sous-sol occupée au nouveau Palais par la Sûreté servira à agrandir le Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à loger la bibliothèque et les bureaux du Barreau de Montréal, ainsi que le Service des archives.

La surface de plancher du futur Palais, dont la façade donnera sur le boulevard St-

Laurent, prendra environ la moitié du terrain exproprié ou quelque 600,000 pieds carrés. L'autre moitié sera transformée en terrasses, voies d'accès pour les automobiles, et les embellissements que pourront imaginer les architectes.

Le procureur général pense aussi à faire construire plusieurs bureaux pour les juges dans les locaux actuels de la bibliothèque du Barreau et à joindre le Bureau des archives au Greffe des faillites.

Revised for publication

New Court House, New Downtown Area

COMING on top of the news that we are to have a subway, the announcement that we are to have a new court house at about the same time is almost too much to bear. Our cup of happiness overflows. The two events have no necessary connection but both induce a lyrical mood because they represent the rehabilitation of a city too long allowed to run down. If there is occasion for rejoicing over the physical aspects of this rehabilitation, there should be added to it a comfortable glow of satisfaction that at long last city and province are walking hand in hand to serve the public interest.

There may be better sites for the court house than the one chosen. Indeed, better sites have been suggested. But the area bounded by Craig, St. Lawrence, Notre Dame and St. Gabriel streets offers the advantage that much of the property is already in public hands. Expropriation costs will therefore be lower than might otherwise be the case.

This is not a primary consideration. As with the subway, public convenience outweighs cost. The general public will not be as much interested in the building of a new court house as in the building of a subway. It may think a new court house is being built for the convenience of judges and lawyers. Yet effective operation of the courts is essential to the effective operation of the community and we know for how long the courts have operated in an atmosphere of decay.

Architects' drawings are not yet available, but it is easy in the mind to picture the downtown aspect when the new court house is built. St. James Street will be blocked off at its eastern end. "Deadman's Corner" that turned into Notre Dame Street, will disappear. Looking eastward along St. James Street one will see the facade of the new court house. It need not resemble the Madeleine of Paris—we seem to be going to Paris for inspiration these days—to present a pleasing prospect. It need only harmonize with existing downtown architecture to complete the rehabilitation of the downtown area. This has already been assisted by the refurbishing of Place d'Armes, the new buildings of La Presse, THE MONTREAL STAR, the Bank of Montreal, the Toronto-Dominion Bank. And at the further end Victoria Square is to be renewed. It should be a handsome area.

Accès à l'histoire
Palais de justice

Maisons historiques

menacées par le futur Palais de justice

Excessivement pauvre en maisons historiques, Montréal perdra-t-elle encore deux autres de ses 18 monuments, vestiges d'un petit héritage épargné par miracle? Ce sont l'hôtel de France et la maison Benjamin Beaubien (1813), situés à l'angle de la rue St-Gabriel et de la ruelle des Fortifications et voués à la démolition.

Ces deux immeubles, témoins du passé, seront-ils transportés, pierre par pierre, dans un quadrilatère réservé à ces fins? Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a laissé entendre hier qu'ils le seront.

L'ex-directeur du service d'urbanisme, Me Roméo Mondello, ing. p., avait recommandé, le 5 janvier, au régime Drapeau-Saulnier de faire tout ce qui est humainement possible pour conserver les monuments historiques du vieux Montréal.

Me Mondello avait alors déclaré qu'il était triste de constater qu'il ne reste plus que 18 maisons historiques encore debout et il avait ajouté que dans l'éventualité de la démolition d'un de ces bâtiments les autorités municipales devraient prendre les mesures qui s'imposent dans chaque cas.

Le quadrilatère Craig-St-Laurent-Notre-Dame-St-Gabriel, où sont situés l'hôtel de France et la maison Beaubien, sera démoli au printemps pour faire place à un nouveau Palais de justice.

L'ex-directeur Mondello considérait comme urgente la conservation des monuments historiques de Montréal, qui ne possède que le Château de Ramesay, classé comme tel par la Commission des monuments historiques de la province.

Les autres immeubles considérés comme monuments historiques par Me Mondello sont:

L'église Notre-Dame de Bonsecours (1773);

La maison Pierre du Calvet (1770), à l'angle des rues Bonsecours et St-Paul;

Le marché Bonsecours (1845);

L'hôtel Rasco (1836), à l'angle des rues St-Paul et St-Claude;

La maison Papineau (1830), rue Bonsecours;

La maison de Beaujeu (1795), 320 est Notre-Dame;

La maison natale d'Henri Bourassa (1863), à l'angle des rues Champ de Mars et Bonsecours;

La maison du patriote (1775), 169 St-Paul;

Le Silver Dollar Saloon (1803), à l'angle des rues Place Jacques-Cartier et Notre-Dame;

Le Coq d'Or (1685), 160 Notre-Dame;

La maison Simon McTavish (1786), 411 St-Jean-Baptiste;

Le magasin à fourrures J.-J. Astor (1750), à l'angle des rues Vaudreuil et Ste-Thérèse;

La Joe Beef's Canteen (1840), à l'angle des rues Callière et de la Commune;

La demeure du marquis Chartier de Lotbinière (—), 221 St-Sacrement;

Le vieux séminaire (1683);

Et l'hôpital des Frères Charon (1692), à l'angle des rues Normant et d'Youville.

le nouveau journal / Montréal, le 11 novembre 1961

Release of justice

New Court Site

City to Preserve Historic Structure On St. Gabriel

By GERARD DERY

History lovers of Old Montreal were today reassured of the preservation of another local historic building threatened with demolition — the former 150-year old Hotel de France on St. Gabriel street.

The assurance was given by Executive Committee Lucien Saulnier in his promise to "consider even the possibility of moving the 1313 hotelerie" to another site.

The structure is earmarked for destruction following the Provincial Government's decision to build a 15 to 20 storey new court house on the area bounded by St. Lawrence boulevard and St. Gabriel street, and Craig and Notre Dame streets.

Another similar comforting statement was made earlier this week by the Executive Committee Chairman concerning the tearing down of the "tradition-steeped Rasco's Hotel" at St. Paul and St. Claude streets.

The land was to be used for a parking lot but the protests received at the City Hall have apparently led the civic administration to convert the building into a museum or at least a tourist attraction.

Early for some time, the building on the proposed court site was built in 1812 by a lawyer of the name David Ross who occupied it as a residence until Benjamin Desbrien, another attorney, bought it.

By 1874, the building acquired the name of Hotel de France and was operated as a deluxe eating place until the owner, Victor Olivon, a well-known chef, became a member of the Windsor Hotel staff.

Following 1880, the structure contained offices until it was emptied some months ago.

These two buildings are part of the 18 sites recommended for conservation by Romeo Mondello when he was director of the City Planning Department earlier this year. He had promised a second report on the matter but failed to do so in view of the fact that he was later appointed director of permits and inspections and the question was no longer within his jurisdiction.

He recommended 18 sites as historic and deserving preservation: Notre-Dame de Bonsecours Church, 1773, located on the southwest corner of St. Paul and Bonsecours; Pierre du Calvet residence, 1770, Bonsecours and St. Paul; Bonsecours Market, 1845; Rasco's Hotel, 1836, St. Paul and St. Claude; Papineau residence, 1850, 436-440 Bonsecours street.

De Beaujeu residence, 1795, 329 Notre-Dame street east; Chateau de Ramezay, 1705; native home of Henri Bourassa, 1803, Champs de Mars and Bonsecours; Maison du Patriote, 1775, 169 St. Paul east; Silver Dollar Saloon, 1803, southwest corner of Place Jacques Cartier and Notre Dame; Coq d'Or, 1655, 160 Notre-Dame street east; Simon McTavish residence, 1786, 411 St. Jean Baptiste street.

J. J. Astor fur store, 1750, Vaudrenil and Ste. Therese; Joe Beef's Canteen, 1640, de Calheres and Commons; Marquis Chartier de Lotbiniere residence, 221 St. Sacrement; Old Montreal Seminary, 1633, Sherbrooke street west; Hopital des Freres Charron, 1692, Normant and Youville, and Hotel de France.

Palais de justice

Le palais de justice

Les architectes veulent un concours provincial

Les architectes de la région de Montréal ont demandé au premier ministre Jean Lesage que l'architecte qui aura pour tâche de préparer les plans du futur palais de justice soit choisi par concours.

M. Henri-P. Labelle, secrétaire de la Société des architectes de la région de Montréal, a fait parvenir une lettre à M. Lesage à cet effet.

Les architectes félicitent le gouvernement Lesage du progrès que marquera la construction de cet important édifice public (une vingtaine d'étages, \$15 millions), mais ils voudraient bien qu'il soit aussi un objet de beauté, et non pas une autre laideur s'ajoutant aux autres.

Les architectes demandent donc qu'un concours soit tenu entre les architectes de la province. Ainsi seul le mérite professionnel et la beauté du projet seront les critères pour le choix de l'architecte.

La lettre de M. Labelle exprime en ces termes les bonnes

raisons de choisir l'architecte par concours :

"La plupart des édifices importants du Canada, dit la lettre, qui ont été construits depuis quelques années, ont été projetés par cette méthode de concours d'architecture et les résultats ont été excellents. En plus d'assurer le choix d'un architecte de première classe, cette technique garantit aussi à tous les architectes enregistrés de la province un sens de loyauté et d'égalité et, ainsi, décharge le gouvernement de toute nomination autre que celle basée sur le mérite professionnel."

Le nouveau Palais de justice

Les architectes demandent un concours dans le Québec

Palais de Justice

par Marcel Godin

Est-ce un dialogue de sourds? Peut-on savoir! Mais les membres de l'Association des architectes de la province de Québec voudraient bien qu'on entende leur suggestion. Oui ou non, y aura-t-il un concours ouvert aux ar-

chitectes de la province de Québec pour la construction du nouveau Palais de Justice?

Il y a deux ans, le projet prenait forme plus concrète et, dernièrement, Québec laissait entendre que le terrain était, ou à peu près, choisi quoique l'architecte ne fut point encore désigné...

Il le sera, à moins que, à Québec, on ne daigne tenir compte de la lettre adressée à M. Jean Lesage, et signée par la Société des architectes de la région de Montréal, qui demandent que le choix d'un architecte soit fait par voie de concours.

Depuis quelques années, il-

sons-nous, la plupart des édifices publics construits au Canada l'ont été selon des plans d'architectes ainsi désignés. Les résultats ont été probants. En plus d'assurer le choix d'un architecte compétent, ce mode place tous les architectes de la province sur un pied d'égalité et permet une compétition loyale et honnête. Le gouvernement encouragerait ainsi le mérite professionnel tout en se mettant à l'abri de la tentation du patronage.

Que la Société des architectes rende publique leur demande n'a rien d'étonnant. En juin 1960 l'AAPQ demandait à M. A. Rivard, alors ministre des Transports et communications, d'ouvrir un concours et n'obtenait pas de réponse. Au mois de septembre 1960, l'AAPQ tentait une seconde fois d'intéresser le gouvernement et s'adressait à M. Lapalme. Ce dernier répondit que la construction du Palais de Justice et l'ouverture d'un concours dépendaient du ministre des Travaux publics, M. René Lévesque.

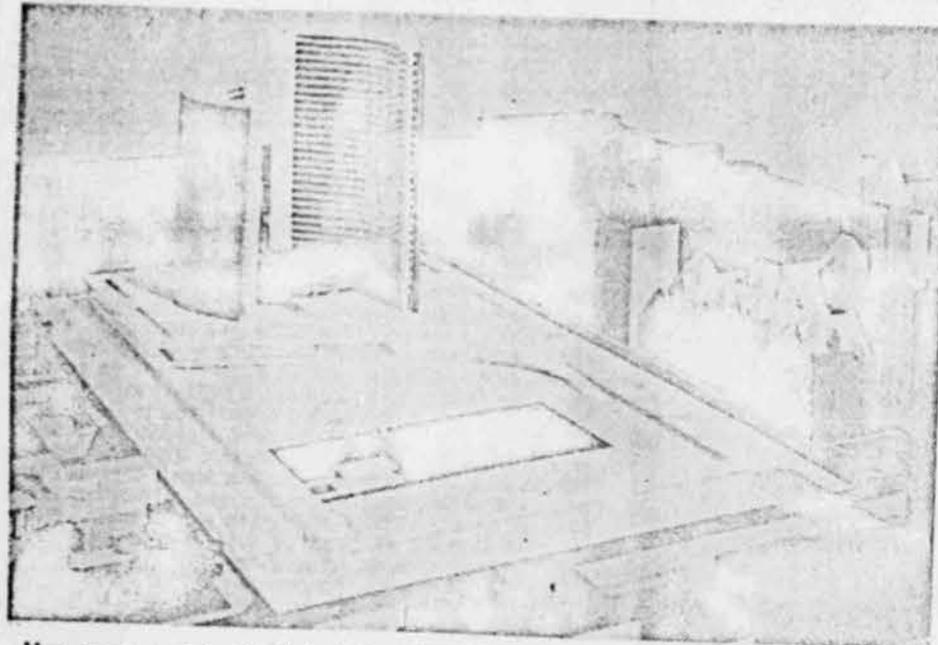
Architecture bâtarde

Malheureusement pour les architectes, M. Lévesque (j'allais dire "victime" d'un remaniement ministériel) se voyait alors confié le minis-

tère des Ressources naturelles. Il ne donna donc pas de réponse. Cependant, on aurait laissé entendre qu'il trouvait la suggestion intéressante. Intéressante d'autant plus qu'il avait quelques semaines plus tôt pris la grosse voix pour dénoncer le mauvais goût, (et autres qualificatifs du genre), de notre architecture...

Nécessités d'un concours

Faut-il mentionner la première, surtout au "temps Salvas": éviter le patronage. Les autres nécessités? 1- Lorsqu'il y a concours, on fait appel au meilleur architecte, et surtout on lui permet de travailler selon un programme préparé d'avance (ce qui, en d'autre cas, se fait au fur et à mesure de l'élaboration des dessins) et permet une coordination indispensable. 2- Les architectes qui participent à un concours travaillent beaucoup plus rapidement. 3- Les modifications à apporter aux plans lorsque le concours est terminé, sont beaucoup moins importantes et le gagnant ayant travaillé selon un programme, se sent plus libre de refuser ou d'accepter les modifications faites selon les bons désirs des fonctionnaires, qui ne tiennent généralement pas compte de l'ensemble.



Un concours et voilà l'hôtel de ville de Toronto dont la construction a débuté il y a quelques jours. Le gagnant, Viljo Revell, de Finlande.

Le nouveau journal / Montréal, le 14 novembre 1961

Palais de justice

Le palais de justice

Les architectes veulent un concours provincial

Les architectes de la région de Montréal ont demandé au premier ministre Jean Lesage que l'architecte qui aura pour tâche de préparer les plans du futur palais de justice soit choisi par concours.

M. Henri-P. Labelle, secrétaire de la Société des architectes de la région de Montréal, a fait parvenir une lettre à M. Lesage à cet effet.

Les architectes félicitent le gouvernement Lesage du progrès que marquera la construction de cet important édifice public (une vingtaine d'étages, \$15 millions), mais ils voudraient bien qu'il soit aussi un objet de beauté, et non pas une autre laideur s'ajoutant aux autres.

Les architectes demandent donc qu'un concours soit tenu entre les architectes de la pro-

vince. Ainsi seul le mérite professionnel et la beauté du projet seront les critères pour le choix de l'architecte.

La lettre de M. Labelle exprime en ces termes les bonnes raisons de choisir l'architecte par concours :

"La plupart des édifices importants du Canada, dit la lettre, qui ont été construits depuis quelques années, ont été projetés par cette méthode de

concours d'architecture et les résultats ont été excellents. En plus d'assurer le choix d'un architecte de première classe, cette technique garantit aussi à tous les architectes enregistrés de la province un sens de loyauté et d'égalité et, ainsi, décharge le gouvernement de toute nomination autre que celle basée sur le mérite professionnel."

Behind justice

Court House Design Hot Debate Subject

The pros and cons of an architectural competition to choose a design for Montreal's new court house are being hotly debated by both lawyers and architects.

Proponents of a competition—some of them lawyers—feel it would draw attention to Canada's dual culture and the successful marriage of civil and common law in Quebec.

Opponents feel such a competition might delay construction of the long-awaited court house.

One answer to this objection, from a lawyer, was philosophic. "If we have waited 50 years we can wait a few more months."

A spokesman for the Association of Architects of the Province of Quebec—which would like a competition limited to association members—says flatly that competition would not delay construction of the 15-to 20-storey building.

A competition could be arranged in two or three months, he said.

Idea Not New

The association spokesman said the idea was not a new one. That the association had suggested it to Attorney-general Georges Lapaine and Premier Lesage about a year ago when it looked as if the court house might be built, and had received no answer.

Still hopeful, the association has wired the Premier a reminder, strongly recommendin-

that the contract for a design for the building go to a winner of a contest sponsored by the association.

The association has more than 700 members and enough talent to design the building, according to the spokesman. Many of the members are operating in other provinces and in several states of the United States and all would be eligible.

Plans for the new court house—to house the district's entire judicial system—were announced last week by Premier Lesage, and Mayor Drapeau immediately set forth the city's plans for expropriation of the necessary property to make the Bar Association's half-century dream become a reality.

Expropriation costs could run as high as \$5,000,000, according to estimates provided by the mayor.

The new building, which would replace the 100-year-old "Old Court House" and the newer "New Court House" that face each other on Notre Dame street east, would stretch from St. Lawrence boulevard to Champs de Mars, and from Craig to Notre Dame street.

It is estimated the building would be about a year in the planning stage and that it would take three years to build.

Palais de justice

Poursuite de \$923,883 intentée à la ville pour l'annulation d'un permis

Une portion du terrain sur lequel doit être réalisé le vaste projet de construction d'un nouveau Palais de justice pour la métropole, fait actuellement l'objet d'une poursuite en dommages de \$923,883 intentée, ces jours derniers, à la ville de Montréal.

Une entreprise versée dans l'établissement de terrains de stationnement vient de faire enregistrer au greffe de la Cour supérieure une réclamation pour la somme précitée par suite de la révocation du permis qui lui avait été accordé le 5 décembre 1960, permettant l'installation de ce terrain dans le quadrilatère situé entre la rue Craig et la ruelle des Fortifications et le boulevard St-Laurent et la rue St-Gabriel.

La compagnie Parking Place Limited et M. Gérard St-Cyr se portent demandeurs de la procédure dirigée contre la ville de Montréal.

On allègue dans le document que la location du terrain a été acceptée par M. St-Cyr au nom de la Parking Place Ltd pour une période de 15 ans, à compter de mai 1961, au coût de \$27,000 par année avec droit de renouvellement du bail pour cinq autres années.

A sa séance du 2 août 1960, le Comité exécutif avait accordé la permission d'établir le terrain, l'accès devant s'effectuer par la rue St-Gabriel au moyen de rampes, lesquelles devaient être approuvées par le service de la circulation.

Le permis avait été d'abord accordé à M. Joseph Saro, puis subséquemment le remplacement du nom de ce dernier par celui de M. St-Cyr avait été accepté.

C'est alors qu'un nuage survint. On reçut un avis que le Comité exécutif, à sa séance du 2 mai 1961, avait décidé d'homologuer pour fins de rénovation urbaine pour une période de cinq ans, le quadrilatère mentionnée ci-haut et qu'on annulait la permission accordée le 5 décembre 1960, permettant l'établissement du terrain de stationnement.

Les demandeurs soutiennent qu'ils ont encouru jusqu'à maintenant des dépenses et des dommages de \$79,883. Ils encourrent, de plus, des pertes de profits de \$844,000. La poursuite réclame que les procédures et directives empêchant l'établissement du terrain soit révoquées et que la ville soit condamnée à verser la somme de \$923,883.

Demanded justice

Car Park Operator Sues for \$923,000

A Montreal businessman who had plans to build parking facilities in the area where the new court house development is scheduled, has brought action against the City for \$923,880.

Gerald St. Cyr, president of Parking Place Ltd., claims the city gave him a permit in December and withdrew it in May after he had signed a 15-year lease at \$27,000 per year for the lot.

In his Superior Court action, St. Cyr is asking the court to order the city to cancel its withdrawal of the permit or to award damages, which he claims, includes \$844,000 as estimated loss of profit for the duration of the lease.

He says he has already paid out \$47,250 to the lessor under conditions imposed by the accepted offer and lease, and other expenses incurred totalled more than \$31,000.

Plans 'Frozen'

In a letter sent May 4, St. Cyr was advised by the city that the permit issued Dec. 5 had been withdrawn for the property bordering St. Gabriel, Craig street and Fortification lane. The city also advised Mr. St. Cyr that the permit was being annulled because of a May 2 Executive Committee resolution which had "frozen" for

five years "for purposes of urban renewal," all buildings contained within the area bounded by St. Lawrence boulevard, Craig, St. Gabriel and Fortification lane.

This letter, Mr. St. Cyr claimed, followed by three days his application for a permit to demolish the buildings on the property. Despite the letter, he added, he received in the name of the lessor on May 8 a city permit for demolition.

Withdrawal of the permit, he maintained, was "unwarranted, discriminatory, arbitrary, illegal and without just or reasonable cause or foundation."

He had first made his plans for the parking lot in January 1960, and these plans were "compatible with all existing bylaws and regulations of the city, and had in mind, the needs of the public at large."

Palais de justice

Action de \$223,000 contre la ville

La ville y perdra quelques plumes

L'expropriation des bâtisses comprises entre les rues St-Jacques, St-Laurent, Craig et St-Gabriel, où la ville se propose d'élever le nouveau palais de justice de Montréal, ne se fera pas sans que la caisse de la cité y perde quelques plumes.

Le président de Parking Place Ltd., M. Gérald St-Cyr, a inscrit hier en cour Supérieure une légère action de \$223,000 contre la ville.

Un bail

St-Cyr prétend qu'il avait signé un bail de 15 ans pour construire un garage à étage dans l'emplacement limité par les rues St-Laurent, Craig, St-Gabriel et la rue des Fortifications, au montant de \$27,000 de loyer par année, et que la cité lui avait donné un permis de bâtir en décembre dernier.

Au mois de mai, on l'avertit que l'emplacement était "gâté" par homologation.

Il dit qu'il a déjà versé \$47,250 au propriétaire et qu'il a dépensé par ailleurs \$31,000 pour établir son projet.

Optimisme

St-Cyr demande que la ville, ou bien lui redonne son permis, ou bien lui paye ses dépenses avec, en plus, la petite somme de \$223,000 qu'il espérait faire au profit pendant la durée de son bail.

Un casse-tête à résoudre!

MONTREAL-MATIN, MERCREDI, 22 NOVEMBRE 1961

Parking Project Plan 'Upset'

Montreal Set For \$922,250

By LEON LEVINSON

The city administration's immediate plans for the project which will include the vast improved court house facilities has already brought on a \$922,250 damage action.

According to Plaintiff Gerald St. Cyr, president of Parking Place Ltd. the city gave him a permit in December and withdrew it in May after he had paid a 15-year \$7,000-per-annum lease for a large parking lot project in the area.

St. Cyr, in his Superior Court action, asks the Court to order the city to cancel its withdrawal of the permit, or to award the damages, which include \$944,000 as estimated loss of profit for the duration of the lease.

Claims Payment
Of \$97,250

He says moreover that he has already paid out \$17,250 to the lessor under conditions imposed by the accepted offer and lease, and that there were other expenses incurred which totalled over \$21,000.

The plaintiff received word of the city's decision to withdraw the permit for the St. Gabriel, Craig St. and Fortification Lane property in question in a letter last May 6.

It advised the proposed builder of a \$222,000 ramp-style parking garage that the permit of Dec. 5 was being annulled because of a May 2 executive committee resolution which had designated (Green) for five years "for purposes of urban renewal", all of the buildings contained within the area bounded by St. Lawrence Blvd., Craig St., St. Gabriel St., and Fortification Lane.

This letter, he declares, followed by three days his application for a permit to demolish the buildings on the property. Despite the letter, he adds, he received in the name of the Mayor on May 8 a city permit for the demolition.

City Withdrawal
Said Unwarranted

In the declaration accompanying the action he submits that the city's withdrawal of its December permit for the parking facility development was "unlawful, discriminatory, arbitrary, capricious and without just or lawful cause or foundation."

He had first started to make plans for the project in Jan. 1960, he recalls, and these plans were compatible with all existing by-laws and regulations of the city and "had in mind the needs of the public at large."

The permit issued in December was in the nature of a

transfer from a previous holder. It is his contention that it was of "a permanent nature" in his favor, and that he was fully justified in proceeding with his plans.

His company, to which all his rights in the permit had been transferred, had also made sub-

leases with H.P. Co. Ltd. and a carwash firm to take over a portion of the ground floor of the property to provide additional services to customers.

The original 15-year lease, with an option for an additional five years, was made by St. Cyr with Common St. Holdings Inc. It went into effect on May 1 last.

Palais de justice

DANS UN MOIS

Le Barreau fera connaître ses recommandations pour le nouveau Palais de Justice

Le comité du Barreau de Montréal chargé de suivre de près le projet de construction du Palais de justice de la métropole sera en mesure d'ici un mois de soumettre au ministère des Travaux publics de Québec ses recommandations en ce qui concerne la disposition des locaux dans le futur bâtiment, l'espace qui devrait être alloué à chaque département et les besoins qui devraient être satisfaits.

Chacun des sept membres du comité présidé par le bâtonnier Jean Martineau s'affaire actuellement à trouver auprès des responsables du département qui lui a été assigné les

renseignements nécessaires.

Le procureur-général, M. Georges-Émile Lapalme, a promis que le futur Palais répondrait aux exigences de l'appareil juridique de Montréal, et ce, pour au moins les 50 prochaines années. Pour que l'immeuble ne soit pas devenu désuet après dix ou quinze ans, on construira au moins le double des locaux nécessaires où d'autres services gouvernementaux seront logés le temps qu'ils seront libres.

L'architecte qui dessinera les plans n'a pas encore été désigné. Le gouvernement hésite entre deux formules : le nommer simplement ou le choisir

par voie de concours. Cette dernière solution a été proposée par l'Association des architectes de la province. Le comité du Barreau ne la favorise pas parce qu'elle entraînerait un trop long délai et un travail superflu.

Le gouvernement devrait bientôt nommer les experts qui évalueront les immeubles situés dans le quadrilatère voué à l'expropriation et détermineront les dommages encourus par les propriétaires et locataires ainsi expulsés des lieux. Ce quadrilatère est compris entre les rues Craig, Notre-Dame, St-Gabriel et St-Laurent.

Palais de justice

Pour le Palais de justice

Trois hommes négocieront l'achat des terrains

QUEBEC. (par Jacques Monnier) — M. René St-Pierre, ministre des Travaux publics, a confirmé, au représentant de LA PRESSE, la formation d'un comité dont les trois membres auront la mission de négocier l'achat des terrains situés dans le quadrilatère où se dressera le futur Palais de justice de Montréal.

Les négociateurs, désignés par le ministre et par les autorités provinciales, sont : M. Jean-Julien Perreault, architecte, M. J.-D. MacDonnell, de "Wilder-Birmingham Realty Co.", et M. Hector Caron, de "Hector Caron Realty Co".

M. St-Pierre espère qu'il sera, d'ici peu, en mesure d'annoncer du nouveau en ce qui concerne la construction du futur palais de justice de la métropole.

Bien entendu, cela se produira après que les négociateurs lui auront fait rapport de leurs tractations.

C'est dans les premiers jours de novembre dernier que M. Georges Lapalme, procureur général, avait annoncé l'em-

placement du futur édifice, soit l'espace compris entre le boulevard St-Laurent, la rue Craig, la rue St-Gabriel et la rue Notre-Dame, juste en face de l'immeuble de LA PRESSE.

Le Palais de justice aura une vingtaine d'étages et coûtera plus d'une vingtaine de millions de dollars.

Il faudrait à peu près 55,000,000 pour l'expropriation des terrains nécessaires. Il a été convenu que cette expropriation se fera selon le plan préparé par les services d'urbanisme et de travaux publics de Montréal.

La démolition des vieux bâtiments commencera dès le printemps prochain ; il faudra de longs mois pour dresser plans et devis ; l'on s'attend que le chantier de construction s'ouvrira en 1963 et que tout soit terminé en 1965.

La gratte-ciel, dont la façade donnera sur le boulevard St-Laurent, occupera la moitié, environ, du quadrilatère dont nous avons parlé plus haut. L'autre moitié sera transformée en terrasses, en voies d'accès pour les automobiles, etc.

Véritable fléau moderne

PAR considération pour les juges, les avocats, l'administration de la justice en général, les autorités municipales ont interdit la poursuite, le jour, de certains travaux tapageurs autour du nouveau Palais de justice, rue Notre-Dame, à Montréal. L'innocence, la liberté, la vie des accusés sont en cause : il ne faut pas que le bruit vienne gauchir le bras de la justice.

Il s'agit là d'une décision tout à fait louable. Les travaux autour du Palais se dérouleront désormais uniquement la nuit. Il faudra peut-être un peu plus de temps pour les exécuter, mais ils ne causeront de tort à personne. De plus, le

personnel du Palais pourra accomplir sa besogne à tête et à nerfs plus reposés pendant la journée.

Cet incident ouvre la porte à des réflexions sur le bruit en général.

Il est des villes comme Paris et Rome où des mesures sévères ont été prises contre le bruit. On sait qu'à Paris, notamment, d'un trait de plume l'autorité a réduit au silence deux millions d'avertisseurs. On explique que l'observation nécessaire du code de la route et des règles de la circulation parisienne rend parfaitement inutile l'usage d'un avertisseur, quel qu'il soit.

À Montréal, plusieurs campagnes contre le bruit ont déjà été entreprises, mais il semble bien qu'elles n'aient fait que du bruit. La situation reste la même. Notre ville est excessivement bruyante partout : dans la rue, dans les ateliers, dans les bureaux, dans les voitures de transport en commun, dans les maisons. Il

n'existe aucune gêne. Chacun impose son tapage sous diverses formes : usage du klaxon de l'automobile, de la sirène des autos policières et ambulancières, de l'exécrable transistor dans les endroits publics ; le sifflement, le parler haut dans les autobus, dans les bureaux et ateliers, le fonctionnement négligent et exagéré de la radio et de la télévision dans les foyers, etc., etc.

Les formes de bruit sont innombrables. Le bruit est même tellement entré dans les moeurs des jeunes, en particulier, que vous passez pour être un "croulant" si vous osez manifester votre agacement. Même dans les hôpitaux où la règle du silence est d'or, vous resterez étonné de constater comme on la viole à la légère.

Qui donc nous délivrera de ce danger social qu'est devenu le bruit ?

Alfred AYOTTE

AUX MARCHES DU PALAIS . . .

Il semble entendu que le gouvernement provincial ne songe pas à recourir à un concours pour désigner les architectes du nouveau-nouveau Palais de Justice de Montréal. Les représentations qu'on lui a faites à ce sujet ne l'intéressent pas, du moins elles ne l'émeuvent pas.

On fait un peu semblant de l'ignorer dans les milieux "qui savent", mais les architectes du Palais sont déjà choisis. Il y a quelque deux mois, lorsqu'on avait annoncé la construction éventuelle d'un Palais de Justice, la Société des architectes de Montréal avait prié le gouvernement d'instituer un concours, mais elle ne conservait que peu d'illusions. Elle savait probablement déjà que le choix du gouvernement était arrêté, et que le contrat sera accordé à la maison David, Barott et Bouiva.

Cette maison jouit d'une excellente réputation. Qu'on n'ait pas été arrêté, en la choisissant pour un travail de cette envergure, par le fait qu'elle ne date que d'environ un an, démontre en quelle haute estime elle est tenue par les autorités provinciales.

Si un concours était institué, la maison David, Barott et Bouiva aurait de grandes chances de le remporter, autant en tous cas que les autres maisons de qualité. L'émulation d'un concours, d'ailleurs, la ferait se surpasser. Aux yeux de ceux que la question intéresse, le choix de cette maison en particulier n'est pas en cause. C'est le choix d'une maison à l'exclusion des autres qu'on déplore.

Le nouveau Palais de Justice est important. Il referra le Vieux Montréal, ou le défera. Ici, rien ne justifie un choix arbitraire; au contraire, tout impose un appel intelligent à toutes les ressources de création, d'imagination ou d'audace des architectes de la province. Un, deux, dix d'entre eux, mettraient le doigt sur ce qu'il faut à Montréal. Un plan génial pourrait se révéler, il ne serait pas de trop.

Les arguments qu'on apporte, ou qu'on fait mine d'apporter, contre la tenue d'un concours, ne semblent pas tenir, même aux yeux d'un profane. On fera difficilement accepter que la tenue d'un concours puisse prendre plus de temps que les travaux préliminaires demandés à un architecte désigné.

La valeur du principe d'un concours dans les cas d'immeubles publics d'importance n'a jamais été sérieusement démolie. D'autre part, le principe n'a jamais été sérieusement considéré, sauf par les architectes.

Dans le cas présent, celui du Palais, qui est le premier soulevé officiellement à ma connaissance, on aurait du mal à soutenir que le temps a manqué pour porter quelque intérêt à un concours. Le projet de bâtir un nouveau-nouveau Palais n'est pas, non plus, le fruit d'une impulsion.

On ne peut pas dire qu'il est trop tard pour repenser la chose. Le **Crédit Foncier**, que le nouveau Palais déplacera, ne quitte pas les lieux avant le 1er mai 1963!

Palais de justice
faits

Pas de concours

QUEBEC — Le premier ministre Jean Lesage a déclaré hier qu'on a définitivement écarté au ministère des Travaux publics la formule du concours dans le choix du bureau d'architectes qui dressera les plans du nouveau palais de Justice, à Montréal.

De son côté M. René St-Pierre, Ministre des Travaux publics, a expliqué que l'urgence du projet est l'une des raisons qui ont incité le ministère à abandonner la formule du concours, après avoir longuement étudié les avantages qu'elle procurerait. On sait qu'à Toronto le concours d'architectes pour l'exécution des plans du nouvel hôtel de ville avait mis près d'une année et demie.

Palais de justice
Futura

Construction du Palais de justice

Le choix de l'architecte : Québec s'en tiendra à la méthode traditionnelle

QUEBEC. (J.M.) — M. Daniel Johnson, chef de l'opposition à l'Assemblée législative, a demandé au gouvernement, au plus exactement au ministre des Travaux publics, si, pour obtenir les plans nécessaires à la construction du futur palais de justice de Montréal, c'est l'intention des autorités de demander à l'association des architectes de la province d'organiser un concours.

M. Jean Lesage, chef du gouvernement, a répondu qu'on s'en tiendrait à la méthode traditionnelle pour le choix d'un architecte.

M. Richard Hyde, président de la Chambre basse, a fait observer au député de Bagot que sa question n'était pas si urgente qu'elle nécessitât de s'exempter du règlement exigeant normalement de la poser par écrit.

"Seule une question à laquelle il est urgent de donner une réponse peut régulièrement être posée verbalement à l'Assemblée législative, dit-il. Et même quand il y a urgence celui qui compte la poser devrait avant la séance avertir le président de la Chambre et le ministre concerné."

Selon M. Hyde, il n'est pas normal d'interroger, de but en blanc, un membre du gouvernement pour le prendre par surprise.

Quand un député formule verbalement une demande de renseignement, il faut donc qu'elle soit sérieuse et qu'elle nécessite une réponse sérieuse.

M. Paul Gérin-Lapoie, ministre de la Jeunesse, s'exclame : — "Alors, il n'y aura plus de questions."

Palais de
Justice

La construction devrait commencer très bientôt

QUEBEC. — La construction du nouveau palais de justice de Montréal est de plus en plus à l'ordre du jour, a dit M. Jean Lesage dans son discours sur le budget; et le ministère des Travaux publics achète les propriétés nécessaires dans le quadrilatère borné par les rues St-Laurent, Craig, St-Gabriel et Notre-Dame. Les plans du futur édifice sont déjà commencés.

On a jugé que l'ancien hôpital Ste-Justine ne convient pas aux patients de la prison de Bor-

deaux, qui souffrent de maladies mentales; une étude approfondie a amené le gouvernement à conclure que cet immeuble servirait très bien aux services du ministère du Bien-Etre social, qui sont actuellement à l'étroit; on achève les plans qui permettront de transformer l'ancien établissement hospitalier en bureaux.

Dans la métropole toujours, les autorités provinciales ont acquis, pour moins de \$700,000, l'édifice de l'Hydro-Québec en bordure de la rue Craig. Les planchers ont une superficie de 80,000 pieds carrés. La province économisera ainsi annuellement \$270,000 qu'elle devait jusqu'à ce jour dépenser en loyers.

Notons qu'ici et là, le ministère des Travaux publics fait ériger des bâtiments pour toutes les branches de l'administration provinciale.

C'est ainsi que l'on entreprend l'érection d'écoles techniques à Drummondville, à Magog, à St-Jean et à Asbestos, de foyers pour personnes âgées à Montréal, à Louiseville, à la Guadeloupe et aux Escoumains.

M. St-Pierre compte commencer cet été la construction de quatre palais de justice, à St-Hyacinthe, à Sorel, à Baie Comeau et à New Carlisle.

À Drummondville, les tribunaux et certains services administratifs emménageront, le 1er mai, dans la bâtisse dont le ministère achève l'édification.

À Québec, on va compléter la transformation du Château Normand qui abritera l'Office du tourisme, ainsi que l'ancienne académie pour y loger, en mai 1963, le ministère du Revenu.

De plus, on va préparer les plans d'un édifice qui s'élèvera en bordure du boul. St-Cyrille dans la Vieille Capitale entre les rues Claire-Fontaine et Turnbull. L'immeuble fera pendant aux quartiers généraux de la Sûreté provinciale, installée dans l'ancien hôpital Jeffrey Hale; et l'on édifiera, rue Turnbull, une annexe du pavillon qui abrite l'Office du crédit agricole.

Toujours à Québec, le gouvernement a acheté des bâtiments appartenant à l'Université Laval, boul. de l'Entente. On y centralisera les services du ministère des Richesses naturelles; cette centralisation épargnerait aux contribuables du Québec au moins un demi-million de dollars qu'ils n'auraient pas à déboursier annuellement pour des loyers.

Dans l'édifice de C-I-L

Les notaires ont déménagé avec "grande tristesse" du nouveau palais de justice

par Maurice Maréchal

Les notaires ne sont pas des hommes de loi et bien au courant de la loi. Et depuis toujours, soit depuis l'ouverture du nouveau palais de justice remontant à plus de 30 ans (et on continue à appeler "cette vieille bâtisse dispensatrice de la justice" le "nouveau palais", car le vieux est encore plus vieillot), la Chambre des notaires de notre province, y avait ses bureaux, son anti-chambre, etc., etc.

Et voici que pour faire place à de nouvelles cours de justice, en attendant la construction d'un autre palais de justice, la Chambre des notaires, le 319 du 100^e est, de la rue Notre-Dame, a été "soumise" de comparaitre devant les autorités provinciales... du procureur général et de respecter une décision prise à son endroit: soit de déménager.

Donc, par d'appel, les inte-

ressés ont été obligés de se soumettre, mais en pensant aux biens soustraits qu'ils laisseraient dans le lourd édifice de pierre.

Et la journée fatidique du déménagement est arrivée, hier, pour de bon.

Donc, à six heures, plus exactement, hier soir, les notaires ont déménagé, un déménagement qui s'est fait sans bruit (ils ne possédaient pas les dossiers et les documents de la PP qui, elle aussi, s'est vu "jeter" dehors du nouveau palais). Tout de même, il a bien fallu l'aide de deux puissants camions-remorques d'une entreprise locale pour transporter "dans un lieu sûr", des fiches, des boîtes métalliques, des classeurs de la Chambre des tabellions.

Et savez-vous où les notaires sont allés "se nicher" ?

En bien, dans un immeuble moderne, récemment construit, plus précisément, dans celui de C.I.L., bld Dorchester.

M. Bernard Coupal, le sympathique et dévoué secrétaire de la Chambre des notaires, a vu personnellement au déménagement et à l'aménagement des nouveaux bureaux qui étaient ouverts dès aujourd'hui, vendredi.

La Chambre, qui s'y connaît en bail, a signé un bail pour trois ans qui permettra de leur assurer une existence heureuse, sereine.

Et après on verra. Il se peut qu'en 1965, la Chambre des notaires possède sa bâtisse à elle. Les notaires ont déjà pensé à l'achat d'un terrain, pour ce faire, dans le centre de la ville.

Et avec tout ça, la cotisation à la Chambre augmentera sans doute... mais devant le progrès, il convient, c'est naturel, de faire quelques petits sacrifices, les notaires le comprennent. Il faut dire qu'ils avaient épargné assez d'argent... en étant logés gratuitement dans la bâtisse de la justice.

Palais de Justice
(futur)

One Step Closer

Name Architects, Engineering Firms For Court House

By FRANCIS ALLEN

A new court house for Montreal is one step closer.

Rene St. Pierre, Quebec's Public Works Minister, told a press conference yesterday that architects and engineers have been appointed for the project.

Planning will take place until the end of 1963, then the building will take another three years or so to construct. It will cost about \$20,000,000.

The architects are: David Barott, and Boulay; Archibald, Illsley and Templeton; and Jean C. Michaud. These firms will prepare the plans and specifications and supervise the construction of the building, while the office of Maurice Payette will act as consulting architects.

Brouillette and Carmel will build the infrastructure, including soil analysis and foundation, while the firm Beaulieu, Trudeau and Associates will be responsible for the superstructure. Mechanical and electrical engineering has been entrusted to Pageau and Morel.

The site will be the area extending from St. Lawrence boulevard to the Champ de Mars, with the main facade looking west and blocking off St. James street east of St. Lawrence. St. Gabriel street to Notre Dame street will be eliminated.

Mr. St. Pierre said that the government was trying in every way possible to provide Montreal with a court house suitable for the requirements of the metropolis.

He said the plans will complete a "judiciary city." It will house civil courts, criminal courts, government commissions, auxiliary services, "and other elements essential to a true centre of this nature."

Mr. St. Pierre said that in order to speed the project he had requested both the architects and engineers to set up an organization by which the teams responsible for the plans and specifications could work together. Office space already has been rented for this purpose.

He added that the expropriation of properties caused by the development had advanced well in the negotiating phase. Attorney General Georges Emile Lapalme announced last November at a meeting of the Montreal Bar that the building was being planned. Mayor Jean Drapeau at that time said that the expropriation plans had already been completed. It was estimated that the expropriation would take about a year.

The new building, which may rise to a height of 15 to 20 storeys, will replace the old civil court building which is more than 100 years old, but will also liberate the present Criminal Court building for other purposes.

The minister stressed that it was not planned to demolish the Old Court House. He said it was of far too much historical value to destroy.

Jean Martineau, QC, and A. J. Campbell, QC, who have been active on a Court House committee of the Bar for the past two years, said they were pleased at the steps taken to speed the construction of the court house.

Mr. Campbell said: "Sometimes we may have seemed to be pushing in the back. But the project is not basically for the benefit of the judges or the lawyers, but essentially for the public."

Chief Justice W. B. Scott has stressed repeatedly the need for a new court house for the Montreal area.

*Future Palais
de Justice*

La "Place de Justice" de Montréal au coût de \$20 millions

Les architectes et les ingénieurs sont choisis

Les architectes et ingénieurs qui seront chargés de l'érection de la future "Place de Justice" de Montréal ont été choisis.

La nouvelle a été annoncée hier, par le ministre des Travaux publics, M. René St-Pierre, qui a donné les précisions suivantes.

—Quatre bureaux d'architectes prépareront les plans et devis et surveilleront l'érection du nouveau Palais de Justice de la métropole.

—Ces plans et devis seront prêts à la fin de l'année 1963 et les travaux débiteront au début de l'année suivante.

—Les ingénieurs et les architectes établiront en commun un bureau où seront réunies les équipes responsables de la préparation des plans et devis; le local est déjà loué.

En annonçant cette nouvelle, M. St-Pierre a ajouté que le nouveau Palais de Justice complètera la cité judiciaire car

on y trouvera les cours civiles, les cours criminelles, les commissions gouvernementales, tous les services auxiliaires et les autres éléments essentiels à une véritable cité judiciaire.

Le ministre a également révélé que les négociations sont en cours au sujet de l'achat des propriétés situées dans le quadrilatère qu'occupera l'édifice d'une vingtaine de millions. Nous avons également prévu, a-t-il dit, la construction de paires de stationnement souterrains.

M. Jean Martineau, avocat montréalais, était aussi présent à cette conférence de presse. Il a ajouté qu'avec la construction de ce nouveau Palais les plaideurs auront enfin justice d'une façon beaucoup plus rapide. Dans plusieurs cas, l'audition des causes pourra être accélérée pour une période allant jusqu'à un an.

Les quatre bureaux d'architectes qui prépareront les plans et devis de l'édifice sont les suivants: David, Baroff et Boulay, Archibald, Illsley et Templeton et Jean-C. Michaud. M. Maurice Payette servira d'architecte conseil.

Pour ce qui est des ingénieurs, le bureau Brouillette et Carmel dirigera la construction de l'infrastructure tandis que les ingénieurs Beaulieu, Trudeau et leurs associés seront chargés de la superstructure.

La mécanique et l'électricité seront confiées aux ingénieurs Pageau et Morel.

Depuis quelques mois déjà, les experts du Barreau travaillent avec tous les responsables de cette entreprise dans le but d'en faire un Palais de Justice convenant à tous les besoins actuels et qui dans 20 ans ne sera pas désuet.

Le nouveau palais de justice ne sera terminé qu'en 1967

Québec a choisi les architectes et les ingénieurs; la mise en chantier est prévue pour 1964

Par Mario Cardinal

Les travaux de construction du nouveau palais de justice de Montréal devraient commencer au début de 1964 et l'immeuble sera complété vers le début de 1967. C'est ce qu'a révélé hier après-midi le ministre des travaux publics du Québec, M. René Saint-Pierre, en annonçant que les architectes et les ingénieurs conseil avaient été choisis. Quatre bureaux d'architectes prépareront les plans et devis, soit les bureaux David, Baroff et Bouiva, Archibald, Illsley et Templeton, M. Jean-C. Michaud et M. Maurice Payette, qui fera office d'architecte-conseil.

Le bureau Brouillette et Carmel dirigera la construction de l'infrastructure, y compris les fondations et le soutènement des terres tandis que les ingénieurs Beaulieu, Trudeau et associés sont chargés de la superstructure. Le domaine mécanique et électrique a été confié aux ingénieurs Pageau et Moré.

M. St-Pierre a dit que les plans et devis devraient être terminés vers la fin de 1963. "Nous avons tenté de les obtenir plus tôt, a-t-il ajouté, mais les architectes nous ont dit que c'était impossible..."

Le nouveau palais de justice complétera la cité judiciaire car l'on y trouvera les cours civiles, les cours criminelles, les commissions gouvernementales et les services auxiliaires, essentiels à une véritable cité du genre.

Dans le but d'accélérer la réalisation de ce que le ministre St-Pierre appelle la Place de la Justice (même si le nom n'a pas encore été choisi officiellement), le ministre des travaux publics a demandé aux architectes et aux ingénieurs-conseil d'établir en commun un bureau où seront réunies les équipes responsables de la pré-

paration des plans et devis du projet. Le local où sera établi ce bureau est déjà loué.

Le nouveau palais sera situé, comme on le sait, dans le quadrilatère formé des rues Notre-Dame, St-Gabriel, St-Jacques et St-Laurent. M. St-Pierre a déclaré que l'achat de tous les immeubles qui se trouvent dans ce quadrilatère n'est pas encore terminé mais que les négociations se poursuivent.

Le ministre, qui était accompagné de Me Jean Martineau et de Me A.J. Campbell, membres du comité d'études formé il y a deux ans par le Barreau pour étudier le projet du nouveau palais, a déclaré qu'aucune directive n'avait été donnée aux architectes quant à l'architecture de l'édifice mais que c'était le désir du gouvernement de voir le nouveau palais s'insérer sans choc dans le complexe actuel des immeubles judiciaires.

On ignore tout pour l'instant, de ce que comprendra le nouvel immeuble, sauf que son sous-sol sera affecté au stationnement.

M. St-Pierre a dit qu'il ne croit pas que le vieux palais de justice soit démoli, "ce qui serait malheureux, du point de vue historique". L'annexe sera toutefois jetée par terre.

Pal de Justice
(Futura)

Le nouveau "Nouveau palais de justice" sera prêt en 1967 (PAS AVANT)

(Par ALBERT OSTIGUY)

Le nouveau "Nouveau palais de justice" que M. Georges Lapalme a déjà promis, qui doit s'élever dans le quadrilatère borné par les rues Notre-Dame, St-Laurent, Craig et St-Cabriel-St-Jacques et qui complètera la "Cité judiciaire", devrait être inauguré en 1967.

C'est ce qu'a annoncé hier après-midi M. René St-Pierre, ministre des Travaux publics, au cours d'une conférence de presse convoquée d'urgence. Il sera construit à temps pour les fêtes de la Confédération.

Architectes et ingénieurs

Le but de la conférence de presse était d'annoncer le choix des architectes et ingénieurs qui occuperont très bientôt un bureau conjoint dans le quartier. Ils verront à la préparation des plans et devis et à la surveillance des travaux.

La Cité judiciaire abriterait alors les cours civiles, criminelles, les commissions gouvernementales (et Dieu sait s'il y en a!) et les services auxiliaires.

Les firmes

Les architectes choisis sont les suivants: David, Barott et Boulva;

Archibald, Halsey et Templeton; Jean-C. Michaud et Associés; et enfin Maurice Payette, comme architecte-conseil.

Parmi les ingénieurs, ce sont: Brouillette et Carmel qui dirigeront les travaux de l'infrastructure et des murs de soutènement; Beaulieu, Trépan et Associés, chargés de la superstructure; et Pageau et Morel, pour le mécanique et l'électricité.

Début 1964

Comme manœuvre électorale, les dates n'ont pas été mal choisies. On terminera les études, et devis en 1963 mais trop tard pour pouvoir entreprendre les travaux au cours de cette année. Il faudra commencer au début de 1964 seulement (normalement une année d'élections); et on complètera le travail en 1967, année de la Confédération, si elle existe encore.

M. St-Pierre s'était fait entou-

rer pour la conférence de presse de MM. Jean Martineau et H. A. Campbell, deux avocats éminents, membres du comité d'étude du projet au Barreau de Montréal.

Quel nom?

Quel nom donnera-t-on au nouveau Palais de justice? Mystère et boule de gomme! Pour l'ensemble, on choisira peut-être le nom de Place de la Justice.

L'annexe du vieux Palais disparaîtra sous le pic des démolisseurs mais le vieux Palais demeurera car il fait partie de l'histoire de Montréal.

Le nouveau Palais aura plusieurs étages souterrains pour le stationnement.

Selon Me Jean Martineau, grâce aux nouvelles facilités, la justice sera beaucoup plus expéditive et il faut prévoir pour 25 années à venir.

Palais de
Justice
1962

Steps Taken For New Courthouse

Quebec's Public Works Minister Rene St. Pierre announced yesterday that architects and engineers have been named for Montreal's new halls of justice and that the vast modern building will begin to take practical shape early in 1964.

The minister said at a press conference called at the local offices of the Department of Public Works on Laurier Ave. East, that the project, involving "some \$20,000,000," would take until the end of 1963 to plan.

He estimated that construction would require about three years to complete. It had been believed at first, he said, that plans could be completed in a shorter period, but from present indications the planners would not be finished their tasks until the end of next year.

Four firms of architects were named. They are: David, Barott, and Boulva, Archibald, Illsley, and Templeton, and Jean C. Michaud, who will prepare the plans and specifications and supervise the construction; while the office of Maurice Payette will act as consulting architects.

The firm of Brouillette and Carmel will be responsible for the infrastructure, including soil conditions and foundations, while Beaulieu, Trudeau, and Associates will assume responsibility for the superstructure. Pageau

and Morel is the mechanical and electrical engineering firm appointed.

"In making this decision," the Minister said, "the Provincial Government is making every effort to provide Montreal with a courthouse in keeping with the requirements of the metropolis, notwithstanding the fact that this improvement has been a necessity for many years."

He recalled that the plans involve the erection of a "complete

By Leon Levinson

judiciary city," housing all of the civil and criminal courts, Government boards and commissions, auxiliary services, and other facilities "essential in a true centre of this nature."

The site of the huge development as already announced, will be the area extending from St. Lawrence Blvd. to the Champ de Mars, with the main facade facing west and blocking off St. James St., east of St. Lawrence. It will eliminate St. Gabriel St. to Notre Dame.

The minister said yesterday that the expropriation of properties made necessary by the plans was well advanced in the stage of negotiations. It had been previously announced that these

expropriations might cost the province as much as \$5,000,000.

It is expected that the building will provide more than 600,000 square feet of space.

The completely integrated courthouse building, which may rise to a height of 15 or 20 storeys, will not only replace the more than 100-year-old civil court building but will free the present Criminal Court building for other purposes.

But Mr. St. Pierre said it was not planned to completely demolish the old courthouse out of consideration for its historical value.

Batonnier Jean Martineau, QC, and A. J. Campbell, QC, who have been actively engaged for the last two years on a Montreal Bar committee appointed to provide a new courthouse, were present at the conference yesterday.

Both expressed keen satisfaction with the steps taken to get the project moving.

THE GAZETTE, TUESDAY, MAY 1, 1962

Palais
de Justice
(Montréal)

Il n'y aura pas de nouveau
de "nouveau palais" de justice!

La "Place de la Justice" sera terminée vers 1967

Le gouvernement du Québec entend faire diligence pour doter Montréal d'un Palais de justice approprié aux besoins de la Métropole a déclaré hier le ministre des Travaux publics de la province en annonçant au cours d'une conférence de presse le début de la préparation des plans de la future "Place de la Justice" et des démarches pour l'acquisition des terrains nécessaires.

Bien qu'il n'y ait aucune relation entre les deux événements, ce projet, qui coûtera au bas mot une vingtaine de millions, devrait être terminé au cours de l'année qui marquera la célébration du centenaire de la Confédération, soit en 1967. La construction devrait débuter en 1964.

Les architectes qui ont été choisis pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux sont ceux des bureaux David et Baroit et Bouva; Archibald, Illsley et Templeton, MM. Jean-C. Michaud et Maurice Payette ont été choisis comme architectes conseils.

Les ingénieurs de la firme Brouillette et Carmel dirigeront la construction de l'infrastructure et ceux de la firme Beaulieu, Trudeau et associés dirigeront la construction de la superstructure. Les travaux de mécanique et d'électricité ont été confiés aux ingénieurs Pageau et Morel.

Le nouveau palais de Justice complètera la cité judiciaire ou seront concentrés les cours civiles, les cours criminelles, les commissions gouvernementales, les autres commissions et les services auxiliaires.

Afin d'accélérer la réalisation de la Place de la Justice, le ministre des Travaux publics a demandé aux architectes et aux ingénieurs conseils d'établir en commun un bureau où travailleront de concert les équipes responsables de la préparation des plans et devis du projet.

La nouvelle construction s'élèvera au centre du quadrilatère formé par les rues St-Jacques, Notre-Dame, St-Laurent, et St-Gabriel, dont les

immeubles actuels seront acquis soit de gré à gré soit par expropriation. Les travaux de démolition devraient débuter l'an prochain.

Selon M. St-Pierre, c'est le désir du gouvernement de collaborer avec les autorités municipales pour respecter le caractère architectural du vieux Montréal où le nouveau palais sera construit. La nouvelle construction permettra également l'élargissement des rues qui bornent ce quadrilatère et l'aménagement de parcs de stationnement souterrains pouvant suffire aux besoins de la Place de la Justice.

L'annexe du vieux Palais de justice sera démolie mais le ministère des Travaux publics entend conserver le corps principal de cet immeuble dans toute son originalité.

Deux représentants du Barreau de Montréal, Me Jean Martineau et Me H. Campbell, ont remercié le ministre au nom du Barreau et de la magistrature et l'ont assuré de leur collaboration.

*Future Palais
de
Justice*

Slow Progress Toward New Court

THE new court house project is moving ahead, the Bar Association was told yesterday, but somewhat slowly. The Bar makes no complaint about this, and it now has the Public Works Minister's assurance that everything is well in hand, but underlying its committee report is a sense of urgency and the implication that the project isn't moving ahead fast enough.

Every day's delay means another day in which the Bench and Bar have to administer justice or seek it in antiquated surroundings. The old court house has a dingy charm and the dignity of antiquity, but lawyers and litigants would settle for less charm and dignity and a little more comfort and convenience. As a makeshift it may be hoped that some additional, if temporary, accommodation can be found for the sorely pressed Superior Court.

The argument for a new court house has been set out time and time again. The Lesage government accepted it and took the first steps by announcing a site—the area bounded by St. Lawrence Boulevard, Craig Street, St. Gabriel and Notre Dame Streets. But the site has not yet been acquired. Experts were appointed to determine property values and their report is in the hands of the Minister of Public Works. Property titles have been examined. But acquisition has not gone beyond negotiation in some instances.

This uncertainty creates uneasiness. The Government has chosen architects to prepare plans and specifications, but these can hardly be prepared until acquisition of the site is certain.

The Bar's court house committee has been in touch with the U.S. Attorney-General, whose department has a wealth of experience in building court houses, and with others whose experience would be useful. But it is a fact, as the committee reports, "that no large court house has been built in Canada within the memory of any living practitioner," a fact which emphasizes the magnitude and difficulty of the task now being undertaken.

Goodwill is not lacking, but it will be necessary for both Bar and Government to move with care and circumspection if Montreal is to have the kind of court house it so badly needs, but these are not incompatible with expedition.

Three Experts Agree

New Court House Expropriation Costs Reach Four Million

The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, June 12 — Expropriations for the building of Montreal's Court House are expected to cost \$4,000,000, Public Works Minister St. Pierre told the Legislative Assembly last night.

Three valuation experts, insurance broker Hector Caron, architect J. Julien Perrault and Ald. J. D. Macdonell of Outremont were hired at \$25,000 a year each, including expenses, to make the assessments, the minister said in reply to queries by the National Union opposition.

Said Opposition leader Johnson: "Mr. Perrault is a federal Liberal organizer. One can see that the Liberals of Ottawa and of Quebec are co-operating well. The Pearson-Lesage axis appears well established."

Chimed in a voice from the Liberal benches: "It is like the Johnson - Johnson - Thompson axis?"

Mr. Johnson: "Is not Mr. Caron a former president of the Reform Club?"

Premier Lesage: "Yes and Mr. Macdonell also."

The Assembly completed study of the Public Works Department's \$49,054,450 credits for the 1962-63 fiscal year.

Target date for completion of the Montreal Court House is 1967, Mr. St. Pierre declared.

He said court houses will be built in Baie Comeau, New Carlisle and at La Malbaie and a registry office in Laprairie at a total cost of \$2,263,900.

During study of credits of \$14,058,300 for the maintenance and repair and rents of court houses, prisons, public buildings and other government offices, Mr. Johnson said that this was an increase of \$3,058,300 over the last National Union budget in 1960.

"We were accused of maintaining a system to enrich friends, this year the government spends 20 per cent more," he said.

The Public Works Minister said the increase is due to rapid expansion of different departments.

He said the government among other things had opened 15 new regional social welfare offices and the youth department.

He said the space was rented for the Social Assistance Commission which absorbs \$150,000 alone.

Sixteen new Quebec Provincial Police posts were opened up and seven new agriculture offices.

The National Union charged the government with transferring offices and signing leases at higher rents with Liberal organizers and supporters.

At one point during the debate Mr. Johnson said the government moved out of a building owned by a National Union supporter in Acton Vale and rented new quarters from a Liberal.

"There were too many rats in the basement," the public works minister shot back.

The Opposition leader renewed his plea for a five-man committee to watch government contracts under \$25,000 in which public tenders are not called.

"It would be made up of five men, three from the government and two from the Opposition," he said.

Mr. St. Pierre: "The Opposition asks for such a commission when one could have been set up 15 years ago."

Nouveau
Palais de Justice

Nouveau palais de Justice de Montréal

Trois "spécialistes", pour \$75,000, s'occuperont de faire les expropriations

QUEBEC. (J. M.) — Les autorités provinciales ont chargé trois "spécialistes" de s'occuper du problème des expropriations posé par la construction du futur palais de Justice de la métropole; à eux trois, ils gagneront \$75,000 par an.

M. Saint-Pierre, ministre des Travaux publics, a demandé \$4,000,000 au Parlement provincial pour les expropriations qu'il sera nécessaire de faire en 1962-63 en vue de l'érection du nouveau palais de Justice de Montréal.

Les travaux de démolition commenceront l'année prochaine; et le chantier de construction s'ouvrira dans deux ans.

On s'attend que l'édifice soit terminé en 1967.

Au cours de la discussion sur le budget du ministère des Travaux publics on a appris que le gouvernement avait nommé trois "spécialistes" pour procéder aux expropriations.

Il s'agit de MM. Hector Charbon, J. Julien Perreault et J. D. McDonald. Ils ont déjà étudié le problème avec les architectes et avec les estimateurs. Ils ont envoyé des lettres aux propriétaires des terrains et des bâtiments que les pouvoirs publics veulent acquérir.

M. Daniel Johnson: "Combien touchent ces spécialistes?"

M. Saint-Pierre: \$25,000 par année. C'est le traitement fixe que reçoit chacun d'eux, y compris le remboursement des dé-

penses faites pour s'acquitter de leur mission."

M. Johnson: "Je suppose que l'un d'eux est un ancien président du club de Réforme."

Par la suite, l'opposition devait faire observer qu'un autre des trois spécialistes est aussi un ex-président du club de Réforme.

M. Johnson demanda alors si le troisième n'a pas lui aussi rempli les fonctions de président du club de Réforme. Alors M. Jean Lesage a répondu que c'était peut-être possible après tout.

M. Johnson: "En somme, vous avez créé une espèce d'amicale des anciens présidents du club de Réforme."

Pour le nouveau Palais de justice

\$4 millions prévus au budget pour fins d'expropriations

QUEBEC (DNC) — Le ministre des travaux publics a révélé, hier, qu'une somme de \$4 millions était prévue à son budget pour des expropriations en vue de la construction d'un nouveau palais de justice à Montréal.

M. René St-Pierre a fourni ces précisions quelques minutes avant que l'Assemblée législative n'approuve les crédits de quelques \$49 millions que réclame son ministère pour 1962-63.

L'étude de ces crédits a duré toute la séance d'hier après-midi et n'a donné lieu à aucun débat intéressant.

Le chef de l'opposition a reproché particulièrement au ministère de ne pas avoir réduit les sommes consacrées à la location de bureaux gouvernementaux à travers la province.

"On nous accusait de maintenir un système qui enrichissait ses amis," a dit M. Daniel Johnson, et cette année, le gouvernement demande 20 p.c. de plus, soit \$6,329,300, ce qui veut dire une augmentation de \$1,000,000 depuis 1960-61".

L'opposition a reproché au

gouvernement de louer des bureaux de partisans libéraux.

Le député U.N. de Maskinonge, Me Germain Caron, a signalé que le ministère des travaux publics avait loué à Rouyn un édifice qui serait la propriété du député libéral, M. Edgar Turpin.

Le ministre des travaux publics a expliqué que cet édifice avait été loué de MM. Dionis Lafrenière et Marius Raymond.

Le ministre de l'agriculture, M. Alcide Courcy a précisé qu'un certificat d'enregistrement en date du 22 novembre 1961 attestait que l'édifice en question était la propriété de MM. Lafrenière et Raymond.

M. Caron a dit au ministre: "Je vous donne simplement ce conseil: on serait mieux de faire enregistrer sa vente, si on ne veut pas avoir du trouble..."

Le chef de l'opposition a dit qu'il ne mettait pas en doute l'honnêteté du ministre des travaux publics, mais que le gouvernement ferait bien de nommer une commission de cinq membres, dont deux de l'opposition, pour surveiller ses dépenses. "De cette façon, a-t-il ajouté, l'opposition pourrait critiquer le gouvernement dans le domaine des idées et non dans le domaine des peccadilles..."

Au sujet des expropriations nécessitées par la construction du nouveau Palais de justice de Montréal, le ministre des travaux publics a déclaré que le gouvernement avait retenu les services de trois évaluateurs: MM. Hector Caron, J.-Julien Perrault et J.-D. McDonald.

M. Johnson: "M. Perrault est l'organisateur libéral fédéral. On voit que les libéraux d'Ottawa et de Québec coopèrent bien. L'axe Pearson-Lesage semble établi définitivement. On s'en aperçoit dans les comtés, où les patronaux sont à l'oeuvre."

Une voix libérale: "C'est comme l'axe Johnson-Johnson-Thompson."

M. Johnson: "M. Caron n'est-il pas un ancien président du club de réforme?"

M. Lesage: "Oui, M. McDonald aussi."

La Chambre a finalement adopté les crédits du ministère des travaux publics et on entreprendra à la séance du soir, l'étude du budget du ministère des terres et forêts...

Nouveau
Palais de
Justice

\$4,000,000 Set Expropriations For Courthouse

QUEBEC—Public Works Minister Rene St. Pierre revealed last night \$4,000,000 has been earmarked for expropriations for Montreal's planned new courthouse.

He told the Legislative Assembly three valuation experts, Hector Caron, J. Julien Perreault and J. D. McDonald have been hired at annual salaries of \$25,000 each to carry out the expropriation work.

Mr. St. Pierre told reporters later the courthouse is scheduled for completion by 1967.

The House last night completed study of the Public Works Department's \$49,054,450 budget for 1962-63.

Opposition Leader Daniel Johnson said the choice of the three valuation experts, "Shows that the Ottawa and Quebec Liberals are co-operating well."

He said Mr. Perreault is, "The federal Liberal organizer."

Nouveau Palais
de Justice

Une amicale des anciens présidents du club de Réforme

3 SPÉCIALISTES à \$25,000 par année

(Par PAUL ROCHON)

Québec. — On a commencé à "bâter" le nouveau palais de justice de Montréal, hier après-midi, à l'Assemblée législative de Québec. Les travaux ne débiteront pas avant deux ans, il est vrai, mais, en attendant, le gouvernement a nommé trois "spécialistes", à \$25,000 par année, pour procéder à l'expropriation des terrains et immeubles requis pour la construction du futur édifice.

La nomination des trois "spécialistes" en expropriation, qui sont aussi, par coïncidence, de fidèles partisans de la politique libérale, a été annoncée par le ministre des Travaux publics, M. René Saint-Pierre, alors que la Chambre faisait l'étude des estimations budgétaires de son ministère.

Avec fierté

Quand Me Daniel Johnson lui a demandé si, dans les quelque \$15 millions prévus pour "l'achat de terrains, l'acquisition, la transformation et la construction d'immeubles", il y avait quelques dollars destinés à la construction du futur palais de justice de Montréal, M. René Saint-Pierre a précisé que \$4 millions, environ, étaient destinés à l'expropriation des immeubles et terrains en vue de la construction de l'édifice. Et, avec fierté, il ajouta :

"Mais nous avons déjà institué un bureau de trois hommes, chargés de procéder à l'expropriation."

Qui sont-ils ?

— Et qui sont ces trois spécialistes ? demanda Me Daniel Johnson.

M. Hector Charron, J. Julien Proulx et J.-D. McDonald, répondit M. Saint-Pierre. Ils ont déjà étudié la question avec les architectes et les évaluateurs et ils ont même envoyé les lettres avisant les propriétaires actuels des terrains et immeubles requis, qu'ils seront expropriés. Dans cette lettre, ils suggèrent le montant

de l'indemnité à laquelle ils auront droit."

— Et combien touchent ces spécialistes ? poursuivit Me Daniel Johnson.

PRÉCISIONS

Québec (PR) — Bien que trois "spécialistes" à \$25,000 par année soient à l'oeuvre, le Palais de Justice de Montréal ne sera pas bâti demain, pour autant. En réalité, il ne sera pas inauguré avant 1967 !

Après la séance, M. René Saint-Pierre a précisé :

1. — Que le coût d'expropriation dépassera de beaucoup les \$4 millions votés aujourd'hui.

2. — Que l'on compte commencer les travaux de démolition l'an prochain, seulement.

3. — Que les travaux de construction ne débiteront pas avant deux ans.

4. — Que le Palais de Justice ne sera ouvert qu'en 1967... si rien ne vient retarder la marche des travaux !

\$25,000

"\$25,000 par année, révéla le ministre. C'est le traitement fixe que reçoit chacun d'eux et qui comprend le remboursement des

dépenses qu'ils devront faire pour exécuter leur travail."

— Je suppose qu'ils ont été choisis à la suite d'un concours public... ironisa le chef de l'Opposition, car je remarque que l'un d'entre eux, à ma connaissance est un ancien président du Club de Réforme.

Pas de concours

Apparemment, il n'y a pas eu de concours, si l'on en juge par le petit sourire embarrassé du ministre. Surtout qu'il fut établi qu'un autre des trois membres avait également été président du Club de Réforme.

Une amicale

Quand Me Daniel Johnson demanda si le troisième membre de ce bureau de "spécialistes" en expropriation avait aussi été président du Club de Réforme, M. Jean Lesage, sans répondre par un oui catégorique, rétorqua que la chose était peut-être possible après tout.

"En somme, conclut Me Daniel Johnson, vous avez créé une espèce d'amicale des anciens présidents du Club de Réforme ?"

Ce qui est un peu ironique, dans tout cela, c'est qu'il s'agit de la construction d'un palais de... justice !

Palais de Justice
Future

History Museum Planned

Court House To Stay

By FRANCIS ALLEN

When the new \$20,000,000 court house is erected in approximately five years, the present venerable Superior Court building, will enter a new phase in its long existence.

Rene St. Pierre, Minister of Public Works, has announced that it will become an historical museum.

"The building is of far too much value to destroy," he said. "We propose to keep it as an historic site."

He commented that it fitted in well with the Notre Dame street area which includes such buildings as the City Hall and the Chateau de Ramezay. Many of the structures in the district are being expropriated and will be demolished to make way for the new court house, which will become "judiciary city."

The present Superior Court was built in 1856 to replace the original court house which was destroyed by fire in 1844. It had three storeys.

Later, a fourth floor was added which includes the Bar

Library. Then an annex was placed on the west side of the building. This now includes the Magistrates' Court.

Mr. St. Pierre said that the present project calls for removal of the added floor and the annex, "so that the building will be exactly the same as it was originally in 1856."

Many judges and lawyers, who have been pressing for a new courthouse for many years, will appreciate the building more as a museum than in its present capacity. When it was constructed it was intended to serve the needs of 100,000 people.

Busiest District

There are now 2,000,000 people in the judicial district which is the busiest in the country. It is far from fire-proof and yet the archives department in the basement contains many priceless and irreplaceable documents. Some of them go back to the days of the French regime. The Bar library also contains books and documents of great value.

Every square inch of space

is occupied. Some secretaries have their offices under the stairways, and recently some judges have had to convert their own chambers into court rooms.

In addition to the judges of Superior Court and the staff of that court, the building also houses the Quebec Court of Appeal, its judges and staff.

As Chief Justice Scott has said repeatedly in recent years the work goes on, but in conditions which "are deplorable." A committee of the Quebec Bar Association, in a brief to the Provincial government, said: "The court house now existing is far from deserving its French name 'palais.' They described it as 'dirty and dilapidated.'"

When the old building is finally converted into a museum it will have come into its own.

The Montreal Bar Library and secretariat are moving from their headquarters in the Old Court House to the former headquarters of the Provincial Police.

Futur Palais
de justice

Le nouveau palais de justice

Les expropriations presque terminées

QUEBEC (J.M.) — Les expropriations en vue de la construction du nouveau palais de justice de Montréal sont presque terminées, apprenons-nous au ministère des Travaux publics.

Elles auraient coûté quelque \$5,000,000.

Le futur édifice, qui aura de 15 à 20 étages, nécessitera l'investissement de \$17,000,000 à \$20,000,000.

Le chantier s'ouvrirait au cours de l'année prochaine soit en 1963; il faudra deux ou trois ans pour terminer l'ouvrage.

L'exécution du projet rendra possible un regroupement de divers services administratifs, regroupement qui s'impose particulièrement dans une agglomération aussi vaste que la métropole.

Nouveau Palais de Justice
Futur Nouveau " " "

9

Dans le "quartier des hommes de loi"

Travaux qui dureront 4 ans;
soumissions à l'automne ' 63

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — La direction du ministère des Travaux publics compte dégager l'"actuel nouveau palais de justice" de Montréal de manière qu'on puisse, du Champ de Mars, apercevoir sa façade.

On démolira donc l'annexe du "vieux palais de justice", ainsi que le bâtiment situé à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue Saint-Jacques.

Ce sera une façon de mettre en valeur la partie antérieure, avec sa colonnade, de l'édifice qui constitue l'"actuel nouveau palais de justice" de la métropole.

On sait que le "futur nouveau palais de justice" de Montréal sera érigé dans le quadrilatère délimité par les rues Craig, Notre-Dame, Saint-Gabriel et le boulevard Saint-Laurent.

La préparation des plans est en cours depuis trois mois environ; le travail, exécuté selon les directives de M. Léopold Fontaine, architecte en chef du ministère que dirige M. René Saint-Pierre, est confié aux architectes "David, Barrott et Boulva", "Archibald, Ilsey et Templeton", "Jean-C. Mi-

chaud" ainsi qu'à l'architecte-conseil Maurice Payette. Les ingénieurs-conseils mis à contribution sont "Brouillet et Carmel" pour les fondations, "Beaulieu et Trudeau" pour la charpente, "Pageau et Morel" pour la tuyauterie, la ventilation et le chauffage.

Tout devrait être prêt afin de permettre aux autorités provinciales de demander des soumissions à l'automne 1963. Les équipes chargées de l'excavation commenceraient leur ouvrage à cette époque.

Le chantier de construction demeurera en activité pendant

quelque quatre ans.

On ignore ce que coûtera le futur édifice. M. Georges Lapalme a déjà laissé entendre qu'il aura de 17 à 20 étages et qu'il faudra ouvrir des crédits de \$17,000,000 à \$20,000,000 environ.

Le "futur nouveau palais de justice" de la métropole sera relié, par un tunnel passant sous la rue Notre-Dame, à l'"actuel nouveau palais de justice" qui continuera de servir à l'administration judiciaire.

La surface occupée par le "futur nouveau palais de justice" dont la façade donnera sur le boulevard Saint-Laurent, correspondra à la moitié du terrain exproprié ou quelque 600,000 pieds carrés. L'autre moitié sera transformée en terrasses, en voies d'accès pour les automobiles et permettra aux architectes de prévoir certaines mesures d'embellissement.

*me H Jacques
Palais de justice
Foster
Q*

...et la rue St-Jacques?

La construction d'un nouveau Palais de justice — dans le quadrilatère borné par les rues St-Laurent, Craig, St-Gabriel et Notre-Dame — fera disparaître le tronçon de la rue St-Jacques reliant la rue St-Laurent jusqu'à sa jonction avec la rue Notre-Dame, plus à l'est.

Autrement dit, la rue St-Jacques aboutira, à son extrémité est, à une place publique qui aura nom "Place de la Justice" et qui longera le côté est de la rue St-Laurent, entre les rues Craig et Notre-Dame.

Il a été jusqu'ici impossible de savoir quelles mesures seront prises pour permettre aux véhicules venant de l'est d'accéder à la rue St-Jacques, plus

précisément au tronçon "extrême est" de cette artère actuellement "est-ouest".

Ce problème a jusqu'ici fait l'objet de pourparlers. Il reste possible que les vé-

hicules circulant "est-ouest" sur le tronçon "Gosford-St-Vincent de la rue Notre-Dame, et qui empruntent actuellement le "goulot" de la rue St-Jacques, à sa jonction avec la rue No-

tre-Dame, soient éventuellement dirigés vers la rue Craig, pour poursuivre leur route vers l'ouest, et emprunter ensuite la rue St-Laurent, vers le sud, jusqu'à la rue St-Jacques accessible vers l'ouest.

Il n'y a pas de doute que la construction d'un nouveau Palais de justice dans le quadrilatère "St-Laurent-Craig-St-Gabriel-Notre-Dame" créera un problème de circulation encore plus aigu que l'actuel.

Il est vrai que la démolition de l'annexe de l'actuel "vieux Palais de justice" et des édifices provinciaux sis dans le triangle "Notre-Dame-St-Jacques-St-Gabriel" peut permettre d'aménager une large voie qui relierait la rue Notre-Dame à la rue Craig, une voie qui donnerait une vue merveilleuse sur l'actuel "nouveau Palais de justice".

Futur Palais
de Justice

/On verra du Champ de Mars la façade du nouveau palais

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — La direction du ministère des Travaux publics compte dégager l'actuel nouveau palais de justice de Montréal de manière qu'on puisse, du Champ de Mars, apercevoir sa façade.

On démolira donc l'annexe du "vieux palais de justice", ainsi que le bâtiment situé à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue Saint-Jacques.

Ce sera une façon de mettre en valeur la partie antérieure, avec sa colonnade, de l'édifice qui constitue l'actuel nouveau palais de justice de la métropole.

On sait que le "futur nouveau palais de justice" de Montréal sera érigé dans le quadrilatère délimité par les rues Craig, Notre-Dame, Saint-Gabriel et le boulevard Saint-Laurent.

La préparation des plans est en cours depuis trois mois environ ; le travail, exécuté selon les directives de M. Léopold Fontaine, architecte en chef du ministère que dirige M. René Saint-Pierre, est confié aux architectes "David, Barrott et Boulva", "Archibald, Ilsey et Templeton", "Jean-C. Michaud" ainsi qu'à l'architecte-conseil Maurice Payette. Les ingénieurs-conseils mis à contribution sont "Brouillet et Carmel" pour les fondations, "Beaulieu et Trudeau" pour la charpente, "Pageau et Morel" pour la tuyauterie, la ventilation et le chauffage.

Tout devrait être prêt afin de permettre aux autorités provinciales de demander des soumissions à l'automne 1963. Les équipes chargées de l'excavation commencent leur ouvrage à cette époque.

Le chantier de construction demeurera en activité pendant quelque quatre ans.

On ignore ce que coûtera le futur édifice. M. Georges Lapalme a déjà laissé entendre qu'il aura de 17 à 20 étages et qu'il faudra ouvrir des crédits de \$17,000,000 à \$20,000,000 environ.

Le "futur nouveau palais de justice" de la métropole sera relié, par un tunnel passant sous la rue Notre-Dame, à l'actuel nouveau palais de justice qui continuera de servir à l'administration judiciaire.

La surface occupée par le "futur nouveau palais de justice" dont la façade donnera sur le boulevard Saint-Laurent, correspondra à la moitié du terrain exproprié ou quelque 600,000 pieds carrés. L'autre moitié sera transformée en terrasses, en voies d'accès pour les automobiles et permettra aux architectes de prévoir certaines mesures d'embellissement.

Futur Palais
de justice

Plans du futur Palais de justice :

Les spécialistes vont se renseigner aux Etats-Unis

Des représentants des ministères du procureur général et des travaux publics, ainsi que deux membres du Comité du Palais de justice du Barreau de Montréal visiteront, en compagnie des architectes, diverses villes américaines où des Palais de justice ont été construits récemment.

Ils seront accompagnés des architectes récemment nommés par les autorités provinciales. Le Comité du Palais de justice du Barreau de Montréal a mis à la disposition de ces architectes le résultat des études qu'il a faites relativement à la réalisation de ce projet.

Les membres du comité et les architectes ont déjà visité les édifices actuellement en usage, et ont presque terminé l'étude de l'espace requis par les services administratifs, les cours, les régies et les commissions.

Etant donné qu'aucun palais de justice important et moderne n'a encore été érigé au Canada, l'administration provinciale, les architectes et les membres du comité ont estimé qu'il était nécessaire de visiter des édifices du même genre construits ailleurs, pour recueillir des renseignements utiles et établir une base de comparaison.

*Futur Palais
de Justice*

Pour le futur palais de Montréal

UNE DELEGATION DU QUEBEC ETUDIE LES PALAIS DE JUSTICE "DU DERNIER CRI"
AUX ETATS-UNIS.

QUEBEC. (par Jacques MONNIER) — Ces quinze derniers jours, une délégation de la province de Québec a parcouru les Etats-Unis du nord au sud et de l'est à l'ouest pour y étudier le "dernier cri" en matière d'aménagement de palais de justice et pour faire bénéficier les constructeurs du futur palais de justice de Montréal de l'expérience acquise par la technique moderne dans ce domaine.

Les neuf délégués sont revenus de voyage hier : un de leurs porte-parole, M. Léopold Fontaine, architecte en chef du ministère des travaux publics, a déclaré au représentant de LA PRESSE que les observations faites outre-frontière permettront des "solutions plus pratiques, d'ou plus économiques"; et Me Gérard Tourangeau, assistant-procureur-général-adjoint, a dit, de son côté, que le périple en avion avait été "très profitable".

Les principales étapes ont été : Chicago où un "projet magnifique", prévoyant 100 salles d'audience, est en préparation; Los Angeles, ville dotée d'un palais de justice d'avant-garde; la Nouvelle-Orléans; Washington et ses édifices de marbre; enfin New-York.

C'est le Barreau de Montréal qui avait suggéré de se rendre aux Etats-Unis en vue de recueillir toutes les données, tous les renseignements susceptibles d'être utilisés pour faire du nouveau palais de justice de la métropole et de ses dépendances un ensemble fonctionnel, "extrêmement rationnel". La proposition avait été accueillie favorablement par les autorités provinciales, notamment par M. René Saint-Pierre, ministre des Travaux publics, et par M. Georges Lapalme, procureur général.

Ont participé au voyage, outre M. Léopold

Fontaine : les architectes Jacques David, Jean Michaud, H.-P. Hilsley, Maurice Payette; deux délégués du département du procureur général, Me Gérard Tourangeau et M. L.-P. Caisse, shérif de Montréal; un porte-parole de la magistrature, M. Yves Leduc, juge en chef de la Cour de district; ainsi que deux membres du Barreau de la métropole, Me Yvon Jasmin et Me A.-J. Campbell.

Pour le nouveau palais de justice de Montréal, on construira "grand".

A chaque halte, la délégation du Québec a eu des entretiens avec des juges, des avocats et de hauts-fonctionnaires.

Les constatations faites entreront en ligne de compte durant la confection des plans du nouveau palais de justice de la métropole, que la direction du ministère des Travaux publics veut terminer avant l'exposition universelle de 1967.

On ignore pour l'instant quelle sera exactement l'importance de l'immeuble. Un fait est certain : il abritera entre 75 et 80 salles d'audience. On a parlé d'un bâtiment de 12 étages, pouvant coûter une vingtaine de millions de dollars, mais il ne s'agit là que d'une probabilité.

John L. O'Brien

Demolition This Summer

Work On New Court House To Start This Fall

Excavation work on the vast new Court House project is expected to begin in the autumn, members of the Montreal Bar were told yesterday at their annual meeting in the ancient civil court building.

The report of the Court House Committee by its secretary A. J. Campbell, QC, indicated that demolitions in the proposed area would begin during the summer.

While the project is still in the early planning stages, it has been previously announced that a 20-storey complex is involved, but Mr. Campbell's report explained that a major decision

has still to be made.

He said that "before execution plans can be made a decision must be made by the Province as to the overall size of the building, and in particular how many court rooms should be provided."

The choice, he added, is "between now constructing buildings very substantially larger than the immediate present requirements, or construction adequate now and for the next 10-15-20 years, with the realization that planning must begin as to how it is to be supplemented."

"However," he said, "it is not expected that a decision will long be delayed or that it will delay the beginning of parts of the project not affected thereby."

Expropriations (estimated at \$4,000,000) have been completed in the affected area and the projected cost of the project has been reported to be \$20,000,000.

The site of the vast all-inclusive facilities for the judiciary, both civil and criminal, is in the area reaching from St. Lawrence Blvd. to the Champ de Mars, bounded on the north by Craig St. and on the south by Notre Dame St.

John L. O'Brien, QC, assumed the office of Batonnier yesterday following the elections which put the following in office: Syndic, Maurice Fauteux, QC; Treasurer, Antoine Geoffrion, QC; First Councillor Paul Lang-

lois, QC; and Councillors Samuel Godinsky, Q.C., W. Austin Johnson, QC, and Francois Mercier, QC.

Miss Claire Barrette, as elected representative of the Junior Bar, became the first woman to sit on the council.

The Court House Committee

of which A. J. Campbell, QC, is secretary, is presided over by Jean Martineau, QC. Other members are Batonniers F. P. Brais, QC, Edouard Asselin, QC, Francis Fauteux, QC, Jacques Senecal, QC, with P. P. Hutchison, QC, and Laurent Belanger, QC.



NEW BATONNIER: John L. O'Brien, QC, was unanimously elected yesterday as Batonnier of the Bar of Montreal at the annual meeting in the Old Court House. Batonnier Jacques Senecal, QC, was his immediate predecessor.

to work
Enter full name
last name

Courthouse Excavation In Autumn

Systematic demolition of buildings in the area of the new courthouse will begin during the summer, and excavation will start in the autumn. A. J. Campbell, QC, secretary of the courthouse committee of the Montreal Bar, announced in his report to the annual meeting in Superior Court yesterday.

The report was read by Laurent Belanger, QC.

John L. O'Brien, QC, was elected batonnier.

Mr. Campbell's report said a decision must be made by the province about the overall size of the building and the number of courtrooms it will have. Preliminary work, such as dem-



JOHN L. O'BRIEN, QC
elected batonnier

olition and excavation, could start without awaiting such a decision, however.

(Architects and engineers have been retained for the project, expected to be 13 to 20 storeys high and to cost \$20,000,000. Expropriation has been estimated at \$4,000,000. The building will rise between St. Lawrence boulevard and St. Gabriel street, and Craig and Notre Dame streets.)

Two Plans

According to Mr. Campbell, the choice was between a building substantially larger than that now required, and one which would be adequate for up to the next 20 years, with the realization that when it was completed, planning would have to begin on how it would be supplemented.

Present courthouse space was "woefully inadequate" and had been for some time, while the business of the courts was continually increasing as Montreal's population grew.

Earlier this year a group which included members of his committee visited Chicago, New Orleans and Los Angeles to see modern courthouses and to study plans for others in preparation.

Mr. Campbell's report concluded with an appreciation of the consideration its suggestions had been received by the Provincial Ministry of Public Works, the Attorney-General, and other government representatives.

Discipline

In other business, the report of the council of the Bar drew attention to the disciplinary measures taken against members who had committed infractions against the profession.

The report, signed by retiring Batonnier Jacques Senecal, QC, John J. Pepper and secretary Robert Leveque, QC, also noted that a committee presided over by John G. Ahern, QC, assisted by Alfred Tourigny, QC, and Fred Kaufman, were conducting an inquiry into facts revealed at a certain trial in the criminal assizes, with a possibility of taking action.

Other officers elected: Maurice Fauteux, QC, Syndic; Antoine Geoffrion, QC, treasurer; and Miss Claire Barrette, representative of the Junior Bar.

Jacques Anctil was elected secretary.

Paul Langlois, QC, is first councillor, while other councillors are: W. Austin Johnson, QC, Francois Mercier, QC, and Samuel Godinsky, QC.

The Bar expressed pleasure at the appointment, Tuesday, of Mr. Justice George S. Chailles as Associate Chief Justice.

Palais de Justice

Nos voisins déménagent à l'écossaise

LA JUSTICE CHASSE L'HISTOIRE D'UN QUARTIER DE MONTREAL

par Raymond GRENIER

Qui donc, que Néron local et provincial jouera donc du violon, la semaine prochaine (le 16 mai, à ce qu'on dit), lorsque l'"on" commencera, à l'angle des rues Saint-Gabriel et Craig, à démolir une partie du Vieux Montreal pour faire place nette à l'entreprise provinciale d'un nouveau nouveau Palais de Justice ?

On déménage un peu partout actuellement; mais nulle part aussi détestablement que dans ce fameux quadrilatère que délimitent les rues Craig et Notre-Dame, d'une part, et les rues Saint-Gabriel et Saint-Laurent, d'autre part.

Des voisins à nous, pour tout dire.

Pourquoi leur fait-on, à l'écossaise, et des misères et des douceurs ?

L'expulsion en douceur

Au ministère des Travaux publics, on assure qu'aucun appel d'offres pour des travaux de démolition, n'a encore été fait. Cela se fera "d'ici peu". La demande, oui. Mais l'ouverture des soumissions, l'adjudication des marchés prendront sûrement plus de temps. Si des travaux de démolition débutent la semaine prochaine, juste au sud du fameux Hôtel de France, on se demandera forcément — y compris les "robineux" qui, la nuit, couvent leur existence dans les maisons abandonnées de la Ruelle des Fortifications — en vertu de quel contrat on joue de la pioche chez eux plutôt que chez les compères du Sud.

— Ce n'est pas vrai que nous ayons annoncé l'arrêt du service de l'électricité, pour la fin de semaine, à ceux qui demeurent encore dans le "bloc" circonscrit par la Ruelle des Fortifications, la rue Craig, ainsi que St-Gabriel et St-Laurent.

C'est ce qu'on a très officiellement déclaré à l'Hydro-Québec.

Et, pourtant, la dernière locataire de la Ruelle des Fortifications (une employée de la morgue) a reçu un personnage qui lui a dit que le service électrique serait coupé aux survivants du coin en fin de semaine. D'où sortait-il, ce personnage ? La dame en question a fait ses bagages et a déguerpi jeudi dernier.

En face de chez nous, il ne reste donc plus que "Le Carillon", qui, à la suite de la visite d'un autre personnage, hier, a décidé de vider, le 1er juin, les lieux sombres et charmants qu'il occupait depuis 12 ans.

Nobles édifices

Le vieil immeuble de LA PRESSE, angle St-Laurent et

St-Jacques, n'est pas neuf: cela va de soi et n'est pas sans nous remplir de lerté. Mais même lui — un peu plus moderne en face du post-victorien et colosse édifice du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Ce noble édifice remonte à 1908. L'institution, elle, est plus ancienne et s'ennorgueillit à juste titre des personnalités canadiennes-françaises qu'elle a appelés à sa direction, de merveilleuses tapisseries de Beauvais et d'Aubusson — et d'un nouveau local, grattant le ciel, Place Victoria. On s'y déplacera entre le 1er juillet et la fin d'août.

On voit que le zèle démolisseur s'adapte en allant vers le sud. Il est possible d'ailleurs que cet édifice, qui sera éventuellement place à un square, serve de QG aux démolisseurs-construc-teurs du nouveau nouveau Palais de Justice.

FIDES, qui se trouve aussi dans ce que l'on appelait jadis "le p'tit Saint-Jacques", a lui aussi un nouvel immeuble en gestation. Ce dernier ne sera guère prêt à l'accueillir avant novembre — et, encore, pas complètement. Va-t-on leur faire d'ici là le "coup de l'arrêt de l'électricité" comme, de l'autre côté de la Ruelle des Fortifications, on en a été fait (et qu'il ne l'a pas été...)?

Perte de face...

On est tellement habitué à fonder tête baissée dans le froid et la neige, et même dans la soleil du court été canadien, que bien peu de Montréalais connaissent leur ville au-dessus du rez-de-chaussée. Comme elles sont jolies, pourtant, ces fenêtres du deuxième, du troisième ou quatrième étage des rues Saint-Jacques et Notre-Dame, avec leurs linteaux en accolade !

Quelle perte de face Montréal risque-t-il de reprocher au gouvernement de Québec ?

En se promenant dans ce quartier voisin, voué à la pioche, on est arrêté aussi par de nombreuses plaques commémoratives (ici, en 1844, l'Institut Canadien, de fougueuse mémoire, lit-on, sur la façade de l'Edifice Kent). Ou va-t-on les distribuer dans le nouveau nouveau Palais de Justice, où sera le "ici" ?

Il y a plus grave qu'une "perte de face": l'extinction totale. On a suffisamment parlé de l'Hôtel Saint-Gabriel, le premier de Montréal (qui va se transporter, avec ses boiseries anciennes et ses toujours jeunes avocats, au nord de la rue Notre-Dame, à l'"Auberge Saint-Gabriel), pour qu'il soit oiseux de verser encore un pleur sur sa démolition.

Sur le front est du quadrila-

tère, que ne va-t-on pas faire disparaître ! Pour l'Hôtel de France, on a même suggéré de le transporter, pierre numérotée par pierre, à quelque endroit à l'abri de Thémis, comme on a fait pour la chapelle du Collège de Saint-Laurent.

En fait, cet hôtel, longtemps renommé pour sa cave et son excellente cuisine, fut construit en 1819 par Me David Ross et acheté ultérieurement par Me Benjamin Desrivières Beaubien. Il ne devint restaurant qu'en 1874.

Déblaiement l'histoire

A cet endroit, le déblayage de l'histoire est déjà ancien. Là où l'on voit actuellement un terrain de stationnement de "Fides", se trouvait au XIXe siècle un musée géologique auquel le nom de William Logan est associé (c'est lui qui envoya, pour le Canada, un remarquable lot de pierres diverses à l'Exposition universelle de Paris, en 1855 — exposition dont J.-C. Taché rapporta fièrement pour son pays "une montre d'or et un ratelier de dents artificielles"...).

On se consolerait plus facilement à voir disparaître tant de souvenirs, si l'histoire naturelle ne nous rappelait justement que ce fut un des rares domaines scientifiques où les Canadiens français firent bonne figure dès le régime français (on songe en particulier à Michel Sarrazin, médecin, chirurgien, zoologue et botaniste sous Frontenac).

Vorace Justice !

(suite: p. 2)

arch.
21/06/63



LA DEMOLITION D'UN IMPORTANT QUADRILATÈRE EST COMMENCÉE —
Le pic du démolisseur s'est attaqué hier à quelques-uns des nombreux bâtiments qu'il faudra raser en vue de la construction d'un imposant Palais de Justice dans le quadrilatère borné par les rues St-Laurent, Craig, St-Gabriel et Notre-Dame. Les premiers bâtiments (ci-haut) démolis seront ceux situés dans le secteur limité par les rues St-Laurent, Craig, St-Gabriel et la ruelle des Fortifications, soit le secteur nord du vaste quadrilatère.

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

LA PRESSE, MONTREAL, MARDI 11 JUIN 1963

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Courthouse Excavation Set For '64

QUEBEC — Excavation works on Montreal's new courthouse will begin early in 1964, Public Works Minister Rene St. Pierre told the Legislative Assembly yesterday.

Demolition work on Craig St. buildings has already been started, and this work is expected to be completed by September or October the minister said.

"Sketch work is well advanced and by the beginning of next year, 1964, we will begin foundation work," he said.

Cost of expropriations so far is \$5,000,000, he added.

In reply to a question from Paul Dozois (NU-Montreal St. James), Mr. St. Pierre said that negotiations for the purchase of the Cartierville bridge by the Provincial Government are only in the preliminary stage.

He told the House that the Government intends to handle the bridge problem in Montreal by stages, saying that at present plans are being drawn up for doubling the capacity of the Pie IX bridge.

Palais de
Justice
Genton

Le nouveau palais

Ça avance

Québec — Pendant l'étude du budget des Travaux publics, hier, le député de Saint-Jacques, M. Paul Dozois, a demandé au ministre ce qu'il adient du projet de construction du Palais de Justice de Montréal.

Il a interrogé M. René St-Pierre pour savoir quand commencera la construction, si les plans sont terminés et si la démolition des immeubles dans le quadrilatère choisi est avancée. Le ministre a répondu que son ministère procède par étapes. Tous les édifices situés dans ce quadrilatère ont été acquis et on commencera à démolir prochainement ceux qui sont situés rue Craig.

M. St-Pierre ajoute que les esquisses du futur immeuble sont très avancées. Dès le début de 1964, croit-il, on pourra commencer les travaux souterrains. Dans l'intervalle, on hâtera la confection des plans de l'édifice lui-même.

"Nous ne commençons pas par le haut, mais par le bas", souligne sérieusement le ministre.

Ce qui fait dire à M. Dozois :

"Mes électeurs ne toléreraient sûrement pas que le ministre commence par le toit. Ils protesteraient sûrement.

En réponse au chef de l'opposition, M. St-Pierre ajoute que les architectes et les ingénieurs ont été choisis par le Conseil exécutif.

Les estimateurs, chargés de l'évaluation des édifices à démolir, ont reçu chacun \$25,000, soit \$75,000. Et le montant payé à date pour les immeubles qui seront démolis s'élève à près de cinq millions de dollars.

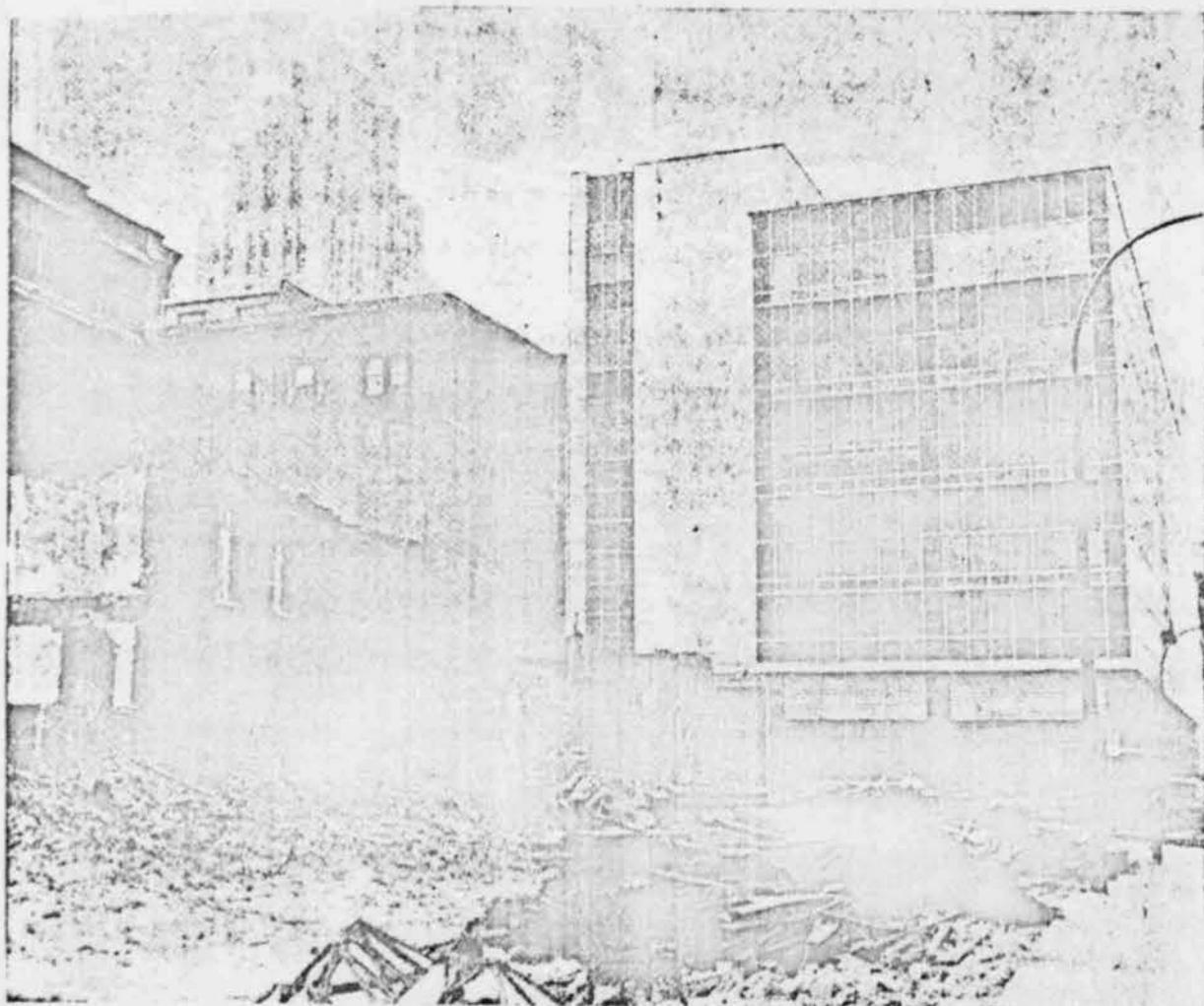
Arch.
2000
11/11



PLACE A LA JUSTICE — Le pic des démolisseurs a commencé à entamer les fondations des immeubles situés entre les rues Craig, St-Laurent, Notre-Dame et St-Gabriel, pour en faire le tas de décombres que nous voyons présentement. Sur cet emplacement va s'élever bientôt le nouvel immeuble qui abritera les services de la Justice à Montréal: en somme un nouveau "Nouveau Palais". Les deux autres palais subsisteront: le Vieux et l'ancien Nouveau et conserveront leurs attributions judiciaires. Mais il faut, à la ville tentaculaire que devient Montréal, plus de locaux pour y assurer la Justice. Les travaux de démolition sont commencés; la reconstruction doit suivre immédiatement. Cet immeuble était réclamé depuis longtemps par les justiciables et surtout par les justiciers.

MONTREAL-MATIN, SAMEDI, 29 JUIN 1963

Palais de
Justice
Ferdinand



EN FACE DE L'EDIFICE DE "LA PRESSE", un amas de ruines. On vient de terminer la demolition de plusieurs magasins et restaurants vetustes, pour

faire place à ce qui sera le nouveau Palais de Justice.

photo Lucien Desjardins, LA PRESSE

LA PRESSE, MONTREAL, JEUDI 11 JUILLET 1963

Federer Museum Palais
Court ~~to Viger~~
Viger ~~to Montreal~~
©

New Court House Should Suit Area

REPORTS have come in from a variety of sources concerning the new building for Montreal's law courts. They are alarming to say the least. It is said the architects are planning to raise a tower forty stories high in the area bounded by Notre Dame, Craig, St. Gabriel, and St. Lawrence.

If this is true, the plan should be opposed by all right-thinking citizens, and the opposition should be led by Mayor Drapeau and the city administration.

It would be difficult to imagine anything less in keeping with the existing architecture of that part of the city. Such a tower, more than five times the height of the old court house, would dwarf the hundreds of fine early buildings in the surrounding area.

In the past few years the city has shown commendable concern for the rehabilitation of the historic section of Montreal, and the Jacques Viger Commission was created by the present administration with the purpose of preserving the character of this area. A forty-storey tower in the very heart of the old town would be a complete contradiction of the work of the commission and a violation of the existing zoning regulations. If it goes through, the Viger Commission may as well close up shop, because such a building would inevitably lead to others and Montreal would end up looking like any other industrial centre in North America.

History, as represented by the old walled town of Montreal, is not something that can be bought or re-created. While there are buildings of historical importance and architectural value in this small area, the most valuable thing of all is the ensemble — the line of the streets and the scale of the buildings which evolved slowly and consistently over a period of three centuries. The importance of this scale is fully realized by the Viger Commission, and all their efforts have been made to preserve it. The Commission has not been consulted on any phase of the planning for this new building which falls squarely within their territory.

There is no single solution to an architectural problem. The tower may fill the requirements of the courts, but the tower is not the only answer. If the land area already allotted to the project is not large enough to accommodate a building or a complex of buildings on the scale of the old court house, surely the area could be expanded to the north side of Craig street without further encroachment on the old city.

Since the court house involves the spending of public funds, the question of finance might be raised. Towers are costly affairs. Above a certain level, wind-bracing becomes an important and costly factor, and the services of the building — air-conditioning, elevators, etc. — become more complicated and more expensive.

No public announcement has yet been made about the plans for the new court house. But architecture should be criticized before and not after the plans are approved and building begins.

It is to be hoped that Mayor Drapeau and his Council will show the same good sense in opposing such a plan as they did when they formed the Viger Commission.

Publié dans le *Journal de Montréal*
le 14 août 1963

Le futur Nouveau Palais

S'il s'agit d'une tour gigantesque, que devient alors le Vieux Montréal?

Le Vieux Montréal, historique et architectural, est-il menacé par un "building" gigantesque, une tour de plus de 500 pieds de hauteur... et qui sera notre second nouveau Palais de Justice?

A partir d'informations de toute première main (de quatre sources différentes et chacune compétente en la matière) il semblerait que les inquiétudes des amis du Vieux Montréal soient motivées.

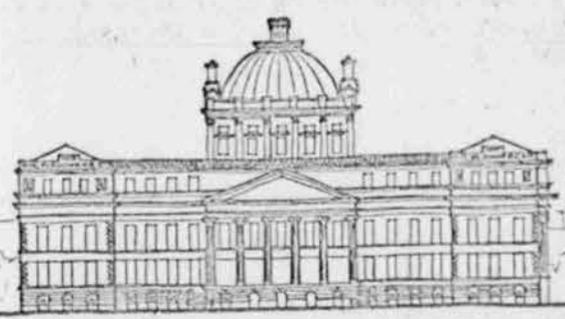
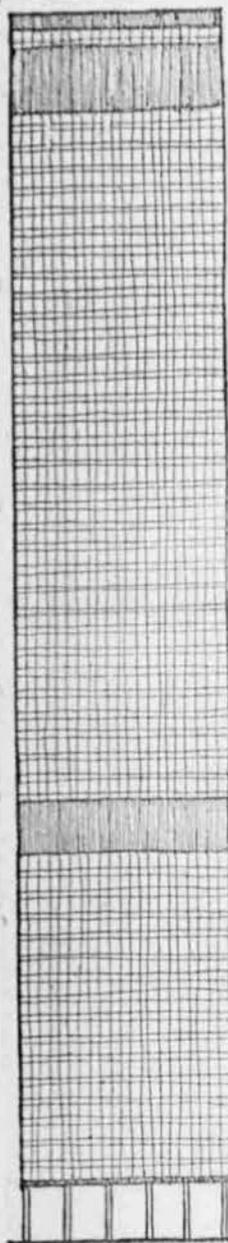
Le croquis ci-centre ne possède aucun caractère officiel. Toutefois, nos informations sont à l'effet que le dessin est à l'échelle. Va sans dire que les amis du Vieux Montréal sont aux abois et se demandent si tous les efforts actuellement mis en oeuvre pour conserver (et, un jour restaurer) les immeubles témoins de notre passé, ne risquent pas d'être anéantis. L'inquiétude se traduit comme suit: si on construit une première tour... d'autres tours viendront par la suite et dans un quart de siècle l'ensemble que l'on cherche à protéger et à conserver n'aura plus aucune espèce de signification.

La présente information de même que le croquis sont publiés sous toutes réserves. On nous fait part d'une "certaine inquiétude", rien de plus.

Il s'agit donc, ici, uniquement d'une interrogation. S'il est vrai que le projet est celui d'une tour, d'aucuns pourront se demander si un édifice de ce genre s'intègre harmonieusement dans le décor ou si, au contraire, il n'est pas de nature à le détruire à tout jamais.

Occupant un quadrilatère imposant, le terrain du futur Palais de Justice est à la frontière même du Vieux Montréal. Or, il importe de savoir si la Commission Jacques-Viger a été consultée en l'occurrence? Le rôle de cette Commission, on le sait, est d'assurer la préservation de nos vieilles pierres puis de contribuer à l'effort de restauration déjà amorcé.

Comment la Commission Jacques-Viger va-t-elle réagir devant cette tour... si réellement il s'agit d'une tour?
R. C.—



Les "exigences" de l'administration de la justice
heurtent le souci de conservation du vieux Montréal

par MARC-HENRI CÔTE

C'est bien en hauteur que le ministère des travaux publics se propose de construire le nouveau Palais de justice dans le quadrilatère St-Laurent, Craig, St-Gabriel, Notre-Dame, a-t-on confirmé hier en plusieurs milieux. "Nous travaillons sur mesure, nous a confié le ministre des travaux publics, M. René St-Pierre. Les exigences de la magistrature et du barreau nous servent de guides. Elles visent à l'administration efficace de la justice, à l'efficacité", ajoutait le ministre.

Les services officiels n'ont rien voulu préciser au sujet des caractéristiques de l'édifice que l'on se propose d'ériger en bordure du Vieux Montréal. Mais, nous avons appris d'autre part qu'il s'agit d'un gratte-ciel de 39 étages, de 590 pieds de hauteur.

Certes une décision finale n'a pas encore été arrêtée, mais sans être imminente, elle ne devrait pas tarder. Une conférence de presse sera convoquée à ce moment-là et l'on fera connaître au public les esquisses de l'imposant édifice que sera le nouveau Palais de justice.

Afin de sauvegarder la silhouette du vieux Montréal, il faudrait construire "à l'échelle" des édifices avoisinants, mais, a-t-on conclu, au détriment de l'efficacité. Pour sa part, le ministre des travaux publics, a souligné l'impossibilité de retenir la solution selon laquelle les services judiciaires pourraient être logés dans des immeubles des deux côtés des rues Craig et Notre-Dame. Ils seraient reliés par des tunnels, tout comme l'ancien et le "nouveau" Palais le sont en ce moment et depuis longtemps, sans que personne s'en plaigne.

Il semble de part et d'autre que le Barreau et la magistrature ont rencontré à maintes reprises les architectes chargés de la préparation d'un premier projet, celui qui est à ce moment à l'étude. Plusieurs solutions au problème ont été offertes, mais le facteur efficacité les a fait rejeter sauf l'édifice en hauteur.

Une délégation d'avocats et de juges a visité plusieurs Palais de justice aux Etats-Unis, particulièrement ceux de Chicago et de la Nouvelle-Orléans. De plus, les divers tribunaux ont formé des comités dont les membres ont eu l'avantage de conférer avec les architectes.

Pourquoi ne pas construire dans l'axe du boulevard Dorchester? Il faudrait en ce cas intégrer la juridiction criminelle et tous les services connexes que loge en ce moment le "nouveau" palais, dans le gratte-ciel proposé à un coût de \$15 à \$20 millions de plus.

La solution retenue est-elle péremptoirement indiscutable? Plusieurs groupements songeraient à intervenir, notamment ceux qui ont à cœur de conserver au vieux Montréal sa silhouette actuelle.

Quant à la Commission Jacques-Viger, formée sous l'égide du gouvernement provincial et de la Cité de Montréal, elle n'a pas encore été consultée. La ministre des travaux publics, M. René St-Pierre, a commenté que la commission est demeurée muette jusqu'ici, mais que son ministère est prêt à accueillir ses suggestions et les solutions qu'elle voudra bien proposer.

Il a été établi que l'administration de la métropole a été mise au courant d'un projet de construction en hauteur, mais les services municipaux compétents ne sont pas encore intervenus.

Certains précédents ont démontré que dans le cas d'édifices de l'importance du Palais de justice, les ordonnances municipales sont rarement inviquées et qu'on en fait généralement un cas d'espèce.

AVIS DIVERGENTS

Les avis que nous avons recueillis tendent à démontrer qu'il vaut mieux permettre à l'opinion publique de déterminer le mérite d'un édifice élevé avant la préparation élaborée des plans, qu'après. Il arrive trop souvent que des aménagements, des constructions surgissent, en bordure du fleuve par exemple, sans que les services compétents de la cité aient pu faire valoir leur point de vue à la lumière de la réglementation municipale.

Certains décèlent même un élément de contradiction entre le rôle confié à des organismes, entre autres ceux de conservation, et certaines ordonnances et décisions qui ne tiennent pas compte de ce rôle.

Quant à une solution unique à ce moment-ci du problème de la construction d'un Palais de justice à Montréal, elle paraît difficilement justifiable, selon un porte-parole d'un organisme consultatif. Il expliquait que construire en hauteur coûte nécessairement plus cher que toute autre disposition, si l'on dépasse dix étages. Le coût additionnel tient surtout à celui des services, ascenseurs, etc., et à la nécessité de protéger contre la force du vent une structure en hauteur.

Il a été impossible de préciser s'il s'avère exact que tous les intéressés seront réunis en septembre, afin de discuter des plans du Palais de justice avec les représentants des ministères et les architectes. Quoiqu'il en soit le débat semble ouvert et donnera lieu à des échanges de points de vue divergents, en dépit des "exigences très précises" de la magistrature et du Barreau, qui ont donné lieu à la préparation des plans d'un gratte-ciel.

2...



Quelles perspectives seront-elles laissées aux édifices qui forment le coeur de la métropole, le vieux Montréal, si le Palais de justice, construit en hauteur, atteint 39 étages ? Cette photo représente le vieux Palais de justice, rue Notre-Dame.
(Photo "Le Devoir")



La chronique de

**Me Alban
FLAMAND**

Place de Ramezay

Dans quelques années, au plus tard en 1967 paraît-il, le nouveau Palais de Justice ouvrira ses portes.

Inévitablement, c'est la centralisation de tous les services judiciaires qui l'exige, cet édifice gratte-ciel comptera un nombre impressionnant d'étages. Peut-être bien 38, m'a dit un architecte dans le secret du projet.

Il sera donc absolument impossible de conserver à ce géant du modernisme aucune ligne, aucune caractéristiques de cette autre architecture combien plus imposante et plus inspirée de notre Hôtel de Ville, de notre Vieux Palais, de notre Château de Ramezay.

Bien heureusement, la façade de ce nouveau Palais doit, je pense, regarder la rue Saint-Jacques dans son enfilade vers l'ouest. Il restera donc possible, à l'arrière, de Craig à Saint-Paul, de Saint-Gabriel à Gosford, d'établir un Carré, une Place "historique".

Notre Hôtel de Ville est encore et pour plusieurs années assez vaste pour loger à son aise notre conseil municipal si on le lui laisse à lui tout seul.

Notre Vieux Palais de Justice peut fort bien servir de Musée où trouveraient enfin à se loger autrement qu'empilés, les trésors de toutes sortes qui bondent actuellement le Château de Ramezay.

Notre Château, lui, reconstitué exactement dans son état d'origine, décoré, meublé comme il l'était au temps du Gouverneur, offrirait à nos touristes et à nous-mêmes l'un des plus beaux et des plus intéressants monuments d'histoire en Amérique du Nord.

L'honorable juge Redmond Roche, conseiller de la Société

d'Archéologie et de Numismatique qui possède et administre à ses frais le Château, m'a dit, l'autre jour, qu'on pourrait facilement avec ce qui est accumulé déjà de meubles et d'accessoires, reconstituer ces lieux. A condition qu'on le vide d'abord de tous ces objets de toutes natures qui l'encombrent et qui viennent de partout et qui devraient être ailleurs. Première automobile, première locomotive, première pompe à incendie, et tutti quanti.

On reconstitue, ce qui est admirable, à Chambly tout un village historique.

A beaucoup moins de frais on pourrait donc conserver dans toute sa beauté et sa richesse premières notre Château.

Et je pensais justement tantôt que tous ces trésors d'histoire qu'il n'est pas question de jeter aux rebuts, aujourd'hui fort mal placés dans les caves de Monsieur de Ramezay seraient beaucoup plus accessibles et mieux exhibés dans les vastes salles possibles dans le Vieux Palais.

Une autre dépense? Après le Métro, après l'Expo? Si minime, en comparaison.

Et combien utile aussi.

D'autant plus que ce serait compenser un peu ces démolitions idiotes, ces coups de pioche imbéciles qui détruisent irrémédiablement notre vieux Montréal.

Et pourquoi ne pas baptiser cette Place historique "Place de Ramezay"?

Nos édiles eux-mêmes y trouveraient certainement une inspiration pour leurs édits.

Puisque l'Hôtel de Ville y trônerait.

Comme il se doit.

Alban FLAMAND

District Nouveau Palais de justice

• **LOWER MAIN DEMOLITION SET:** Tenders will be opened next Wednesday for the demolition of old buildings on a site bounded by St. Lawrence Boulevard, St. Gabriel, Craig and Notre Dame streets, a move which is expected to spark other improvements along the Main between the waterfront and St. Catherine street. The planned \$25 millions court house will be the focal point of what is envisioned as a broad boulevard boasting new skyscraper buildings, with three presently reported in the planning stage. The feeling at City Hall is that north-south arteries, particularly the Main, are now in need of some of the improvements which in the recent past have been done on east-west arteries, notably Dorchester Boulevard.

* * *

Archit. Vieux m.
to Pat. of J.

②

\$40,000,000 Building Planned

Skyscraper to Replace City's Old Court House

Montreal's new Court House is to be 30 to 40 storeys high and will cost an estimated \$40,000,000.

The exact height of the skyscraper, its style and other details will be announced within four weeks, either by Quebec Public Works Minister René St. Pierre or jointly by the minister and the Montreal Bar.

Several sources indicated unofficially yesterday that province, city, bench and bar have concurred on a high-rise building.

It will stand on a 600 foot by 600 foot site provided by the City of Montreal and bounded by Craig, St. Gabriel and Notre Dame streets and St. Lawrence boulevard. The job of clearing the area, at expropriation and demolition costs amounting to several million dollars, is underway.

Controversy has been astir for months over the project, which will be developed on the fringes of "Vieux Montreal" extending

eastward and southward to the waterfront.

Protectors of old landmarks say that the one skyscraper will "inevitably" be followed by others, they have been demanding a new Court House in keeping with the architecture and heights (a half-dozen storeys) of the present Old Court House and its neighboring Criminal Courts Building.

However, one source close to the project said "it was obvious that a long and desperately needed, functional building was going to be the answer."

The outcry for a modern Court House to centralize the now-scattered and cramped administration of civil justice has been heard for decades.

Whether the Court House is to be 30 or 40 storeys high will depend on whether space is provided for a series of commissions, boards of inquiry and other bodies which up to now have been renting space wherever it is available.

Archit. Vieux Montréal
Fort Saint-Jacques

①

DAME JUSTICE LOGERA DANS UN GRATTE-CIEL

Il semble bien que le palais de justice projeté dans le quadrilatère limité par les rues Notre-Dame, St-Gabriel, Craig et St-Laurent sera un gratte-ciel de 30 à 40 étages... et cela malgré les protestations des amis du "Vieux Montréal".

L'un des promoteurs du projet a déclaré qu'il fallait que cet immeuble réponde aux besoins pressants de l'administration de la justice civile, et qu'il est réclamé depuis des décennies à cor et à cri.

Seule, a dit ce personnage, une bâtisse de 30 ou 40 étages peut procurer la place requise et suffire aux besoins précisés par des commissions et des enquêtes.

Les démolitions sont déjà commencées pour libérer l'espace. Mais cet espace, malgré sa grande surface, 600 pieds par 600, ne pourrait contenir tous les services de justice si l'immeuble projeté n'avait que six étages.

Les "conservateurs du Vieux Montréal" ont cependant peur que ce gratte-ciel ne soit suivi de plusieurs autres, ce qui enlèverait le cachet historique de ce berceau de la ville de Maisonneuve.

Futura Palas
de J

Le nouveau palais de justice Québec ne s'intéresserait pas qu'au seul projet de gratte-ciel

Par Marc-Henri Côté

Le ministère des travaux publics de la province, devant l'insistance de divers groupes d'architectes et d'étudiants, a décidé de ne pas retenir seulement la solution d'un nouveau palais de justice construit en hauteur dans le vieux Montréal, mais d'étudier également celle d'une construction en périmètre, d'une superficie utile équivalente à celle du projet de gratte-ciel de près de 40 étages, dont il est question.

Ce renseignement obtenu de source fiable laisse présager de nouvelles pressions de la part des groupes qui intéressent la conservation du vieux Montréal. Il n'est pas impossible que la Commission Jacques-Viger, dont les membres ont déjà donné leur avis sur le projet à titre individuel, se prononce de façon très catégorique en faveur d'un projet de construction en périmètre d'édifices reliés entre eux, sans doute par des souterrains. D'allure moderne, ces immeubles ne s'har-

moniseraient pas moins avec le vieux quartier, dont ils ne détruiraient pas la perspective. Dans les deux projets, les cours criminelles demeurent dans le palais de justice actuel, du côté sud de la rue Notre-Dame.

L'aspect fonctionnel sur lequel se fondent, selon divers informateurs, les exigences des protagonistes d'un nouveau palais de justice gratte-ciel, est tout autant sauvegardé dans une série d'édifices de cinq ou six étages disposés autour d'une cour intérieure, a-t-on affirmé.

L'on déplore en certains milieux que l'opinion publique ne s'émeuve pas suffisamment et paraisse se désintéresser momentanément du problème, mais, une information plus complète tendant à démontrer le caractère architectural du secteur où l'on érigera le nouveau palais de justice, permettra de conclure à l'absurdité des points de vue architecture et urbanisme de l'implantation d'un palais de justice en hauteur.

④ *Impression Palais*

Palais de Justice, gratte-ciel et vieux quartier

par Françoise LORANGER

Le premier ministre de l'Etat du Québec croit-il vraiment que "la belle province" soit une province différente des autres? Le maire de Montréal tient-il autant qu'il le dit, à donner à sa ville un visage français? Si oui, comment l'un et l'autre peuvent-ils permettre la construction d'un palais de justice gratte-ciel dans le seul quartier de Montréal qui témoigne de nos origines et de notre personnalité françaises? La tour est-elle l'unique solution au problème du Barreau? Si oui, pourquoi, dans une ville de la grandeur de Montréal, choisir pour son emplacement, le seul secteur où un gratte-ciel est impossible à imaginer?

Toutes ces questions nous viennent à l'esprit depuis que le gouvernement de l'Etat du Québec a annoncé par la voie des journaux et de la télévision la construction en plein coeur du Vieux Montréal d'un Palais de Justice de quarante étages, fait sur mesure, paraît-il, pour satisfaire les exigences du Barreau.

Ce projet qui est en contradiction flagrante avec le mouvement de revalorisation des Canadiens français entrepris depuis trois ans par le même gouvernement, aurait dû soulever un tollé général, car ne nous leurrions pas, s'il prend forme c'est la mort certaine et définitive du Vieux Montréal. Un gratte-ciel en amène un autre, tout le monde le sait. Il n'est pas question d'ailleurs de dénigrer ici cette forme d'architecture qui a son utilité et peut même atteindre une grande beauté. Mais chaque chose à sa place. Imagine-t-on le Seagram Building au centre de l'Acropole? Comparaison absurde, bien entendu, car aucun des édifices du Vieux Montréal n'est un chef-d'oeuvre architectural. Ce n'est pas "un" édifice qui mérite d'être sauvé, c'est l'ensemble, c'est le quartier tout entier qui mérite de l'être. C'est pourquoi l'on comprend mal le silence inexplicable qui a suivi cette nouvelle.

Que les juges et les avocats, qui appartiennent à l'élite de la société, soient assez barbares pour concevoir un Palais de Justice de quarante étages dans un quartier historique où la majorité des édifices ne dépassent pas six ou sept étages, c'est pour le moins étonnant. On se serait attendu à plus de culture de la part d'universitaires. Mais ce qui est encore plus étonnant, c'est le silence, inexplicable, je le répète, de tous les groupes que ce projet devrait indigner, et qui seraient beaucoup plus qualifiés que moi pour se faire entendre.

Silence inexplicable de la Commission Viger, créée conjointement par le gouvernement provincial et la cité de Montréal pour défendre ce secteur contre les vandales. Il faudrait être naïf pour croire que les vandales se trouvent toujours du côté des démolisseurs. Ce qu'on ajoute à un quartier peut lui être encore plus néfaste que ce qu'on lui enlève. A quoi servira d'avoir amassé et numéroté toutes les vieilles pierres des édifices démolis sur l'emplacement du futur Palais de Justice, si celui-ci par son architecture même donne le coup de grâce au Vieux Montréal?

Silence inexplicable aussi du Comité d'urbanisme de Montréal. N'existe-t-il pas une loi de zonage interdisant la construction de gratte-ciel dans ce quartier déclaré site historique? Il y a là d'ailleurs quelque chose de bizarre. Car si cette loi existe, comment les avocats qui, par métier, connaissent toutes les lois, peuvent-ils songer à un Palais de Justice de 40 étages?

Silence inexplicable également de l'Association des architectes de la province de Québec. Car si les avocats n'ont aucune sensibilité esthétique les architectes eux, devraient en avoir suffisamment pour protester contre l'érection d'un gratte-ciel dans un secteur où la majorité des édifices ne dépassent pas... Mais cela a été dit plus haut.

Silence inexplicable de la part des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, et autres organisations du même genre, qui s'attachent, si souvent à contre-sens, à défendre d'absurdes coutumes du passé et qui aujourd'hui n'élèvent pas la moindre protestation pour sauver le seul quartier de la ville qui soit un site historique, le seul qui témoigne de nos origines françaises. Ce quartier doit pourtant avoir autant de valeur que la fameuse parade annuelle où l'on dépense tant d'énergie à faire revivre des scènes de la vie d'antan. Le passé d'un peuple n'est-il bon à sortir et à montrer qu'une fois par année, et sur des chars branlants? Le plus bel hommage à faire au passé c'est encore de l'assimiler complètement, de l'intégrer à la vie quotidienne, comme les Européens l'ont fait, en restaurant et en continuant à utiliser leurs plus anciens édifices. Qui osera dire que Paris est une moins belle ville que New-York?

Silence inexplicable également de la part du Parti républicain, du R.I.N. et de tous les groupements séparatistes toujours si prompts à s'élever contre l'influence anglo-canadienne et américaine. A quoi Montréal ressemblera-t-il, lorsqu'on lui aura enlevé le seul quartier qui témoigne de notre présence française? A Toronto, ou Albany, ou n'importe quelle autre ville américaine d'importance mineure.

Silence inexplicable de la part du ministère du tourisme à qui ce quartier devrait appartenir en propre, et pour qui il pourrait devenir une mine d'or s'il se donnait la peine de l'exploiter. La Nouvelle-Orléans avec un quartier français infiniment plus petit et moins intéressant que le vieux Montréal, attire les visiteurs de tous les coins des Etats-Unis et même du Canada!

De quelle façon revendiquons-nous ce titre si lourd à porter pour nous, de deuxième ville française du monde, si nous n'avons qu'une architecture américaine à montrer? Lorsque les visiteurs de l'Exposition de 67 voudront voir les vestiges du régime français, faudra-t-il honteusement les envoyer à New Orleans (U.S.A.)?

Et pour finir, silence inexplicable des artistes et des intellectuels de Montréal qui eux, au moins ont suffisamment de culture pour apprécier le charme et l'harmonie de ce vieux quartier, si semblable par tant de points à certains quartiers qu'ils aiment à Paris, à Rome, ou dans d'autres villes d'Europe.

"Il n'y a rien à sauver!" protestent les avocats. Aucun chef-d'oeuvre d'architecture admettons-le une fois de plus, mais répétons-le aussi un harmonieux ensemble d'édifices qui s'échelonnent sur trois siècles d'histoire dont quelques-uns témoignent que, même avant l'arrivée des anglais, nous étions déjà une nation existante et agissante, héritiers d'une civilisation qui n'a cessé pendant des siècles d'éclairer le monde, une harmonie qu'on ne retrouve nulle part ailleurs en Amérique et qui fait partie intégrante de notre héritage national. Pourquoi détruire cela? Sommes-nous donc si riche, pour dilapider nos trésors?

Mais peut-être est-ce la promiscuité quotidienne qui empêche les juges et les avocats d'apprécier les vieilles pierres de leurs quartiers, et qui les incite à rêver de hauts gratte-ciel nickelés tout comme les habitants de nos campagnes qui relèguent au grenier les beaux meubles sculptés de leurs ancêtres, pour les remplacer par des meubles chromés, imités du mobilier américain. Dans ce cas et s'il est vrai que le gratte-ciel soit la seule solution possible au problème du Barreau, ce qui semble invraisemblable étant donné le nombre de Palais de Justice qui ne sont pas des gratte-ciel, un peu partout dans le monde dans ce cas, la seule chose à faire est de construire cette fameuse tour ailleurs. Là où tout le monde pourra l'admirer sans réserve. Et ainsi tout le monde sera content et le Vieux Montréal pourra continuer à vivre et à témoigner qu'il y a encore sur cette terre d'Amérique du Nord un petit groupe d'individus qui s'obstine à défendre une certaine manière de vivre et de penser et qui refuse de se laisser engloutir par le maelstrom américain. Car le Vieux Montréal, si l'on y pense bien, c'est plus qu'un amas de vieilles pierres, c'est un symbole.

LA TOUR DE LA HONTE

1642 marque les débuts de Montréal, un petit bourg charmant par sa disposition humaine, pleine de vitalité et d'espoir. 300 ans d'évolution progressive ont donné au vieux Montréal une silhouette historique et un caractère architectural qui sont des témoins vivants de notre histoire. Cette évolution s'exprime dans le charme, au vieux quartier, où tous les édifices présentent une harmonie et un cachet inusités.

1963 marquera-t-il la fin du vieux Montréal? Le projet de réaliser, comme nouveau Palais de Justice, une gigantesque tour de 40 étages annihilerait un ensemble unique et cet exemple entraînerait sous peu la destruction de notre héritage historique et architectural.

L'Association des Etudiants en Architecture
de Montréal



17 octobre 1963

Futura Palais de Justice

①

Nos futurs architectes protestent

“La TOUR de la HONTE”

Une trentaine d'étudiants en architecture de Montréal ont paradé, pancartes en main, devant l'hôtel de ville de la métropole, hier après-midi, pour protester contre le projet d'ériger un gratte-ciel qui deviendrait le nouveau Palais de Justice de la cité.

La question n'est pas nouvelle, et depuis son annonce, une foule d'organismes désireux de conserver au Vieux Montréal son cachet actuel se sont élevés contre la décision gouvernementale.

Les plans, semble-t-il, prévoient la construction d'un gratte-ciel dans le quadrilatère formé par les rues Notre-Dame, St-Laurent, Craig et St-Gabriel.

Les étudiants en architecture désirent protester contre ce qu'ils appellent “la tour de la honte”, soulignant qu'ils désirent que le Vieux Montréal conserve son caractère personnel et qu'ils ont l'appui de l'A.G.E.U.M.

Dans un communiqué remis aux représentants de la presse, l'Association des étudiants en architecture de Montréal déclare :

“L'année 1642 marque les débuts de Montréal, un petit bourg charmant par sa disposition humaine, pleine de vitalité et d'espoir. 300 ans d'évolution progressive ont donné au Vieux Montréal une silhouette historique et un caractère architectural qui sont des témoins vivants de notre histoire. Cette évolution s'exprime dans le charme, au Vieux Montréal, où tous les édifices présentent une harmonie et un caractère inusités.

“L'année 1963 marquera-t-elle la fin du Vieux Montréal? Le projet de réaliser, comme nouveau Palais de Justice, une gigantesque tour de quarante étages annihilerait un ensemble unique et cet exemple entraînerait sous peu la destruction de notre héritage historique et architectural”.

Les étudiants ont défilé au cri de “On veut Drapeau” (le maire Jean Drapeau), mais ils n'ont pu le voir et ont dû quitter les lieux vers 1 h. 30 de l'après-midi, probablement pour retourner à leurs cours.

Protestations contre la "Tour de honte"

Les étudiants en architecture n'approuvent pas le projet de gratte-ciel pour le futur Palais de justice.

Et c'est au maire Jean Drapeau qu'ils ont tenté, en vain, de faire valoir leur point de vue, hier.

Un peu après une heure de l'après-midi une trentaine d'étudiants ont commencé à faire du piquetage devant l'hôtel de ville aux cris de "On veut Drapeau". Mais M. le maire n'était pas là.

Le piquetage a duré environ une heure.

Plusieurs des manifestants ont brandi des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : "La Tour de la honte".

Avant de quitter l'hôtel de ville ils ont remis aux quelques journalistes présents un manifeste et copie d'un plan préparé par eux et sur lequel on a écrit : "Les étudiants en architecture disent NON au gratte-ciel. Ils acceptent une solution qui respecte le "Vieux Montréal" appuyée par l'A.G.E.U.M."

Voici ce que dit le manifeste qui porte le titre de : La Tour de la honte".

"1642 marque les débuts de Montréal, un petit bourg charmant par sa disposition humaine, pleine de vitalité et d'espoir. 300 ans d'évolution progressive ont donné au Vieux Montréal une silhouette historique et un caractère architectural qui sont des témoins vivants de notre histoire. Cette évolution s'exprime dans le charme, au Vieux Montréal, où tous les édifices présentent une harmonie et un cachet inusités.

"1963 marquera-t-il la fin du Vieux Montréal ? Le projet de réaliser, comme nouveau Palais de justice, une gigantesque tour de quarante étages annihilerait un ensemble unique et cet exemple entraînerait sous peu la destruction de notre héritage historique et architectural".

(Signé) L'Association des étudiants en architecture de Montréal

© Reproduction interdite



LA PRESSE, MONTREAL, VENDREDI 18 OCTOBRE 1963

PROTESTATION CONTRE LE GRATTE-CIEL DU PALAIS DE JUSTICE — Un groupe d'étudiants de l'École d'architecture de Montréal ont défilé, hier matin, devant les édifices de l'hôtel de ville de Montréal et du Vieux palais de justice, en guise de

protestation contre le projet de construire un gratte-ciel destiné à abriter les tribunaux de Montréal. Appuyés par l'AGEUM, ils ont suggéré leur propre projet que l'on voit ci-haut.

photo Paul Henri Talbot, LA PRESSE



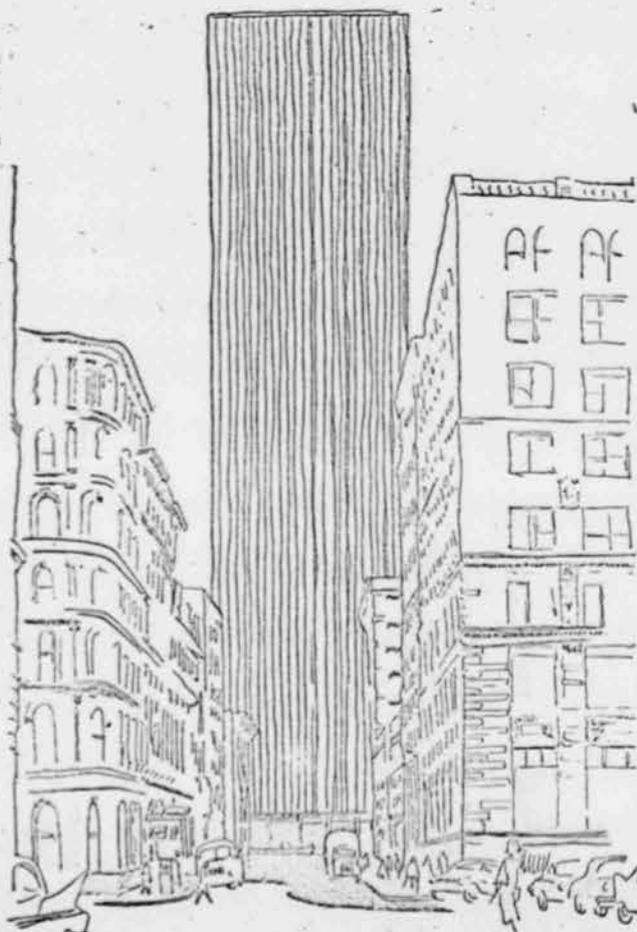
This is the students' idea of a justice building that would fit the surroundings and provide the same floor

space "at half the cost." Any tall building, they contend, should be put on another site.

②
C. F. Viger

Demand to See Drapeau

Students Protest Plan For 40-storey Court



Student architects are against this proposed new skyscraper court house for downtown Montreal.

Scores of placard-bearing students marched on City Hall yesterday after claiming the mayor refused a personal hearing of their protest against a 40-storey court house on the fringes of Old Montreal.

The high-rise justice building, the students claimed, will lead to quick destruction "of our historic and architectural heritage."

The demonstration in front of City Hall — a stone's throw from where wreckers are clearing the site for the new court house — was brief and orderly. Police estimated there were 75 to 100 marchers.

Some of the placards said: "A tower ... to the guillotine with it"; "What about town planning?" and "Is the Viger Commission dumb?"

Appointment Denied

As the demonstrators put their placards in the trunk of a car and dispersed without seeing anyone, student Jean Lemieux accused Mayor Drapeau of earlier refusing to grant an appointment and "dodging his responsibilities."

"I spoke to him on the telephone," said Lemieux, who is a student at l'Ecole d'Architecture de Montréal. "He said he was personally against a high-rise court building but that the responsibility was the province's, not his."

Lemieux said he asked the mayor "what about the two commissions you set up, town planning and the Viger Commission to safeguard Old Montreal?" but that the mayor insisted the project was out of his hands.

No official announcement of the court building's final dimensions has yet been made, although unofficially it is reported that such announcement will come in November and that it will involve a 34- to 40-storey structure costing \$40,000,000.

Copies Distributed

The Lemieux-led demonstrators distributed copies of a proposed counter-plan yesterday.

"The same floor space can be obtained by building to only a half-dozen storeys," Lemieux contended. "It would not only blend with the historic old buildings around it but would cost half the price of a skyscraping tower."

Lemieux said the marchers represented his own school, the students' union of the University of Montreal, the Ecole des Beaux Arts and had "the support" of the students of architecture at McGill University.

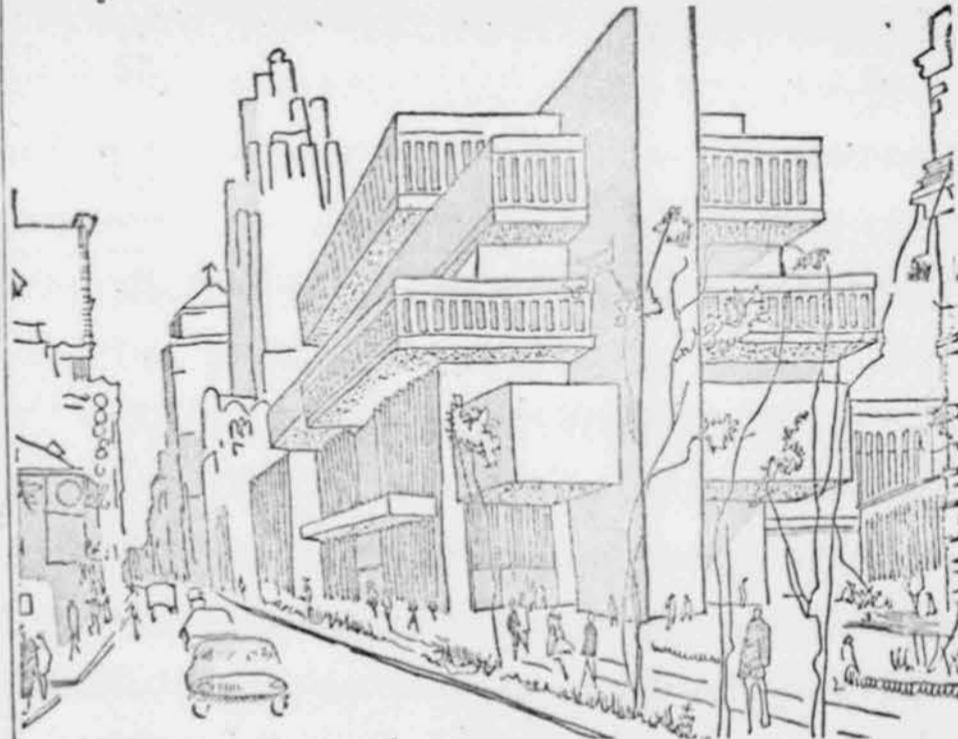
"Maybe the mayor won't see us," he declared, "but we'll continue the fight every way we know how to avert this construction of a tower of shame."

... 2

© Frank Veit mt + b

La bataille commence

Les étudiants en architecture protestent contre le projet de ce palais de justice de 40 étages



Voici la conception des étudiants en architecture pour protester contre le projet de construction d'un immeuble de 40 étages en plein coeur du "vieux Montréal". Les étudiants prétendent que leur projet coûterait "la moitié moins" que l'autre proposé, et le caractère historique du quartier pourrait être ainsi conservé.

Les étudiants en architecture de la ville de Montréal ne sont pas contents, et ils ont marché sur l'hôtel de ville pour le signifier. Avec d'immenses pancartes portant des appels "nous voulons le maire Drapeau", "à la guillotine, cette tour de 40 étages", "où en est la planification à Montréal?", "le vieux Montréal est-il un dépotoir?", ils ont paradé dans le quartier

historique de Montréal, et ils ont crié leurs revendications.

En résumé: les étudiants en architecture ne veulent pas de la construction d'un édifice de 40 étages pour les futurs bureaux qui serviraient à abriter les nombreux départements de la justice à Montréal. Leur principal "cheval de bataille": un tel immeuble serait une "monstruosité", un "anachronisme de demain" dans le coeur du secteur le plus historique de la ville de Montréal.

Un des porte-parole de cette imposante délégation (une centaine d'étudiants), Jean Lemieux, a déclaré que les manifestants "regrettaient" que le maire Drapeau

ait refusé de leur accorder une entrevue.

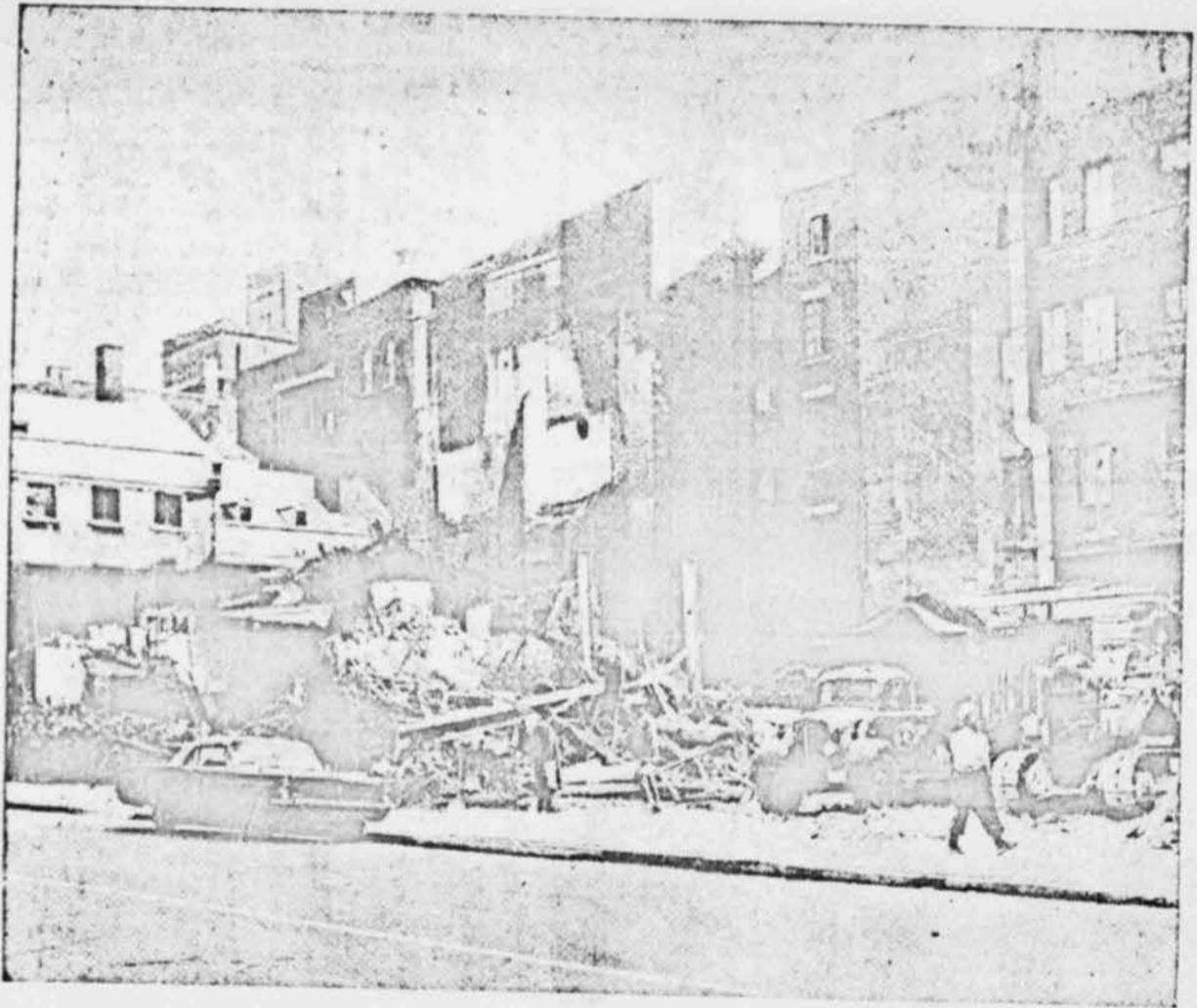
"Je lui ai parlé au téléphone", dit-il, "et il m'a dit qu'il était lui-même "contre" un palais de justice "en hauteur", mais il a ajouté que ce problème était du ressort de la province."

L'édifice de 40 étages devrait coûter environ 40 millions. Les étudiants en architecture prétendent que leur projet coûterait "à moitié moins" et ne détruirait pas le caractère historique de la rue Notre-Dame et des environs. La bataille ne fait que commencer. Mais, en novembre prochain, ne posera-t-on pas la première pierre, en dépit de tout?



Le gratte-ciel contre lequel les étudiants en architecture se prononcent: 40 étages, et il servirait à abriter les salles d'administration de la justice à Montréal, y compris le palais de justice. Selon les étudiants, ce serait une "énormité" à "infliger" au "vieux Montréal".

*Palais
de Justice*



POUR FAIRE PLACE AU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE — Au coeur du vieux Montréal, à l'angle des rues St-Jacques et St-Gabriel, les travaux de démolition pour la construction du prochain nouveau palais de justice se poursuivent. Dans quelques semaines tout au plus le quadrilatère formé par les rues Craig, St-Laurent, Notre-Dame et St-Gabriel

sera entièrement démoli. Il ne restera plus qu'à adopter un plan pour la construction du nouvel édifice. On prévoit une bataille rangée à ce sujet. Les uns favoriseraient un gratte-ciel de 40 étages. D'autres préconiseraient un ensemble d'édifices s'harmonisant avec le milieu.

LA PRESSE, MONTREAL, VENDREDI 25 OCTOBRE 1963

@Future
Palais de justice

40-storey Court House Opposed

McGill architecture students want a "Place de la Justice" seven or eight storeys high rather than a 40-storey "Palais de Justice."

They made this clear today during a visit to the office of Jean Michaud, one of the architects originally asked by the provincial government to make a study of the project.

Ronald Williams, president of the McGill Architectural Undergraduates' Association, explained: "As students of architecture we are concerned in the preservation of the character and scale of Old Montreal.

"We feel that a 40-storey Palais de la Justice violates the character of old Montreal. We would like to keep the buildings in this area to seven or eight storeys.

"The area we are particularly concerned about is that bounded by McGill street on the west, Berri on the east, Craig on the north and the harbor front on the south.

"We propose to continue our studies of the proposals made to date and make an official pronouncement later," he said.

University of Montreal architectural students have already opposed the high-rise Palais de Justice. They want a complex of building grouped around a square.

Archit
(3) ans mnt 0

La politique au Québec

Culture, quand tu nous tiens...

par JULIEN MORISSETTE

Maintenant que notre ministre des Affaires culturelles, M. Georges-Émile Lapalme, a eu le temps de se remettre des occupations, des émotions et des agitations que lui ont imposées les nombreuses réceptions données à M. André Malraux, ministre d'État attaché aux Affaires culturelles de France, il doit être permis de parler à notre culturel ministre des Affaires culturelles de notre province.

Allons-y donc? Montréal, la métropole du Canada, ce n'est évidemment pas une ville de vieilles pierres comme peuvent l'être Rome et Paris. Et Montréal, à côté d'Athènes, c'est encore une "débutante de la saison". Mais Montréal reste quand même d'un âge assez respectable en terre d'Amérique. Comparativement à Murdochville, à Schefferville, à Hauterive, à Port-Cartier et à Mattagami, Montréal a depuis longtemps les cheveux blancs. Aussi y a-t-il dans la métropole canadienne des originaux qui osent parler du "VIEUX MONTREAL".

Avant Médéric Martin

Dans le "vieux Montréal", qu'ils disent ces originaux, il faudrait garder un certain cachet, un certain caractère, un certain climat. Ainsi, on ne devrait pas livrer au pic du démolisseur des maisons remontant à déjà quelques centaines d'années. On devrait plutôt les restaurer ces maisons-là qui rappellent d'une façon ou d'une autre le souvenir de gens fondant Montréal bien avant Médéric Martin et Camillien Houde!

Et les étudiants de l'École d'architecture vont jusqu'à soutenir que dans ce vieux Montréal on ne devrait pas faire jaillir du sol des gratte-ciel de 40 étages même pour y loger la Justice et y accommoder les juges et les avocats. Selon eux, ça ferait plus qu'anachronique, ça ferait anticulturel. Ils vont donc manifester sur les lieux avec des pancartes pour protester.

À Asbestos, maintenant!

Va pour Montréal où, paraît-il, quant au Palais de Justice, il y aurait moyen d'épargner bien des gros sous dans la construction tout en ne défigurant pas l'aspect de l'historique Ville-Marie par des gratte-ciel.

Mais les gros sous, ça ne pèse pas lourd aux doigts du culturel Georges-Émile Lapalme. Les gens d'Asbestos en savent quelque chose qui n'ont pas encore réussi à faire enlever une espèce d'horreur de monument en ferrailles acheté par la province, c'est-à-dire par vous et par moi — et installé comme une décoration en face de l'École technique. Ils ont eu beau protester, les gens d'Asbestos, le monument est toujours là. Comme si la province n'avait plus d'argent pour aller le cacher ailleurs! Si au moins, M. Lapalme avait eu l'idée de l'offrir à M. Malraux. Car entre ministres des Affaires culturelles, on doit se faire des échanges culturels!

Et à Paris donc!

Ici, je pense que je blasphème! A la vérité, ça existe les échanges culturels. Pour sa part, M. Malraux ne doit pas être sans savoir au moins un petit peu que M. Lapalme a essayé il y a quelques mois de "passer" à la France un chef-d'œuvre de l'art dramatique du Québec. Son ministère a en effet subventionné de \$5,000, paraît-il, la pièce de Jacques Languirand "LES VIOLONS DE L'AUTOMNE", qui fut présentée dans un théâtre de Paris. Quand Languirand fit jouer cette pièce à Montréal au petit théâtre de la rue St-Luc, j'avais dit et écrit qu'il s'agissait d'une "stupidité" et d'une "imbécillité". Mais la plupart des critiques montréalais pour qui Languirand, c'est "QUEUQUN" s'efforcèrent d'y voir "QUEUQUE CHOSE". . . Du "culturel" sans doute! Et ils firent de la pièce une critique assez élogieuse.

À Paris, ce fut un beau fiasco. La critique n'en parla pas ou s'en amusa; comme il fallait d'ailleurs s'y attendre.

Trois faits, trois exemples précis qui indiquent bien comme on a le souci de la culture à notre ministère des Affaires culturelles et comme l'avenir culturel du Canada français est, entre bonnes mains.

*Extrait
Oublié de journal*

Court House Needs

ARCHITECTURE students of both McGill and the University of Montreal have made representations about the way the new court house should be built. They object to a high-rise building — there is talk of a 40-storey building although no such plan has been announced — and the University of Montreal group suggest a complex of buildings grouped around a square rather than one massive structure. Their purpose is to save the character of old Montreal, the quarter below Notre Dame street that has been marked off for preservation.

The students' views are entitled to respect, but the respect due to learners and not to finished architects. This granted, it should also be said that the views of the Bench and Bar are entitled to respect for it is their needs that are to be satisfied by a new court house. Their view is that the new court centre should not be a complex of buildings but a centre in which the administration of justice can be carried on under one roof.

For years now justice has been administered in makeshift quarters in various buildings. A lawyer appearing in the criminal courts must robe himself in one building and walk to another, either outside or by way of the tunnel connecting the old and new court houses. So with judges: their chambers are in one building, their courtrooms often in another.

The students have perhaps overlooked these circumstances in their eagerness to preserve old Montreal. We shall do well if we can preserve the old city without trying to make everything else conform to its character. Functionalism still has its place in architecture and the functional character of the new court house is of the utmost importance.

Futur Palais
de justice

"Hélas! nous n'y pouvons rien"

Il faut un édifice de 40 étages pour le nouveau palais de justice — la Commission Jacques-Viger

par Maurice LAPERRIERE

"Nous devons admettre que la décision du ministère des Travaux publics de la province de Québec de construire un édifice de 40 étages pour loger les services du futur nouveau palais de justice dans le quadrilatère formé par les rues Craig, St-Laurent, Notre-Dame et St-Gabriel est nécessitée par les besoins de ces services. Nous déplorons le fait, hélas!, mais nous n'y pouvons rien."

Telle est, selon certaines sources, la conclusion à laquelle en seraient venus les membres de la Commission Jacques-Viger après avoir rencontré, mardi après-midi, le ministre des Travaux publics, M. René St-Pierre, et les architectes à qui on a confié la tâche de dresser les plans du nouveau palais de justice.

La rencontre a eu lieu à huis clos. Le ministre ni le président de la commission Jacques-Viger, M. Paul Gouin, n'ont jugé opportun d'émettre un communiqué ou de convoquer la presse pour discuter de ce projet controversé dont tout le monde parle, sans que les plans officiels n'aient été publiés.

Au cours de cette rencontre, M. René St-Pierre a expliqué aux membres de la commission Viger le problème de son ministère: comment loger tous les services selon les exigences de chacun. Les architectes ont dévoilé leurs plans conçus pour satisfaire tous ces besoins qu'on leur a soumis.

C'est alors que les membres de la Commission Jacques-Viger qui assistaient à la réunion auraient jugé que "dans les circonstances" on était justifié d'avoir opté pour un édifice en hauteur. Mais, comme mem-

bres d'une commission chargée de protéger le vieux Montréal, ils ont affirmé que cette décision est une faute grave, une erreur à la base.

En d'autres mots, la position de la Commission Jacques-Viger est inconcompréhensible pour ne pas dire intenable.

L'homologation et l'achat des terrains situés entre les rues Craig, St-Laurent, Notre-Dame et St-Gabriel ont été transigés alors que la Commission Jacques-Viger n'était même pas formée. On a déclaré que le gouvernement provincial avait alors les yeux sur des terrains situés au nord de la rue Craig, ce qui aurait permis aux auto-

rités de dresser un plan de constructions à long terme, en tenant compte de l'atmosphère du vieux Montréal.

C'est alors que les autorités de la ville de Montréal auraient en quelque sorte "forcé la main" du gouvernement provincial pour l'inciter à choisir le quadrilatère Craig, St-Laurent, Notre-Dame et St-Gabriel.

On est d'avis qu'au moment où la décision a été prise il était raisonnable de croire qu'on disposait d'un espace suffisant pour construire un édifice répondant aux exigences des lieux (atmosphère du vieux Montréal) tout en logeant confortablement les services du palais de justice.

Des calculs ultérieurs ont démontré, nous a-t-on dit, que les besoins des services du palais de justice exigeaient plus d'espace qu'il n'avait été prévu. Cela rendait impossible la construction d'un ou de plusieurs édifices dont la dimension et le style conviendraient à l'environnement.

Des experts ont visité des constructions du genre aux Etats-Unis afin de voir ce qu'il convenait de faire et aussi d'éviter le plus possible les erreurs irréparables.

On a également calculé que les expropriations ont coûté jusqu'à maintenant \$5,500,000.

Un plan existe qui distribuerait les services dans quelques édifices moins élevés mais qui ne vaut pas mieux que le plan de la "tour" puisque l'ensemble formerait une masse non moins rébarbative.

C'est pourquoi on a opté pour une construction en hauteur.

Individuellement, les membres de la Commission Jacques-Viger comprennent les motifs qui ont poussé le ministère des Travaux publics à construire un édifice en hauteur. Comme membres d'une commission qui a reçu mission de protéger le vieux Montréal, ils ne peuvent cependant s'empêcher de conclure que cette construction sera une faute grave. Ils sont d'avis que cet édifice créera un précédent. Ce sera la porte ouverte à des projets semblables dans tout le vieux Montréal. Ils entendent déjà quelques demandes de permis en ce sens.

Peuvent-ils approuver le projet du palais de justice et se réserver le droit de refuser les autres?

La construction de tours est actuellement une mode lancée par la haute finance.

C'est un moyen qui se défend, à la condition de construire selon un plan d'ensemble. On ne construit pas une tour n'importe où. C'est pourquoi on étouffera dans 25 ans à Montréal si l'on n'y prend garde.

Start construction 18 Nov. 1963

Quebec Approves Court House Plans

Plans for the new Montreal court house have been approved in principle by Public Works Minister René St. Pierre, it was announced in Quebec City today.

A government spokesman said that construction of the 30-storey building would begin in the new year. Demolition at the site bounded by Notre Dame street, Craig street, St. Lawrence boulevard, and St. Gabriel street was now nearly complete.

Target date for completion of the \$20,000,000 project is 1967.

Batonnier John O'Brien of the Montreal Bar and of the Bar of the Province of Quebec inspected a model of the building in the office of the architects, David, Barott, and Boulva, with other members of the Bar Council. Mr. O'Brien said he was delighted with the plan.

He added: "I have heard no objection from any informed person."

Associate Chief Justice George S. Challies said he was happy that the plans seemed settled and that work was going so well.

Wanted Badly

"We have wanted this building so badly and for so long that it is hard to believe that it is finally becoming a reality. Justice has been slowed down and continues to be slowed down by our present totally inadequate facilities in the Old Court House building."

The plan, described as not yet completely final but most up to date, will have the Practice divisions of the Superior Court on the first two floors of

Futures
Salles de justice



le carnet

DE RAYMOND GUÉRIN

AU CHRONOMETRE !

En plein coeur du vieux Montréal surgira, bientôt, un gratte-ciel moderne et filiforme où oeuvrera la Loi.

Une nuée de gens de robe s'y engouffrera, chaque matin, par ses nobles portails.

Juges et avocats attendent avec impatience ce nouveau palais de justice, pour travailler enfin dans un décor digne de leur honorable état.

Ai-je dit que c'était pour bientôt ? Tout est relatif dans l'espace et dans le temps. On n'a pas fini de démolir les immeubles qui occupent ce quartier de la ville. Mais, justement, tandis que ce Temple de Thémis, que cette Place de la Justice n'est pas encore sortie des plans, le moment ne peut être mieux choisi pour faire des suggestions d'ordre futuriste, qui soient utiles, profitables et bénéfiques à ces messieurs du barreau.

Je me fais donc le "complice avant le fait", pour ainsi dire, et je leur soumets respectueusement une innovation qui me paraît mirifique, et que l'on vient de mettre en usage au palais de justice de Richmond, en Virginie.

Il s'agit d'un système de feux spécial avertissant les avocats qu'ils parlent trop longtemps.

Pour être plus courtois, disons que des feux s'allument au moment où le temps alloué aux plaidoyers a été dépassé.

Un greffier presse les boutons actionnant le système qui fait penser étrangement à des feux de circulation.

Qu'on presse sur un certain bouton : un feu s'allume, orangé.

C'est pour indiquer au plaideur qu'il doit bientôt achever de parler.

Autre bouton, autre feu : celui-ci est rouge.

C'est pour signifier au plaideur de cesser de parler.

Aussi péremptoire que ça !

Ce n'est peut-être pas très démocratique. Et par tempérament, les Savants Confrères n'aiment pas, d'habitude, qu'on leur coupe aussi cavalièrement la parole.

Moi, je verrais plutôt ce système d'avertisseurs au Parlement.

N'importe quel parlement.

Futur
Palais de justice

A Montréal et à Québec

On saura bientôt à quoi s'en tenir au sujet des palais de justice

QUEBEC. (par J.M.) — Le problème du palais de justice, qui se pose dans la Vieille Capitale comme à Montréal, est proche d'une solution à Québec comme dans la métropole.

M. René Saint-Pierre, ministre des Travaux publics, a déclaré hier lors d'une conférence de presse qu'il convoquera prochainement les journalistes pour leur annoncer du nouveau au sujet du futur palais de justice de Montréal.

Et par la même occasion, le député de Saint-Hyacinthe a rendu publique une transaction en vertu de laquelle le gouvernement provincial a, le 20 novembre, acheté les immeubles nécessaires à l'agrandissement du palais de justice de Québec.

On construira de l'autre côté de la rue Saint-Louis à l'emplacement où se trouve ac-

tuellement l'hôtel Saint-Louis. Le nouvel édifice sera relié par un tunnel à l'ancien qui ne sera pas désaffecté.

Le gouvernement a acheté tout le pâté de maisons portant les nos 39 et 33 rue Saint-Louis, 12 et 14 rue Haldimand, 18 et 20 rue Mont-Carmel.

Pour les travaux, il faudra attendre l'expiration de différents baux en 1964 et en 1965.

Mais la préparation des plans sera confiée d'ici peu aux architectes et aux ingénieurs.

Futur Palais
de Justice

Opposition à un futur gratte-ciel

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée aux membres du cabinet provincial.

M. le Premier Ministre,
MM. les Ministres,

C'est avec un grand regret que nous avons appris qu'il était question de construire un immense gratte-ciel, comme nouveau Palais de Justice, en plein centre du Vieux Montréal.

Nous considérons qu'une tour de ces proportions, à cet endroit-là, serait d'abord une grave erreur esthétique. Elle serait aussi le début de la destruction certaine d'une des images les plus concrètes de notre héritage historique et culturel.

Quels que soient les problèmes qui se posent, et en toute conscience du fait qu'il faut aller de l'avant et qu'il est impossible d'arrêter la roue du progrès, nous sommes fermement opposés à la construction d'un édifice qui ensevelirait sans aucun doute une des plus belles pages de notre passé.

Nous sommes certains que tout comme nous, en tant qu'êtres humains sensibles et citoyens du Québec, afin de préserver nos traditions, vous direz absolument non à la construction d'une tour dans le Vieux Montréal.

Marcel Braitstein,
1er vice-président et
président intérimaire de
l'Association des sculpteurs
du Québec.

Tout au Palais
de justice

Pas de tour dans le Vieux Montréal

Monsieur le Directeur,

Voici la lettre que nous avons
fait tenir récemment au Cabi-
net provincial :

M. le Premier ministre,
MM. les ministres,

C'est avec un grand regret
que nous avons appris qu'il
était question de construire un
immense gratte-ciel, comme
nouveau palais de justice, en
plein centre du Vieux Montréal.

Nous considérons qu'une tour
de ces proportions, à cet en-
droit-là, serait d'abord une gra-
ve erreur esthétique. Elle se-
rait aussi le début de la des-
truction certaine d'une des ima-
ges les plus concrètes de notre
héritage historique et culturel.

Quels que soient les problè-
mes qui se posent, et en toute
conscience du fait qu'il faut
aller de l'avant et qu'il est im-
possible d'arrêter la roue du
progrès, nous sommes ferme-
ment opposés à la construction
d'un édifice qui ensevelirait
sans aucun doute une des plus
belles pages de notre passé.

Nous sommes certains que
tout comme nous, en tant
qu'êtres humains sensibles et
citoyens du Québec, afin de pré-
server nos traditions, vous di-
rez absolument non à la cons-
truction d'une tour dans le
Vieux Montréal.

Marcel Braitstein,
1er vice-président,
président intérimaire de
L'Association des Sculpteurs
du Québec.

Enten
Palais de justice

Les plans et on verra plus clair

EN TOUTE CHOSE, il faut commencer par le commencement. C'est d'une logique presque bête dans sa simplicité; n'empêche que dans cette affaire du Nouveau Palais de Justice c'est précisément ce "commencement" dont il n'a jamais été question. C'est-à-dire les plans.

Les uns veulent ceci; les autres s'opposent. Une tour. Pas de tour. Vingt étages, quarante étages. Un gratte-ciel fonctionnel clament les membres du comité du Barreau; les amis du Vieux Montréal répondent qu'une telle masse va détruire un ensemble pouvant devenir harmonieux après une intelligente restauration. Tout le monde parle et personne ne sait vraiment de quoi il s'agit le document-clé n'ayant pas encore été exhibé.

Or, il va bientôt l'être nous affirme le ministre des Travaux publics, M. René Saint-Pierre. Nous verrons une maquette, vraisemblablement; à tout le moins des esquisses, un croquis. Les journaux reproduiront la documentation et ensuite les bons et mauvais aspects du projet pourront être commentés, discutés... on ne parlera plus à travers son chapeau.

Appartient-il au grand public de prendre part à

pareil débat? Ma foi, oui. L'entreprise privée, bien qu'assujettie au respect de sévères règlements, construit souvent des horreurs — moins fréquemment ces dernières années — et nous n'avons rien à redire. Ces gens-là sont maîtres chez eux et paient la note.

Le gouvernement provincial l'est tout autant maître chez lui mais c'est le public qui acquitte les frais et ce public — par ses représentants autorisés — doit avoir le droit de dire si un immeuble PUBLIC lui agréé ou non.

Une assez jolie bataille est à l'horizon: les fonctionnels vs les esthètes. Fourbissons les armes et ménageons la salive. Quand on aura les plans sous les yeux ce sera alors le moment de commencer le combat par le commencement.

Roger CHAMPOUX

Le futur palais de justice: compromis de 10 à 20 étages!

par Maurice LAPERRIERE

Le projet de construction du nouveau palais de justice dans le quadrilatère borné par les rues St-Laurent, Notre-Dame, St-Gabriel et Craig semble voué à un compromis. C'est ce qu'il est possible de prévoir sur la foi de rapports de personnes bien renseignées dans les milieux du gouvernement du Québec et de l'administration de la Cité de Montréal.

Ce compromis, nous a-t-on dit, permettrait de réduire à 10 étages — tout au moins à 20 — l'édifice du nouveau palais de justice que le ministère des Travaux publics projette de construire en lui donnant la forme d'une tour de 40 étages.

Le ministre des Travaux publics, M. René St-Pierre, serait intervenu personnellement dans le différend qui oppose le groupe de ceux qui favorisent la construction d'une tour de 40 étages et le groupe de ceux qui s'opposent à l'édification d'un gratte-ciel dans le "Vieux Montréal".

On nous a dit que M. René St-Pierre s'intéresse particulièrement à un plan qui lui a été soumis récemment par un architecte de Montréal. Ce plan permettrait de réduire la tour de 40 à 20 étages. On affirme même que M. St-Pierre est solidement appuyé par tous les ministres du cabinet qui ne veulent à aucun prix, nous dit-on, entendre parler d'une tour de 40 étages.

Selon le plan de la tour de 40 étages — tel que conçu par les architectes du ministère des Travaux publics, guidés notamment par les demandes des membres du Barreau de Montréal — l'édifice n'occupera que le quart du quadrilatère St-Laurent, Notre-Dame, St-Gabriel et Craig. Le reste sera aménagé, semble-t-il, en terrain de stationnement et "approches".

Dès lors, la thèse de ceux qui s'opposent à la tour de 40 étages saute aux yeux : réduire de moitié la hauteur du gratte-ciel et empiéter d'autant sur l'espace réservé aux "approches". On peut même, en occupant tout le quadrilatère, construire un édifice de dix étages.

Les problèmes de Montréal et ceux de Toronto ne requièrent pas nécessairement des solutions identiques. Il est cependant utile de savoir comment la Ville Reine bâtira son nouveau palais de justice.

Entouré d'un mail planté d'arbres, le nouveau palais de justice du Toronto métropolitain et du comté de York, — dont la construction doit être entreprise prochainement — s'élèvera sur l'avenue University, entre les rues Armoury, Osgoode et Chesnut.

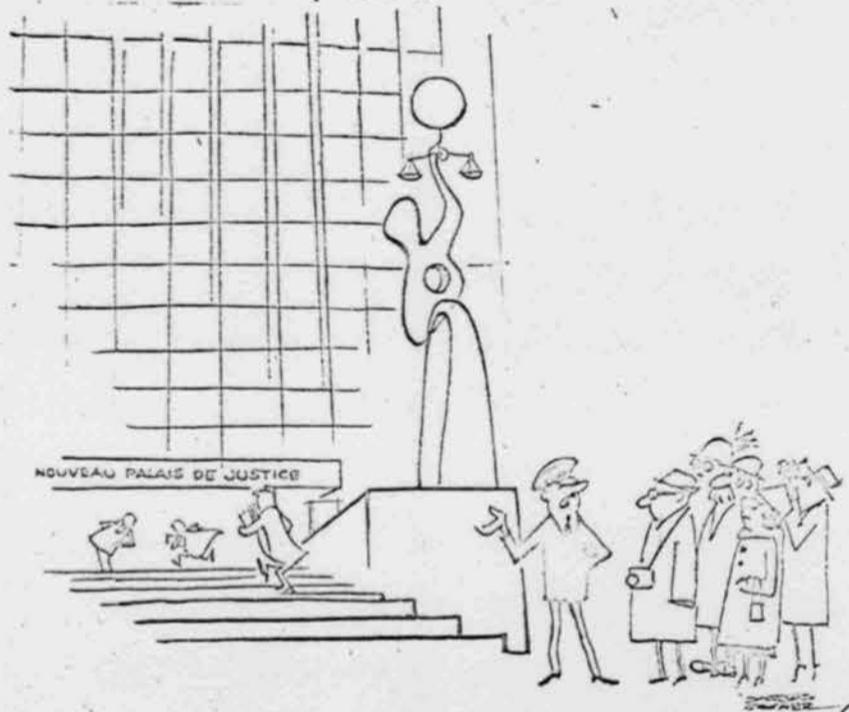
Construit au coût de \$15,500,000, cet édifice aura sept étages. On aménagera dix-neuf cours — dix pour la Cour suprême de l'Ontario, huit pour les Cours de districts et une pour la Cour de l'Echiquier du Canada.

Entre autres, les juges et les jurés auront des corridors privés, à l'écart des salles des témoins.

A l'angle sud-ouest de l'édifice, une annexe de trois étages, reliée au palais central par des passerelles, sera érigée pour loger The York County Law Society et pour aménager une salle de lecture à l'usage des juges.

On connaît maintenant les plans précis du futur palais de justice de Toronto. Peut-être connaissons-nous prochainement les plans du palais de justice de Montréal, quels qu'ils soient ?

Future Palais de
Justice



Autrefois, vous aviez d'ici une vue magnifique sur le Vieux-Montréal

De plus de 30 étages, le Palais de justice coûterait \$35 millions...

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — Les informations recueillies en haut lieu, tant dans la Vieille Capitale que dans la métropole, semblent devoir faire déchanter ceux qui voudraient doter Montréal d'un palais de justice dont la hauteur ne dépasserait pas huit ou dix étages.

Les autorités auraient renoncé définitivement au projet de gratte-ciel de quarante étages, mais l'édifice que l'on veut maintenant ériger, aurait un nombre d'étages "plus proche de quarante que de vingt". Ce-

la signifie qu'il compterait plus de trente étages.

Il ne peut en être autrement si, d'une part, on considère la superficie relativement restreinte du quadrilatère formé par les rues Craig, Saint-Laurent, Notre-Dame et Saint-Gabriel et si, d'autre part, l'on songe à la volonté gouvernementale d'avoir un palais de justice non seulement "fonctionnel", mais assez vaste pour répondre à la fois aux exigences de l'heure et aux exigences nouvelles des quinze ou vingt prochaines années.

C'est ainsi que, d'accord avec le barreau et la magistrature, les architectes ont reçu les instructions pour mettre en oeuvre des formules telles que celles-ci : grouper sur un même étage une, deux ou trois cours et tous les services en dépendant, avec les greffes, les bureaux des juges et des avocats; prévoir une entrée particulière, un ascenseur spécial pour les magistrats; etc.

Le but visé, c'est d'augmenter l'efficacité de l'administration de la Justice.

De source digne de foi, apprenons-nous, le cabinet Lesage et le ministre des Travaux Publics, M. René Saint-Pierre, n'ont encore pris aucune décision finale et ne se sont pas encore arrêtés à un projet défini.

Au ministère à Québec, on dit que la confection des plans préliminaires "avance". L'ouvrage est effectué par la maison "David, Barrott, Boulva"

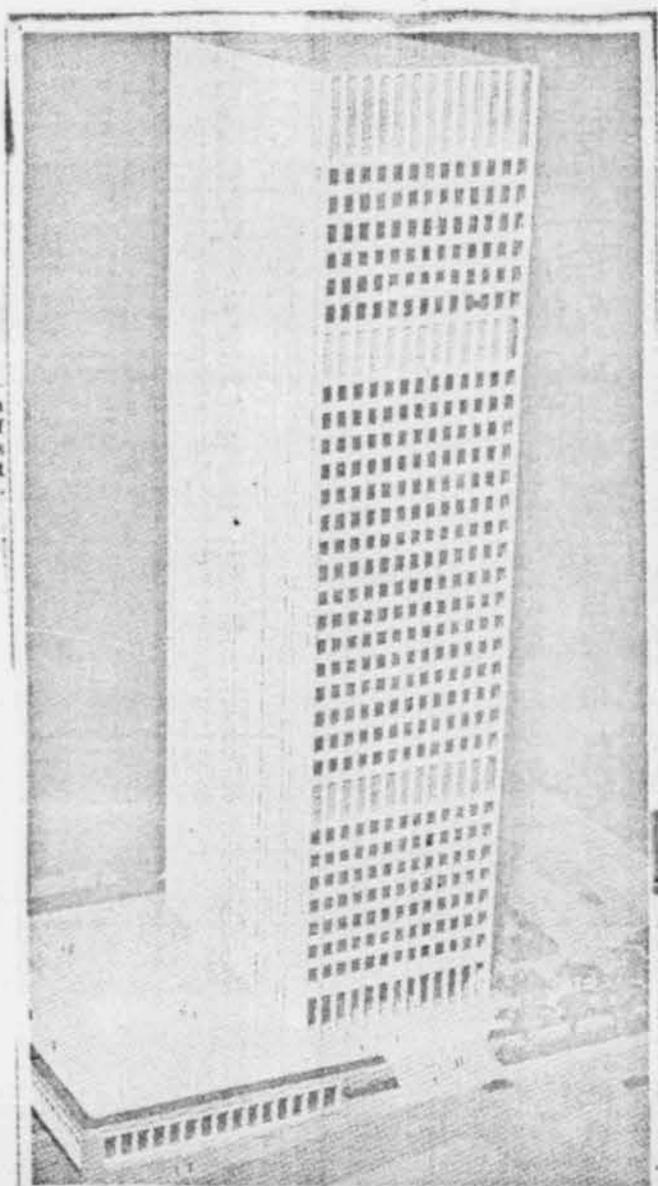
et par les architectes associés. Le tout serait complété à la fin de l'hiver 1963-1964 et, sans doute, accepté par les autorités provinciales d'ici trois ou quatre mois. Ainsi les terrassiers et leurs excavatrices seraient en mesure d'entrer en activité au printemps.

Terminé en 1967

Dans la Vieille Capitale, on affirme que trois ans suffiraient pour bâtir le nouveau palais de justice de \$35,000,000. Il serait donc prêt pour l'Exposition Universelle de 1967. On y jugera les affaires concernant le Droit civil; et l'on y trouvera les différentes Régies de la province, telles que celles du gaz et de l'électricité, des transports, des services publics, des marchés agricoles, etc.

L'actuel "nouveau palais de justice" ne conserverait que les tribunaux s'occupant des affaires criminelles.

Star, mercredi 18 dec 1963



An architect's model of the projected 30-storey court house which is to be completed in 1967.

Nouveau Palais de Justice



LE NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE — 30 ETAGES — \$30 MILLIONS —

Le projet de donner à la ville de Montréal un nouveau Palais de justice en hauteur a été approuvé, en principe, par le gouvernement provincial. On voit ici le projet de maquette qui a été soumis aux autorités provinciales et qui a été accepté. L'édifice, une ossature d'acier recouverte de granit, aura 30 étages au-dessus de la Place de la justice. Il coûtera quelque \$30 millions. Les travaux devraient débuter dès le début de l'an prochain et devraient être terminés avant 1967. Les plans du nouvel édifice sont dus au bureau d'architectes montréalais David, Barott et Boulva. Le principe d'un édifice en hauteur, ont expliqué les architectes, permettra d'étager les différentes cours, de donner plus de flexibilité à l'administration de la justice, afin que, par exemple, lorsque les besoins de la Cour du magistrat augmenteront, elle pourra récupérer à même l'espace occupé par la Cour supérieure le nombre de salles d'audience nécessaire à son expansion.

'LA PRESSE, MONTREAL, JEUDI 19 DECEMBRE, 1963

Future Palais
de justice

Quebec Approves Court House Plans

Plans for the new Montreal court house have been approved in principle by Public Works Minister René St. Pierre, it was announced in Quebec City yesterday.

A government spokesman said that construction of the 30-storey building would begin in the new year. Demolition at the site bounded by Notre Dame street, Craig street, St. Lawrence boulevard, and St. Gabriel street was now nearly complete.

Target date for completion of the \$20,000,000 project is 1967.

Batonnier John O'Brien of the Montreal Bar and of the Bar of the Province of Quebec inspected a model of the building in the office of the architects, David, Barott, and Boulva, with other members of the Bar Council. Mr. O'Brien said he was delighted with the plan.

He added: "I have heard no objection from any informed person."

Associate Chief Justice George S. Challies said he was happy that the plans seemed settled and that work was going so well.

"We have wanted this building so badly and for so long that it is hard to believe that it is finally becoming a reality. Justice has been slowed down and continues to be slowed down by our present totally inadequate facilities in the Old Court House building."

The plan, described as not yet completely final but most up to date, will have the Prac-

tice divisions of the Superior Court on the first two floors of the building. There will then be 13 floors devoted to Superior Court with judges' and secretaries' offices. A typical floor will have four or five courtrooms with the necessary offices.

There will then be three floors given to the Magistrates' Court; with other floors on the way up to be taken with accommodation for several boards.

Near the top will be the Bar Library, and at the summit of administrative and court floors will be the Quebec Court of Appeal with its courtrooms and offices.

The main entrance will be on St. Lawrence boulevard, but there will be entrances from four sides. Cars will enter a subterranean garage off Craig street at approaches to the building with six floors of garage space.

The approach to the building will be a pleasant broad piazza with shrubs and plants.

A Bar official said he could not see how anyone with an appreciation of beauty could object to the building.

"We do not intend to scrap all the effort and talent that has gone into its preparation for what we consider to be the view of a small minority."

Objections have been raised by some people to the erection of a "skyscraper" type building in the area, since it would not blend with the "old Montreal."

*Futur Palais
de Justice*

Québec réduirait de 40 à 30 étages le futur Palais de justice de Montréal

QUEBEC. — Le gouvernement provincial aurait donné des instructions en vue de réduire de quarante à trente étages le futur palais de justice de Montréal.

Les plans du projet sont terminés et les travaux devraient commencer au printemps. Les plans définitifs seront, croit-on, approuvés d'ici trois ou quatre mois par les autorités provinciales. Le coût approximatif de la construction sera de \$35.000.000.

On espère que l'édifice sera terminé pour 1967. Il abritera les tribunaux civils, de même que plusieurs commissions provinciales (transports, électricité, etc...).

*Fait au
Palais de justice.*

Court House Ordered Cut By 10 Floors

QUEBEC—~~Q~~—The Provincial Government has given orders that Montreal's new court house be cut down to about 30 storeys in height from 40, it was learned Wednesday.

Plans for the building are being drawn up and work is expected to start in the spring, it was disclosed.

Final plans are expected to be approved within three or four months by government authorities. Cost is estimated at \$35,000,000.

The building, it is hoped, will be ready for 1967.

It will house courts where civil law cases will be heard as well as several provincial boards such as transport, electricity and farm marketing.

Futura Palais
de Justice

✓ ● NEW COURT HOUSE SPACE ASSIGNED: Tentative space assignments in the new \$20 millions Court House Building at St. Lawrence Boulevard-Craig-St. Gabriel and Notre Dame Streets, have been completed, with detailed planning now in the hands of the architects. The first two floors will house the Practice Division of the Superior Court; 13 floors have been assigned to the Superior Court, with judges' and secretaries' offices; three floors will be occupied by Magistrates' Courts; and the building's upper floors by the Quebec Court of Appeal. A typical floor plan will provide for four or five courts, with necessary offices. There will also be provision for an extensive law library and for the archives of the various courts.

◆ ◆ ◆

22
Palais de justice

Le maire ne s'oppose pas au gratte-ciel du Palais de justice

Pour sa part, le maire Jean Drapeau ne s'opposera pas à ce que le gouvernement provincial construise un Palais de justice en hauteur — qu'il ait 30 étages ou plus — dans le quadrilatère borné par les rues Notre-Dame, St-Laurent, Craig et St-Gabriel, quadrilatère qui fait partie du "Vieux Montréal".

Selon Me Drapeau, rejeter tel projet équivaudrait en somme à réserver à la rue St-Jacques le sort qu'a connu la rue St-Paul.

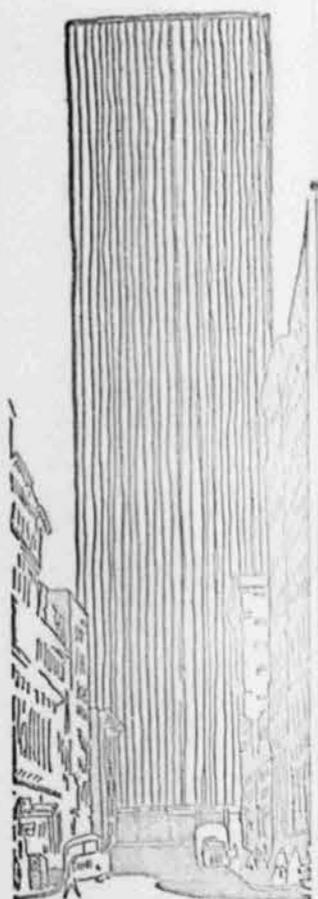
"Les services de l'administration de la justice sont à l'étroit, a souligné, hier le maire Drapeau. Le public a raison de se plaindre d'avoir à être référé souvent d'une bâtisse à l'autre. Il faut donc, pour réduire le coût de l'administration de la justice et pour faciliter aux citoyens l'exercice de leur droit, que le gouvernement trouve une formule. La formule qui est la plus fonctionnelle c'est l'édifice en hauteur. A partir du moment où l'on se rend à l'évidence qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, que ce soit 20 ou 40 étages,

cela n'a pas d'importance.

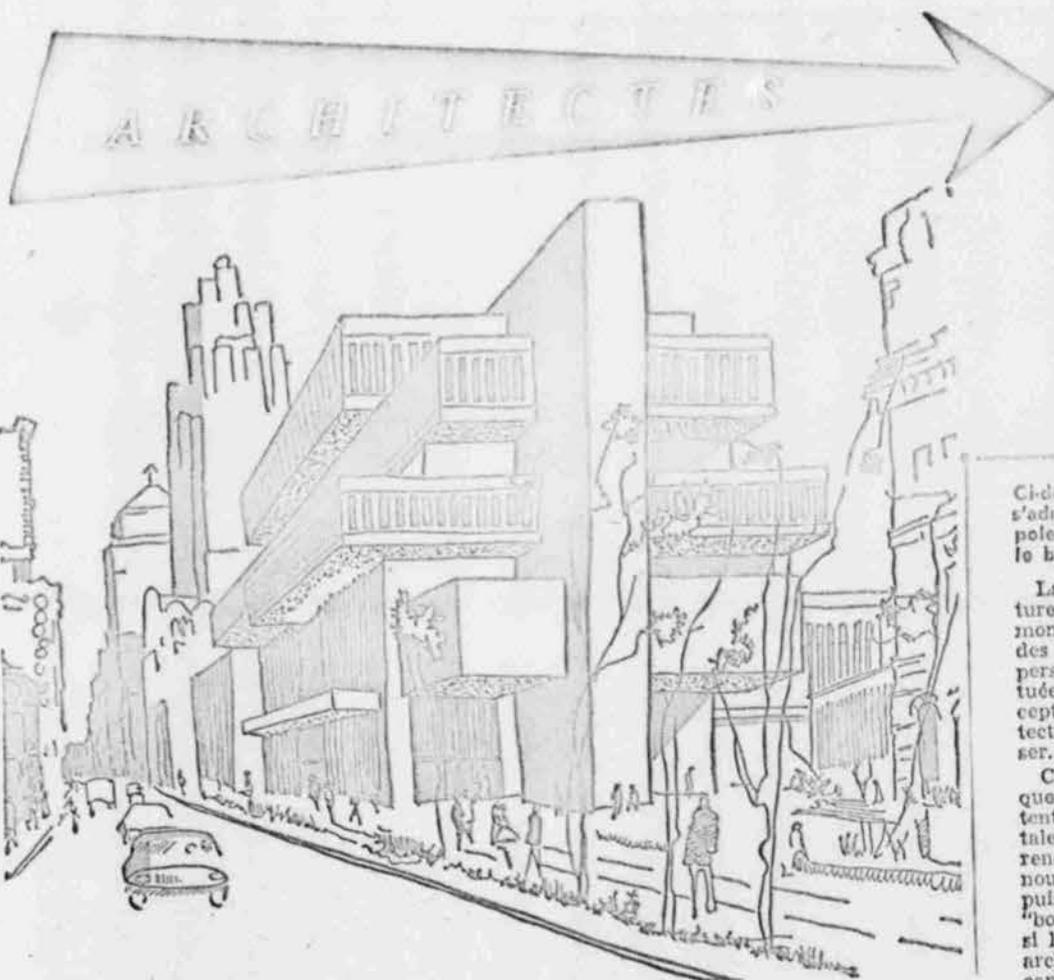
"Si le gouvernement est d'avis que 30 étages donneront suffisamment d'espace pour tous les services qu'il entend y loger, c'est sa responsabilité et je ne peux certainement pas commenter cette décision de 30 étages par rapport à 40.

"Si nous sommes en faveur d'un édifice en hauteur? Je crois que nous sommes dans la même situation que le gouvernement provincial. Nous devons constater qu'il n'y a pas moyen de faire autrement.

"Si le gouvernement devait déplacer le Palais de justice, cela aurait des conséquences absolument graves sur le caractère même de ce secteur de Montréal. Il ne faut pas oublier que la rue Notre-Dame, la rue St-Jacques et les rues transversales comptent un nombre considérable d'études légales, d'études de notaires, d'ajusteurs de compagnies d'assurance. Si le Palais de justice devait être déplacé, c'est tout le caractère de la rue St-Jacques qui serait transformé d'ici peu d'années et, très sûrement, la rue St-Jacques deviendrait une autre rue St-Paul. Il faut que ce secteur demeure le secteur de la Justice. Autrement, on va assister à une désertion".



Les étudiants en architecture se sont prononcés contre ce monument moderne pour le vieux secteurs de la ville...



L'hystérie de la brique jaune doit disparaître!

Ci-dessus un projet de Palais de Justice présenté par les étudiants en architecture qui s'admettrait volontiers dans la partie la plus ancienne et la plus historique de la métropole. Si les étudiants en architecture évaluent la voie, c'est un signe... que ça bouge dans le bon sens au Québec.

La peinture et la sculpture au Québec ont déjà montré et montrent encore des lignes et des tendances personnelles assez accentuées, mais, à quelques exceptions près, notre architecture n'a pas pu s'imposer.

Cela n'est pas dû au manque d'architectes compétents ni à l'originalité des talents, comme on peut s'en rendre compte à l'étude de nouvelles églises érigées depuis quelques années. Le "bobo" de l'architecture ou, si l'on veut, le retard d'une architecture typiquement canadienne, a été causé par plusieurs facteurs: 1) la crainte des "finissants" de cours classique à se lancer

dans cette carrière (où les études sont... mathématiquement arides); 2) l'indifférence des parents et du public envers cette profession; 3) insouciance des gouvernements; 4) patronage politique.

Les deux premières causes relèvent de notre système d'éducation; il suffit de consulter les dossiers des collèges classiques pour découvrir qu'on y a formé beaucoup plus de curés que d'architectes. (Heureusement qu'aujourd'hui, ce sont les curés qui font vivre la plupart des architectes dans la province de Québec! C'était peut-être voulu dans le cours classique?...)

La brique jaune

Les différents gouvernements de la province de Québec n'ont jamais manifesté trop d'intérêt à la cause de l'architecture. Et nos monuments publics reflè-

tent tristement ce désintérêt. On n'a jamais fait appel à des artistes que pour des sculptures de politiciens notoires ou des cartes de Noël; et l'on pourrait affirmer, sans crainte de se tromper, que les croquis ont été très rares dans ce domaine de l'Art.

Ensuite, il y eut, le règne, l'hystérie de la brique jaune à travers la métropole et la province. La plupart de nos écoles sont d'affreuses boîtes carrées, et la très grande majorité en brique jaune. Le Plateau, l'école St-François-Xavier, l'École Normale de la rue Sherbrooke. Il suffit de faire le tour de Montréal pour se rendre compte "qu'y a un gars qui a vendu de la brique".

On comprend que les jeunes architectes n'aient pas toujours sauté d'enthousiasme au Québec. Et que le sursaut de protestations ne soit venu que très tard...

Fondation de l'Association des propriétaires du Vieux Montréal

par Teddy CHEVALOT

Dans une maison ancienne, datant d'environ 1830, sise au 360 de la rue St-François-Xavier, où l'antique et le moderne se mêlent harmonieusement, seize propriétaires, possédant quelque 32 anciennes demeures du "Vieux Montréal", se sont réunis lundi soir et ont jeté les bases d'une nouvelle association qui, si le nom est accepté à une assemblée ultérieure, sera nommée: "L'Association des propriétaires du Vieux Montréal Inc."

Les buts de cette nouvelle association, tels qu'ils ont été définis hier soir, seront doubles. D'une part, elle veillera

à conserver et rénover les immeubles anciens du "Montréal historique", et de l'autre, elle assumera la défense des droits des propriétaires de ce secteur.

A l'issue de cette réunion, un comité directeur provisoire a été élu, lequel comprend MM. Léopold Bernier, à titre de président, Me Jean-Paul Parent, comme secrétaire et conseiller juridique de l'association, et Mme Françoise Beausoleil, ainsi que MM. Gérard Lortie, Guy Corbeil, Raoul Bernier et Léopold Oigny, en tant que membres dudit comité.

A la suite de cette fondation, il a été décidé que le comité directeur devrait, dans les jours à venir, rencontrer MM. Drapeau et Saulnier, faire connaissance avec les membres de la Commission Viger, et se rendre à Québec, au moment où le bill de Montréal se discutera.

Dans les deux premiers cas, il s'agira essentiellement d'une visite de courtoisie, au cours de laquelle on fera connaître aux autorités municipales ainsi qu'aux membres de la Commission Viger, les directeurs de la nouvelle association. En outre, le comité directeur veut assurer ces deux organismes qu'il sera prêt à coopérer entièrement avec eux chaque fois que le sort du Vieux Montréal sera en jeu.

Mais, même si cette associa-

tion est prête à collaborer avec les autorités supérieures, il n'en reste pas moins vrai qu'elle ne se sent pas obligée de rencontrer leur point de vue en toute circonstance.

C'est ainsi que ce comité a reçu mission d'être présent à Québec, au moment où le bill de Montréal sera discuté afin de dire son mot sur l'amendement à la charte de Montréal qui prévoit que: "Le conseil peut, par règlement et aux conditions qu'il détermine, verser une subvention annuelle au propriétaire qui effectue des travaux de restauration à un immeuble situé dans le secteur de Montréal déclaré historique par l'arrêté en conseil no 26 du 8 janvier 1964".

Cet amendement prévoit en outre que cette subvention pourra être versée pendant une période maximum de 10 ans, et que cette subvention sera fondée sur un calcul de taxe foncière et d'augmentation de la valeur de l'immeuble à une date donnée.

Enfin, le même amendement prévoit que le propriétaire qui rénove sa maison devra, pour obtenir cette subvention, accomplir les travaux de rénovation en conformité avec les exigences que déterminera le service d'urbanisme.

En principe, déclare l'association, elle n'est pas opposée à cette loi. Toutefois, pour qu'elle rencontre son entier accord, il faudrait que soient précisés la base de cette subvention, la date des paiements une fois la subvention accordée, son montant maximum exact, ainsi que les conditions techniques qui présideront à sa donation.

A moins de ces précisions, bien établies dans la nouvelle loi, l'association craint qu'il ne s'agisse là d'un acte qui pourra devenir, à plus ou moins longue échéance, arbitraire, surtout si le choix de ces subventions s'applique à l'ensemble des immeubles sis dans le secteur délimité par Québec, soit Berri et McGill d'une part, et Notre-Dame et le port, de l'autre, et non, seulement, aux maisons définies comme ancienne par une commission appropriée.

Par ailleurs, l'association se demande s'il ne serait pas plutôt loisible pour la ville, de réparer les rues et les trottoirs du Vieux Montréal, et d'y poser des luminaires en quantité suffisante, ceci pour lui redonner son vieux cachet commercial et résidentiel, plutôt que d'offrir des subventions à la rénovation de ces mêmes maisons.

Il a été aussi statué que cette nouvelle association pourra comprendre comme adhérents tous les propriétaires d'immeubles dans le secteur défini comme "Montréal historique" par Québec le 8 janvier, mais que seront exclus de cette association les locataires.

Enfin, il a été prévu que M. Léopold Bernier, premier président de l'association, représentera d'ici peu l'association, dans un voyage d'études qu'il devra accomplir auprès des commissions historiques de Boston et de La Nouvelle-Orléans, afin d'étudier les méthodes utilisées par ces deux commissions pour garder un cachet ancien à leurs villes.

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

Strive to Save Buildings

New Group Fights for Old City

Turn back the clock to ancient days when the Redcoats' musketry bristled and horse-drawn carriages clattered over the cobblestones of Montreal.

This is the target of 16 business people who met this week in a 130-year-old greystone building on St. Francois Xavier street.

They formed a group called the Association of Proprietors of Old Montreal. They lined up the pleas for help that they will make to City Hall and the Quebec government. They dispatched their first president, textile company owner Léopold Bernier, to Boston and New Orleans to trade on the experience of historic site commissions in these cities.

"We have high hopes that Vieux Montreal will be restored and conserved," said lawyer Jean Paul Parent, the association's secretary and legal adviser.

"This old sector contains 30 buildings that are of purely historic merit, and another 100 to 125 that are historic in character.

Mr. Parent owns several buildings in the area, including the three-storey headquarters — on St. Jean Baptiste street — of the British Army during the War of 1812.

He estimates that Vieux Montreal contains 400 buildings worth an aggregate \$200,000,000, and that it has a potential second to none as a North American historic site.

Vieux Montreal, bounded by Berri and McGill streets, Notre Dame street, and the waterfront, was declared an historic site by Quebec Order-in-Council on Jan. 8. The City of Montreal followed this up by drafting a proposed amendment to the city charter. It calls for annual grants to aid owners in the restoration of old buildings.

The new association has appointed a committee to be in Quebec City for hearing of the Montreal Bill of proposed city charter amendments.

Mr. Parent said the association had several immediate objectives.

One is to ascertain just how and in what form the help will come.

Another is to press for new street lighting in Vieux Montreal, sidewalk and pavement repairs and fastidious street cleaning.

It would also like the removal of warehouses and other recent structures, "which add nothing to the historic value of the area and could make way for parks or squares; the streets are narrow and there are sec-

tors which are heavily connected to make his U.S. trip early in February.

The association would like to see Vieux Montreal become residential, rather than a commercial, manufacturing and warehousing district. President Bernier is ex-

Other founding-members of the association include Léopold Oigny, Mrs. François Beaumont, Gérard Lortie, Guy Corbell, and President Bernier's ex-brother Raoul.

Chronique juridique

Le nouveau palais de justice

par Me Claude-Armand SHEPPARD

Les rumeurs que le nouveau palais de justice serait un gratte-ciel semblent exactes. Les trois grands corps concernés — barreau, magistrature et ministère des travaux publics — y ont apparemment donné leur accord.

Les détails de l'édifice proposé par l'architecte Jacques David n'ont pas encore été officiellement connus quoiqu'on en connaisse les grandes lignes. Les démolitions sont d'ailleurs très avancées à l'emplacement du futur palais, le quadrilatère formé par les rues Saint-Laurent, Craig, St-Gabriel et Notre-Dame. Le creusage devrait être entamé cette année.

Le projet David comporte une bonne trentaine d'étages au-dessus du sol et n'occupera qu'un tiers du terrain. A l'intérieur, les divers services seront répartis approximativement de la façon suivante.

Au sous-sol il y aura un garage souterrain de six étages, un ou plusieurs casse-croute (il n'y aura malheureusement ni bar ni restaurant), un bureau de poste, une banque et le vestiaire des avocats. Environ au niveau du sol se trouvera le greffe et les officines connexes. Les deux étages suivants, reliés à l'entrée par des escaliers mobiles, seront occupés par les cours de pratique. Puis il y aura quatre ou cinq étages de régies et de tribunaux administratifs; trois étages de cours de magistrats; treize étages pour la Cour supérieure; ensuite la bibliothèque occupera deux étages; au sommet, on trouvera la Cour d'appel.

On envisage apparemment environ 30 salles d'audience de grandeurs différentes, chacune d'elles assortie du cabinet du juge qui siège et du bureau de sa secrétaire. De plus, près de chaque salle d'audience il y aura une salle de témoins et une salle pour les avocats.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que ce projet de gratte-ciel a soulevé naguère des protestations véhémentes de ceux qui opinent que l'implantation d'un tel édifice dans ce quartier en détruirait le caractère historique. On a même proposé un contre-projet composé de trois édifices de six étages chacun placés autour d'une sorte de plaza intérieure. L'édifice principal aurait compris la Cour supérieure, la Cour d'appel et les greffes; un autre, la Cour de magistrats, et le dernier, les vestiaires des avocats, la bibliothèque et les services spéciaux.

S'il est vrai que l'implantation d'un gratte-ciel dans ce quadrilatère en modifiera profondément l'aspect et toute l'atmosphère du quartier, quant à la valeur de l'argument historique, quant à la valeur de l'argument histori-

que d'autant plus que dans le voisinage immédiat il n'existe aucun édifice de valeur et que le soi-disant Montréal historique se trouve, soit plus au sud, soit beaucoup plus à l'est, exception faite de la place d'Armes.

Il ne nous appartient pas de comparer les deux projets du point de vue esthétique. Toutefois, certains architectes éminents ont critiqué le principe du gratte-ciel ou tout au moins loué les qualités architecturales et plastiques du contre-projet. Il est évident que le contre-projet respecte le caractère vieillot du quartier et est plus près d'une échelle humaine.

D'autre part, les avantages pratiques de la centralisation de tous les services judiciaires autres que les cours criminelles dans un seul édifice sont tels qu'ils emportent l'approbation enthousiaste de tous les praticiens et que même les partisans du contre-projet ne peuvent entièrement les contester.

En effet, pour le praticien affairé qui chaque matin peut avoir à faire acte de présence quasi-simultanément dans quatre ou cinq salles d'audience différentes sans pouvoir prévoir le moment exact où il sera appelé dans l'une ou dans l'autre, la réunion dans un seul édifice de toutes les cours, des greffes, des cabinets de juges des archives et de la bibliothèque est de la plus grande utilité. Il est nettement plus facile de prendre un ascenseur d'un étage à l'autre que de courir entre trois ou quatre édifices. De plus, comme il est fréquent au cours d'une audience que le tribunal ou l'un des plaideurs désirent consulter immédiatement un dossier ou un ouvrage cité, l'accessibilité rapide de la bibliothèque et des archives est d'une importance primordiale. Du point de vue du praticien donc, la concentration de tous les services est très désirable.

Enfin, aussi curieux que cela puisse paraître, l'édifice unique présente plus de flexibilité qu'un groupe de trois édifices étant donné que les régies pourraient éventuellement être consignées dans un autre édifice, afin de faire place à de nouvelles salles d'audience pour la Cour supérieure ou la Cour de magistrats.

Il est peut-être malheureux que les réalités de la pratique moderne et la multiplication des fonctions judiciaires rendent une solution plus horizontale indésirable. Le contre-projet ou une construction analogue auraient certainement contribué à préserver l'aspect victorien du quartier. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que dans le site choisi l'argument historique ne peut à lui seul justifier l'opposition à un gratte-ciel.

Appui nouveau au Vieux Montréal

UNE nouvelle association vient de naître. Dès ses premiers pas, elle reçoit un accueil sympathique. Il s'agit de l'Association des propriétaires du Vieux Montréal. Ce groupement désire appuyer le travail de conservation, de rénovation et de reconstitution du Montréal d'autrefois entrepris depuis peu de temps encore par la Commission Jacques-Viger.

A la veille de l'Exposition internationale et universelle de 1967, il importe de restaurer certains secteurs au moins du Vieux Montréal, comme la rue Bon-Secours, la rue St-Paul, la rue St-Pierre, etc. La Commission veut brûler les étapes, mais si elle reçoit l'appui spontané des propriétaires même des immeubles de l'arrondissement historique du coeur de Montréal, elle ne pourra que plus facilement accomplir sa mission et présenter plus rapidement des résultats concrets.

On sait que les nouveaux propriétaires de maisons anciennes des rues Bon-Secours et St-Paul ont revalorisé leurs immeubles. Déjà leur geste suscite de l'intérêt et en fait soupirer plusieurs après d'autres maisons du siècle dernier qu'ils remettraient à neuf dans le style ancien. Le mouvement semble créé. A Boston, en dix ans, on a accompli des merveilles, au dire d'un écrivain français. Pourquoi ne ferions-nous pas de même à Montréal?

Fait encourageant : l'administration municipale a décidé de venir en aide aux propriétaires désireux de restaurer leurs vieux immeubles. Dans le projet de loi qu'elle présentera prochainement à Québec, il en sera question.

C'est l'intention des administrateurs de Montréal, du Service de l'Urbanisme et de la Commission Jacques-Viger de faire du Vieux Montréal un quartier vivant, prospère et agréable. Si maintenant les propriétaires viennent épauler ce mouvement, il y a toute raison de croire que le résultat sera reconfortant pour tous.

Alfred AYOTTE

L'édifice de la "Place de la justice" aura 30 étages

QUEBEC. (DNC) — Un bâtiment principal de trente étages, plusieurs petits édifices de deux ou trois étages, la mise en place d'un complexe qui prendra nom "Place de la justice", et qui coûtera une somme globale de \$20 millions, tel sera en définitive l'aspect du nouveau "nouveau" palais de justice qui sera érigé dans le quadrilatère des rues St-Gabriel, Notre-Dame, St-Laurent et Craig.

C'est la nouvelle qu'a révélée, hier, M. René Saint-Pierre, ministre des Travaux publics, en insistant sur le fait que cet édifice n'aura pas 40 étages comme plusieurs le prétendaient, mais bien trente seulement.

Il a aussi précisé que le gouvernement n'avait pas encore accepté ce projet dans son détail, mais qu'il pouvait en dévoiler les grandes lignes, ceci selon les propositions des architectes David, Barott, Boulva et Archibald, Illsley et Templeton.

De plus, il semble que cette "cité judiciaire" servira uniquement aux besoins de la justice civile, ce qui aura pour effet de donner plus de place à la Cour de magistrat, à la Cour supérieure et à la Cour d'appel qui, présentement, se trouvent trop à l'étroit dans ce qu'il est convenu d'appeler le "Vieux palais".

Regroupement des services

Dans ses grandes lignes, ce projet prévoit essentiellement les points suivants :

- 1—Un édifice principal de trente étages qui abritera la Cour d'Appel, la Cour supérieure, la Cour de magistrat, les divisions de pratique de celles-ci, la bibliothèque du Barreau et les régies et commissions à caractère judiciaire;
- 2—Des petits édifices de deux ou trois étages qui logeront, entre autres, le Bureau d'enregistrement, la Chambre des notaires, les bureaux de l'assistance judiciaire, le bureau du shérif, etc. ;
- 3—Toutefois, ces édifices n'occuperont qu'une partie de la Place de la justice, et seront placés de façon à créer des espaces ouverts, conçus à l'échelle du piéton, et ornés de plates-bandes, de fontaines et d'œuvres d'art.

En outre, le plateau de la Place de la justice sera formé par un édifice dont deux étages apparaîtront au-dessus de la rue Craig, mais seront sous terre

**Les Faits divers
sont en page 4**

au niveau de la rue Notre-Dame.

Occupation des lieux

Ces étages occuperont la superficie entière du terrain et logeront le Bureau du notaire, le Greffe de la Cour de magistrat, les archives, le bureau de tutelle, le bureau d'enregistrement des compagnies et raisons sociales, les bureaux de la Loi Lacombe, etc. . . De même, les avocats y disposeront d'un vestiaire de près de 2,000 places et d'une salle commune aménagée de façon à leur permettre une poursuite normale de leurs activités professionnelles entre les audiences.

Par ailleurs, il sera aussi prévu un garage d'une capacité approximative de 600 voitures, lequel sera accessible de la rue Craig et servira aux juges, avocats, témoins, justiciés, etc. . .

Quant aux autres étages, ils seront occupés comme suit : deux étages pour les divisions de pratique de la Cour de magistrat et de la Cour supérieure, trois étages pour la Cour de magistrat avec douze salles d'audience pouvant accommoder 24 juges, 15 étages pour la Cour supérieure avec 52 salles d'audience pour procès par jury et une grande salle pour l'appel du rôle et les cérémonies officielles de la magistrature, le tout pouvant accommoder quelques 85 juges.

Pour leur part, les régies et commissions à caractère juridique, les cours spécialisées, telles que la Cour des faillites, la Cour de l'amirauté, etc. . . occuperont cinq étages, et il sera réservé deux étages pour la bibliothèque du Barreau et deux étages pour la Cour d'appel, laquelle sera placée au sommet de l'édifice.

Bref, comme l'a souligné M. René St-Pierre : "Le rapport sur l'état des travaux actuellement, c'est que les plans avancent assez vite malgré que c'est un projet élaboré et que c'est un projet qui nécessite beaucoup de travail. Il faut étudier non seulement comment construire ce palais de justice, mais il faut prévoir pour l'avenir et en même temps prendre en considération le bon fonctionnement de la Justice. Pour cela, il y a des architectes qui se sont donné beaucoup de mal. Ils sont allés visiter, l'an dernier, plusieurs palais de justice en construction à Chicago, San Francisco et à la Nouvelle-Orléans".

\$20,000,000 Judicial City

Plans Revealed For Law Complex

The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, April 7—Public works minister Rene St. Pierre yesterday gave full details of the projected Montreal judicial city, which will cost over \$20,000,000 to the province.

Answering a question from Opposition leader Daniel Johnson, Mr. St. Pierre told the House the complex would include:

1. A 30-storey building for civil courts along with the library of the bar and various boards and commissions;

2. A few "small buildings two and three storeys high," for the

registration office, the notary chamber (chambre des notaires), the sheriff's office and the offices of the judicial assistance service, etc.;

3. The "Place de la Justice" plaza will be made up of a building whose top two floors will appear above Craig street but will be underground at Notre Dame street level. They will house the office of the prothonotary, the office of the clerk of the Magistrate's Court, the archives, the trusteeship office and many others. A check-room for more than 2,000 people will also be included, along with a 600-car garage.

The project, which has not yet been approved by governmental authorities, will cost \$15,000,000 less than previously thought, because the plans foresee the "New Court House" will be maintained for criminal court cases.

Mr. St. Pierre explained the judicial city will be built—at an undetermined date, so far—in the square between Craig, St. Gabriel, Notre Dame streets and St. Lawrence boulevard. Necessary expropriations have been ordered, the minister assured the House.

A whole system of high-speed elevators and escalators has been included in the plans. Also, for the benefit of pedestrians, the plans have made it a point to dot the whole area with "green open spaces," flower beds, fountains and works of art.

The location was chosen because it has been deemed advisable not to deprive the sector comprised between Berri, Craig, Notre Dame and St. Lawrence of a redevelopment which would ensure its survival.

After many months of research and analysis on the part of the bar committee, numerous architects and engineers, after numerous consultations with competent authorities both in Montreal and abroad, this conception was finally arrived at, the minister said.

"It seems to resolve adequately the problems such a project brings with it: an absolute control over public circulation vis-a-vis judges' circulation; an absolute control over the clerk's office to the courtrooms; a flexibility of redistribution of courtrooms and administrative offices with respect to increasing needs of various courts, etc.," Mr. St. Pierre said.

La " Cité judiciaire " coûtera \$20 millions

Québec (DNC). — Le projet soumis par des architectes au ministère des Travaux publics, pour la construction du futur Palais de justice de Montréal, prévoit la création d'une "Place de la justice", a révélé en Chambre, hier, le ministre concerné, M. René St-Pierre.

Cette future "Cité judiciaire" de Montréal s'élèvera sur le quadrilatère formé par les rues Craig, St-Gabriel, Notre-Dame et le boulevard St-Laurent. Le coût probable de l'entreprise n'est pas encore fixé. Il serait de plus de \$20 millions.

Interrogé à ce sujet par l'Opposition, pendant l'étude de son budget, M. St-Pierre a informé la Chambre que ce complexe comprendra :

1 — Un édifice principal de trente étages qui abritera la Cour d'appel, la Cour supérieure, la Cour de magistrat de district, les divisions de pratique de la Cour supérieure, la bibliothèque du barreau ainsi que les régies et commissions à caractère judiciaire;

2 — De petits édifices de deux ou trois étages qui logeront, entre autres, le bureau d'enregistrement, la chambre des notaires, les bureaux de l'assistance judiciaire, le bureau de shérif, etc.

M. St-Pierre a précisé, en réponse aux questions, que l'abandon du nouveau Palais de justice actuel aurait occasionné au gouvernement des déboursés supplémentaires de l'ordre de \$20 millions. On a préféré garder cet édifice là où il est et l'intégrer au futur complexe. Quant à l'ancien Palais de justice, il deviendra un immeuble à bureaux.

La conception de la Place de la justice a été réalisée après plusieurs mois de recherches et d'analyses, auxquels ont participé le comité du barreau de Montréal, des architectes et des ingénieurs.

La Cour supérieure occupera 15 étages, possèdera 52 salles d'audience pour procès par juge, deux salles pour procès par jury et une grande salle pour l'appel du rôle. Elle pourra accommoder quelque 85 juges.

Quant à la Cour d'appel, elle logera au sommet de l'immeuble et occupera deux étages. Elle possèdera deux salles d'audience et une salle d'audience en chambre qui pourra accommoder douze juges.

Toutes les salles d'audience standard seront jumelées. Elles seront situées de chaque côté d'un noyau qui renfermera une salle d'assemblée pour les témoins. Les cabinets des juges seront également jumelés.

Les avocats disposeront d'un vestiaire de près de deux mille places et d'une salle commune aménagée de façon à leur permettre la poursuite normale de leur activité professionnelle.

Un garage au sous-sol de l'édifice central, d'une capacité approximative de 600 voitures, sera accessible de la rue Craig et servira aux juges, avocats, témoins, etc.

Pour éviter un encombrement du service des ascenseurs, les espaces achalandés, comme les greffes et les divisions de pratique, seront accessibles au moyen d'escaliers mobiles.

M. St-Pierre a fait observer que le projet de cette future Cité judiciaire de Montréal n'a pas encore été accepté dans tous ses détails par son ministère, mais que le principe de ce vaste complexe, de l'organisation interne des cours et des services, a été trouvé acceptable par les groupes responsables.

Québec rend public le projet de la cité judiciaire de Montréal

QUEBEC, (par Marcel Thivierge) — Le ministre des travaux publics a rendu public, hier soir, le projet de la cité judiciaire de Montréal.

M. René Saint-Pierre, lors de l'étude des crédits de son ministère, a précisé que le gouvernement n'avait pas encore accepté dans son détail ce projet, mais qu'il tenait à en souligner les grandes lignes, telles que préparées par la firme d'architectes David, Barott, Boulva et Archibald, Illsley et Templeton.

Le projet de la cité judiciaire groupera éventuellement tous les services de l'administration de la justice et ceux des commissions et régies à caractère judiciaire dans le quadrilatère formé par les rues Craig, Saint-Gabriel, Notre-Dame et le boulevard Saint-Laurent.

On estime que le projet coûtera environ \$20 millions.

Le ministre a tenu à souligner que le gouvernement, à la suite des recommandations du service d'urbanisme de la ville de Montréal, avait abandonné son projet de déplacer le centre de l'administration de la justice hors du quartier des affaires.

"De plus, a dit M. Saint-Pierre, il fut jugé que l'abandon du "nouveau palais de justice" actuel aurait occasionné au gouvernement des déboursés supplémentaires de l'ordre de \$15 millions, et cela sans avantages réels".

Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

1 — Un édifice principal de trente étages qui abritera la Cour d'appel, la Cour supérieure, la Cour de magistrat, les divisions de pratique de celles-ci, la bibliothèque du Barreau et les régies et commissions à caractère judiciaire;

2 — Des petits édifices de deux ou trois étages qui logeront, entre autres, le bureau d'enregistrement, la chambre des notaires, les bureaux de l'assistance judiciaire, le bureau du sheriff, etc.

Le ministre a expliqué que ces édifices n'occuperont qu'une partie de la Place de la justice, et seront placés de façon à créer des espaces ouverts, conçus à l'échelle du piéton, et ornés de plates-bandes, de fontaines et d'œuvres d'art.

Le plateau de la Place de la justice sera formé par un édifice dont les deux étages supérieurs apparaîtront au-dessus de la rue Craig mais seront sous terre au niveau de la rue Notre-Dame. Ces étages occuperont la superficie entière du terrain et logeront le bureau du protonotaire, le greffe de la Cour de magistrat, les archives, le bureau de tutelle, le bureau d'enregistrement des compagnies et raisons sociales, les bureaux de la loi Lacombe, un vestiaire pour les avocats de près de deux mille places, une salle commune, un garage d'une capacité de six cents voitures, etc.

Les piétons auront accès aux immeubles de la Place de la justice par les rues St-Laurent, Notre-Dame et Craig.

Les divisions de pratique de la Cour supérieure et de la Cour de magistrat occuperont les deux premiers étages de l'édifice principal tandis que la Cour de magistrat elle-même occupera trois étages avec douze salles d'audience pouvant accommoder 24 juges et la Cour supérieure, quinze étages, avec cinquante-deux salles pour procès par juge, deux pour procès devant jury etc.; trois étages seront réservés aux régies et commissions; deux à la bibliothèque; et les deux derniers de l'édifice à la Cour d'appel.

En '67, Montréal aura sa Cité judiciaire

par Lysiane Gagnon

Après tout, ça valait la peine de démolir les beaux vieux édifices compris dans le triangle St-Jacques, St-Laurent et Notre-Dame, là où la rue St-Jacques fait un angle obtus en route vers le Vieux Palais. Après tout, ça vaut la peine de tailler dans le vieux Montréal, si c'est pour y bâtir un Nouveau Monde.

Le Nouveau Monde est tout en hauteur, tout en lumière et en couleur, et essentiellement fonctionnel. Et la justice y aura bonne place . . . même qu'elle y aura SA PLACE.

Le Nouveau Palais restera où il est — et ce qu'il est : une cour criminelle. Quant au Vieux Palais, qui lui fait face, que sera-t-il au juste ? On ne

sait pas encore : on avait parlé d'une retransformation éventuelle en Cour de Bien-Etre social, en musée . . . mais il semble qu'il accueillera, tout simplement, tout prosaïquement, des bureaux du gouvernement.

En enfin, un peu à l'ouest,

dans le quadrilatère Notre-Dame, St-Laurent-Craig-St-Gabriel, une immense place, celle de la justice, au milieu de laquelle s'élèvera un édifice de trente

étages flanqué d'un petit édifice de trois étages. Y seront transportés la Cour d'Appel, la Cour Supérieure et la division de faillite, la Cour de Magistrat et les divisions de pratique, la bibliothèque du Barreau et un certain nombre de régies et commissions fédérales et provincia-

les. Le petit édifice qui, avec ses trois étages, aura, dans ce nouveau monde, la dimension d'un cabanon dans l'ancien monde, comprendra entre autres le Bureau d'enregistrement, la Chambre des notaires, etc.

La Place elle, sera cimentée, gazonnée, fleurie, décorée. Bref, ce sera un endroit où un piéton pourra se promener sans

avoir l'impression d'être écrasé par la masse de 30 étages ou noyé dans un univers de béton. Un endroit où, par exemple, Monsieur le Juge, si le sort lui est favorable, pourra faire quelques pas en compagnie de la secrétaire de l'avocat Untel. Un endroit où le plaignant, le huisnier, le plaideur, la Couronne et le Juge seront, tous, sans exception, réduits au rang des piétons.

Ainsi seront réunis dans un même complexe un Vieux Palais surchargé de fioritures et pourvu de deux ascenseurs inquiétants, un Nouveau Palais qui tente tant bien que mal d'imiter quelque temple antique, et le Nouveau-Nouveau Palais, ce gratte-ciel éclatant, sobre et superbe dans la nudité de ses lignes.

... Au sud de l'ex-Red Light, dans le quartier des robinoux, des grands courtiers, des marins

errants et des journalistes, à l'endroit où trônait naguère un bouge qui portait le nom d'une victoire des premiers Canadiens sur les Américains (du temps où ces derniers étaient des révolutionnaires) — Carillon, à cet endroit-là, en plein dans le quartier le plus sale, le plus bizarre et le plus charmant de Montréal, on rendra la Justice . . .

Une architecture fonctionnelle qui accélérera la procédure judiciaire

Dix-huit mois de recherches, dont trois semaines entières passées au Palais de Justice, à suivre les moindres gestes des avocats. De nombreuses con-

sultations avec les comités créés spécialement par le Barreau pour participer à l'élaboration du plan de la nouvelle cour civile.

... C'est ainsi que l'équipe d'architectes chargée des plans de la Cité judiciaire (David,

Barott et Bouvay a préparé projet sur projet, discuté, guêlé, comparé, changé d'idée, travaillé, pour finalement arriver à un plan final, qui a reçu l'approbation tacite de toutes les cours concernées. "D'ici quelques semaines, affirme M. David, nous pourrions le remettre au ministère, les seuls changements qui pourraient être effectués concerneraient des questions de détail."

Mais leur travail a débordé des cadres de leur profession. Il ne s'agissait pas seulement de bâtir un édifice où seraient démenagés dossiers, juges et greffiers, avec de beaux murs lisses et des ascenseurs qui fonctionnent. Mais de voir à ce que la marche des procédures judiciaires soient accélérées, que le travail de chacun soit à

la fois plus simple et plus efficace. "Aussi, d'ajouter M. David, avons-nous étudié soigneusement la disposition idéale des bureaux des juges, des couloirs, des salles de greffe, etc. Nos recherches nous ont même conduits jusqu'à envisager l'au-

tomation de certaines méthodes de travail".

Ainsi donc, les travaux d'excavation commenceront d'ici l'été... si toutefois la carcasse de l'ancienne maison Fides finit par tomber sous le pic ou... la dynamite — puisque après une semaine de travail, la structure de béton armé est toujours debout, envers et contre les compagnies de démolition, envers et contre les exigences du progrès :

"Si l'Expo ne ralentit pas trop la marche de la construction, affirme M. David, la Cité devrait être terminée au printemps de '67."

Voilà qui aura l'heur de faire plaisir à Monsieur Drapeau : les visiteurs de l'Expo pourront admirer notre Cité judiciaire,

qui sera l'une des plus belles et des plus modernes au monde.

Quelques caractéristiques du "nouveau-nouveau Palais"

Voyons voir, d'abord, l'extérieur de l'édifice.

Une structure d'acier, avec colonnes extérieures et allèges en saillies ; les colonnes et les allèges seront recouvertes de granit et le fenêtrage sera à quelque sept pieds derrière le nu des colonnes pour permettre la création de coupe-soleil et de galeries pour le lavage des vitres. En d'autres termes, l'intensité du soleil sera un peu atténuée par ces "auvents" de granit, et les laveurs de vitre n'auront pas besoin d'ascenseur extérieur, chaque fenêtre ayant sa propre galerie.

De plus, le relief des façades permettra un fascinant jeu d'ombre et de lumière à mesure que le soleil se déplace, comme l'illustrent nos photos.

Cette façade, avec colonnes en saillies, est la seule du genre à Montréal.

Autre innovation "dont on ne retrouve nulle part l'équivalent au monde, à ma connaissance", précise l'ingénieur : de l'amphithéâtre adjacent à l'une des salles d'audience, les étudiants en droit pourront voir et entendre la procédure, et leur professeur pourra commenter la cause sans que la marche du procès soit le moindre ment enrayée, grâce à un système d'insonorisation.

On sait que l'enquête Coffin se déroule dans la salle 24 du Vieux Palais. Ceux qui ont lu les comptes rendus des journaux se rappellent sans doute les doléances des reporters sur le mauvais système d'acoustique. La salle 24 du nouvel édifice n'aura de commun avec la précédente que le numéro !

Car celle-ci, qui servira aux grandes enquêtes et à l'ouverture des tribunaux, répondra à toutes les exigences du modernisme : une cloison amovible permettra à 600 personnes d'assister à l'audience.

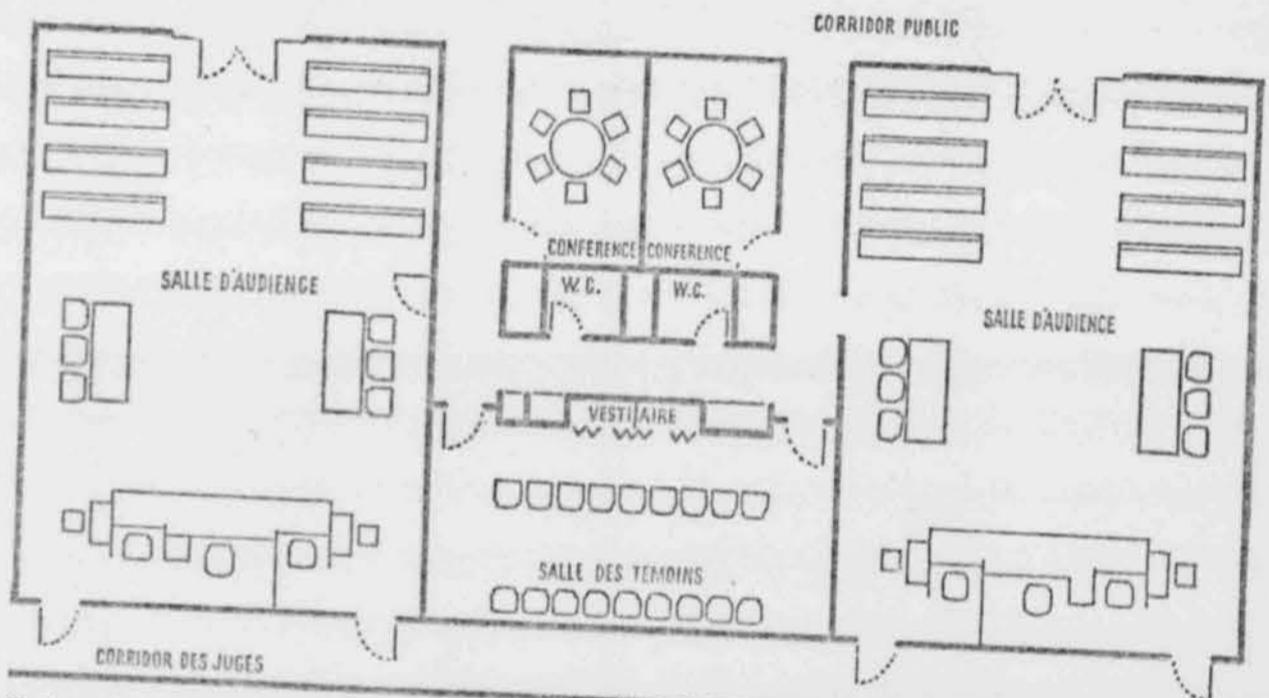
Au 27^e étage, sera située la bibliothèque, qui, après avoir été nichée dans le dôme du Vieux Palais, croupit maintenant dans les caves du Nouveau Palais. Elle comprendra jusqu'à 170.000 volumes, des sections spéciales pour livres rares et archives, des cabinets de lecture.

Les avocats disposeront d'un vestiaire de 2.000 places et d'une salle commune aménagée de façon à ce qu'ils puissent poursuivre leurs activités professionnelles entre les audiences.

Le plan, que ces exemples illustrent en partie seulement, répond adéquatement aux problèmes particuliers que posait la création d'un tel projet : il assure un contrôle absolu de la circulation des dossiers depuis les greffes jusqu'aux salles d'audience ; une flexibilité de redistribution de salles d'audience et de bureaux administratifs par rapport aux besoins croissants des diverses Cours ; un aménagement ordonné des greffes par rapport à la multiplicité de leurs fonctions et des accès aux dossiers.

Quant à la décoration de l'immeuble, elle est confiée au bureau d'architectes, qui ont déjà retenu les services d'un spécialiste dont on ne peut encore divulguer l'identité. On prévoit des œuvres d'art sur la place et à l'intérieur, des murales, des toiles... pour que soit réalisée l'entente profonde de l'homme avec l'architecture qui l'entoure.

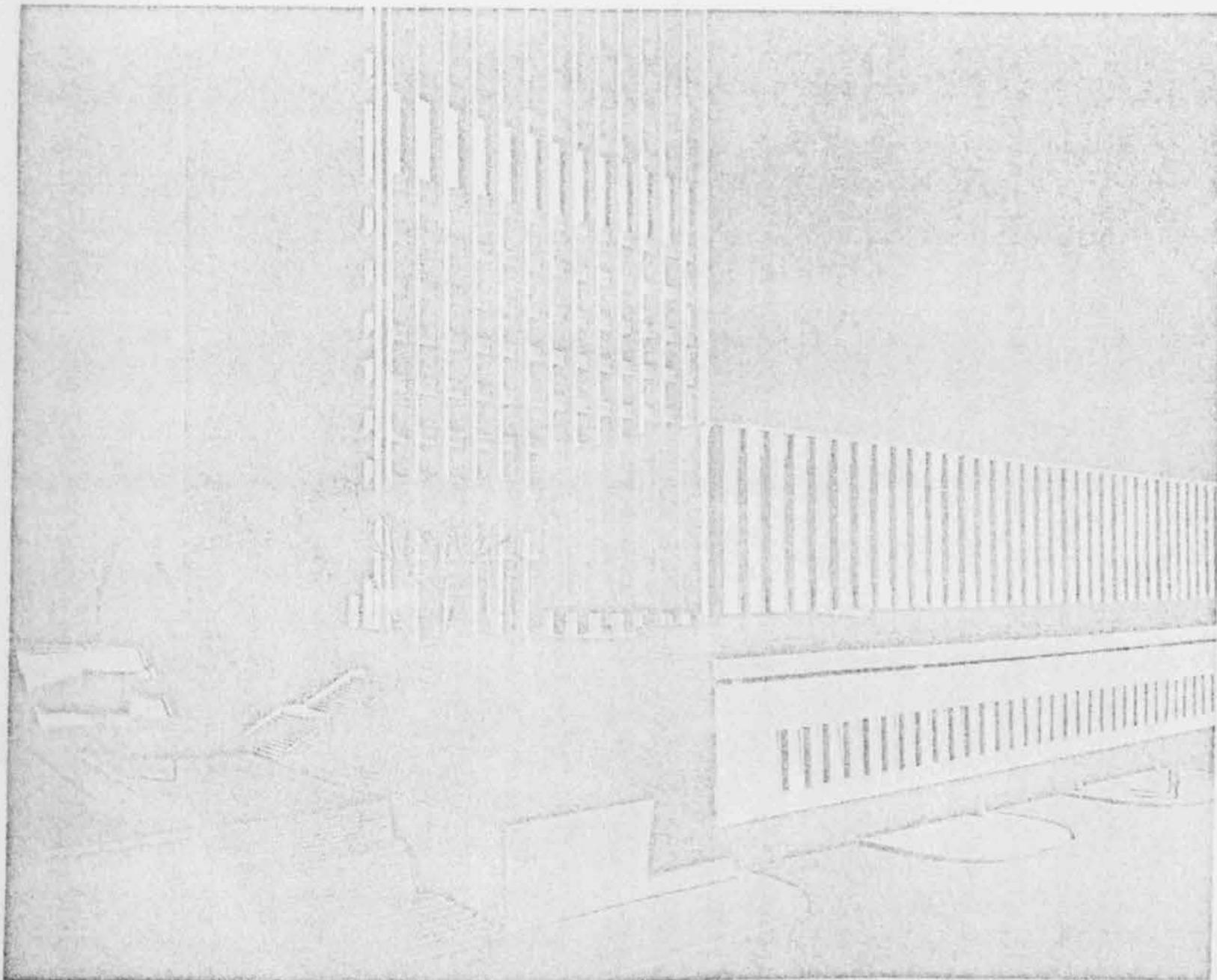
Les salles d'audiences jumelées



Toutes les salles d'audience standard seront jumelées. Au centre, une salle pour les témoins et deux salles de conférences à l'usage des parties en

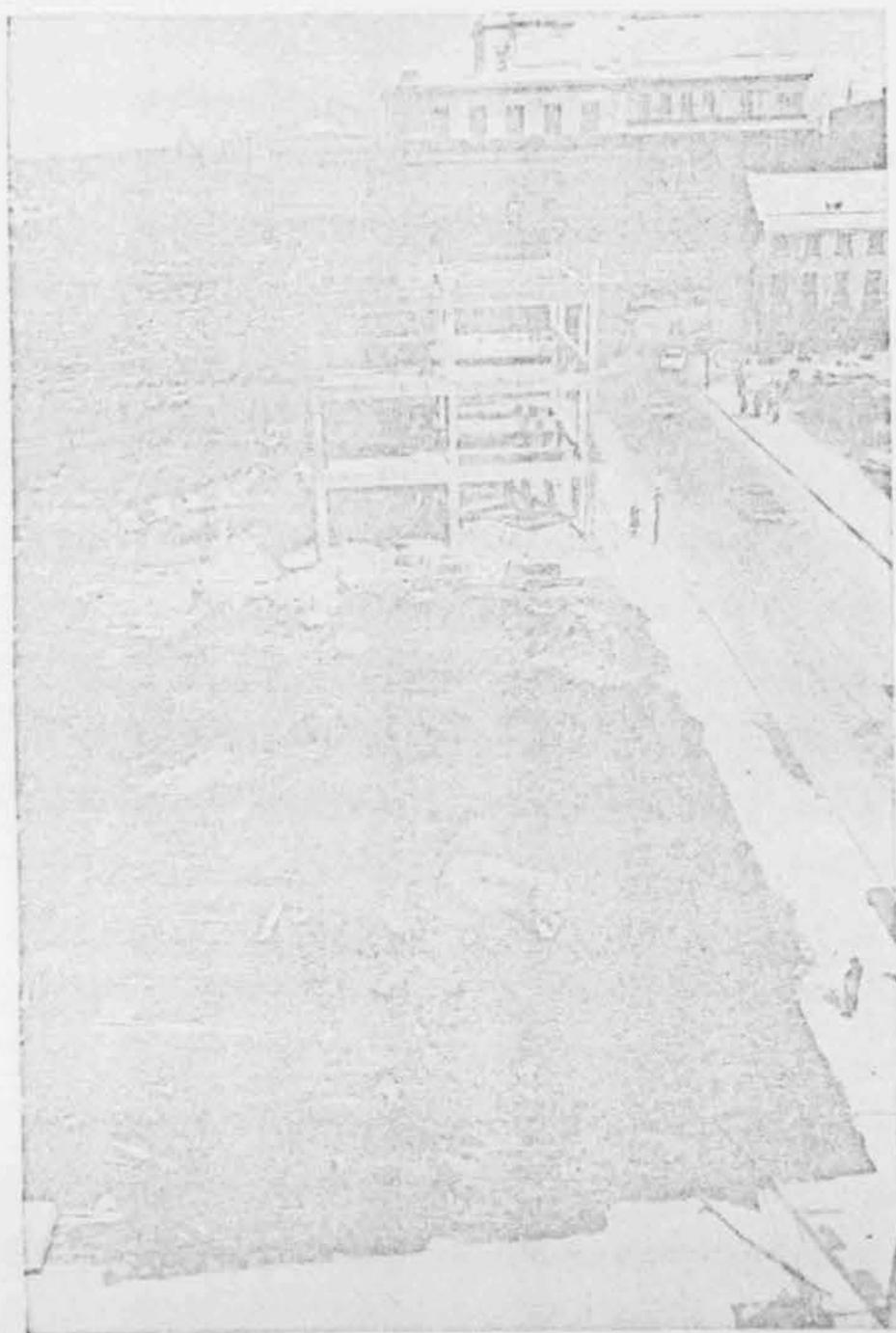
cause. Les juges auront droit à un couloir séparé qui leur évitera le risque de rencontrer un accusé... rancunier!

L'architecte bâtit la maquette de notre future Cité judiciaire



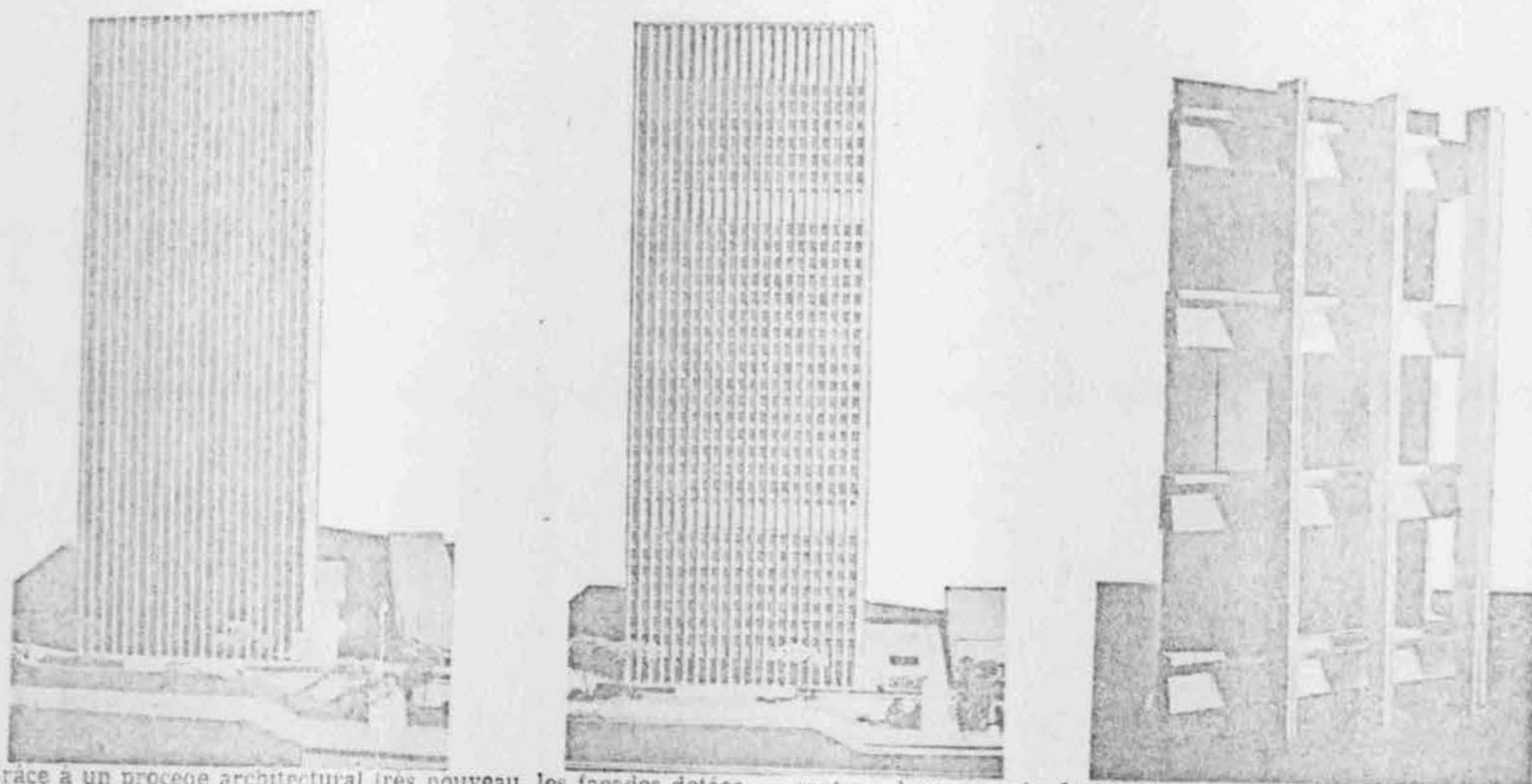
1/1A PRESSE, MONTRÉAL, SAMEDI 11 AVRIL 1964

Pendant que Fidès résiste à la Justice . . .



/LA PRESSE, MONTREAL, SAMEDI 11 AVRIL 1964

Au rythme du soleil, la façade change d'aspect



Grâce à un procédé architectural très nouveau, les façades dotées de colonnes en saillie auront un beau relief qui, à mesure que le soleil se déplacera, les rendra mouvantes, vivantes. A gauche et au

centre : deux aspects de l'édifice vus du même angle, sous des éclairages différents; à droite : la maquette de la façade.

In Other Cities, A Variety Of Solutions Succeeded

WHILE Montreal is groping, not very successfully so far, to find a solution acceptable to all its ambulance problem, other cities, facing precisely the same problem, have solved it in a great variety of ways.

A survey conducted by The Gazette revealed that:

In New York City the Emergency Ambulance Service is the responsibility of the Department of Hospitals.

Emergency ambulances are posted in various hospitals of the city, both municipal and voluntary. Those in the voluntary hospitals are paid for by the city on a contract basis. Of the 95 ambulances, 53 are municipal and 42 are voluntary hospital ambulances.

All dispatching of emergency ambulances is done through the police department.

The ambulances are based at the hospitals so that the attendants and drivers may be supervised by the hospital authorities "and it is easier to furnish the necessary supplies."

There is no charge for this Emergency Ambulance Service. During 1963 it answered 372,748 calls.

In the City of Boston the ambulance service is provided by the Hospital Department. It has 11 ambulances, 27 employees, annual salary appropriations totalling \$123,000 and annual expenditures for gas and oil amounting to about \$3,500.

In addition to this service, the police department provides ambulance service "in most emergency cases."

In the City of Detroit the three sources of ambulance service are the private ambulances, those operated from the Receiving Hospital, and those operated by the police department.

"In actual practice, the police make the majority of the emergency runs, and the private and city ambulances are chiefly concerned with the transfer of patients between hospitals.

"We, too, have been having discussions on the possibility of removing the ambulance responsibility from the police," writes Dr. C. P. Anderson, Health Commissioner for the City of Detroit. "But, in my opinion, there is no other method as economical. The ready availability of the police in all parts of the city at all times is impossible to duplicate except at an exorbitant

cost. "Instead of trying to establish a separate service, what we (the Department of Health) probably will do is establish a dispatch service with the police department which will try to distinguish between cases which are emergencies and those that are not.

"A very high proportion of the patients presently transported are perfectly capable of coming in by foot, private car, or public transportation. I presume this is also what you consider 'abuse' in Montreal.

"Although we will probably attempt this separation of emergency and non emergency patients, I suspect there will be many instances where there will not be agreement by the public that their circumstances were not an emergency.

"Charges are made by the city for ambulance service but since a large proportion of our clientele are welfare, collection is impossible."

In the City of Toronto (one of 13 municipalities comprising Metropolitan Toronto) the public ambulance service is the responsibility of the Department of Public Health.

This department maintains eight ambulances, five ambulance stations and a permanent staff of 42 drivers, four dispatchers, two supervisors, and a temporary staff as required.

"We use the radio facilities of the police communications bureau."

These facilities are supplemented by calling on private ambulances in case of need.

"The City pays the fees for private ambulances when used as a supplement to our service in accordance with the radio schedule established by the Metropolitan Toronto Licensing Commission."

The service provided by the Public Health Department is not restricted to accidents or other emergencies in public places "but is provided for all emergencies."

These services are provided without charge except in the case of industrial accidents "where a responsibility for providing transportation is placed on the employer of the injured workman under the terms of the Ontario Workmen's Compensation Act."

During 1963 we responded to more than 14,000 calls of which approximately 70 per cent were of an emergency

nature. The average time interval between receipt of an emergency call and arrival of ambulance at the scene of an emergency is less than six minutes. The cost of maintaining our ambulance service . . . in 1963 was \$301,531."

In the City of Vancouver ambulance services are provided by a private company.

The City has a contract with this company to provide services in social assistance and police cases.

The charge for handling social assistance cases is paid by the City initially and the Provincial Government refunds 90 per cent of the amount "in accordance with the normal distribution of social welfare costs."

"If a citizen is injured or sick on the street, a police officer can call an ambulance and the City pays an amount which is slightly over one-half the normal charge for ambulance service for each call. The ambulance

company is free to collect the balance of the charge from the private citizen in the normal fashion.

"This arrangement has existed for some years and the ambulance company has had difficulty in remaining solvent.

"At the present time there are applications before the Provincial Labor Relations

Board which may result in substantial increases in the costs of the ambulance company so far as wages and hours of work are concerned.

"Should these additional costs be imposed on the company, it is doubtful whether the present arrangement can be continued."

In Halifax, N.S., ambulance services are supplied mainly by the Victoria General Hospital. This service is financed by the hospital and staffed by hospital personnel. The ambulances are often accompanied by interns.

The financing is done on a fee for service basis. Fees for

indigent patients are paid by the City under the Public Health appropriations.

In addition ambulance services — for a fee — are offered by several private firms.

The Halifax Police Department is only called in to render ambulance service during major emergencies or when no other ambulances can be obtained.

The same holds true for ambulances belonging to the Armed Forces. These supply ambulance service to Armed Forces only, "unless they have been called upon to fill in on an emergency situation."

In Philadelphia, Pa., the municipal government provides emergency ambulance services primarily through its police and fire departments.

The Philadelphia General Hospital provides ambulance service only in cases of contagious diseases and occasionally to transfer patients.

These services, rendered free of charge, may be obtained by calling a central telephone number.

Most of the ambulance services within the Philadelphia Community are provided by private hospitals, the Yellow Cab Company and by volunteer ambulance corps.

In Baltimore, Md., the ambulance service has been part of the function of the Fire Department for the past 57 years.

"It has been a good public relations thing," commented Martin C. McMahon, battalion chief, ambulance service.

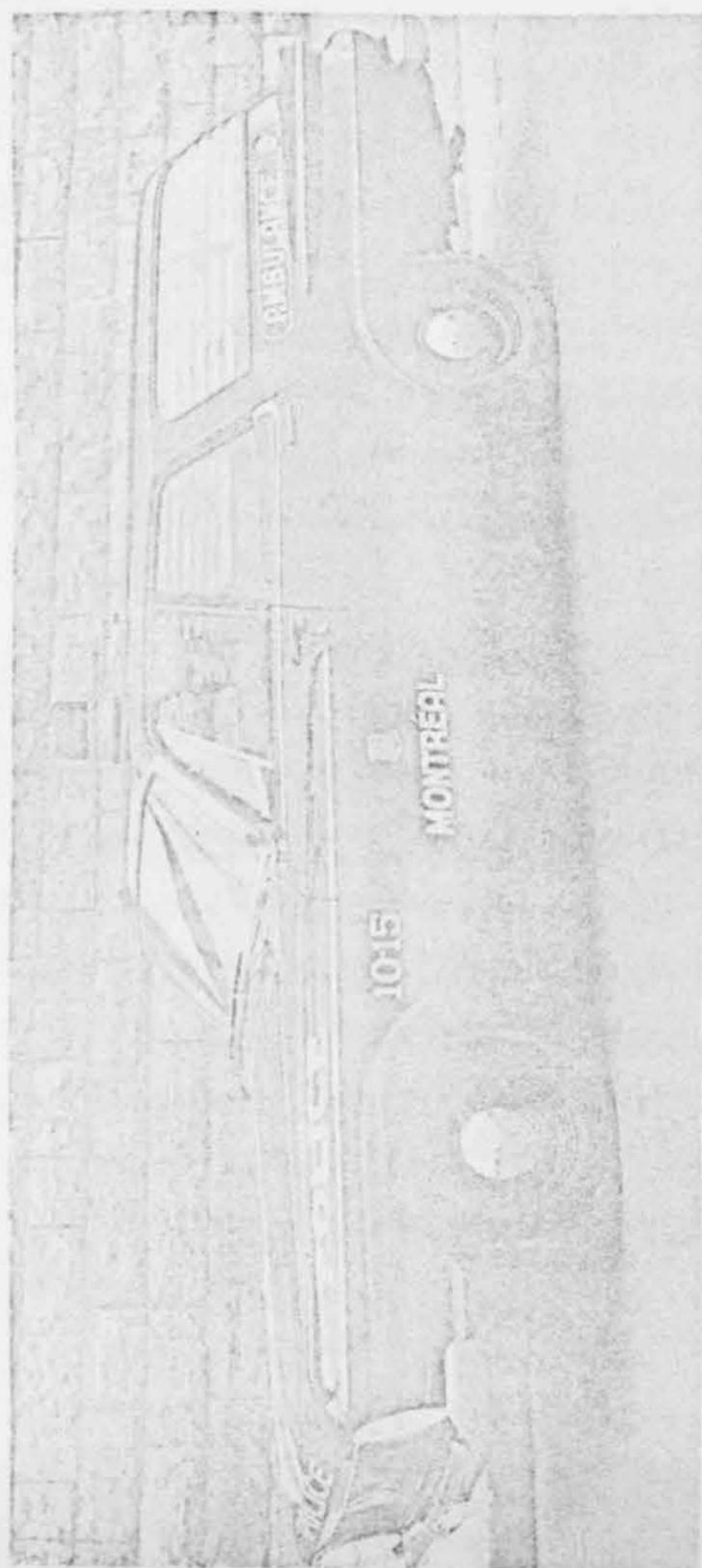
"We operate 12 ambulances 24 hours a day, 365 days a year."

Last year, the ambulance service answered 37,199 emergency calls.

There is no charge for the service to the sick and injured. It is paid for by the city as part of the Fire Department budget.

"Anyone can call an ambulance in an emergency. All emergencies go to the closest hospital. Each hospital is committed to do the emergency work in its own area," Chief McMahon said.

The crews work four days of 10 hours each, then go off 72 hours; four nights of 14 hours each and go off for 48 hours. Their salaries average a little more than \$6,000 per year.



Ambulance Problem

— Still Status Quo

AFTER three months of talk, proposals and counter proposals, open and secret conferences, Montreal's ambulance situation is still in precisely the same position as at the time all the hubbub started.

The last word from City Hall is that "for the time being Montreal's police department will continue to provide emergency ambulance service to the home."

This service is to continue "until a new, permanent plan has been worked out."

No such plan has as yet been announced.

Three months ago Director J. Adrien Robert said Montreal's police ambulances would no longer handle house calls as of Feb. 1.

As of that date they were to be used exclusively for the purpose they were intended — aiding street accident victims.

But if the City of Montreal was anxious to drop a task it had never wanted in the first place, no one seemed eager to pick it up.



DIRECTOR ROBERT

In the next months several institutions were rather free with advice on how to find a solution to the ambulance problem. But no one was found willing to pay for any of the alternative solutions.

The police deadline has been extended several times and it seems as if the City, more notens than volens, is stuck with the emergency ambulance service.

Pressure was put on the City back in 1958 to do something about the "disgusting ambulance problem," in the words of one labor leader.

In August, 1959, the City put 14 police-manned ambulances into service.

The first reports were rhapsodic and a year later it was even considered to augment the service with helicopters. That scheme, though, never got off the ground.

Intended for victims of street accidents, the police ambulances were used increasingly to answer emergency home calls.

One reason for this was the chronic overcrowding of Montreal's hospitals. Hospitals will sometime turn down a doctor's request for admittance of his patient, but if the police brings them an "emergency case" they have to accept it.

One doctor told this reporter: "It has happened to me and many, or maybe most of my colleagues, that a hospital refused my demand to admit a patient."

"They told me, quite truthfully, they were filled to capacity. Unless my patient was in danger of death, they could not take him."

"Well, my patient wasn't in danger of death, but he was very sick and I honestly believed it imperative for him to get hospital care."

"So I told my patient: 'call the police. Tell them you could not reach your doctor. They will get you into hospital.' This may be a subterfuge, but my main concern is for my patient."

Many sick, real or imaginary, did not even bother to consult a doctor. They just called the police.

The police officers were evidently unable to make a diagnosis and carted all and sundry to the already overcrowded hospitals.

This is a common complaint wherever this system is used. In Detroit "a very high proportion of the patients presently transported (by police ambulance) are perfectly capable of coming in by foot, private car, or public transport."

When Director Robert called it quits, he said about half the calls handled by his de-



partment could be considered "abuses."

"There is no doubt that the ambulance service saved a lot of lives. But the abuses to it were getting out of hand," he noted.

With this ultimatum hanging over the city, the College of Physicians and Surgeons, the Montreal Public Safety Commission and other interested parties formed a committee to formulate a substitute scheme.

The committee proposed a city-wide system to provide Montrealers with doctors and ambulance service for home emergency calls.

All the calls were to be funnelled through a central switchboard. This is done in Philadelphia, Pa. In New York all calls are channelled through the police department. Toronto, too, uses the radio facilities of the police communications bureau.

The central switchboard plan for Montreal won the approval of the Association of General Practitioners of Montreal who promised to co-operate fully.

Cost of the central switchboard was estimated at \$75,000 annually.

It was this financial rock that the plan foundered.

The City of Montreal let it be known it would not pay for the switchboard service. After a great deal of argument and many heated sessions, the Provincial Government said it wouldn't pay for it either.

Nor has anyone else come forth since to pick up the tab. Consequently the plan has quietly drifted into oblivion.

In other centres the cost of emergency ambulance services is usually borne by the city.

Non-emergency ambulance service is usually provided free of charge only for the indigent sick.

In Vancouver, where ambulance service is carried out for the city by a private company under contract, the city pays half of the cost of all emergency calls. The ambulance company is free to collect the other half of the fee from the person transported.

In Toronto emergency ambulance service is provided free of charge. The city picks up the bill.

Private ambulances in the City of Montreal claim there is no problem to begin with.

Said the director of one company:

"The private operators could handle all the calls, even the street accidents, if the City of Montreal was properly districted."

He claimed that if each company was given an 'operational district' their service would be as efficient as that rendered by the police.

Those able to pay should pay — "they wouldn't expect to get a taxi ride without paying" — and payment for the indigent has to be assumed by the City under the Quebec Charities Act.

The ambulance operators also claim their fees — an average of \$15 per call — are amongst the lowest in Canada.

There are eight ambulance companies in the City of Montreal, operating a total of about 60 ambulances.

New Court House Site Now Clear

The heavy "Fides" building toppled to the ground and became a heap of rubble on St. James street yesterday.

This marked the end of the destructive phase of work on the site for the glittering new court house which is expected to rise 30-storeys by 1967, in time for the World's Fair, and to help speed justice in the Montreal area.

After years of talking and planning, the work of demolition on the site—St. Lawrence boulevard, Notre Dame streets, St. Gabriel street and Craig street—started late last summer. Historic buildings fell before the onslaught of the demolition teams. These included the St. Gabriel Hotel and many other well-known structures.

Now, with the disappearance of the last building, the whole area is open. Where offices once stood is, for the time being, a muddy field, and preparatory work for excavation is now being carried out. Cars are parked between signs prohibiting parking.

René St. Pierre, public works minister, said last week that the 30-storey building would cost an estimated \$20,000,000.

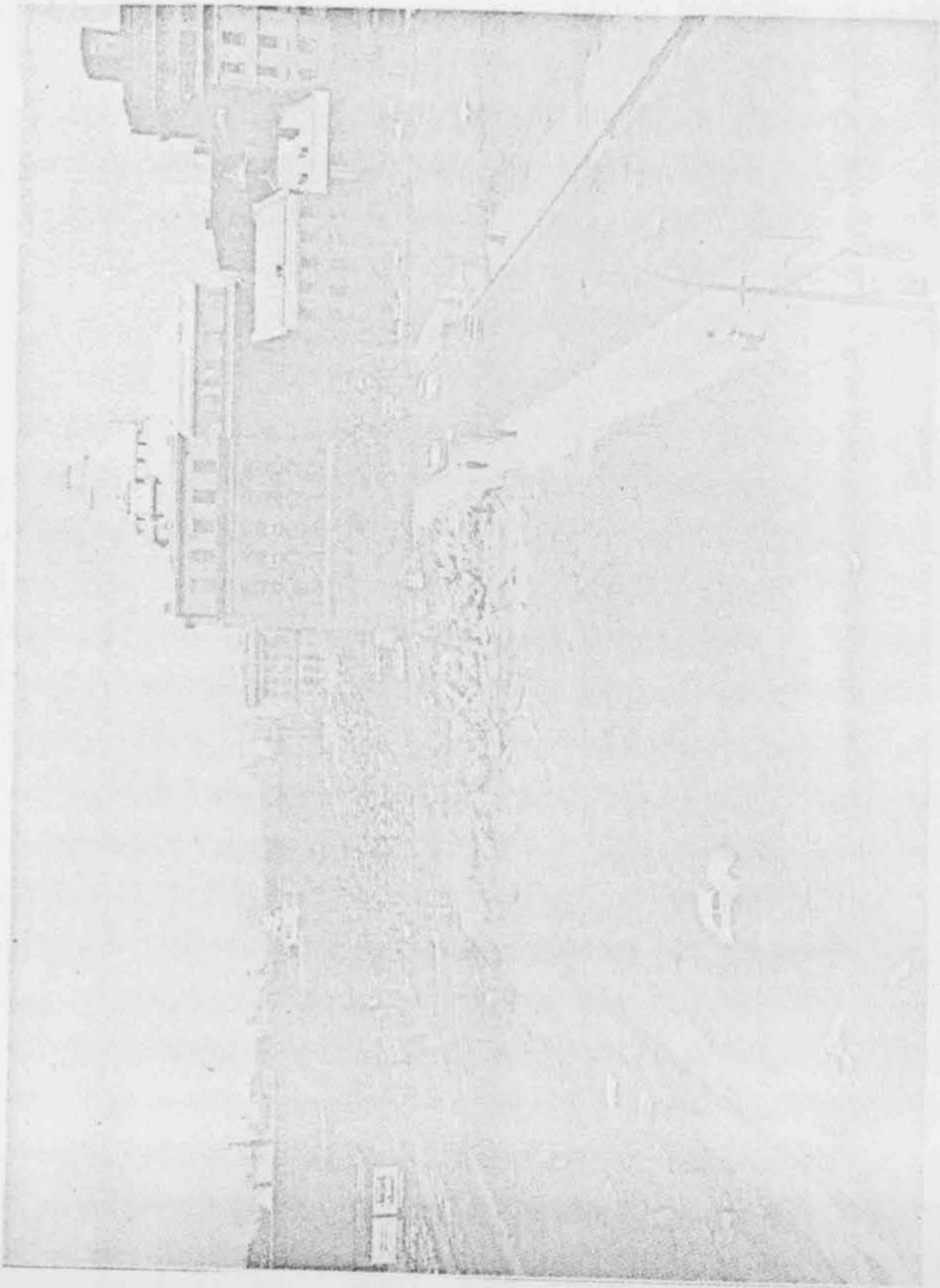
It will house the Superior Court, the Court of Appeal, along with the Bar library, and various boards and commissions.

John L. O'Brien, QC, batonnier general for Montreal and for the Province of Quebec, said he believed the work on the project was progressing well within its schedule.

Associate Chief Justice George S. Challies has said that "it is only by a miracle" that justice continues to be done in the present Superior Court building which was found inadequate for its needs more than a century ago.

His predecessor, Chief Justice W. B. Scott, pressed for a new court house throughout his entire tenure of office.

Architects for the project are David, Barott, and Boulva.



The last building on the site for the projected new court house for Montreal became a pile of rubble yesterday as demolition was completed. The new 30-storey structure, to cost \$20,000,000, will occupy an area bounded by St. Lawrence, Craig, Notre Dame and St. Gabriel.

Star, mardi 14 avril 1964.

'Judicial City' Finalized

Approve Court Skyscraper

By FRANCIS ALLEN

The land is now completely bare, where once several acres of offices and other buildings stood.

Yet, in less than three years, a 32-storey building — "a judicial city" is expected to be completed in the area bounded by St. Gabriel, Notre Dame, Craig streets, and St. Lawrence boulevard. Estimated cost is \$45,000,000.

René St. Pierre, minister of Public Works, said today target for completion of the long-awaited project is 1967, provided no serious difficulties crop up between now and then.

Still to be settled are a few negotiations with the City of Montreal, concerning certain facilities, most of which are underground, such as water-works, communications, and phone lines. The architects' plans will be submitted for approval by the cabinet shortly after that, and tenders will be called.

Associate Chief Justice George S. Chailles, of the Superior Court, along with Jean Martineau, QC, member of the Court House Committee, said today they were delighted with the plans of architects David, Baroit, and Boulva, are ready to be put into operation immediately.

Jacques L. David, a member of the firm, said that the final plans now approved by the Bench and Bar, call for a 32-storey building to rise skyward. Thirty storeys will house the variety of offices, courts, chambers, and varied rooms and

corridors connected with the smooth operation of the Superior Court, the Magistrate's Court, the Quebec Court of Appeal, in addition to certain boards, a law library, and the admiralty and exchequer courts. The two top floors will house the mechanical devices which provide air conditioning and other facilities.

A smaller building of three storeys is planned on the same general area to house such offices as the Chamber of Notaries, the offices of the Legal Aid Bureau, and other related offices.

In between the buildings will be pleasant open spaces, piazzas, shrubs, and fountains. A garage, with accommodation for some 600 cars, will be available for judges, lawyers, witnesses, and others with business in the courts.

On the ground floor there will be a large hall. The Practice Division of the Superior Court will occupy the first floor, and the Practice Division of the Magistrates Court will be on the second floor. Moving upward, there will be more floors for the magistrates, floors for boards and offices, and then from approximately the centre of the building up will be the 15 floors set aside for the Superior Court and its work.

The law library will occupy the 27th floor, and on floor 28 will be a very large courtroom indeed — the equivalent of the present old room 24 — also on that floor will be a judges' dining room and lounge.

The Quebec Court of Appeal will occupy the 29th and 30th floors. Above them will be the mechanical floors.

Mr. David said he hoped that if everything went according to plan, excavation work would start in the summer. Before that there remained the task of building a wall surrounding the whole area and of putting in piles.

He said he hoped that the skeleton of the structure would start to soar skyward in May of next year, and the skeleton would be complete in eight months after that.

Mr. Martineau said that in many ways the project and everything connected with it had gone better than had at one time been anticipated.

The Chief Justice said: "For a very long time it was nothing but a most nebulous dream. Now it is becoming reality."

Nouveau Palais de
Justice

"La Cité judiciaire" sur le point d'être réalisée: \$45,000,000

Le site de plusieurs acres sur lequel s'élevait naguère plusieurs édifices est maintenant désert.

Mais on ne perd rien pour attendre, car ce ne sera pas pour longtemps. Une "cité judiciaire" sera vraisemblablement aménagée dans le secteur compris entre les rues St-Gabriel, Notre-Dame et Craig et le boulevard St-Laurent au coût de \$45,000,000.

Le ministre provincial des Travaux publics, M. René St-Pierre, a déclaré, vendredi, que le projet devrait être réalisé en 1967 si aucune

difficulté ne survient d'ici là. Il reste encore certains problèmes à régler avec la ville de Montréal au sujet de certaines facilités telles que les communications, et les lignes téléphoniques. Aussitôt que l'entente aura été conclue à ce propos, les architectes soumettront leur plan au cabinet pour approbation et des soumissions seront demandées.

Le juge en chef adjoint, George S. Challies, de la Cour supérieure, et Me Jean Martineau, président du comité de la Cour, se sont dits enchantés des plans tracés

par les architectes David, Barott et Boulva.

Un membre de cette firme d'architectes, Jacques L. David, a révélé que les plans prévoient la construction d'un gratte-ciel de 32 étages. Trente étages seront convertis en bureaux, cours, salles d'audience, librairies et abriteront également les cours de l'Amirauté et de l'Échiquier. C'est également sur ces étages que seront aménagées les Cours supérieure, du Magistrat, d'Appel du Québec, etc. Les deux derniers planchers abriteront les appareils de chauffage, d'air climatisé et d'autres facilités.

Un autre petit édifice de trois étages sera aussi construit à proximité. C'est là que seront notamment aménagés la Chambre des notaires, et les bureaux d'aide légale.

Un garage pouvant accommoder quelque 600 voitures sera également disponible pour les juges, les avocats, les témoins et les autres personnes ayant affaire à la Cour.

*Nouveau Palais de
Justice*

Le palais de justice de Montréal, terminé en '67

Le ministre québécois des Travaux publics, M. René St-Pierre, a déclaré, samedi, que le palais de justice de Montréal, édifice de 32 étages qui coûtera \$45,000,000, sera terminé pour 1967.

Plusieurs édifices ont été démolis au cours de l'année pour faire place au nouvel édifice qui sera le plus élevé du Vieux Montréal. Les négociations avec la ville pour les services d'aqueduc, de communications et de téléphone ne sont pas encore entamées.

L'édifice abritera les bureaux du palais, la Cour supérieure, la Cour de magistrat, la Cour d'appel, les Cours d'Amirauté et de l'Echiquier, une bibliothèque et certaines commissions.

On construira à côté un édifice de trois étages où seront logés la chambre des notaires, le bureau d'assistance légale et divers bureaux.

Les travaux commenceront cet été.

Nouveau Plan
de Justice

La cité judiciaire du rêve à la réalité

Les cent visages de Montréal se transforment à un rythme inouï... A tel point que des photographies captées à dix ans d'intervalle donneraient l'image de deux villes complètement différentes, quasi étrangères l'une de l'autre. Partout on démolit pour faire place à de nouveaux immeubles, plus modernes, plus spacieux, mieux conformes aux exigences de l'ère contemporaine.

Jamais les bureaux d'architectes n'auront été aussi achalandés. Dessinateurs et maquetistes s'affairent autour de projets donnant à Montréal des allures de cité futuriste. Au gré de leur inspiration, les gratte-ciel poussent comme champignons en bordure d'artères à circulation rapide.

En effet, n'a-t-on pas vu s'élever en ces dernières années le cruciforme de la Place Ville-Marie? Et la grande salle de la Place des Arts? Et la "maison-mère" de la banque Canadienne Impériale de Commerce? Et l'édifice C.I.L.? Et à l'heure actuelle, les deux tours de la Place de la Bourse?

Si bien qu'aux yeux des grands voyageurs, Montréal apparaît comme l'une des villes les plus dynamiques au monde. Qu'on pense aux travaux du Métro et à l'aménagement de la future Terre des Hommes!...

On va choyer les piétons

Telle est la rançon du progrès!...

Un dénominateur commun propre à la plupart de ces grands ensembles frappera cependant l'esprit de l'observateur les examinant de près. Et c'est que presque partout, on a voulu dégager les immeubles et les entourer d'espaces libres — pas toujours verts, hélas! — où les piétons trouveront enfin leur profit. C'est la revanche de l'homme sur la machine: la civilisation de l'automobile avait anéanti, en les grugeant chaque jour un peu plus, les pieuses libertés des piétons. Aujourd'hui, ces derniers retrouvent un peu de leur dignité. La ville inhumaine se préoccupe enfin du sort des enfants des hommes.

La Place de la Justice ne va pas échapper à cette tendance.

La Cité Judiciaire de demain s'y élèvera en hauteur — 32 étages en comptant les deux piliers réservés aux aménagements mécaniques —

et n'occupera guère plus de tiers du plateau de la Place orné de plates-bandes, de fontaines et d'œuvres d'art.

Ce plateau, accessible au niveau de la rue Notre-Dame, sera formé par un édifice dont les deux étages supérieurs apparaîtront au-dessus de la rue Cuvier. Ses sous-sols pourront loger plus de six cents voitures.

Un "joujou" de \$45 millions

La tour de la cité judiciaire abritera tous les services de Justice de Montréal: Cour d'Appel, Cour Supérieure, Cour de Magistrat, Cours d'Amirauté et de l'Échiquier, sans compter un certain nombre de régies et commissions, tant fédérales que provinciales.

Un édifice secondaire de trois étages logera le bureau d'enregistrement, la Chambre des Notaires, les bureaux de l'Assistance judiciaire et les bureaux du Shérif.

Ces détails me sont fournis par l'architecte Jacques-

L. David, de la firme David, Baroff et Boulay, à qui le ministère québécois des Travaux Publics a confié le soin de préparer les plans et devis.

Il n'est pas peu fier de son projet. Cela se voit tout de suite quand il s'approche de sa maquette de la future Place de la Justice, un joujou de quatre pieds de haut propre à enthousiasmer le plus capricieux des amateurs de maisons de poupées. Il y a de quoi...

— Vers quelle date prévoit-on de compléter les travaux?

— "Le ministre des Travaux Publics, M. René Saint-Pierre, a laissé entendre que tout serait prêt en 1967".

— Et ça coûtera combien?

— "On n'en saura rien tant que les soumissions n'auront pas été données par les constructeurs, mais on parle de \$45 millions..."

R. C.

Fin de l'ère de Justice

La construction du nouveau Palais de Justice de Montréal entre dans sa première phase

La construction du futur palais de Justice de Montréal entre immédiatement dans sa première phase. On s'attend à ce que les dix premiers étages soient complétés au début de 1966, les 20 derniers devant être parachevés vers la fin de 1967, suivant les objectifs fixés.

C'est ce qu'a annoncé, en fin de semaine, l'architecte Jacques David sur qui pèse la lourde responsabilité de la réalisation de cette superstructure de 30 étages qui s'élèvera dans la quadrilatère borné par les rues Craig, Notre-Dame, St-Laurent et St-Gabriel.

Tout à côté, s'érigera un édifice secondaire de trois étages. M. David, qui s'adressait devant l'Association des disciples de Thémis, estime à quelque \$45 millions le coût global de l'entreprise.

En expliquant dans le détail les devis de l'immeuble principal, l'architecte a fait remarquer qu'il importe de "préserver le centre administratif dans le quartier des affaires", pour ne pas risquer inutilement des déboursés prohibitifs. A titre d'exemple, il a dit que, s'il fallait "déplacer" le Palais de Justice, il en coûterait à la ville entre \$15 et \$20 millions!

Pour en arriver à l'élaboration des plans acceptés par l'administration municipale, M. David, du bureau d'architectes David, Barrott, Boulva, a dû examiner pendant près d'un mois les qualités et les défauts du palais de Justice

actuel. Il a poussé son étude jusqu'aux Etats-Unis: à Los Angeles, Nouvelle-Orléans, Washington et New York, dans le but bien précis de vérifier les normes à exiger à Montréal.

M. David a indiqué les points capitaux à considérer dans l'érection d'un Palais de Justice: circulation publique, celle des juges et des documents, avant de donner une idée de la distribution des espaces du Palais de Justice en question.

Entre autres, il comprendra trois étages pour les cours de magistrat, cinq étages de la Régie, trois chambres-tampon pour la Cour Supérieure, trente-deux salles d'audience, les deux derniers étages étant réservés à la Cour d'appel.

Il ne reste qu'à céder certaines rues à la province pour permettre d'amorcer les travaux préliminaires, a précisé l'architecte. Ce qui ne devrait pas tarder.

Les soumissions sont prévues pour l'automne, tandis que le contrat général devrait normalement être octroyé en mai prochain, toujours selon l'architecte David.

Le Journal de Montréal, Lundi 29 juin 1964

3^e Etage Palais
de Justice

City Council Meet

Traffic Pattern Change Planned

City council will be called upon next Tuesday to decree a radical modification in the traffic pattern of an historic sector of Montreal, thus speeding start by the province on construction of its projected skyscraper courthouse complex.

Site for the development — the two-block territory bounded by Notre Dame, St. Gabriel, Craig and St. Lawrence — already has been cleared.

The Drapeau-Saulnier administration yesterday sent to council for adoption draft by-laws to close and discontinue as public thoroughfares:

1. St. James St. from its juncture with Notre Dame St. opposite the Criminal Court building to St. Gabriel St.
2. St. James St. from St. Gabriel to St. Lawrence Blvd.
3. St. Gabriel St. between Notre Dame and Craig Sts.
4. Fortifications Lane between St. Gabriel and St. Lawrence.

In order to cope with traffic demands anticipated from these closings, the city planning department proposes that the one-way stretch of Notre Dame St. between St. Lawrence Blvd. and des Voltigeurs St. be re-established as a two-way route.

Notre Dame Widening

Notre Dame would be widened sufficiently to allow for two lanes in each direction between Bonsecours St. and St. Lawrence. Between Berri and Bonsecours Sts., the present 32-foot-wide roadway would accommodate one lane for westbound movement and two lanes for eastbound vehicles.

The planning department advised the administration, moreover, that in addition to these measures it would be necessary in the near future to bring about disappearance of the Craig St. terminus of the Montreal Transportation Commission, to decree Bleury and Jeanne Mance Sts. as complementary

By MYER NEGRO

one-way thoroughfares (for respectively southbound and northbound traffic) and the same for St. Urbain St. and St. Lawrence Blvd. (respectively for southbound and northbound movement), and to revise the cycles of traffic lights on Notre Dame and Craig Sts. between St. Lawrence and Plessis St.

The closed stretches of For-

square. The closed stretches of Fortifications Lane and of St. James and St. Gabriel Sts. will be ceded by the city to the province.

The ramp at St. Gabriel giving access to and exit from the Champ de Mars will have to be shifted to some eastward point, for which permission will be sought from the Federal Government, which owns the

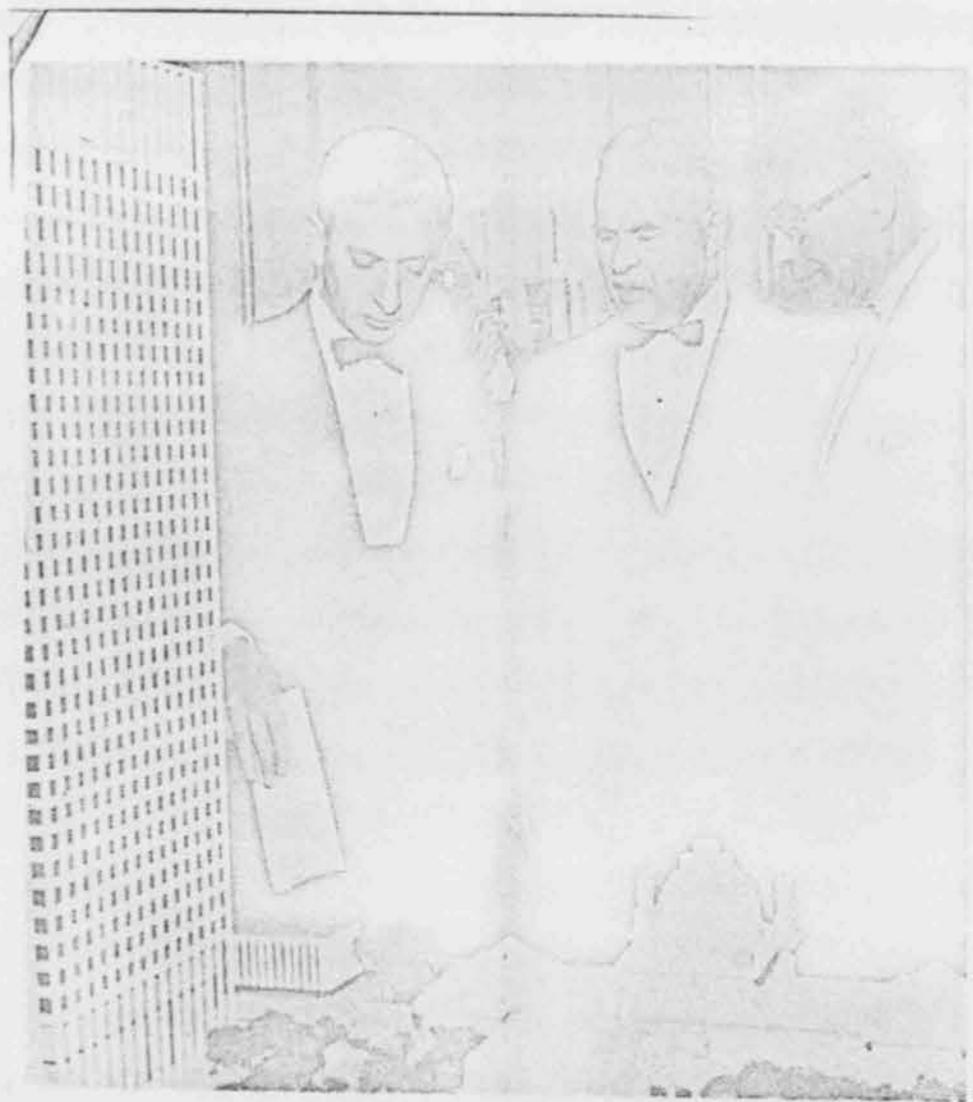
*Faire Palais de
Justice*

**Palais de justice:
rues à fermer**

Le nouveau Palais de justice de Montréal sera érigé sur un emplacement situé entre les rues Notre-Dame et Craig, à l'est du boulevard St-Laurent. Afin de remembrer les terrains de cet emplacement, la ville devra fermer la rue St-Gabriel, entre les rues Notre-Dame et Craig, de même que la rue St-Jacques et la ruelle des Fortifications, à l'est du boulevard St-Laurent.

A son assemblée spéciale de ce soir, le conseil municipal sera invité à approuver un projet de règlement à l'effet de fermer ces rues et cette ruelle, qui seront éventuellement cédées à la province. De plus, en prévision des échanges de terrain à intervenir entre la ville et la province, le conseil devra autoriser la province à entreprendre, à la date fixée par lui, les travaux de construction de ce nouveau Palais de justice.

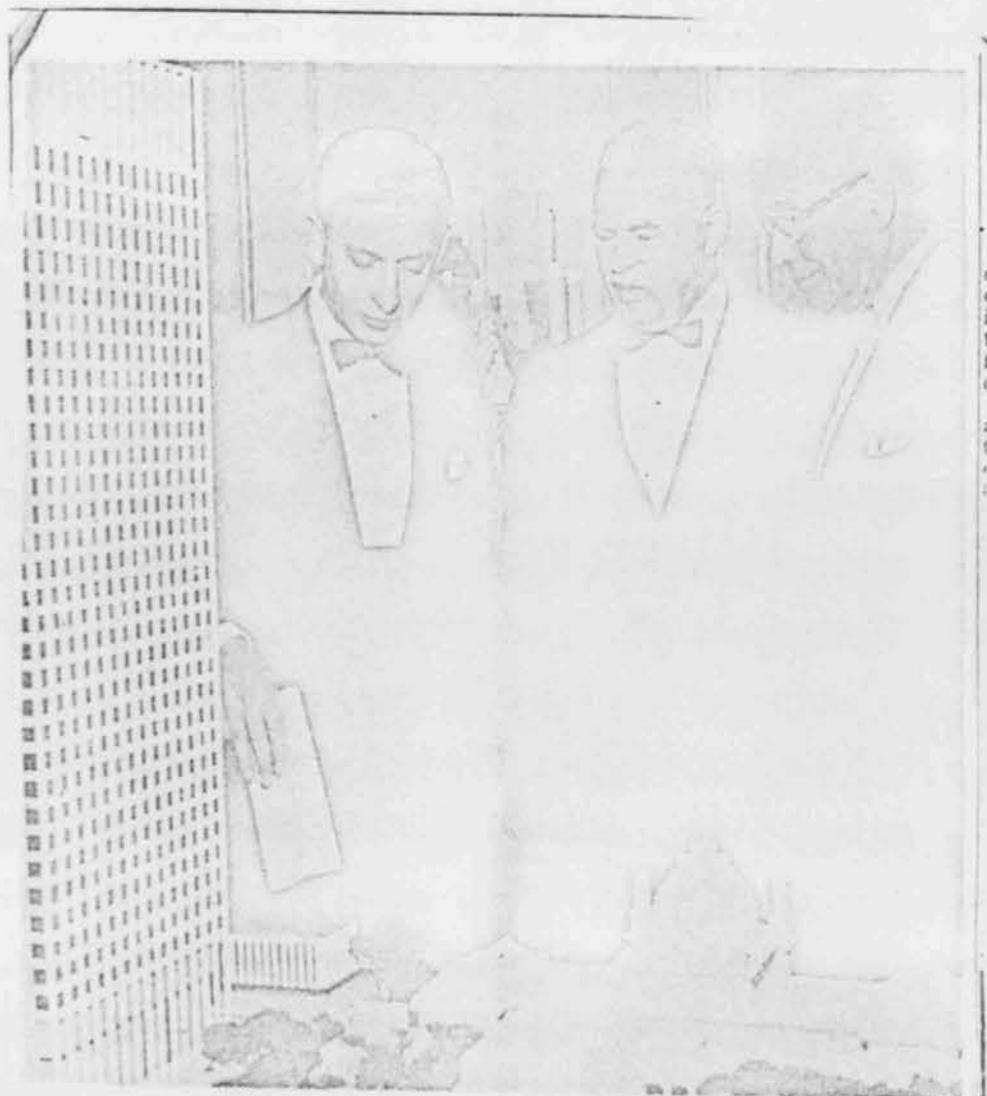
Fortier Palais
de justice



COURT COMPLEX: Judges and lawyers had an opportunity to see a model of the judicial complex in which the newly-proposed Montreal court house will be built, at the annual Bar dinner last night. At left is the model of

the new building compared to the present structure. Left to right are Architect Jacques David, Chief Justice Frederic Dorion and Bailonnier Leon Lalonde, QC, of the Quebec Bar. (Gazette Photo Service)

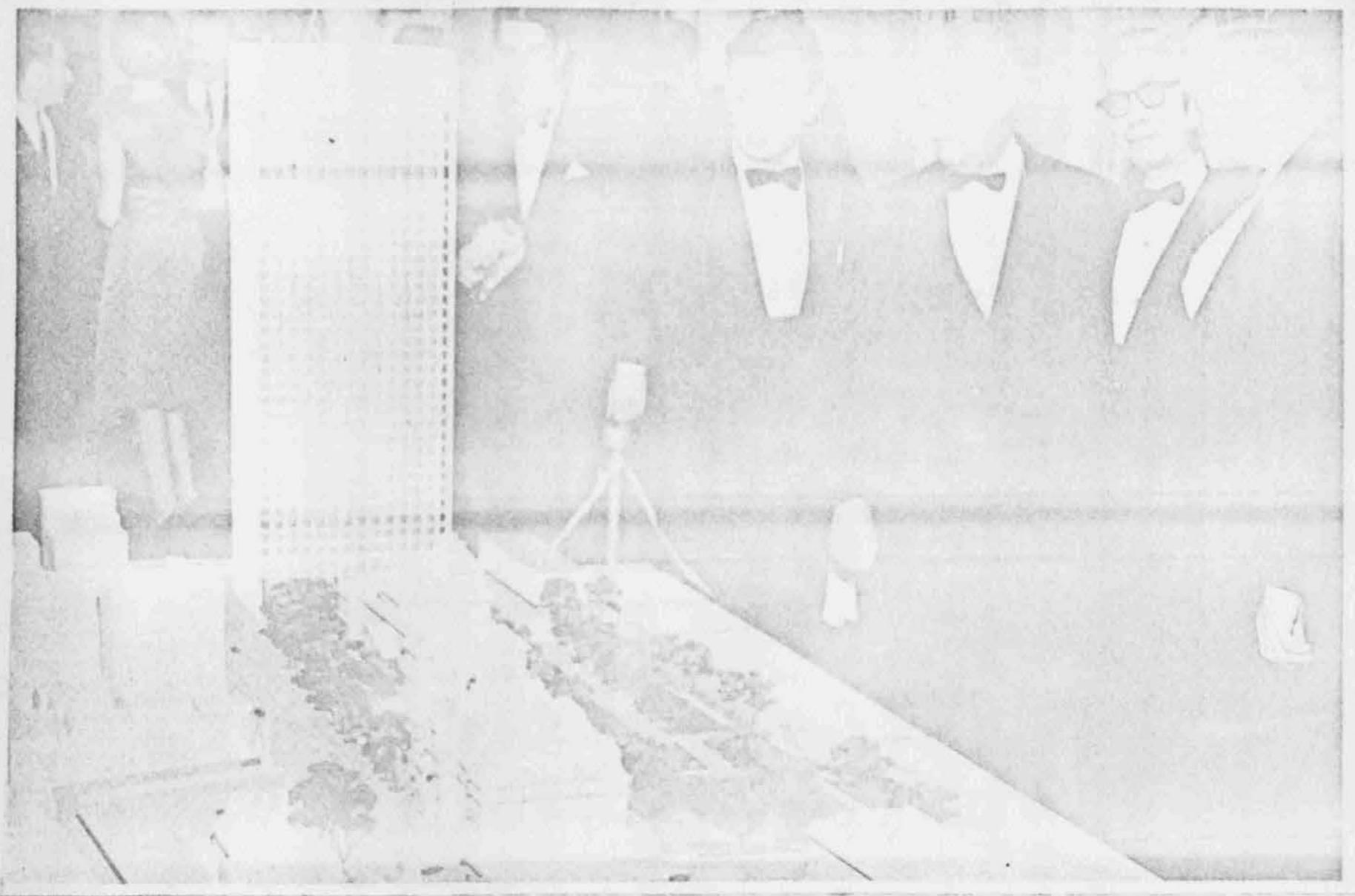
Future Palais
de justice



COURT COMPLEX: Judges and lawyers had an opportunity to see a model of the judicial complex in which the newly-proposed Montreal court house will be built, at the annual Bar dinner last night. At left is the model of

the new building compared to the present structure. Left to right are Architect Jacques David, Chief Justice Frederic Dorion and Batonnier Leon Lalonde, QC, of the Quebec Bar. (Gazette Photo Service)

Faustin Blais
de justice



LA MAQUETTE DU PALAIS DE JUSTICE

DES ARCHITECTES qui ont accepté hier soir à un dîner du Barreau de Montréal, à l'hôtel Mont-Royal, de se réunir à l'été une grande maquette du prochain palais de justice de Montréal qui sera construit à l'angle sud-est des rues Saint-Jacques et Saint-Laurent. À droite de la table sur laquelle la maquette était dressée, l'architecte de Québec (à gauche), M. Jacques David, président de l'œuvre (de gauche à droite) le juge François Desjardis, juge en chef de la Cour Supérieure du Québec, M. Léon-Lalonde, bâtonnier général du Québec, et le nouveau juge André Nadeau dont l'installation a dû avoir lieu le 19 du mois courant.

Nouveau palais

Les hommes de loi qui assistaient aux agapes annuelles du Barreau de Montréal avant-hier soir ont eu l'occasion de voir une maquette du futur palais de Justice qui sera bientôt construit dans la métropole; édifice ultra-moderne qui, nous l'espérons, servira d'une manière adéquate les fins de l'administration de la justice pendant le prochain quart de siècle dans notre ville.

Le projet de construction d'un grand building de la justice à Montréal date de plusieurs décades.

Certains juges et avocats d'âge respectable ont déclaré qu'il était question de ce projet dès leur entrée dans la carrière légale. Pour différentes raisons difficiles à évaluer, les administrations qui se sont succédées à Québec depuis 1936 ont toujours remis à plus tard l'érection d'un véritable centre de la justice à Montréal. Cette temporisation a nui d'une façon évidente à l'administration de la justice. On nous assure que certains procès ne seront pas entendus à Montréal avant plusieurs années. Les causes à être jugées s'accroissent de jour en jour. Il ne sert pas à grand-chose de tenter d'élargir les cadres du personnel juridique si l'on n'a pas l'endroit convenable pour le loger.

Le banquet d'avant-hier soir auquel assistaient les hommes de loi de Montréal fut peut-être l'un des plus agréables sous le rapport de l'assurance qu'ils ont reçue à l'effet que la métropole sera l'une des villes les mieux dotées sur le continent nord-américain concernant les édifices judiciaires.

Le projet que l'on a commencé à mettre à exécution a été bien mûri. Un groupe d'architectes, de magistrats et de spécialistes de notre province a visité des palais de justice modernes à Chicago, en Nouvelle-Orléans, à New York et à Los Angeles.

Ces hommes se sont familiarisés avec certains aspects physiques et techniques de la procédure judiciaire et ils ont planifié. Ils ont conçu pour Montréal un palais de justice qui sera fonctionnel, pratique et utilisable pendant au moins 25 ans.

SERGE ROY

Factors Related to Justice

Quebec Approves Plans

Expo Comes Before Court

By BRIAN UPTON

Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Nov. 26 — The cabinet yesterday approved plans for a \$50,000,000 court house complex, a stone's throw from Montreal's financial district,

Premier Lesage said construction of the foundation of the principal 30-storey Civil Court Building would be started in 1966 but the big spending would only come after 1967 World's Fair buildings are completed.

The major financing would come in the latter part of 1967-68 to prevent inflation of costs of construction materials and causing a labor shortage.

At the same time, he said, it would prevent a "sudden drop" in demand for materials and workers that certainly would follow the heavy building activity of the fair.

Another factor, though of lesser importance, was the heavy investment of the government in the crash roads program, indirectly caused by the fair, the premier added.

"We think it is reasonable to call this good planning," the premier told a press conference after an all-day cabinet meeting which involved study of an architect's model of the complex.

A part of the new Civil Court Building would be ready for occupancy in 1968, he added. It is located between Craig, St. Gabriel, Notre Dame and St. Laurent boulevard, although St. Gabriel street disappears to become part of pedestrian walks, and a green area.

The premier noted that expropriations already have been completed at a cost of \$5,200,000 which is in addition to the \$50,000,000 estimated investment.

Attorney General Wagner called approval of the plan a "big day for the administration of justice."

The present "new" Criminal Court Building will remain as it is but exclusively reserved for criminal cases. It will be linked to the new "monumental" style Civil Court Building of glass and steel by a tunnel.

The "Old" Court House will be retained for various other government services.

The modern new high-rise civil court building in addition to having within it all jurisdictions on civil law, will also house various boards and quasi-

judicial commissions. These include the Court of Appeal, Superior Court, Magistrates Court, Practice Divisions, and the Bar library.

The plaza complex will include a building whose two top floors will appear above the Craig street level but will be underground at the Notre Dame Street level. It will accommodate the offices of the protonotary, archives, registration, bankruptcy, first-aid post and a public cafeteria.

Faites Palais
Justice

"Place De La Justice" Gets Go-Ahead

QUEBEC. — The Quebec Cabinet yesterday approved plans for a new 30-storey, \$50,000,000 justice centre to be built in downtown Montreal.

Premier Jean Lesage made the announcement following a Cabinet meeting, unveiling a four-foot high replica of the off-again, on-again project, which has been under study for some time.

The centre, to be started in 1966, will be located just west of the Old Court House in the block bounded by Craig, St. Gabriel, St. Laurent and Notre Dame Sts.

It will provide facilities for civil law cases and quasi-judicial boards and commissions, leaving

the New Court House for criminal law matters.

The Old Court House will be occupied by other Provincial Government services, Mr. Lesage said.

Architects working on the project have been given the authority to proceed with further architectural and engineering work prior to calling for contracts.

of 30 storeys. There will also be parking for 160 cars on the site and 800 more nearby.

Mr. Lesage said most of the spending on the project would be done in the fiscal years 1966-67 and 1967-68 so that clashes with Expo '67 work could be avoided.

He pointed out that the Government is engaged in heavy spending on roads and other

Attorney-General Claude Wagner called the new building an important step in the administration of justice in the province and said that the court house would provide service for generations.

The main tower will contain the Court of Appeals, the Superior Court, the Magistrates Courts, the bar library, offices of boards and commissions and other services.

The base will house the office of the prothonotary, the offices of the Magistrate's Court, archives and other legal services along with a public cafeteria and first aid post.

According to a statement issued as the Premier made his announcement, the project will lead to creation of a "Place de la Justice."

This would include the existing and new court houses along with open spaces featuring works of art, fountains and other decorating features, and the Champ de Mars.

By Lewis Seale

Work is to be started in 1966 when most of the demand for men and materials stemming from preparations for Expo '67 is completed.

The Premier said that the base of the centre—a four-storey, partially-underground section of about 200 feet by 300 feet—will be completed by 1968.

Other sections of the complex are a small building for legal assistance and the main tower

facilities directly and indirectly related to Expo '67.

And he expressed fears that an early start on the New Court House could force up prices in the construction industry as the demand for men and materials mounted in the Montreal district.

Then, he said, after the rush to prepare for the fair, there could be a sudden drop in demand. The court house project will tend to ease this.

**OPINION
D'UN JURISTE**



ALBAN FLAMAND C.R.

En disant que ces routes et ces édifices grèveraient le budget à un point tel qu'il fallait commencer déjà de mettre la pédale douce.

Tous ces arguments, toutes ces explications, fournis par le Premier Ministre, sont exactement conformes à la vérité.

Mais il n'empêche que la Justice devra attendre.

Et ce n'est pas juste.

Depuis un grand nombre d'années déjà, dans le district judiciaire de Montréal, les plaideurs attendent.

J'ai entendu hier soir l'Honorable Jean Lesage, Premier Ministre de la Province de Québec, annoncer, d'une part, que l'on commencerait dès le début de l'an prochain la construction des fondations du nouveau Palais de Justice et, d'autre part, que cette construction ne serait pas terminée avant au moins la fin de l'Expo 1967.

Il a expliqué cet extraordinaire délai.

En disant que d'ici cet Expo les contrac-

Attendent que notre administration de la Justice devienne un tantinet efficace.

Attendent qu'on nomme un nombre suffisant de Juges.

Attendent qu'on réorganise raisonnablement tous les services de la Justice.

Attendent qu'on puisse loger tous ces juges et tous ces services.

C'est-à-dire, en un mot, attendent que la

Justice puisse être rendue chez nous.

Et voici que notre Gouvernement, peut-être parce qu'il se trouve à la fin de ses ressources, se voit obligé de nous demander d'attendre encore.

D'attendre davantage.

J'ai déjà écrit, ici, que notre Gouvernement avait peut-être voulu mettre les bouchées triples dans la réalisation de son programme et de ses ambitions.

LE PALAIS DE L'INJUSTICE

teurs et la main-d'oeuvre se feraient rares.

En disant que cette demande exceptionnelle sur le marché du travail créerait fatalement une inflation.

En disant que tous les matériaux de construction durant cette période coûteraient fatalement plus cher.

En disant que la Province d'ici l'Expo 67 et à cause de l'Expo 67, devrait construire des routes, des édifices.

Tant qu'il s'est agi de l'éducation, nous n'avions rien à dire.

Tant qu'il s'est agi du développement industriel, nous n'avions rien à dire.

Tant qu'il s'est agi de l'utilisation de nos ressources naturelles, nous n'avions rien à dire.

Mais il est, à mon humble avis, inacceptable et inexcusable qu'on fasse passer la Justice après nos autres besoins.

Que nous servira-t-il d'une Expo 67 à l'allure millionnaire si, derrière cette allure, nous ne trouvons que pauvreté dans notre Justice.

Les citoyens s'impatientent de cette honteuse déficience dans le domaine judiciaire.

Et à raison.

Le Premier Ministre devrait certainement songer et admettre que la plus belle société, sans justice efficace, ne sera jamais une société viable.

Alban Flamand